

RÉUNION DU CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2013

PROCES VERBAL

Désignation du secrétaire de séance	7
Compte rendu des délégations	7
Approbation du procès verbal du 24 juin 2013.....	7
1 - Débat d'orientations budgétaires 2014	8
2 - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2012 – 2013	25
4 - Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Julien-de-Concelles - Avis de Nantes Métropole	35
5 - La CHAPELLE SUR ERDRE - Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation	37
6 - SAINT-HERBLAIN - Secteur du Fouloir - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation préalable.....	43
7 - REZE - Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation	45
8 - INDRE - Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation	51
9 - SAINT-JEAN-DE-BOISEAU - Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation.....	54
10 - MAUVES-SUR-LOIRE - Secteur du Centre-Bourg - Prise en considération d'un périmètre d'étude	55
11 - LES SORINIERES - Ilot Sanglerie - Prise en considération d'un périmètre d'étude.....	57
12 - NANTES - Rue des Dervallières - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Approbation.	58
13 - NANTES - ZAC Erdre Porterie - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Approbation.....	61
14 - Proposition d'adoption d'une position d'agglomération sur les demandes d'ouverture exceptionnelle des surfaces commerciales le dimanche pour les fêtes de fin d'année	64
14B – Vœu du conseil communautaire de Nantes Métropole – Alcatel-Lucent Orvault doit vivre !	77
15 - Concession d'aménagement Croix Rouge Moulin Cassé - Avenant n°6 – Approbation	79
16 - Délégation de Service Public pour le Parc de la Beaujoire - Avenant n°2 – Approbation	80
17 - Emploi - Avance de trésorerie pour l'OGIM : report de l'échéance de remboursement – Approbation	81
18 - SAINT HERBLAIN - NANTES - SAINTE LUCE SUR LOIRE - THOUARE SUR LOIRE - Réseau Chronobus structurant - Lignes C6 et C7 - Modification des programmes et des enveloppes - Marchés de mandat, de maîtrise d'œuvre et de travaux – Avenants	82
19 - NANTES - La Chapelle sur Erdre - Tram-train Nantes-Châteaubriant - Conventions PRO et REA – Avenants	86
20 - NANTES - Exploitation de sept parcs publics de stationnement Bretagne, Cité Internationale des Congrès, Decré-Bouffay, Graslin, Médiathèque, Talensac et Bellamy - Délégation de service public - Approbation du contrat	87
21 - NANTES - Délégation de service public pour l'exploitation des parkings Gare Nord, Gare Sud 2, 3, 4 et Fresche Blanc – Prolongation d'un an de la DSP Gare du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 - Approbation d'un nouveau compte d'exploitation prévisionnel – Avenant n° 3	92
22 - NANTES - Saint-Herblain - Projet de Bellevue - Extension du périmètre d'intervention sur l'ensemble du territoire de Bellevue	93

23 - NANTES - Grand Projet de Ville Le Nouveau Malakoff - Rénovation urbaine du quartier Malakoff - Avenant de clôture de la convention de rénovation urbaine – Approbation	95
24 - Agence Foncière de Loire-Atlantique - Approbation de la convention de portage type modifiée .	100
25 - Modification du règlement du service de distribution d'eau potable – Approbation	101
26 - Modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle - Signature du marché de travaux de construction d'une filière de traitement de l'eau	103
27 - Modification du tableau des effectifs et divers	111
28 - Mise à disposition du Département Général des Ressources Numériques de Nantes Métropole à la Ville de Nantes - Reconduction - Avenant n°2 – Approbation	134
29 - Adhésion à l'association OPEN DATA France et désignation d'un(e) représentant(e) de Nantes Métropole	134
30 - MAUVES-SUR-LOIRE - Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial	135
31 - Attribution de subventions aux tiers	137
32 - Société d'Équipement de la Loire Atlantique (SELA) - Prises de participation dans différentes sociétés	141
33 - Décision modificative n°3 - Budget principal et budgets annexes et dispositions financières diverses.....	144
34 - Indemnité de conseil au receveur des finances de Nantes Municipale – Ajustement	148
35 - Instauration de la taxe forfaitaire sur la cession de terrains nus devenus constructibles	149
36 - Rapports annuels 2012 : délégataire de service public de distribution publique d'électricité	150
Résultat du vote électronique	

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2013

CITE DES CONGRES – 08H45 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 7 octobre 2013, a délibéré sur les questions suivantes :

Président de séance : M. Gilles RETIERE, Président de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Pierre TREGUIER, Conseiller Municipal de Saint-Herblain

Point 01 (09h03 à 10h09)

Présents : 98

M. AFFILE Bertrand, M. AUMON Yves, M. BARAU Patrick, Mme BASSAL Aicha, M. BLINEAU Benoît, M. BODINIER Christian, M. BOLO Pascal, M. BOLZER Bernard, M. BONTEMPS Gilles, Mme BOUFFENIE Delphine, M. BRISSET Christian, M. BUQUEN Eric, M. CESTOR Octave, M. CHESNEAU Bernard, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme CLERGEAU Marie-Françoise, M. COTREL Patrick, M. COUTANT-NEVOUX Alain, M. COUTURIER Christian, Mme COYAC Gisèle, M. DANTEC Ronan, M. DE RUGY François, M. DEJOIE Laurent, Mme DEMANGEAU Valérie, Mme ESNEE Catherine, M. EVEN Pierre, Mme FEVRIER Florence, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. FRAPPIER Gérard, M. GACHET Emmanuel, M. GALLIOT Gilbert, M. GARCON Pierre, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GEMIEUX Béatrice, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GIRAUDET Véronique, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme GUIBERT Louissette, M. GUILLET Claude, M. GUIN Yannick, Mme GUIST'HAU Elisabeth, M. HAGIMONT Jean-Marc, Mme HAKEM Abbassia, Mme HEUZEY Catherine, M. HIERNARD Hugues, M. JOSSIC Jean-Louis, Mme JOZAN Sophie, M. LANNUZEL Raymond, Mme LE POMELLEC Marie-Laure, Mme LE STER Michèle, M. LEBRETON Hervé, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel Joseph, M. MAGNEN Jean-Philippe, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MOROT Alain, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme NICOLAS-GUILLET Annie, M. OLIVE Gérard, M. PARPAILLON Joseph, Mme PIAU Catherine, Mme PLANTIVE Liliane, M. PLAZE Michel, M. PRAS Pascal, Mme RABILLE-FRONTERO Marie-Christine, M. RAIMBOURG Dominique, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RICA Michel, M. RIMBERT Patrick, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, M. ROHO Jean-Claude, Mme ROLLAND Johanna, M. SEILLIER Philippe, M. SIMONET Loïc, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TREGUIER Pierre, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIDARD Jocelyne, M. VINCE Yann, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 9

M. AUNETTE Bernard (pouvoir à M. CHESNEAU Bernard), M. AYRAULT Jean-Marc (pouvoir à M. RETIERE Gilles), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme JOZAN Sophie), M. BOUE Maurice (pouvoir à M. VINCE Yann), Mme DANIEL Karine (pouvoir à Mme PIAU Catherine), M. GAUTIER Charles (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. REBOUH Ali (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à Mme GARNIER Laurence)

Absents : 6

Mme BOCHER Rachel, M. CLERGEAU Christophe, M. LE BRUN Pierre-Yves, M. LE DRENN Jean-Luc, Mme PADOVANI Fabienne, M. ROUSSEL Fabrice

Point 02 (10h10 à 10h43)

Présents : 97, Absents et représentés : 12, Absents : 4

Arrivée de M. ROUSSEL Fabrice

Départ de M. BUQUEN Eric

Départ de M. VEY Alain, donne pouvoir à Mme GIRAUDET Véronique

M. LE DRENN Jean-Luc, donne pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude

Mme PADOVANI Fabienne, donne pouvoir à Mme TOUCHEFEU Catherine

Point 04 (10h44 à 10h53)

Présents : 98, Absents et représentés : 13, Absents : 2

Arrivée de Mme BOCHER Rachel

M. BUQUEN Eric, donne pouvoir à M. ROUSSEL Fabrice

Points 05 et 06 (10h54 à 11h12)

Présents : 97, Absents et représentés : 14, Absents : 2

Départ de Mme VAN GOETHEM Sophie, donne pouvoir à M. GRELARD Hervé

Points 07 et 08 (11h13 à 11h31)

Présents : 97, Absents et représentés : 15, Absent : 1

Arrivée de M. LE BRUN Pierre-Yves

Départ de M. BOLZER Bernard, donne pouvoir à M. GUIN Yannick

Points 09 à 12 (11h32 à 11h44)

Présents : 96, Absents et représentés : 15, Absents : 2

Départ de M. BOLO Pascal

Point 13 (11h45 à 11h49)

Présents : 95, Absents et représentés : 15, Absents : 3

Départ de Mme BOCHER Rachel

Point 14 (11h50 à 13h00)

Présents : 98, Absents et représentés : 14, Absent : 1

Arrivée de M. BOLO Pascal

Arrivée de M. VEY Alain, annule le pouvoir laissé à Mme GIRAUDET Véronique

Arrivée de M. VOUZELLAUD François, annule le pouvoir laissé à Mme GARNIER Laurence

Mme BOCHER Rachel, donne pouvoir à M. RAIMBOURG Dominique

Points 14b à 16 et 18 à 21 (14h23 à 15h06)

Présents : 88, Absents et représentés : 18, Absents : 7

Point 17 (15h07 à 15h07)

Présents : 88, Absents et représentés : 19, Absents : 6

M. HAGIMONT Jean-Marc, donne pouvoir à M. GARREAU Jacques

Point 22 (15h08 à 15h13)

Présents : 87, Absents et représentés : 23, Absents : 3

Départ de Mme FEVRIER Florence, donne pouvoir à M. DANTEC Ronan

M. GILLAIZEAU Jacques, donne pouvoir à M. LEGENDRE Jean-Pierre

M. LEBRETON Hervé, donne pouvoir à M. FOUGERAT Jean-Pierre

M. CLERGEAU Christophe, donne pouvoir à M. MOROT Alain

Points 23 et 24 (15h14 à 15h31)

Présents : 87, Absents et représentés : 24, Absents : 2

Arrivée de M. DE RUGY François

Départ de M. SEILLIER Philippe, donne pouvoir à Mme GARNIER Laurence

Point 25 (15h32 à 15h36)

Présents : 84, Absents et représentés : 24, Absents : 5

Départ de M. AFFILE Bertrand, annule le pouvoir laissé par M. GAUTIER Charles

Départ de Mme LE POMELLE Marie-Laure, donne pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile

Départ de Mme VIDARD Jocelyne

Point 26 (15h37 à 15h52)

Présents : 82, Absents et représentés : 26, Absents : 5

Départ de M. BLINEAU Benoît

Départ de M. BRISSET Christian

M. AFFILE Bertrand, donne pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne

Mme VIDARD Jocelyne, donne pouvoir à M. ROHO Jean-Claude

Points 27 et 28 (15h53 à 15h58)

Présents : 81, Absents et représentés : 26, Absents : 6

Arrivée de M. BRISSET Christian

Départ de M. VRAIN Bertrand, donne pouvoir à M. EVEN Pierre

Départ de M. LEMASSON Jean-Claude, annule le pouvoir laissé par M. LE DRENN Jean-Luc

Points 29 et 30 (15h57 à 15h59)

Présents : 81, Absents et représentés : 27, Absents : 5

M. LEMASSON Jean-Claude, donne pouvoir à Mme PLANTIVE Liliane

Points 31 et 32 (16h00 à 16h14)

Présents : 79, Absents et représentés : 27, Absents : 7

Départ de M. RICA Michel, annule le pouvoir laissé par M. LUCAS Michel Joseph

Départ de M. BARAU Patrick, donne pouvoir à M. HIERNARD Hugues

Point 33 (16h15 à 16h16)

Présents : 77, Absents et représentés : 28, Absents : 8

Départ de Mme DEMANGEAU Valérie

Départ de M. GACHET Emmanuel, donne pouvoir à Mme CHOQUET Catherine

Points 34 à 36 (16h17 à 16h23)

Présents : 75, Absents et représentés : 30, Absents : 8

Départ de Mme MEYER Christine, donne pouvoir à M. NICOLAS Gilles

Départ de Mme BASSAL Aïcha, donne pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Pierre TREGUIER est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Le compte-rendu des délégations est présenté en annexe page 154 du présent document.

PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2013

Le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

* * *

M. le Président : « Avant de commencer le premier point inscrit à l'ordre du jour, nous allons donner la parole à deux de nos collègues, parce que Nantes Métropole a obtenu le prix de l'innovation pour la mise en place du concept LiberTan. Je vais donc donner la parole au Vice-Président de Nantes Métropole, Jean-François Retière, qui a conduit cette opération LiberTan, et à Pascal Bolo, le Président de la SEMITAN, pour nous dire en quoi notre projet est innovant. Ils seront accompagnés du Directeur général de la SEMITAN. »

M. Retière : « Je voulais vous présenter le trophée qui nous a été remis dans le cadre de la conférence des villes Civitas. Les villes Civitas sont plus de 200 villes européennes qui se regroupent chaque année en congrès. Cette année elles se sont regroupées à Brest, il y a une dizaine de jours.

Le prix Civitas, dans la catégorie « innovation - technique » a été remis à Nantes Métropole pour la carte LiberTan. Cette carte de mobilité est déjà entre les mains des abonnés. A partir du mois de novembre, elle va permettre aux usagers "occasionnels réguliers" de voyager sur le réseau. Il me semblait important d'associer à cette récompense notre opérateur public, la SEMITAN, dont je salue le Président, Pascal Bolo, et son Directeur, Alain Boeswillwald. Nous connaissons l'investissement de cette dernière sur cette technologie particulière.

A propos d'innovation, il est important de souligner que si certains réseaux ont choisi des systèmes de billettique intégrale, celui-là est tout à fait original. Je pense qu'Alain Boeswillwald peut nous en dire davantage sur ce qui caractérise LiberTan par rapport aux autres modes de billettique. »

M. Bolo : « Il y a un peu plus de trois ans, Alain Boeswillwald et Pascal Leroy, Directeur commercial, sont venus me voir pour proposer une idée intéressante qu'il fallait évoquer à Nantes Métropole. Trois ans après, le trophée Civitas vient couronner le prix de l'innovation pour cette carte LiberTan qui est effectivement très particulière. J'ai vu que Jean-Philippe Magnen en avait une lui-même qu'il m'a montrée.

C'est à la fois pour nos abonnés annuels une carte permanente, et en même temps, depuis quelques semaines maintenant, une carte d'un genre très spécial. En effet, le détenteur de la carte valide son trajet en montant dans le bus. A la fin du mois il reçoit un état de ses utilisations et le mois suivant seulement, il paye au meilleur prix possible. C'est-à-dire que s'il effectue un voyage, il paye le prix du ticket (1,38 euro). Si de nombreux trajets sont effectués, le prix payé est celui de l'abonnement mensuel.

Je vais laisser Alain Boeswillwald vous décrire davantage la genèse et le fonctionnement de cette affaire. Simplement, je suis heureux de voir qu'une fois de plus, la SEMITAN met son sens de l'innovation au service des habitants de la Métropole. Je crois que notre agglomération a de la chance d'avoir un opérateur avec une telle capacité à créer, à inventer et à innover. Merci aux 1 700 salariés de la SEMITAN qui font vivre ce réseau tous les jours. »

M. Boeswillwald : « Concernant LiberTan, je crois que ce qui en fait l'originalité, c'est le double choix que nous avons fait :

❶ Le premier est de dire qu'une billettique n'a de sens que si le client s'y retrouve. S'il n'y a pas d'intérêt pour le client de faire évoluer le support papier en un support billettique, celui-ci ne suivra pas. Le système du « sur-mesure » répond à cette obligation : quand le client valide son trajet, il a la garantie de bénéficier du meilleur prix sur sa consommation deux mois plus tard.

❷ Le deuxième intérêt de cette affaire est que nous avons fait le choix de développer progressivement ce passage à la billettique. Beaucoup de réseaux ont évolué d'un seul coup du papier à la billettique. Vous avez peut-être lu dans la presse que certains de ces réseaux ont quelques déboires avec ce passage brutal. Nous avons choisi un autre chemin.

Depuis la rentrée de septembre, certains de nos abonnés bénéficient de LiberTan. Depuis une quinzaine de jours, le sur-mesure fonctionne. Et au début de l'année 2014, c'est l'ensemble des scolaires qui posséderont la carte LiberTan. En l'espace de quatre mois, nous aurons transformé nos 80 000 abonnés en porteurs de carte LiberTan avec l'espoir et surtout la possibilité d'ajouter sur cette carte d'autres services que le service de transport proprement dit.

Nous allons donc travailler également avec Nantes Métropole pour y ajouter l'usage service « Marguerite », éventuellement le vélo, et d'autres services de mobilité. Ainsi, nous aurons réalisé ce qui était l'un des objectifs du PDU : mettre en place, à terme, une carte mobilité dans l'agglomération nantaise, avec un seul porteur de carte proposant différents services. Je pense que d'ici un an, cela sera sans doute réalisé à Nantes. »

M. le Président : « Mes chers collègues, nous pouvons être fiers de cette avancée au profit de nombreux habitants de notre agglomération, mais aussi des habitants qui vivent autour de l'agglomération et qui utilisent largement LiberTan. Je vous engage tous à l'utiliser vous-mêmes, à montrer l'exemple et à en faire la promotion de telle façon que nous ayons de plus en plus d'habités de notre agglomération qui l'utilisent. »

Direction des Finances

01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

EXPOSE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8".

L'article L. 5211-36 du même Code précise que cette disposition s'applique aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

M. le Président : « Ce Conseil d'octobre est traditionnellement consacré au Débat d'Orientations Budgétaires. Je vais donc donner la parole à Pascal Bolo, le vice-président chargé des finances.

Je voudrais souligner la bonne santé financière de l'agglomération nantaise. Par rapport à d'autres situations, nous pouvons affronter les années futures avec une certaine sérénité, notamment en raison de l'endettement qui a singulièrement baissé et de notre capacité actuelle à rembourser notre dette en 4,8 années. Peu de structures comme la nôtre sont en capacité d'être aussi mobiles et prêtes à investir à nouveau. La situation financière s'est singulièrement améliorée au cours de ce mandat. Cela peut permettre aux élus, lors du prochain mandat, d'avoir une liberté d'action. »

M. Bolo : « Le Débat d'Orientations Budgétaires est, comme son nom l'indique, l'occasion de vous dire avec quelles stratégies, avec quels objectifs, avec quelles ambitions nous commençons à construire le budget de 2014, qui est malgré tout bien avancé, heureusement.

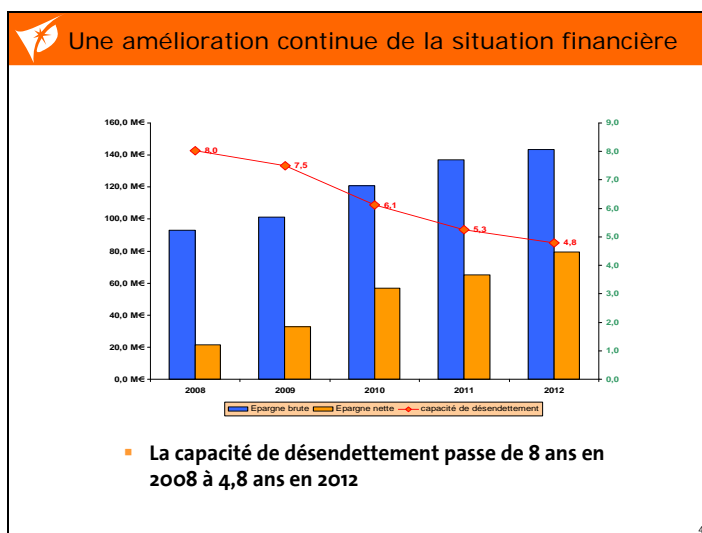
Ce budget intervient dans un contexte économique global qui est celui d'une reprise incontestable de la zone euro, d'une reprise incontestable de l'économie française, mais d'une reprise qui demeure encore fragile et modeste. Trop modeste pour que nous nous en remettions à la seule croissance pour accomplir l'œuvre difficile et nécessaire qui est en cours, c'est-à-dire le redressement des comptes publics, dans le respect de la justice.

Naturellement, Nantes Métropole doit élaborer son budget dans ce cadre-là, tout en préservant, comme le Président vient de l'indiquer, les capacités d'investissement et les marges de manœuvre nécessaires pour ceux qui nous succéderont ; Tout en assurant également le haut niveau de service public que les habitants de l'agglomération sont en droit d'attendre et qu'ils ont appris à apprécier de l'ensemble des politiques publiques conduites au niveau de l'agglomération.

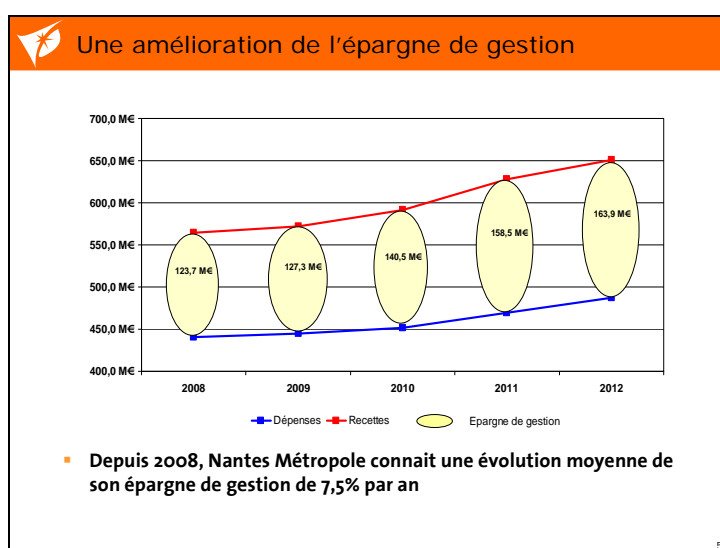
Ce Débat d'Orientations Budgétaires est donc l'occasion de tirer le bilan de l'évolution de notre situation financière depuis 2008.

M. Bolo commente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier.



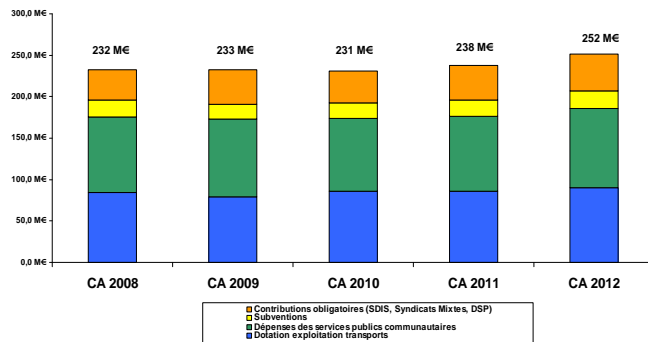


M. Bolo : « Notre capacité de désendettement était de huit années en 2008. Vous vous souvenez que nous avons fixé dans notre stratégie financière que c'est un maximum raisonnable à ne pas dépasser. »



M. Bolo : « La gestion extrêmement rigoureuse des dépenses de fonctionnement nous a permis de dégager une possibilité de taux d'épargne supplémentaire. Cela, parce que le dynamisme économique du territoire – j'y reviendrai - nous a permis de bénéficier de recettes légèrement supérieures. Encore faut-il saisir cette possibilité, c'est-à-dire ne pas profiter de l'afflux – très relatif – de recettes supplémentaires pour, non pas le gaspiller, mais le dépenser de manière inconsidérée. Nous avons ainsi pu améliorer notre taux d'épargne, donc notre autofinancement. »

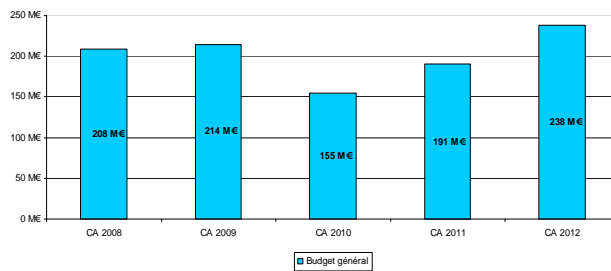
La maîtrise des dépenses d'intervention, fruit de la recherche de performance et de la saine gestion



- Les dépenses d'intervention consacrées aux politiques publiques représentent près de 50% des dépenses de fonctionnement

6

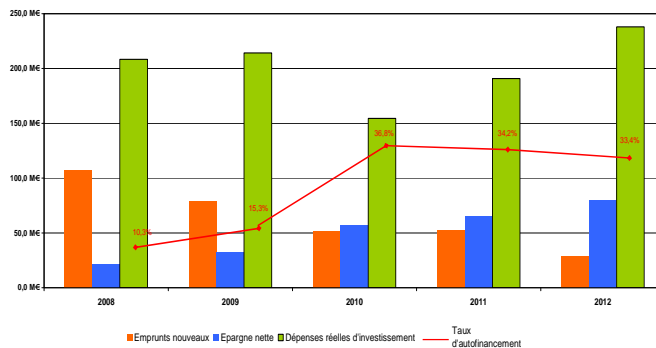
La concrétisation des investissements sur le territoire



- Un haut niveau d'investissement sur le mandat avec une moyenne supérieure à 200 M€/an depuis 2008 sur le budget général
- avec une accélération sur la fin du mandat en cohérence avec le cycle des investissements

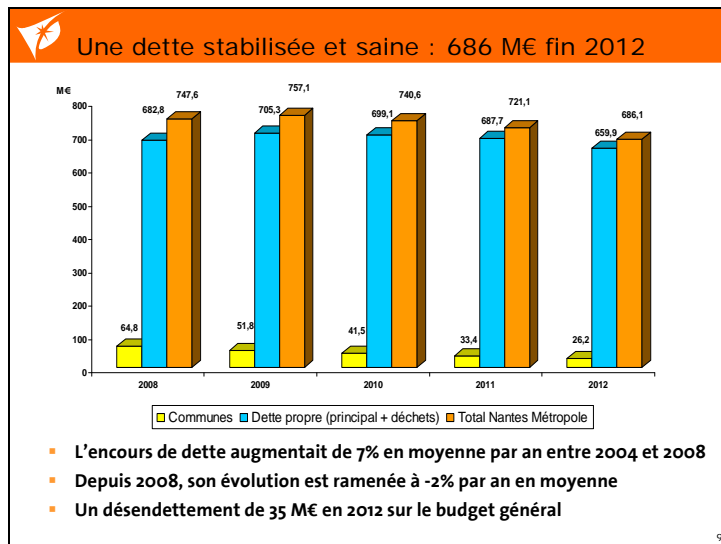
7

Une montée en charge des investissements financés par une épargne nette élevée



- Le niveau élevé d'épargne nette conduit à un autofinancement de 33,4% des investissements en 2012, contre 10,3% en 2008
- En 2012, 12% des investissements sont financés par l'emprunt

8



M. Bolo : « L'encours de dette augmentait en moyenne de 7 % par an entre 2004 et 2008, ce qui correspondait aussi à de forts besoins d'investissement. Depuis 2008, son évolution est de -2 % par an en moyenne, toujours avec une situation stabilisée et un encours de dette, je le précise à nouveau, parfaitement sain. Il n'y a pas d'emprunts structurés dangereux dans cet endettement. »


Prospective et budget 2014 :

BUDGET GENERAL

- Une stratégie financière rigoureuse : maintenir le niveau d'épargne pour préserver l'avenir**
- ▼ **Un cycle d'investissements qui se termine :**
 - ⇒ Projection de réalisation de la Programmation pluriannuelle des investissements à 92% soit 1 230 M€ sur le mandat
 - ⇒ 2014 restera une année forte en investissements avec l'achèvement de projets structurants
 - ▼ **L'épargne nette doit être maintenue à un niveau suffisant pour garantir un haut niveau d'autofinancement, en maîtrisant le niveau d'endettement et sans augmentation de la pression fiscale**
 - ▼ **Les principes directeurs de la stratégie financière :**
 - une épargne nette minimale de 30 M€
 - un taux d'autofinancement de 20% des investissements
 - une capacité de désendettement inférieure à 8 ans en fin de période

M. Bolo : « Donc l'année 2014, je l'ai dit, représente à la fois l'ambition et toujours le sérieux et la sobriété budgétaire, avec un cycle d'investissement qui se termine, soit 1 230 millions d'euros, qui est un chiffre impressionnant sur le mandat. De même, l'épargne nette est maintenue sans augmentation de la pression fiscale. Il n'y aura pas d'augmentation des taux de Nantes Métropole en 2014, si toutefois vous êtes d'accord.

Parmi les principes directeurs de la stratégie financière, on trouve une capacité de désendettement inférieure à huit ans en fin de période. C'est le rappel de la stratégie sur le mandat. Nous devrions être, naturellement, loin de ce chiffre. »




Les dépenses de fonctionnement resteront maîtrisées

- **Les dépenses d'intervention resteront sous contrôle :**
 - L'évolution de l'exploitation Transport sera de 1,4% en 2014 conformément au contrat de DSP
 - Les contributions obligatoires seront plafonnées globalement au niveau de l'inflation
 - Les subventions seront stabilisées en volume
- L'évolution de la masse salariale nette sera limitée à 3% en 2014 (hors emplois d'avenir), puis stabilisée à 2,5% en moyenne les années suivantes
- L'AC et la DSC garantiront aux communes une ressource pérenne en 2014
- L'évolution des dépenses de moyens généraux sera contenue à + 0% (hors énergie, véhicules, loyers et charges locatives) en 2014

12

M. Bolo : « Les dépenses d'intervention restent sous contrôle. Les contributions obligatoires seront plafonnées globalement au niveau de l'inflation. Nous avons notamment noué les relations qui convenaient avec certains partenaires, dont les organismes mettaient en place des augmentations assez largement au-delà de l'inflation. Je pense que nous devrions arriver à des accords raisonnables.

Concernant la masse salariale, nous voulons la maintenir à 3 % d'augmentation en 2014 (hors emplois d'avenir). Ensuite, nous espérons une stabilisation. C'est en tout cas la perspective dans laquelle nous nous situons. Nous prenons en compte le GVT (glissement vieillesse technicité), l'augmentation du SMIC et la garantie de pouvoir d'achat qui impacte favorablement les plus basses rémunérations. Et nous assumons les mesures issues du dialogue social et les accords trouvés par Bernard Bolzer. Cependant, nous ne créons pas un emploi supplémentaire. C'est parfaitement clair : Nous stabilisons l'emploi à Nantes Métropole. Sinon, nous ne pourrions pas maintenir la masse salariale à un niveau de 3 %.

 **Un resserrement anticipé des recettes en 2014 et les années suivantes**

Dans une conjoncture économique fragile, l'évolution de nos principales recettes devraient diminuer de 0,5 point par rapport à la moyenne des 4 années précédentes

- ⇒ L'impact de la situation économique sur les recettes issues des entreprises (CFE, CVAE, VT...) et un ralentissement anticipé de l'évolution des taxes ménages et de la TEOM
- ⇒ Pour autant, aucune augmentation de la pression fiscale sur les ménages et les entreprises n'est prévue pour 2014

13

M. Bolo : « S'agissant des recettes, nous l'avions dit lors de la réforme improvisée de la taxe professionnelle de 2010 : nous étions privés d'une recette particulièrement dynamique, puisqu'elle était en quelque sorte indexée sur le dynamisme économique de notre territoire – sans ignorer les défauts de cette ancienne taxe.


Effectivement, les recettes fiscales étaient, de mémoire, proches de 5 % par an, et les mécanismes qui ont remplacé la taxe professionnelle sont en augmentation moyenne de moins de 1 % par an. Nous voyons là le dynamisme des recettes que nous avons perdu, le lien entre le dynamisme économique du territoire et les recettes de Nantes Métropole, et la capacité à entretenir ce cercle vertueux. Celui-ci fait que l'on crée les conditions du développement économique, on finance les infrastructures qui les permettent et en échange, on a un retour sur la croissance (si j'ose dire) qui permet de continuer à assurer sur le niveau de service public.

Nous avons perdu structurellement ce dynamisme qui a été compensé provisoirement par, dans la période la plus récente, des recettes. Celles-ci ont permis de maintenir la moyenne des recettes, légèrement supérieures aux dépenses, mais qui restent exceptionnelles. Puisque, en contrepartie de la suppression de la taxe professionnelle, l'État a fait, par le biais de la Direction générale des finances publiques, un effort de mise à jour des bases fiscales. Cela a généré une recette supplémentaire, structurelle dans son volume, mais qui n'augmentera qu'une seule fois de manière importante. »



Les orientations de politiques publiques communautaires pour 2014

14

 **Une métropole durable**

- ✔ **Déplacements** : avec le lancement du projet de restructuration de la gare, le prolongement de vie de rames de tramway, la poursuite du plan vélo et de nouveaux équipements en P+R, le lancement des études relatives aux franchissements de la Loire...
- ✔ **Energie** : avec les projets liés à la poursuite des actions du Plan Climat et la poursuite de l'extension des réseaux de chaleur...
- ✔ **Environnement** : avec les actions de lutte contre les risques et pollutions et la poursuite de la réhabilitation de plusieurs déchetteries...
- ✔ **Eau** : avec le démarrage des travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de la Roche et la poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux...

15


M. Bolo : « Comme nous avons l'habitude de le souligner, l'argent public qui sera dépensé correspond à des politiques publiques de Nantes Métropole, selon les grands principes et selon les grandes orientations que nous nous sommes fixés tout au long de ce mandat.

En matière de transport, le prolongement de vie des rames de tramway est à souligner. Je précise que la première rame de tramway Alstom rénovée est arrivée ces jours-ci dans les ateliers de la SEMITAN. Je suis allé la voir ce matin : la rénovation est importante et spectaculaire. »

 **Une métropole attractive et innovante**

- ✔ **Enseignement supérieur recherche et innovation** : par la participation à Biotech IRS Campus, la mise en place d'un schéma de développement universitaire, l'accompagnement et le soutien à nos partenaires, la poursuite de la réalisation des projets du CPER ...
- ✔ **Développement économique métropolitain et international** : par la poursuite des travaux de la salle sportive métropolitaine, le soutien à Voyage à Nantes, la participation à l'IRT Jules Verne, le développement du quartier de la création (filiale ICC) et la création d'un pôle agroalimentaire...
- ✔ **Espaces Publics** : par l'amélioration de l'accessibilité de l'agglomération, l'entretien et les nouveaux aménagements de voirie ...

16

 **Une métropole solidaire**

- ✔ **Emploi et innovation sociale :** *par le soutien renforcé aux emplois d'avenir de Nantes Métropole et de ses partenaires, le soutien aux associations de la Maison de l'emploi, de la Mission locale pour l'insertion, et de l'École de la 2^{ème} Chance...*
- ✔ **Développement urbain des territoires :** *par les interventions de renouvellement urbain, la réalisation de ZAC Habitat, la poursuite du PLUM, l'acquisition de réserves foncières via l'AFLA...*
- ✔ **Habitat et solidarités :** *avec un objectif de production de 2000 logements sociaux, par le soutien financier aux bailleurs sociaux et propriétaires privés pour satisfaire des objectifs ambitieux de production et réhabilitation de logements, l'amélioration continue des conditions d'accessibilité de l'agglomération pour les publics spécifiques...*

17

M. Bolo : « Dans le secteur de l'emploi et de l'innovation sociale, il s'agit d'un soutien renforcé aux emplois d'avenir de Nantes Métropole, mais aussi de ses partenaires. Le soutien aux associations liées à la Maison de l'emploi, à la Mission locale, à l'École de la deuxième chance est également à souligner : Il s'agit de tout ce que nous pouvons faire pour permettre l'insertion de ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi et pour permettre le maintien ou le retour à l'emploi du maximum de personnes. Avec le taux de chômage qui sévit actuellement, nous savons combien ces interventions sont indispensables.

Voilà pour l'essentiel, il est toujours utile de montrer que le budget d'un grand établissement public comme Nantes Métropole, est au service de son territoire et de sa population. »

M. Dejoie : « Mes chers collègues, c'est donc le dernier Débat sur les Orientations Budgétaires de ce mandat, et comme l'a fait le Vice-président, cela peut amener une réflexion sur la situation actuelle de notre intercommunalité.

Certes, la situation s'est améliorée, mais comment pouvait-il en être autrement compte tenu de la situation telle qu'elle était en 2008, rappelée par la Chambre Régionale des Comptes qui pointait les graves risques qu'encourait notre Métropole si elle ne maîtrisait pas ses dépenses de fonctionnement et si elle ne réfléchissait pas à sa politique d'investissement ?

Mais si la situation s'est améliorée, la gestion politique de notre Communauté urbaine reste quant à elle largement à revoir. La situation s'est améliorée, disais-je, mais je pense qu'il faut rester modeste. Je crois que l'autosuffisance du Vice-président aux finances dépasse largement la capacité d'autofinancement de la Métropole elle-même.

Ce que j'aurais souhaité, c'est que parmi les raisons de l'amélioration, on ne se contente pas de louer les décisions de l'exécutif. Je crois qu'il faudrait saluer d'abord les efforts des services et du personnel de la Métropole. Chacun de nous qui exerce les fonctions de Maire sait que lorsque l'on maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est parce que les services qui travaillent à nos côtés se livrent à une activité extrêmement importante d'analyse et de rationalisation des choix et des décisions.

Je voudrais aussi que nous saluions les efforts des communes. En effet, chacune des communes de notre Communauté urbaine a dû faire des efforts quand il s'est agi de revoir les programmations pluriannuelles d'investissement, l'accompagnement des opérations de réhabilitation d'habitat, et qui n'ont pas bénéficié autant qu'il aurait fallu de dotations ou de sommes pour les travaux (et je ne parle pas de l'entretien courant).

Et puis, bien évidemment, vous laissez quasiment de côté la raison essentielle de l'amélioration, c'est-à-dire les recettes fiscales en hausse durant ces dernières années. Certaines de ces hausses proviennent de vos décisions. Je remarque que si nous avons eu le prix de l'innovation en matière de transport, nous aurions pu l'avoir en matière de fiscalité. Parce que la technique qui consiste à

se faire décréter commune touristique pour augmenter uniquement le versement transport était assez habile.

Par ailleurs, la taxe sur les ordures ménagères continue à augmenter malgré les efforts de tri de nos concitoyens. Ceux-ci se voient doublement pénalisés, parce que les efforts qu'ils font peuvent entraîner par endroit des diminutions du nombre de ramassages. Cela, je le comprends parfaitement, dès lors que le nombre de déchets diminue. Mais ça n'a pas été traduit – contrairement à ce que l'on avait toujours dit – sur la feuille d'impôt, alors que ces efforts ont été largement méritoires.

Et bien évidemment (mais c'est la marque de votre objectivité légendaire), vous oubliez complètement les effets de la réforme de la taxe professionnelle qui s'est avérée particulièrement favorable pour la Communauté urbaine. En effet, cette réforme a encouragé les grands donneurs d'ordres de Loire-Atlantique à maintenir leurs investissements. N'oublions pas que cette taxe professionnelle décourageait l'investissement. Je pense à Airbus ou à STX qui ont pu investir en bénéficiant de cette fiscalité nouvelle. Cela a également permis d'étendre le champ de l'impôt sur les entreprises à des activités qui ne payaient pratiquement pas de taxe professionnelle alors qu'elles étaient pour autant totalement non délocalisables. Donc, cette réforme qui a laissé des recettes intactes a évité des fermetures d'industries, a été tout à fait favorable.

Je souris en relisant les Débats d'Orientations Budgétaires des années précédentes. L'ancien Président de la Métropole grondait contre le caractère scandaleux de cette réforme, disant que la colère montait chez les élus et que nous allions voir ce que nous allions voir. Il semblerait que la colère, dans les ors de Matignon, se soit largement calmée. Le confort de la moquette doit permettre d'éviter de s'agacer, car cette réforme n'est absolument pas remise en cause.

Je terminerai en disant que si la situation financière s'est un peu améliorée (j'en ai détaillé les raisons), la gestion politique de notre Communauté urbaine reste largement à améliorer quant à elle. La gouvernance reste insuffisamment partagée, les investissements ne sont pas forcément choisis avec l'accord de l'ensemble des communes, et il n'y a pas de réflexion en amont sur ces politiques d'investissement. Les choix politiques sont contestables, notamment en matière de fiscalité, puisque vous avez porté à leur maximum pratiquement la totalité des taux qui sont à la disposition de la Communauté urbaine. Sauf bien sûr cette année, veille des élections, où soudainement, comme par enchantement, il est annoncé que les taux n'augmenteront pas. C'est assez classique. Ceux qui tapent fort en début de mandat, en général se calment en fin de mandat. Et puis il y a ceux qui augmentent régulièrement mais très modérément la fiscalité.

Le sens critique est toujours aussi absent de vos propos, Monsieur le Vice-Président. J'en veux pour preuve vos absences de remarques sur la baisse des dotations de l'État. Il y a encore quelques mois, c'était un crime, on assassinait les collectivités locales en stabilisant les dotations. Cette année, on les diminue de 1,5 milliard la première année, 3 milliards la seconde année et là rien ne se passe. C'est tout à fait normal. Vous pourriez au moins vous aligner sur la position de l'Association des Communautés urbaines de France qui regroupe pourtant au moins douze ou treize maires socialistes sur l'ensemble. Elle aussi dénonce l'absence totale de concertation entre le gouvernement et les collectivités locales. J'en ai terminé avec ce propos sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Je note pour terminer que tout le monde dit que cela va beaucoup mieux en 2012. À la Communauté urbaine tout le monde se félicite. En 2012, c'est vrai que nous avons changé de Président. Y a-t-il un lien de cause à effet entre l'amélioration et le changement de Président ? Est-ce parce que, enfin, ce n'est pas un nantais qui préside la Communauté urbaine ? C'est peut-être à méditer pour le prochain mandat. Je lance l'idée à ceux qui siégeront dans ce Conseil communautaire. »

Mme Chiron : « Monsieur le Président, chers collègues,

Avant de parler du DOB, j'aurais voulu évoquer l'actualité. L'actualité locale nous oblige en effet à commencer par la réalité d'Alcatel.

Le projet de restructuration qui touche fortement notre agglomération montre les limites du système économique actuel. Les financiers ne regardent que le volet rentabilité directe de l'investissement. Les volets sociaux et environnementaux sont oubliés. Ce site est un siège de compétences humaines et techniques. Il peut développer de nouvelles technologies et proposer de nouveaux emplois.

Chacun semble en partager le constat et pourtant, malgré des engagements régulièrement renouvelés, la direction d'Alcatel veut fermer ce site. Nous ne pouvons que soutenir les salariés dans leur volonté de garder ce site en action. Au-delà, nous devons travailler à l'implication des entreprises sur leur territoire. Nous sommes interdépendants. Exigeons d'en assumer la responsabilité collectivement. Nous, élus, exigeons de prévoir la place des entreprises de manière pérenne.

Le document support que nous évoquons ce matin pour ce débat semble raisonnable, avec une diminution des annuités de remboursement. Il est même indiqué que les investissements vont se poursuivre. Soit. Pour nous, les enjeux sont plus importants. Il nous faut prévoir l'avenir et cela manque dans ce document. Pourquoi ne pas trouver trace de la liaison entre les lignes un et deux du tramway ? Pourquoi est-il juste indiqué en matière de Plan climat que l'objectif serait (je cite) "la poursuite des actions" ?

Pour nous, il s'agit de nous inscrire dans la dynamique de la Déclaration mondiale des maires et des dirigeants territoriaux sur le changement climatique. La maison brûle et nous ne voulons pas regarder ailleurs. L'urgence est de se donner des objectifs quantifiés de diminution des gaz à effet de serre, commune par commune, à l'instar des fiches communales du PLH (Plan Local de l'Habitat). Cela permettait d'ailleurs d'associer davantage les communes et leurs habitants. Monsieur Dejoie remerciait les services pour avoir élaboré ce travail, moi je remerciais aussi les communes et les habitants sur le territoire.

L'expérience des familles à énergie positive doit s'amplifier. Leur engagement nous a démontré que la volonté additionnée à un peu de pédagogie et de suivi faisait bouger les lignes. Alors agissons ensemble sur le territoire, agissons dans une nouvelle dynamique collective.

En matière d'énergie, je citerai encore deux éléments : Toutes les aides, toujours, nous les avons mises en place pour aider le logement social, le logement privé aussi, dans ses réhabilitations énergétiques qui doivent se poursuivre. L'argent investi ici constitue des économies pour la collectivité, nous l'avons vu. Ce sont des économies aussi pour les habitants.

Le lancement du Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux » avec les nouveaux financements de l'ANAH peut nous aider à atteindre les objectifs du plan climat. En 2012, nous avons également voté collectivement le plan d'extension progressive des deux réseaux de chaleur urbains qui seront alimentés à hauteur de 84 % d'énergies renouvelables d'ici 2017. Cela représente des économies pour les familles fragiles. Ce sont des actions dans les domaines social et environnemental. Il s'agit aussi d'assurer la pérennité d'un système de chauffage qui n'obère pas l'avenir, contrairement au nucléaire.

L'année Capitale verte se termine avec son lot d'enseignements. Le visage de la ville de Nantes a changé, le visage de la Métropole aussi a changé. La ville et ses habitants ont pris conscience des opportunités, des exigences et de la nécessité de poursuivre nos efforts. Nantes Capitale verte, ce n'est pas une année d'animations, nous l'avons toujours dit. Ce sont des actions qui vont se prolonger.

Face au mur des urgences, nous avons rendez-vous avec notre histoire, avec l'histoire de Nantes, avec l'histoire de Nantes Métropole et de ses vingt-quatre communes. Les entreprises qui ont participé ont pris goût à s'inscrire dans un territoire, dans une dynamique. Elles ne retiennent pas les contraintes mais la dynamique créée et attendent la suite. Les associations qui ont été primées et dont les projets ont vu le jour veulent aussi continuer leurs investissements. À nous, justement, de savoir les associer et de se servir de cette dynamique sur le territoire.

J'évoquerai brièvement la loi ALUR, puisque nous l'avons abordée. Le PLUM (Plan Local d'Urbanisme Métropolitain), sera un document essentiel pour le prochain mandat. La loi ALUR propose une alternative à l'étalement urbain, à l'artificialisation des sols par un urbanisme rénové, notamment avec la généralisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour lequel les communes seront à pied d'œuvre. Elle propose également la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme.

Nous devons inscrire - et ce dès à présent - des moyens à retrouver demain dans le Budget Primitif, pour l'accessibilité des pôles par les habitants. Ce, avec une exigence de transparence et un accès permanent aux informations sur les compétences exercées par Nantes Métropole. Nous avons malheureusement perdu une belle occasion de faire avancer la démocratie en différant l'élection directe des conseillers communautaires pour 2020, malgré l'insistance des élus écologistes pour que celle-ci ai lieu dès 2014.

Enfin, permettez-moi juste de dire qu'aujourd'hui, nous débattons de ce DOB. Nous l'assumons. Pour la suite nous souhaitons vraiment qu'il puisse être encore plus ambitieux et encore plus volontaire. »

M. Bontemps : « Monsieur le Président, chers collègues,

Après une succession de réformes fiscales toujours plus contraignantes pour les finances des collectivités et dans un contexte morose où le taux de chômage est toujours au plus haut et la croissance toujours absente, Nantes Métropole a pu jusqu'à ce jour respecter ses engagements.

Pour les élus communistes, l'essentiel est de répondre aux enjeux économiques et sociaux actuels et futurs, et aux besoins de la population de notre Métropole qui subit la crise de plein fouet en conservant un haut niveau d'investissement. Nous nous félicitons de la construction de 2 000 logements sociaux par an pour répondre à la crise du logement, et nous renouvelons à cette occasion notre proposition de modulation de la dotation de solidarité aux communes en fonction de leurs objectifs de réalisation de logements sociaux.

Nous nous félicitons également de la modernisation de l'usine d'eau de La Roche, qui donne un sens au service public de l'eau. Nous nous félicitons encore de la réalisation de la nouvelle salle sportive métropolitaine qui pourra accueillir dès 2015 près de 4 000 personnes à Rezé. Nous nous félicitons enfin de la poursuite des efforts dans le domaine des transports et des déplacements.

Ce sont là des exemples concrets d'investissements utiles. Même si la situation budgétaire actuelle est bonne et maîtrisée, nous ne sommes pas à l'abri d'une dégradation de la situation. Car depuis 2012, les dotations de l'État sont en constante diminution et l'autonomie financière de notre collectivité est réduite de moitié depuis la suppression de la taxe professionnelle.

Le budget 2014 de l'État présenté le 25 septembre dernier au Conseil des ministres continue d'asphyxier les finances publiques locales. En effet, le concours de l'État aux services publics locaux serait en baisse d'environ 1,5 milliard d'euros. Rappelons que les collectivités locales sont la principale source d'investissement public (autour de 73 %). C'est donc un signal totalement défavorable qui pèsera sur la toute timide reprise économique de notre pays. Nos collectivités ont besoin d'une fiscalité juste, dynamique et indépendante, et non pas d'un État qui leur impose l'austérité. Elles ne devraient d'ailleurs pas avoir à combler la dette de l'État, parce que celui-ci continue à ne pas prendre l'argent là où il faut.

Les premiers impactés par ce budget austère sont les personnels. Pour la quatrième année consécutive, la valeur du point d'indice est gelée. Cela contribue à une perte considérable de leur pouvoir d'achat. Les mesures d'urgence prises pour les catégories C et la négociation à venir sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations ne pourront répondre à la nécessité de revaloriser les salaires dans la fonction publique. C'est une décision nationale. C'est pourquoi la limitation de l'évolution de la masse salariale, en dessous des 2,5 % pour les prochains budgets, doit être réétudiée.

Nous tenons aussi à rappeler que le recours à l'emprunt, pour répondre immédiatement et sur le long terme aux besoins de la population, n'est pas un tabou. C'est même une nécessité. Ne tombons pas dans le dogme, comme le fait souvent la droite, du « zéro déficit public » imposé par les marchés financiers au travers des traités européens. Ils ne s'inscrivent pas dans une logique de développement à long terme : ils visent à supprimer les services publics pour ouvrir de nouveaux marchés à la finance internationale, toujours avide de profits à court terme.

Notre capacité de désendettement est passée - cela a été souligné avec force par le Vice-Président - sous le seuil de cinq ans. Cela démontre notre sérieux budgétaire dont j'ai noté que notre collègue Laurent Dejoie avait pointé la qualité puisqu'il a parlé d'habileté, et quand on est habile c'est qu'on est bon. Mais Nantes Métropole n'a pas vocation à autofinancer l'ensemble de ses projets. Cela devrait être le rôle d'une grande banque publique d'investissement qui continue de faire défaut.

Nous nous sommes engagés depuis 2001 en faveur d'une politique volontariste en matière de services publics et de cadre de vie, pour répondre aux exigences de l'ensemble de nos concitoyens de la Métropole. Gardons cette attitude, c'est ce qui est proposé. Elle va dans le bon sens. Les élus communistes, vous le savez, sont attentifs à ce que ce cap volontariste ambitieux soit maintenu. Nous soutenons donc les orientations budgétaires proposées mais nous tenons à nouveau à alerter sur les choix politiques du gouvernement qui ne vont pas dans le sens que nous souhaitons. Il n'y a pas un positionnement communiste avant les élections présidentielles et un autre après. »

M. Guerriau : « Monsieur le Président, chers collègues,

Toutes les études et tous les indices et indicateurs sont unanimes : La situation économique française s'est dégradée en 2013. À ce jour, le Fonds Monétaire International, l'INSEE et la Banque de France s'accordent à considérer que la croissance française a été nulle en 2012, qu'elle sera au mieux de 0,2 % en 2013 avec une inflation dans la zone euro de 1,1 %. Hausse d'impôts, réduction des dépenses publiques, faible reprise des investissements des entreprises, destruction de postes, non-inversion du taux de chômage et trop forte appréciation de l'euro sont autant d'éléments d'insatisfaction.

Ainsi, loin de revenir sur les réformes du dernier quinquennat, ce que pourtant il promettait, le gouvernement accroît les efforts exigés aux collectivités locales. Le Président de la République a chargé deux anciens ministres du Budget, Martin Malvy et Alain Lambert, de faire des propositions pour réduire le train de vie des collectivités territoriales. "Ce qui compte, c'est de maîtriser les dépenses locales" a affirmé le chef de l'État.

Dans ce contexte, que deviendra Nantes Métropole et que ferons-nous ? Le budget primitif 2014 sera évidemment un budget de transition en attendant la mise en place d'un prochain Conseil communautaire. Nous ne voyons pas dans votre document de Débat d'Orientations Budgétaires 2014 quels seront les budgets affectés, c'est-à-dire diminués par l'effort supplémentaire exigé par le gouvernement. Pourtant, il va bien falloir effectuer des choix.

Quels seront vos priorités de budget pour l'année 2014 ? Favoriser l'habitat pour tous, l'emploi, les petites entreprises, les artisans, les commerçants, les transports, l'enseignement, la recherche ? Et la voirie ? J'ai dit lors de notre dernière Conférence des maires, Monsieur le Président, que suite aux intempéries de ce début d'année, beaucoup de trottoirs, beaucoup de voies publiques ont été fortement dégradés. Je pense qu'il faudrait en tenir compte dans le budget 2014.

Les « impôts ménages » augmenteront mécaniquement du fait de l'augmentation des bases. Ne faudrait-il pas bâtir un budget avec une diminution des taux ? Ce qui viendrait contenir l'effort fiscal des classes moyennes qui subissent déjà l'augmentation de tous les tarifs.

Depuis plus de dix ans, nous vous donnons des pistes d'économies et de nouvelles recettes sans diminuer les investissements. Je citerai quelques exemples : limiter dans les SEM les salaires qui sont bien supérieurs à ceux des cadres du privé à responsabilités équivalentes, ne plus générer autant d'avenants et donc de surcoûts, réaliser des audits internes, préférer des services en régie assurant un meilleur contrôle que les délégations, rénover nos bâtiments beaucoup trop énergivores, revoir totalement la valeur locative des entreprises afin de pouvoir imposer équitablement le foncier de leur bâti, maintenir les investissements afin de participer à la pérennité de l'emploi local, etc. Voilà quelques pistes de réflexion constructives que nous souhaitons pouvoir creuser.

D'ailleurs, nous nous félicitons d'avoir été entendus sur certains points.

En particulier, la situation financière de Nantes Métropole (L'épargne brute consolidée et la capacité d'autofinancement) s'est améliorée depuis 2010 grâce à des facteurs favorables certes, qui ne perdureront sans doute pas.

L'encours de la dette qui, tous budgets confondus, dépassait les 800 millions d'euros en 2008 (ce qui était particulièrement préoccupant), a décliné. Cependant, la dette par habitant, ne nous leurrons pas, reste très élevée : Elle dépasse encore les 1 250 euros.

En revanche, nous ne sommes toujours pas convaincus par les choix d'investissement et nous regrettons leur répartition entre les vingt-quatre communes.

Par ailleurs, l'effectif global de la ville de Nantes et Nantes Métropole continue à croître, même faiblement. Comment ferez-vous, dans ce contexte, pour contenir l'évolution de la masse salariale de Nantes Métropole à 3 % en 2014, et à 2,5 % au-delà, alors qu'elle était annoncée à 3,5 % à Nantes, ville avec laquelle beaucoup de services sont mutualisés ? Je partage sur ce point ce qui vient d'être dit par Gilles Bontemps. Nous souhaitons que le blocage depuis plusieurs années de la valeur du point d'indice des fonctionnaires ne perdure pas pour qu'enfin, nous puissions débloquer cette situation. Avec la prise en compte de l'ancienneté et l'accroissement de la compétence des agents, la masse salariale augmentera naturellement.

D'autre part, les professionnels reprochent à la seconde comme à la première édition du « Voyage à Nantes » de ne pas avoir su attirer suffisamment de visiteurs extérieurs. En particulier les petits commerces. Pourtant, que d'argent dépensé en termes de communication ! Les manifestations événementielles comme les investissements doivent aussi profiter aux vingt-trois communes de la Communauté urbaine, pas seulement à Nantes.

En conclusion, Monsieur le Président, nous devons analyser la pertinence de chacune de nos dépenses. En période d'austérité, nous devons bien évidemment maintenir un niveau d'investissement adapté et cohérent dans un contexte où les recettes attendues, tant nationales que locales, seront à la baisse. Surtout avec le gouvernement actuel qui baisse ses dotations aux collectivités tout en augmentant nos obligations de dépense. Je pense en particulier à la réforme des rythmes scolaires.

Par ailleurs, nous attendons, Monsieur le Président, pour le Budget Primitif 2014, un budget annexe « transports publics » demandé par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 27 juillet 2009 et que vous aviez promis au plus tard pour 2011. Chaque année, nous vous le demandons et nous n'avons jamais obtenu de réponse, comme sur d'autres sujets d'ailleurs. »

M. le Président : « Je donnerai la parole au rapporteur après, s'il le permet. J'ai entendu un certain nombre de critiques vis-à-vis de notre gouvernance locale, mais aussi vis-à-vis de décisions de l'État, notamment sur les dotations qui sont à la baisse. Vous savez qu'en 2011-2012, le Président de la République de l'époque Nicolas Sarkozy envisageait aussi la baisse des dotations des collectivités locales. Ce qui était envisagé à l'époque était bien pire : Il était envisagé d'amputer au moins 6 milliards d'euros. Effectivement, face à la situation financière que vous connaissez, le gouvernement actuel ne peut pas complètement ignorer cette difficulté majeure et faire porter une partie minime de cet effort sur les collectivités locales. Mais je répète que ce qui envisagé était beaucoup plus lourd et beaucoup plus large.

Sur Nantes, nous portons, je crois, un certain regard au niveau national, du fait de notre dynamisme. Vous ne semblez pas en prendre suffisamment conscience. Notre agglomération, Communauté urbaine travaille de façon positive avec les communes : sur ce point, je suis d'accord avec Laurent Dejoie. Notre Communauté urbaine travaille également de façon positive avec le monde économique, ou avec la recherche.

Cela est dû au fait qu'il y a quelques années déjà, nous avons senti que dans plusieurs domaines, nous devons accompagner la recherche et l'innovation. Ceci a permis de développer de nouveaux process et de développer un certain nombre d'entreprises qui auraient pu être en danger si nous ne l'avions pas fait. Je pense notamment à Airbus, dont tout le monde ici se félicite du succès mondial. Mais le site de Nantes était remis en question il y a quelques années. Quand, avec la Région (et quasiment seulement avec elle) nous avons conçu cet accompagnement auprès du pôle EMC2 puis maintenant de l'IRT Jules-Verne, nous avons sauvé l'entreprise Airbus de Nantes : Nous lui avons donné des perspectives de développement très fortes. Au point que maintenant, cela se ressent dans le domaine de l'aéronautique mais aussi dans d'autres domaines qui peuvent se développer.

Je cite cet exemple-là qui est un exemple majeur dans notre agglomération. C'est une démarche que nous envisageons de poursuivre avec tous ceux qui sont en mesure de nous proposer des solutions.

Je reviens sur les propos de Pascale Chiron, concernant Alcatel-Lucent. Avec le maire d'Orvault et avec le premier Vice-Président de la Région, nous nous sommes réunis régulièrement pour demander à la direction locale de mettre en œuvre des projets de développement, des projets d'innovation.

Nous en aurions espéré davantage. Nous aurions accompagné ces projets comme nous l'avons fait à propos du développement des matériaux composites. Je crois que le groupe Alcatel, groupe mondial, n'a pas souhaité se développer sur le site d'Orvault et actuellement, ce site est en danger. Nous, nous exprimons, au travers de notre comportement et au travers des actions antérieures qui nous avons accomplies dans d'autres domaines, la volonté de sauver cette entreprise à Orvault. Cela, compte tenu des qualités des ingénieurs chercheurs et des ingénieurs développeurs qui y travaillent. Nous avons des possibilités et il faut que nous puissions les mettre en œuvre avec les équipes qui sont sur place. C'est notre direction.

Le constat que nous faisons à Nantes Métropole n'est pas très courant dans d'autres grandes villes de France. Certains en sont des promoteurs : Le système à la nantaise permet de développer les actions sur le territoire, chacun agissant dans le cadre de ses responsabilités et de ses compétences. En matière de développement économique, nous appliquons cette politique : Nous ne cherchons pas à nous imposer et à récupérer l'ensemble des actions. Seulement, nous voulons être des acteurs au bon niveau.

Cela se traduira certainement par une évolution du Schéma de Développement Universitaire. Nous disons clairement à l'Université que nous soutiendrons en priorité les secteurs qui peuvent entraîner pour le territoire des retombées fortes en matière de recherche fondamentale, de recherche appliquée, de développement, d'innovation, de démarrage de start-up, ou qui confortent les entreprises existantes. C'est dans ce domaine-là que nous aurons sans doute à faire des efforts complémentaires en matière financière. Je tenais à le dire, parce que cela est l'un des axes forts de notre politique, maintenant et pour les années à venir.

Certains propos m'ont un peu interrogé. Bien sûr, nous allons poursuivre nos actions après l'année Capitale verte Nantes 2013. L'objectif est de permettre à tout le monde d'être acteur de nouveaux comportements pour une planète plus respectable, et de faire en sorte que nous soyons les promoteurs d'un nouveau comportement local.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu autant de monde qu'espéré, il y a dix jours, lors de l'adoption de la Déclaration de Nantes, par laquelle les villes se sont engagées dans le combat sur la transition énergétique et la convergence des efforts pour un meilleur climat, en tout cas une moindre dégradation. De nombreuses villes du monde entier étaient représentées. Cette Déclaration de Nantes doit être mieux connue, mieux diffusée et transcrite dans les actions quotidiennes.

Pascale Chiron a parlé de la connexion des lignes un et deux. La ligne va déjà jusqu'au « Ranzay ». Le réseau reliera également « Babinière », puis dépassera les marais pour aller rejoindre l'arrêt Recteur-Schmitt. La proposition énoncée est sans doute intéressante, mais elle va de pair avec une urbanisation conséquente.

Certes, en matière d'aménagement du territoire, nous pouvons dire : "Faisons l'infrastructure et l'urbanisation suivra." Vous qui souhaitez débattre des futurs investissements, soyez force de proposition. Aujourd'hui, l'urbanisation a davantage lieu dans la centralité nantaise et sur l'île de Nantes. Les efforts en matière de lignes structurantes doivent donc être plutôt fournis sur l'île de Nantes et dans la centralité que sur une connexion des lignes un et deux. Celle-ci est pertinente mais nécessite que l'urbanisation soit forte le long de la ligne. En effet, nous ne faisons pas du tramway pour du tramway, nous ne faisons pas du Chronobus pour du Chronobus : Nous le faisons parce que ces secteurs sont urbanisés et parce que nous convenons en commun, les communes et la Communauté urbaine, d'un Programme Local de l'Habitat.

Je regrette, Pascale Chiron, mais le Programme Local de l'Habitat est débattu depuis des années entre les communes et la Communauté urbaine. C'est, je crois, un bon exemple de gouvernance partagée. Nous convenons en même temps de ce que nous voulons réaliser ensemble. De là découle notamment la politique de déplacement ou la préservation des espaces agricoles et naturels.

Nous n'avons aucune inquiétude à préparer un Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. Par ailleurs, la loi ALUR ne nous apporte pas grand-chose. Lors des rencontres que nous avons organisées avec le ministre, elle nous a dit que nous avons déjà mené beaucoup d'actions et qu'il fallait que les autres collectivités atteignent le même niveau que nous. Bien sûr. Mais nous aurions aimé aller plus loin : Nous allons peut-être pouvoir le faire en matière d'habitat, mais c'est un autre sujet.

J'évoquerai un autre domaine dans lequel notre agglomération s'affirme : J'entends des critiques sur le Voyage à Nantes, mais il contribue au rayonnement de Nantes. En effet, Nantes est connue pour son action en matière de développement durable. Nantes est également connue pour ses développements culturels, notamment et plus particulièrement ceux de la ville de Nantes, que ceux de Nantes Métropole. Nous contribuons normalement au Voyage à Nantes. Nous participons aussi à un effort collectif pour faire en sorte que le sport rayonne. Nous pouvons peut-être dire, avec un peu de flagornerie, que Nantes est la ville la plus sportive de France : De nombreuses disciplines affichent des résultats au niveau professionnel.

C'est un esprit nantais qui nous permet, sans nous vanter, d'avoir peut-être actuellement, la meilleure façon de voir les choses localement. Cela attire de nombreuses personnes qui veulent venir ici, mais cela attire aussi des entreprises qui reconnaissent le potentiel local. Je reviens ainsi au début de mon propos : nous sommes déterminés à faire en sorte que Nantes soit reconnue comme un lieu où les acteurs s'entendent pour favoriser le développement des entreprises implantées sur le territoire, et en faire venir d'autres.

Voilà dans quel contexte s'inscrit ce Débat d'Orientations Budgétaires. Je laisse le soin à Pascal Bolo de répondre aux autres sujets que je n'ai pas évoqués. »

M. Bolo : « Je voudrais commencer par un « acte de contrition » : Naturellement, Monsieur Dejoie, je n'ai pas voulu heurter la modestie de Jean-Pierre Fougerat. En effet, sur la durée du mandat, l'amélioration de la situation financière est plus son œuvre que la mienne. Vous avez raison d'ailleurs, car tout le monde s'est investi, notamment les services de Nantes Métropole. Quand je parlais d'attention quotidienne portée à la gestion et au non-dérapage des coûts de fonctionnement, c'est évidemment aux services que je faisais également allusion.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres que je donnais tout à l'heure. J'ai le chiffre précis : le produit de la taxe professionnelle a évolué en moyenne de 4,68 % par an entre 2003 et 2010. Le succédané qui nous a été offert à partir de 2010 a augmenté de 0,78 % entre 2011 et 2012. »

M. Dejoie : « Quel est le montant ? »

M. Bolo : « Je vous l'ai dit. Les montants sont dus à deux aspects :

❶ Premièrement, quelques contentieux (dont celui du site des abattoirs) qui ont apporté des recettes supplémentaires, de façon ponctuelle, soit 4 millions d'euros.

❷ Et puis, je l'ai précisé, il y a eu un travail important de révision des bases fiscales effectué par la Direction générale des finances publiques. Là aussi, le dynamisme est ponctuel. Voilà pourquoi les recettes ont augmenté. Mais nous savons bien qu'à l'avenir, cela n'ira pas aussi vite.

Enfin, pour l'anecdote, si vous voulez vraiment que nous sourions ensemble des déclarations des uns et des autres dans le passé, entre les murs qui nous guettaient et les chars à bœufs qui allaient à Vertou, nous avons probablement de quoi faire.

Le DOB 2014 n'est pas le vote du budget. Nous n'avons donc pas aujourd'hui de décision à prendre, concernant tel ou tel budget qui serait supérieur à tel ou tel autre. Nous parlons d'orientations budgétaires. Le DOB n'a pas vocation, par exemple, à arbitrer entre les investissements (notamment en matière de transports publics) qui devront être faits dans les années à venir.

Ainsi, le DOB est l'énoncé des orientations. C'est donc le budget qui, lui, sera ambitieux. C'est au moment du vote du budget que nous ferons des choix pour l'année 2014. Le reste appartient à une autre période et puisque nous sommes en fin de mandat, à un autre débat.

En tout cas, j'ai dû mal m'exprimer Monsieur Guerriau : j'ai dit "maîtrise des dépenses", j'ai parlé de sobriété budgétaire, peut-être de modération. Je n'ai pas parlé de coupes sombres ni de fermeture de services, bien au contraire. Il s'agit de toujours assurer les politiques publiques que nous mettons en œuvre selon les priorités qui ont été celles du mandat. Comme vous passez du coq à l'âne, j'ai cru à un moment que vous vouliez financer la rénovation des trottoirs par la diminution du salaire des cadres des SEM, ce qui me paraît assez peu raisonnable.

Plus sérieusement, certains de vos propos liés à la répartition des investissements entre les vingt-quatre communes qui ne serait pas satisfaisante m'ont un peu choqué. J'espère que nous n'en sommes plus là. Les investissements de Nantes Métropole ne sont pas l'objet d'une discussion de marchands de tapis entre vingt maires qui se mettraient d'accord sur un partage du gâteau. Nantes Métropole est un espace de coconstructions, un développement métropolitain qui profite à toutes les communes, à tout le territoire, à tous les habitants, et qui rayonne même bien au-delà sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique et sur l'ensemble de l'ouest de la France, parce que nous sommes la Métropole de l'Ouest.

Je suis d'accord avec vous à propos de la voirie. Il y a des espaces qui sont dégradés parce que la météo a été défavorable. Nous avons un programme ERS (Entretien rénovation sécurité) qui a été mis au point et qui a été adopté par tous. Cela consiste tout simplement à une objectivation de l'état des différentes voiries pour en déduire globalement (pôle de proximité par pôle de proximité) les priorités en matière de dépenses. Très franchement, c'est cette voie-là qui me semble devoir être poursuivie.

Concernant la baisse des dotations, le Président a très justement rappelé que c'est une véritable saignée que d'autres nous préparaient. Nous n'allons pas insister. Simplement, il y a une différence importante. Au moins nous sommes sûrs que les efforts qui nous sont demandés ici et aujourd'hui n'ont pas pour but de faire des chèques à Monsieur Tapie ou à Madame Bettencourt. Croyez-moi, cela change. »

M. le Président : « Mes chers collègues, nous avons déjà débattu. »

M. Dejoie : « J'ai été mis en cause. »

M. le Président : « Monsieur Laurent Dejoie a été mis en cause. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur les arguments pathétiques du Vice-Président. Je voudrais simplement faire remarquer et lui redemander en euros les montants respectifs de la dernière année de la taxe professionnelle et de l'année de la cotisation sur la valeur ajoutée. Il nous indique des pourcentages qui ne veulent absolument rien dire. En effet, nous ne pouvons pas comparer ces deux impôts, les assujettis n'étant absolument pas les mêmes et les bases d'imposition étant différentes. Ce chiffre-là, je le réclame depuis la Conférence des maires, vous ne le donnez pas. Il n'est dans aucun document. Qu'avez-vous à cacher ? »

M. le Président : « Nous n'avons rien à cacher, surtout à vous. »

M. Dejoie : « Alors donnez-le ! »

M. le Président : « Vous le voulez en montants et pas en pourcentages ? »

M. Bolo : « Je demanderai à Monsieur Dejoie quelques minutes de grâce pour lui répondre. »

M. Dejoie : « Même un quart d'heure. »

M. Bolo : « un quart d'heure, je vous remercie beaucoup. Vous l'aurez, il n'y a aucun problème. Je ne comprends pas d'ailleurs parce qu'à mon avis, il suffit de reprendre tout simplement le bilan financier, le compte administratif 2012 pour trouver les réponses à ces questions-là. Je pense qu'elles sont tout à fait publiques, accessibles. Il faut juste que nous retrouvions le chiffre mais nous allons vous le redonner si vous l'avez égaré. »

M. le Président : « Pascal Bolo reprendra donc la parole au cours de notre séance pour annoncer les chiffres. Il n'y a pas de vote sur le Débat d'Orientations Budgétaires. Rendez-vous au mois de décembre. »

LE CONSEIL DELIBERE ET

1. Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

M. le Président : « Je vais passer la parole à Élisabeth Guist'hau, pour la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2012-2013. Il est évident qu'Élisabeth Guist'hau va s'exprimer au nom de tous les acteurs de ces actions menées en matière de développement durable, du Président aux Vice-Présidents. Nous avons eu une année exceptionnelle avec "Nantes Capitale verte", mais cette année ne doit pas rester exceptionnelle, il faut la prolonger.

Je vous rappelle que la Commission européenne avait examiné douze critères. Cela signifie que douze politiques publiques sont concernées. Le rapport sur le développement durable porte sur toutes ces politiques publiques. J'ai même noté qu'il y avait dix-sept objectifs. Élisabeth va présenter, au nom de tous, ce rapport sur le développement durable mis en œuvre par Nantes Métropole. »

M^{me} Guist'hau présente le dossier suivant :

Direction Energies Environnement Risques

02 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2012 - 2013

EXPOSE

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

En 2010, les résultats obtenus sur le territoire métropolitain se sont traduits notamment par la désignation de Nantes comme Capitale Verte 2013 par la Commission européenne. Dès début 2011, Nantes Métropole s'est dotée d'un nouvel Agenda 21 qui traduit l'intégration du développement durable et de ses objectifs dans l'ensemble des politiques publiques. L'agenda 21 impulse une approche du développement durable et souligne la cohérence de la démarche de Nantes Métropole.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable de Nantes Métropole, édition 2013, vise à présenter l'état d'avancement des 17 objectifs appuyés par 48 actions que s'est fixée la Communauté urbaine en matière de développement durable. Il s'attache à les mettre en perspective en termes de chemin parcouru et restant à parcourir. Le rapport couvre l'année 2012 et le premier semestre 2013. Réalisé en articulation avec le rapport développement durable de la Ville de Nantes, il fait aussi état de pratiques de développement durable dans les 23 autres communes de l'agglomération. C'est un témoignage concret de l'engagement volontariste et de l'investissement constant de la collectivité dans l'ensemble de ses champs d'intervention en matière de développement durable.

Dans ce contexte, Nantes Capitale verte 2013 a impulsé une nouvelle dynamique aux actions des politiques publiques identifiées dans ce rapport. Cette année capitale verte a ainsi été un véritable « catalyseur » de mobilisation territoriale à travers les réponses nombreuses et de qualité à l'appel à projets citoyens, 87 projets ont été retenus. Les entreprises ont aussi répondu à un appel à candidature pour voir leurs actions labellisées capitale verte, 100 d'entre elles ont reçu cette labellisation. Cette mobilisation a renforcé aussi l'action des services de la collectivité pour une administration toujours plus exemplaire.

La démarche et les pratiques de développement durable de Nantes Métropole ont contribué au rayonnement de l'agglomération nantaise en Europe avec la diffusion des « bonnes pratiques » essaimées par la serre volante, et par les onze congrès à portée européenne ou internationale qui jalonnent l'année 2013 avec notamment Ecocity, évènement emblématique de la ville durable. Le Sommet mondial des Maires sur le Climat marque également l'engagement de Nantes Métropole et sa place dans les négociations internationales dans la lutte contre le réchauffement climatique, témoignant ainsi de ses capacités d'action à la fois locales avec son plan Climat, et de son implication forte dans ce processus complexe de négociations à l'échelle mondiale.

De manière générale ce rapport illustre l'implication de la collectivité pour engager des actions fortement structurantes pour l'agglomération durable de demain, avec notamment le déploiement des nouvelles lignes de Chronobus, la création soutenue de continuités cyclables, l'extension des réseaux de chaleur, les actions du Plan Local de l'Habitat et celles du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en matière de solidarité.

Sur les actions en matière de préservation du climat, il est rappelé l'objectif de la collectivité fixé à moins 30% par habitant d'émissions annuelles de CO2 d'ici 2020. Aujourd'hui, et depuis 2003, cette baisse est de -5% grâce à des actions ciblées. Le rapport note ainsi le renforcement du dispositif de conseils aux particuliers et aux copropriétés qui se traduit notamment par 38% de hausse du nombre d'habitants conseillés depuis 2011. En ce qui concerne les réseaux de chaleur, les récentes extensions permettent aujourd'hui la desserte de 14000 logements dont 9500 logements sociaux. Le développement des énergies renouvelables est illustré par la mise en service de la centrale photovoltaïque du complexe sportif Pierre Quinon, l'une des plus grandes de France intégrées au bâti (2300 panneaux, 4000m² de surface).

Sur la préservation des milieux, ce rapport pointe la sensibilisation aux enjeux de biodiversité avec notamment l'opération « 24heures de la biodiversité » (2600 observations sur plus de 830 espèces animales et végétales dont 8 nouvelles espèces). Il évoque aussi la signature de la charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques. Par ailleurs, le rapport souligne la poursuite du déploiement du service de collecte sélective des déchets qui permet aujourd'hui à 100% des habitants d'en bénéficier.

En matière de développement urbain et de mobilité durable, le lancement du Plan local d'urbanisme métropolitain en 2012 est pointé. Le rapport met en exergue le rythme soutenu de construction de logements neufs, 6538 logements mis en chantier en 2012 dont 1864 logements sociaux ; la politique en faveur du vélo avec un total de 450 km de continuités cyclables réalisées aujourd'hui et 360 places de stationnement vélos créés cette année ; ou encore la mise en service de 7 nouvelles lignes chronobus et les 85000 salariés bénéficiant de plans de mobilité.

Le champ des solidarités et coopérations évoque la gestion urbaine de proximité, le fonds de soutien à l'amélioration du Cadre de vie, le travail prospectif sur la conciliation des temps, les coopérations bi-partites avec Saint Nazaire, Rennes ou Angers, les coopérations techniques internationales en matière d'assainissement (Dshang, Kindia, ...) et de déplacement (Agadir).

La partie sur le développement économique durable mentionne, entre autres, le lancement du portail ressources sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises, la valorisation des friches agricoles avec 37 projets de défrichages achevés pour un total de 350 hectares, le plan de développement de l'économie sociale et solidaire, les actions d'Atlanpole.

La partie sur la mobilisation des acteurs et la prospective fait état, entre autres, des pratiques managériales internes de la collectivité (lancement de la démarche diversité, Idées Capitales, Bilan Carbone des services), de l'animation du réseau des Agendas 21 communaux, des politiques publiques évaluées sur la période et de l'adoption du « projet 2030 ».

M^{me} Guist'hau commente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier.

Un rapport synthétique suivant la structure de la politique de développement durable de Nantes Métropole	
Chapitre 1	
La préservation du climat et des milieux	
1. La lutte contre le changement climatique	p.6
2. La transition énergétique	p.8
3. La préservation de la biodiversité du territoire	p.9
4. La préservation des ressources naturelles et la lutte contre la pollution de tous les milieux	p.10
Chapitre 2	
Les formes de la ville et la mobilité durables	
1. L'aménagement et la construction de l'habitat	p.12
2. La mobilité durable : une ville des courtes distances	p.14
Chapitre 3	
La solidarité et la coopération : réduction des inégalités, cohésion sociale et cohérence territoriale, coopérations nationales et internationales	
1. La réduction des inégalités	p.16
2. L'innovation des temps	p.17
3. Les actions à l'échelle nationale et internationale	p.18
4. La solidarité internationale	p.19
Chapitre 4	
Le développement économique durable	
1. L'accompagnement des entreprises	p.20
2. Le soutien à l'agriculture péri-urbaine	p.20
3. L'émergence et le développement de filières innovantes, vecteurs de protection de l'environnement et des liens sociaux	p.22
4. Le soutien à l'économie verte	p.23
Chapitre 5	
La mobilisation des acteurs, l'avenir du territoire	
1. Les pratiques internes de Nantes Métropole	p.24
2. Les Agendas 21 du territoire	p.25
3. La sensibilisation au développement durable	p.26
4. Promouvoir le dialogue citoyen sur le développement durable, évaluer et se projeter collectivement	p.26
5. La ville en 2030	p.27

M^{me} Guist'hau « Bonjour. Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Nous le présentons parallèlement au débat sur le projet de budget.

La politique de développement durable de Nantes Métropole, donc son Agenda 21, irrigue, comme le disait Monsieur le Président, toutes les politiques publiques thématiques avec cinq orientations stratégiques, la participation de tous et un engagement collectif qui implique les élus, les cadres, les agents, les partenaires du territoire, autant les délégataires que les associations.

Son caractère transversal contribue à la cohérence globale et donne du sens aux actions de la collectivité menées en matière d'environnement, de développement économique, de cohésion sociale. Cette cohérence est d'autant plus renforcée que la Direction générale de Nantes Métropole et celle de la ville de Nantes sont désormais mutualisées.

Ce rapport "édition 2013" que vous avez sur vos tables, avec une très belle plaquette, va vous présenter et développer sous une forme aérée l'état d'avancement des dix-sept objectifs appuyés par quarante-huit actions que s'est fixées la Communauté urbaine en matière de développement durable. Il s'attache à mettre en perspective le chemin parcouru et restant à parcourir.

Il couvre le deuxième semestre 2012 et ce premier semestre de l'année 2013. L'année 2011 et le premier semestre 2012 ont fait l'objet du rapport antérieur. Il a été réalisé en articulation avec le rapport de développement durable élaboré par la ville de Nantes. A l'intérieur, vous y trouverez l'état des pratiques de développement durable dans les vingt-trois autres communes de l'agglomération, sous forme d'encarts colorés. Ceux-ci permettent de montrer que chaque collectivité est dans cette même dynamique de développement durable de l'agglomération.

L'année Capitale verte, nous le concevons tous, a été un véritable catalyseur de mobilisations territoriales à travers les réponses nombreuses et de qualité à l'appel de projets citoyens et l'engagement de plus de 100 entreprises dont les actions ont été labélisées. Cette mobilisation a aussi renforcé l'action des services de la collectivité pour une administration toujours plus exemplaire. Les démarches de bonnes pratiques de Nantes Métropole ont contribué en cette année 2013 tout particulièrement, au rayonnement de l'agglomération nantaise en Europe, avec la diffusion de bonnes pratiques essaimées par la serre volante. J'espère vous avez eu l'occasion de la découvrir. Pour les Nantais, elle a été le symbole de ce lien avec les autres villes d'Europe à travers les échanges sur les bonnes pratiques au sein de l'Europe.

Onze congrès à portée européenne et internationale ont également jalonné l'année 2013 avec notamment Ecocity, événement emblématique de la ville durable. Il a été suivi du Sommet mondial des maires sur le climat, dont parlait Gilles Retière à l'instant, qui a permis de marquer l'engagement de Nantes Métropole et sa place dans les négociations internationales, dans la lutte contre le réchauffement climatique, témoignant ainsi des capacités d'actions locales, notamment avec son plan climat, et de son implication forte dans ce processus complexe de négociations à l'échelle mondiale. Je saluerai l'engagement de Ronan Dantec dans cette action.

De manière générale, ce rapport illustre l'implication de la collectivité pour engager des actions fortement structurantes pour l'agglomération durable de demain. Nous mettrons ensemble ici en lumière quelques-unes de ces actions. »

Chapitre 1 : La préservation du climat et des milieux

Les réseaux de chaleur

Ils permettent de chauffer et de fournir en eau chaude des équipements publics (CHU, gare SNCF piscines...) et depuis leurs dernières extensions, près de 14 000 logements dont 9 500 logements sociaux.

année	Nombre de logements
2008	8981
2009	9168
2010	9277
2011	9357
2012	9494
2013	13982
2014	
2015	
2016	
2017	30000 (objectif)

Les 24 heures de la biodiversité

Fin juin 2013 a eu lieu la première édition des « 24 heures de la biodiversité » dont l'objectif était de faire participer le public à un grand recensement d'espèces animales et végétales aux côtés de 70 naturalistes.

M^{me} Guist'hau « Sur les actions, en matière de préservation du climat, qui visent à un objectif de 30 % par habitant d'émissions annuelles de CO₂ d'ici 2020, il faut noter que depuis 2003, une baisse de 5 % est déjà notée grâce à plusieurs actions. Nous pouvons retenir les réseaux de chaleur qui permettent de chauffer et de fournir en eau chaude les équipements publics que vous connaissez : le CHU, les gares, les piscines, et depuis leurs dernières extensions, près de 14 000 logements dont 9 500 logements sociaux avec le bénéfice social pour les familles, notamment sur un coût de l'énergie maîtrisé pour permettre une diminution des frais sur les budgets.

Sur la préservation des milieux, ce rapport pointe la sensibilisation aux enjeux de biodiversité avec notamment, vous y avez sans doute été sensibles, l'opération "24 heures de la biodiversité" en amont des Assises de la biodiversité. Ces 24 heures ont permis d'associer le public à l'exploration de dix sites de l'agglomération, soixante-dix naturalistes étaient présents. Nous avons découvert avec leurs inventaires la présence de huit nouvelles espèces parmi les 830 espèces animales qui ont été répertoriées sur ces 24 heures au total.

Ce rapport sur la préservation des milieux évoque également la signature de la charte relative aux modalités d'implantation de stations électriques. Cette charte est porteuse pour notre agglomération, à laquelle nous avons contribué. Il faut signaler également la poursuite du déploiement du service de collecte sélective des déchets qui permet aujourd'hui à 100 % des habitants d'en bénéficier. Nous pouvons nous en réjouir. »

Chapitre 2 : Les formes de la ville et la mobilité durable

Les transports collectifs

Les quatre premières lignes de Chronobus (bus à haut niveau de service) ont été mises en service en octobre 2012 et les 3 suivantes à la rentrée 2013. Les fréquentations sont en hausse de +15 % à +25 % sur ces lignes. Après 2014, 3 nouvelles lignes viendront compléter le maillage pour assurer des liaisons de rocade.

La place du vélo dans les déplacements

Près de 360 places de stationnements vélos ont été créés cette année, aux abords de la gare SNCF, ainsi que 340 abris et consignes sur une trentaine de sites différents.

Des pistes cyclables ont été réalisées à Pirmil et sur la Chaussée de la Madeleine, portant à 450 km la longueur des axes aménagés dans l'agglomération.

M^{me} Guist'hau « En matière de développement urbain et de mobilité durable, le rapport met en exergue, dans la politique de transport collectif couronnée ce matin - nous en avons effectivement pris acte et nous en sommes fiers - le prix Civitas pour la mise en place de la carte LiberTan. Cette année, il y a eu mise en service de trois nouvelles lignes Chronobus. Les quatre premières lignes l'ayant été en 2012, sept lignes sont en service aujourd'hui. L'objectif est bien de compléter le maillage avec trois nouvelles lignes. Là, nous sommes dans la perspective, comme nous le demande aussi ce rapport, d'acter ce qui a été fait, mais bien aussi de se situer dans une ligne de développement.

Il est également pointé dans ce rapport la politique en faveur du vélo. Nous ne pouvons que nous réjouir des 360 nouvelles places de stationnement vélos créées aux abords de la gare SNCF dans le cadre de la politique transport avec notre ami Jacques Garreau. Il est important de travailler à cette complémentarité des transports. 340 abris et consignes ont été installés sur une trentaine de sites différents.

La mise en place de nouvelles pistes cyclables comme celle de Pirmil et de la Chaussée de la Madeleine permettent d'atteindre un total de 460 kilomètres de continuités cyclables réalisées aujourd'hui. »

Chapitre 3 : Solidarités et coopérations nationales et internationales

L'accès à l'eau

L'eau et l'assainissement sont des secteurs prioritaires de l'aide au développement au niveau international. En 2012, Nantes Métropole a contribué à 8 programmes portés par les communes, dans le but de donner l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement aux populations les plus défavorisées.

5

M^{me} Guist'hau « Les solidarités et coopérations nationales et internationales font partie de notre troisième axe d'Agenda 21 : nous pouvons retenir de multiples actions "solidarités" au niveau du territoire. En revanche, au niveau international, l'eau et l'assainissement sont des secteurs qui ont été retenus comme prioritaires à l'aide au développement. Nantes Métropole s'y est investie en soutenant huit programmes portés par les communes, dans le but de donner accès à l'eau potable et aux services d'assainissement aux populations les plus défavorisées pour créer cette dynamique nord-sud de partenariat, de compréhension mutuelle et de développement au sud. »

Chapitre 4 : Le développement économique durable

Le portail ressources RSE

Nantes Métropole soutient les démarches de RSE – la Responsabilité Sociétale des Entreprises – encourageant les pratiques qui améliorent la vie en société, protègent l'environnement et permettent de gagner en compétitivité. Animé par Nantes Métropole, le « Pôle de ressources RSE » qui rassemble de nombreux partenaires a lancé en juin 2013 le Portail Ressources RSE. Ce site internet est destiné aux PME et TPE qui souhaitent débiter ou consolider leur démarche RSE, ou bénéficier des retours d'expériences de leurs pairs.

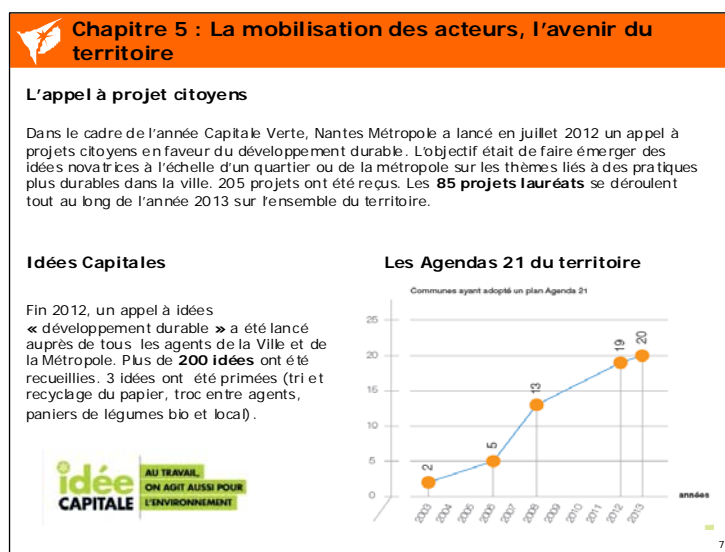
Le label «European Green Capital» pour les entreprises

Plus de cent actions d'entreprises du territoire ont été labellisées « Nantes Capitale Verte ». Ces entreprises ont affiché leur volonté de rallier la démarche Capitale Verte, en axant leur stratégie sur le respect de l'environnement et l'innovation écologique.

6

M^{me} Guist'hau « Au niveau économique durable, Nantes Métropole soutient les démarches de RSE – Responsabilité Sociétale des Entreprises – encourageant les pratiques qui améliorent la vie en société, protègent l'environnement et permettent de gagner en compétitivité. A été lancé en juin 2013 le Portail Ressources RSE. C'est un site internet destiné aux petites et moyennes entreprises et surtout aux très petites entreprises. Ces entreprises qui veulent débiter et consolider leurs démarches RSE vont pouvoir y trouver les retours d'expérience de leurs pairs, donc faire effet boule de neige pour réussir à développer et amplifier l'approche RSE sur notre territoire.

Nous avons déjà développé le label "Nantes Capitale verte" octroyé à plus de cent actions d'entreprises. Nous saluons l'engagement de ces sociétés, au niveau de leur stratégie pour le respect de l'environnement et de l'innovation écologique. »



M^{me} Guist'hau « Notre cinquième axe sur la politique de développement durable porte sur la mobilisation des acteurs et l'avenir du territoire. On ne peut pas être une collectivité exemplaire sans associer l'ensemble des acteurs et participer à cette dynamique autour du développement durable sur l'ensemble de l'agglomération. Nous retiendrons le succès de l'appel à projets citoyens en faveur du développement durable pour faire émerger des idées novatrices à l'échelle du quartier, de la métropole, sur des thèmes liés à des pratiques plus durables dans la ville.

205 projets, nous l'avons dit et redit ici, nous ont montré la vitalité du territoire. 85 projets lauréats ont commencé et s'engagent dans l'année à mettre en place des actions pour une visibilité plus proche du citoyen encore. Cela révèle la vitalité de notre territoire, des acteurs pour le développement durable, tant au niveau associatif qu'au niveau des groupements de citoyens qui pouvaient être sur de nouvelles approches.

Les habitants et les entreprises se sont donc mobilisés au niveau du territoire. Il est aussi important de mobiliser les agents de la collectivité. Ainsi, a été lancé l'appel à "Idées capitales". Les agents ont participé au jeu en déposant 200 idées. Trois d'entre elles ont été primées et mises en œuvre au sein de la collectivité de Nantes Métropole.

Je souligne aussi votre effort collectif à tous. Tout à l'heure, nous insistions sur ce point. C'est bien Nantes Métropole et l'ensemble des collectivités qui se sont engagées dans le développement durable et pour le développement durable, en ayant pratiquement toutes publié leur Agenda 21. Et je suis convaincue que vingt-quatre Agendas 21 sur vingt-quatre, c'est pour bientôt.

Au final, ce rapport souligne les résultats d'une démarche engagée depuis deux décennies et récompensée par le prix "Capitale verte européenne 2013", notamment pour sa capacité à pouvoir fédérer les nombreuses initiatives de terrain conduites par de nombreux acteurs. Ce prix, nous l'avons vu et nous le redisons, a impulsé une nouvelle dynamique au niveau du territoire, qu'il nous faut pérenniser. Je crois que nous en sommes tous convaincus.

En conclusion, je tiens également ici à remercier l'ensemble de mes collègues Vice-Présidents et les directions qui ont contribué à l'élaboration du contenu de ce rapport, tout particulièrement la "Mission Développement durable" qui a piloté l'ensemble du travail, pour concrétiser ce rapport sous une forme aérée, tout en couleur, vous avez pu le vérifier, bien sûr également téléchargeable sur le site de Nantes Métropole. J'espère que chacune des vingt-quatre communes ici présentes pourra aussi faire un lien vers ce rapport sur le développement durable parce que c'est bien ensemble que nous faisons le territoire. Je vous invite à le diffuser largement comme un ambassadeur du développement durable. Merci de votre écoute. »

M. de Rugy : « Je voulais juste dire un mot sur la politique "transports et déplacements" qui est évidemment évoquée dans ce rapport, puisque vous avez fait allusion au prix "Nantes Capitale verte" qui avait été décerné par la Commission européenne sur la base de douze critères. Ronan Dantec ou Jean-Marc Ayrault qui avaient bataillé pour ce prix le disaient toujours : c'est notamment sur la politique "transports et déplacements" – qui avait été très bien notée par la Commission européenne – que cette distinction avait pu être obtenue.

Dans le rapport, pages 14 et 15, il est bien spécifié que l'offre de transports en commun augmente. Les chiffres sont évidemment inscrits très rapidement, mais depuis plus de dix ans, la fréquentation des transports en commun augmente plus vite que l'offre. C'est ce qu'il y a peut-être de plus intéressant car cela démontre que nous sommes engagés en quelque sorte dans un cercle vertueux de changement de comportement.

Monsieur le Président, je m'adresse plutôt à vous par rapport aux propos que vous avez tenus tout à l'heure : dans ce mandat qui se termine, il avait été envisagé de faire la connexion entre les lignes 1 et 2 de tramway, ce que l'on appelle la connexion ligne 1/ligne 2. Tout était prêt d'ailleurs en 2008 pour lancer des études de maîtrise d'œuvre, pour passer à l'action. C'est pour des raisons budgétaires qu'il a été arbitré de faire plutôt le programme Chronobus d'abord. Nous avons souscrit à ce choix, nous l'assumons. Mais cela ne signifie pas l'abandon du projet ligne 1/ligne 2. Cela signifie pour nous un report et c'est pour cela que Pascale Chiron en a parlé tout à l'heure.

Votre remarque sur l'urbanisme autour de cet axe structurant, était peut-être un conseil ou une pression, sans doute amicale aux élus de La Chapelle-sur-Erdre, en tout cas c'est comme cela que je l'ai compris, et peut-être à son maire qui vient d'arriver et qui pourra donc en parler. Je crois que le maire de La Chapelle-sur-Erdre comme les élus d'Orvault, de Nantes Nord ou de l'autre côté de l'Erdre, du secteur de la Chantrerie, de Saint-Joseph-de Porterie, de la Haluchère, de la Beaujoire, partagent ce sentiment : l'urbanisme existant est déjà développé. Il continue à se développer des deux côtés de l'Erdre.

Faut-il rappeler tous les pôles extrêmement importants de notre agglomération, le centre de loisirs du Petit-Port, l'université sur une des rives, mais le pôle de la Chantrerie sur une autre rive ? Évidemment, c'est le prolongement logique de l'ouverture de la ligne de tram train Nantes Chateaubriant pour que les personnes qui viennent du nord de l'agglomération, bien au-delà de notre agglomération, puissent trouver des correspondances directes pour aller des deux côtés de l'Erdre. Nous venons encore d'en apporter une démonstration magistrale samedi, il y a à peine plus de vingt-quatre heures. Vous y étiez vous-même, Monsieur le Président : vous avez pu le mesurer avec l'inauguration du stadium justement dans le quartier des universités. »

M. le Président : « Je donne la parole à Jean-Jacques Moreau, qui était aussi à l'œuvre samedi. »

M. Moreau : « Monsieur le Président, chers collègues, Je ne parlerai pas du stadium Pierre-Quinon, mais c'était effectivement un très bel événement. La lecture de ce rapport est éloquente car l'ensemble des politiques de la ville y sont présentes au travers de tous les services publics de Nantes Métropole et de ses vingt-quatre communes. La ville en elle-même n'est pas durable. Elle se transforme en permanence, se reconstruit sur elle-même pour intégrer les besoins de ses habitants. Construire la ville de demain pour toutes et tous, avec un aménagement urbain contrôlé et une mixité sociale forte, voilà le défi que s'est fixé notre métropole. La construction de logements sociaux en fait pleinement partie. Il s'agit là d'un levier fort pour organiser la mixité et ainsi répondre à la crise du logement.

Pour les élus communistes, nous devons privilégier le renouvellement urbain, sans toutefois sanctuariser tous les espaces. Un aménagement urbain raisonné se doit d'intégrer les besoins humains dans une démarche paysagère écologique.

L'amélioration constante des réseaux de transport en commun vise à proposer de véritables choix pour les déplacements dans l'agglomération. Le succès des lignes Chronobus parle de lui-même. Nul doute que la connexion des lignes 1 et 2 dont nous venons de parler, qui reste à finaliser, et le tram-train, qui sera en service en 2014, auront le même succès.

Notre réseau structurant est ainsi de plus en plus vaste, attractif et performant. Cela répond aux objectifs environnementaux qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à désengorger les axes routiers. Cela participe grandement au bien-être des habitants, construit une ville apaisée tout en diminuant le coût de leurs déplacements.

Autre politique publique, la politique de l'eau et un marqueur majeur de la politique de gauche en faveur des services publics. En 2012, la commune de Mauves a notamment rejoint la Régie publique. La mise en place d'une direction étendue du cycle de l'eau portant sur une ambition particulière en termes de gestion de l'eau et de sa qualité, de l'environnement et surtout de son coût pour les usagers, doit perdurer.

Nous devons aussi trouver des solutions en matière d'énergie car les ménages modestes sont d'ores et déjà confrontés à la précarité énergétique. L'alourdissement de leur facture en est la principale cause et les logements mal isolés l'aggravent. Ces foyers doivent choisir entre ne pas pouvoir payer leurs factures ou subir les conséquences du froid.

C'est donc avec des services publics forts et une politique volontariste solidaire de gauche que nous pourrions avancer en matière de développement durable. »

M^{me} Gressus : « Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'interviens pas seulement en tant que Vice-Présidente, je salue Élisabeth Guist'hau pour l'excellent travail que nous avons pu fournir les uns et les autres en matière de développement durable.

Le développement durable de Nantes Métropole repose évidemment sur trois piliers indissociables : le dynamisme économique, la cohésion sociale et une véritable exigence environnementale. Chacune de nos politiques publiques, je pense, y contribue largement. C'est le fil rouge, c'est ce qui a guidé notre action au quotidien – Élisabeth Guist'hau l'a rappelé tout à l'heure – depuis déjà plus de deux décennies. Ce n'est pas seulement Nantes Métropole, jeune métropole. Depuis deux décennies, sur l'ensemble de nos territoires, cela a guidé notre action au quotidien et nous a permis aussi d'obtenir ce titre de Capitale verte de l'Europe cette année. Ce n'est pas qu'une "breloque", mais plutôt une dynamique pour l'avenir.

C'est cela que nous avons voulu montrer il y a quelques jours avec les nombreux participants notamment du sommet d'Ecocity. Notre démarche se veut exemplaire, mais doit surtout et avant tout être mobilisatrice. Nous nous sommes engagés à promouvoir notre modèle au niveau local, mais aussi dans le cadre du pôle métropolitain Nantes/Saint-Nazaire et même au niveau international. Voilà cette dynamique que nous voulons instituer sur notre territoire dans les années à venir.

Nous reprenons à notre compte le "penser global" mais "l'agir local". Pour beaucoup d'entre nous, le développement durable est la nécessaire entente entre les humains et la nature, mais c'est aussi l'harmonie des humains entre eux. Ils doivent être le chemin qui conduit à la dynamique et à l'attractivité de notre agglomération, le garant évidemment d'une qualité de vie pérenne pour celles et ceux qui y vivent et y travaillent.

La lutte contre le réchauffement climatique, le rapport en fait état : les émissions annuelles de CO₂ sur le territoire métropolitain ont baissé de 5 % depuis 2003. Nos efforts permettront de diminuer d'un tiers nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. L'engagement en faveur de la préservation du climat est une démarche partagée, collective. Nous pouvons nous féliciter du succès des ateliers "climat" et des permanences de l'espace "Info énergie" qui participent à ces efforts, et aux efforts de chacun d'entre nous en matière de réchauffement climatique.

Comment ne pas citer aussi l'accompagnement de la rénovation thermique des copropriétés qui concerne en 2013 près de 3 000 logements ? Ces mesures en faveur de la transition énergétique combinent efficacité écologique et économies pour les ménages. C'est ainsi que les réseaux de chaleur de la métropole permettent de chauffer en ce moment 14 000 logements, dont 9 500 logements sociaux avec une extension à venir, tout à fait intéressante.

Une œuvre pour la prévention de la biodiversité, des espaces verts naturels et agricoles : tout ce travail sur le plan local d'urbanisme métropolitain en cours permettra de mieux lutter contre l'étalement urbain. Je regarde Jean-Pierre Legendre qui est à côté de moi. Favoriser ces modes de déplacement, une ville compacte, facile à vivre, voilà ce que nous voulons mettre en œuvre.

À ce sujet, la densification urbaine que nous appelons de nos vœux passe aussi par la construction de 500 logements neufs par an. C'est ce qui est prévu de 2010 à 2016, puisque les fiches locales le déclinent.

De même, vivre sereinement dans notre métropole, pouvoir se déplacer avec des moyens adéquats, nous venons de rappeler le pourcentage important : désormais plus de 57 % des trajets des Nantaises, des Nantais et des métropolitains se font en mode doux, alors que nous avions fixé des objectifs moins ambitieux. Ils sont dépassés. Nous pouvons nous féliciter de ce chiffre.

Le Chronobus est devenu un exemple important, notamment avec la fréquentation des nouvelles lignes en soirée, véritable changement pour la vie de nos concitoyens. Le busway, le Chronobus, c'est donc le caractère innovant en matière de politique publique et Élisabeth Guist'hau l'a cité : c'est aussi un rapport avec l'international. Notre exemple, notamment, montre notre coopération avec la ville d'Agadir au Maroc ou ailleurs à l'étranger, où nous promovons ces déplacements.

Je tiens à parler de notre politique en matière de déchets. Vous le comprenez, elle associe effectivement la mise en œuvre d'un service public universel. Vous l'avez dit tout à l'heure, tous les habitants de la métropole bénéficient d'une collecte en porte-à-porte pour le tri sélectif, soit avec des bacs, soit avec des sacs, ou avec le dispositif Tri'Sac. Cela nous amène à repenser nos modes de consommation, nos modes de prévention aussi. Le tri sélectif généralisé doit nous rappeler que le déchet n'est plus un rebut, mais doit être une ressource et à Nantes Métropole, la valorisation, qu'elle soit énergétique ou matière, se fait désormais à 100 %.

Merci, Monsieur le Président, d'avoir dit que le développement durable était aussi une affaire citoyenne. C'est une politique écologique audacieuse que nous avons menée et que nous devons poursuivre pour l'ensemble des habitants de la métropole. Vous avez vu dans le beau rapport les exemples de nos vingt-quatre communes. Je ne résiste pas à en citer quelques-uns : le plan "zéro phyto" au Pellerin, une nouvelle approche d'éco-quartier à Brains aux Courtils, la lutte contre la précarité énergétique à Couëron, ou encore la promotion de circuits courts à Saint-Jean-de-Boiseau. Évidemment, je ne peux pas faire la liste des initiatives mises en place dans les vingt-quatre communes, mais je veux rappeler, féliciter à travers ce rapport, la situation de Nantes Métropole en matière de développement durable. Cela nous montre le chemin accompli, il trace évidemment les perspectives d'amélioration et de continuité à venir. »

M. le Président : « Je retiens ce que Michèle Gressus a affirmé : "nous devons penser globalement". Penser globalement, cela signifie ici à Nantes - je crois que c'est surtout cela qui a été remarqué - la cohérence de l'ensemble de nos politiques. C'est une cohérence globale. Ensuite, nous déclinons les différentes politiques, mais c'est bien la convergence que nous avons faite entre le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains qui fait que Nantes est remarquée, notamment, à l'occasion de cette année Nantes Capitale verte, avec tous les contacts que nous avons pu avoir. Cette cohérence doit s'appliquer dans nos débats.

François de Rugy m'a demandé de préciser ma pensée sur la connexion ligne 1/ligne 2, si j'ai bien compris. Pour moi, c'est un report. Mais en matière de politique de déplacements structurants, nous allons avoir, je m'y mets encore, des décisions à prendre dans le prochain mandat. Notamment, certaines lignes de tramway ont plus de vingt ans. Donc, les travaux importants de rénovation commencent. Je ne pense pas qu'il faille mettre de côté les travaux de rénovation avant les travaux de développement, mais c'est un débat, vous pouvez en discuter.

Ensuite, il faut savoir quelles sont les lignes de transport en commun les plus intéressantes pour développer l'offre. C'est dans ce contexte-là que j'examine tranquillement le prolongement de la ligne 1 pour rejoindre la ligne 2 et d'autres développements qui permettront, je pense, dans le futur d'avoir un réseau maillé. L'objectif est bien d'avoir un réseau maillé. Que ce soit un réseau qui traverse l'île de Nantes et permette de rejoindre le Nord et le Sud, Nord-Ouest et Sud-Ouest, ou que ce soit de part et d'autre de l'Erdre, bien sûr. Il faut voir quels sont les coûts des uns et des autres investissements. Notamment ici, sur la ligne 1 prolongée, le franchissement de l'Erdre ne pose pas trop de problèmes, le franchissement des marais du Gesvres pose plus de problèmes techniques, avec sans doute des coûts à finaliser.

Ce que je veux surtout vous dire, c'est que le transport en commun accompagne une densification de l'urbanisation, une densification des logements, une densification des emplois. Je connais l'étude d'urbanisme qui a été faite sur la Babinière. Elle projette un développement notamment en équipements tertiaires, en emplois sur la connexion tram-train, tramway. Si nous nous engageons dans ce prolongement de la ligne 1 jusqu'à Babinière pour ensuite pour rejoindre la ligne 2, ce qui offrira de nouveaux services en matière de développement, c'est aussi que nous nous engageons sur l'aménagement de ce secteur-là.

Donc c'est un tout. Ou bien nous faisons cela en même temps et nous assumons ces coûts, ou bien nous prenons le temps de voir ce qui est le plus efficace pour développer le transport en commun.

Je vous le répète : le transport en commun s'est développé aussi parce que les maires ont accepté de supprimer un certain nombre de lignes de bus qui transportaient peu de monde. C'est parce que nous avons enlevé un certain nombre de lignes de bus qui avait peu de clientèle que nous avons pu redévelopper et avoir des lignes avec une offre supérieure dans des endroits où nous avons du monde à desservir. Il ne faut pas perdre de vue cet état d'esprit.

L'objectif est d'avoir de plus en plus de clients sur le réseau de transport en commun et de faire les bons choix. Je n'ai pas d'autre politique. Dans un horizon à moyen terme, nous ferons tout, mais par quoi commencerons-nous ? C'est le débat pour le programme communautaire que vous allez construire. »

M^{me} Guist'hau : « Je retiens donc que nous travaillerons comme nous avons déjà travaillé ensemble pour que la ville se reconstruise sur elle-même, compacte, et bien sûr en participant surtout à la qualité de vie pour tous avec une démarche mobilisatrice, avec la prise en compte d'une ambition sociale, économique et environnementale pour chacun des projets. Donc, que le travail continue et partons dans ce sens-là ensemble. Merci. »

M. le Président : « Merci de cette ambition collective. Nous prenons acte du débat sur la situation en matière de développement durable 2012-2013, il n'y a pas de vote. Je vais passer maintenant la parole à Pascal Pras qui va venir à la tribune présenter un certain nombre de dossiers en matière d'urbanisme. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1. Prend acte du rapport de Nantes Métropole sur la situation en matière de développement durable 2012- 2013 joint à la présente délibération,
2. Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente les dossiers suivants :

Service de Coordination et Cohérence Urbaine

04 – PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES – AVIS DE NANTES METROPOLE

EXPOSE

La commune de Saint-Julien-de-Concelles, appartenant à la communauté de communes Loire - Divatte, a transmis pour avis, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté au Président de Nantes Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale voisin compétent en matière d'urbanisme, le 5 août 2013.

Géographiquement, la commune de Saint-Julien-de-Concelles est voisine de Nantes Métropole. Elle est en effet mitoyenne de trois communes de l'agglomération nantaise : Basse-Goulaine, Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire. Elle comporte par ailleurs pour partie des noyaux de biodiversité (vallée de la Loire, Marais de Goulaine) essentiels à certaines espèces également présentes à Nantes Métropole. En termes de fonctionnement urbain enfin, la commune fait partie de l'aire urbaine de Nantes. En effet, en 2006 par exemple, 54% de ses habitants travaillaient à Nantes.

Au vu de ces interactions, et au-delà des procédures réglementaires, les dialogues entre territoires voisins sont à développer. Cela avait été souligné dans l'avis formulé, par le Syndicat Mixte du SCOT Nantes St-Nazaire, sur le SCOT arrêté du Pays du Vignoble nantais en 2007, dont le périmètre englobe la commune de Saint-Julien-de-Concelles. En effet, autant sur les problématiques de développement urbain et économique, de déplacements, que de préservation et de mise en valeur de l'environnement, un renforcement des collaborations apportera une meilleure synergie des politiques publiques.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de Saint-Julien-de-Concelles s'appuie sur deux grandes orientations majeures pour la commune :

- Faire du patrimoine communal (naturel, bâti, paysager) une composante du projet communal
 - Affirmer et valoriser l'identité ligérienne de la commune ;
 - Conforter les autres grandes composantes du patrimoine naturel et paysager communal ;
 - Identifier et mettre en valeur les éléments identitaires du patrimoine bâti ;
 - Apporter les solutions propres à garantir la préservation du patrimoine agricole.

- S'appuyer sur le projet de développement de la commune pour créer une offre d'accueil adaptée et diversifiée sur le territoire
 - Pérenniser et renforcer le bassin d'emploi communal en tenant compte des spécificités de la commune et des besoins de la population ;
 - Conforter l'offre d'équipements ;
 - Confirmer le positionnement touristique de la commune ;
 - Structurer l'offre de déplacements sur la commune et vers l'extérieur ;
 - S'appuyer sur le projet de développement et les caractéristiques de la commune pour définir une offre d'habitat cohérente.

Le projet de PLU fait l'objet d'une analyse détaillée en annexe.

Le projet de développement de la commune est ambitieux, notamment en termes de production de logements, mais s'attache à s'appuyer en priorité sur le confortement des espaces agricoles (fortement pourvoyeur d'emplois proportionnellement au nombre d'emplois global présent sur la commune) et naturels avec la présence d'espaces naturels à très forte valeur environnementale. La priorité est accordée au renouvellement urbain du centre-bourg, ce qui est louable, et contribue à la réduction de la consommation des espaces non urbanisés. Toutefois, une analyse détaillée des chiffres montre que le développement de l'offre de logements est prévu pour seulement 35% au sein des espaces urbanisés (centre-bourg et villages du coteau), le reste se faisant en extension des secteurs déjà urbanisés. Un effort est porté sur la production de logements aidés, avec une volonté plus forte que celle exigée par le SCOT du Pays du Vignoble nantais.

En termes de développement économique, si la priorité semble accordée au secteur agricole, la commune souhaite également se doter de capacités de développement, tant en termes de commerces, d'artisanat que de PME-PMI, là aussi centrées sur les potentialités offertes dans les tissus urbains déjà constitués. Le secteur en extension urbaine de Fol Ecu (9,5 ha), inscrit au POS, a été abandonné et remplacé par un secteur plus petit le long de la RD 115 (2,5 ha).

En termes de déplacement et compte tenu du fait que de nombreux habitants de la commune travaillent dans l'agglomération nantaise, Nantes Métropole souhaite attirer l'attention sur la problématique de saturation des ponts de Mauves-sur-Loire et de Thouaré-sur-Loire à certaines heures de la journée.

La problématique commerciale a fait l'objet d'une réflexion particulière. Nantes Métropole ne peut qu'appuyer la volonté de développer l'offre de proximité dans le centre-bourg, et s'interroge sur la pertinence de la zone intercommunale le Loroux-Bottreau Saint-Julien-de-Concelles affichée dans le PADD mais non traduite au plan de zonage, dans l'attente de sa validation dans le cadre de l'élaboration en cours du Document d'Aménagement Commercial du Pays du Vignoble nantais.

En matière de préservation de l'environnement, le projet insiste sur l'importance de la vallée de la Loire, autant dans sa dimension écologique que paysagère, qui est un support d'activités humaines, notamment agricoles. De même, parmi d'autres éléments du patrimoine naturel de la commune, le marais de Goulaine fait l'objet d'une attention particulière.

M. le Président : « Personnellement, je regrette que les communes du vignoble ne se soient pas entendues pour se rapprocher dans une Communauté de communes, qu'elle soit unique ou non : Quatorze communes étaient pour et quatorze communes étaient contre. Nous sommes, quant à nous, concernés par ce débat sur le Pays du vignoble, car Saint-Julien-de-Concelles est la commune la plus proche de Saint-Sébastien et de Basse-Goulaine.

Saint-Julien-de-Concelles souhaite travailler avec nous, notamment sur la question des déplacements. A ce propos, il s'agit d'abord d'œuvrer avec les départements. Cependant, nous sommes ouverts pour débattre avec la commune de Saint-Julien-de-Concelles et nous préférierions que cela ait lieu dans le cadre d'un schéma complet portant sur l'ensemble du Pays du vignoble. Il y a un SCOT pour l'ensemble du Pays du vignoble mais, vous le constatez, nous examinons chaque PLU, commune par commune. Je crois que les évolutions législatives devraient nous permettre d'examiner le PLU de l'ensemble du vignoble. Cela pourrait être plus simple mais à défaut, nous procéderons commune par commune : cette fois-ci, il s'agit de Saint-Julien-de-Concelles. »

M. Pras : « La commune de Saint-Julien-de-Concelles comporte des éléments, dans son organisation géographique et au travers de la biodiversité que nous y trouvons, en liens forts avec notre territoire, notamment au travers de la vallée de la Loire et du marais de Goulaine. Sa population en 2013 est de l'ordre de 6 850 habitants. Au cours des dernières décennies, cette population a été en très forte hausse, mais elle a légèrement décliné ces dernières années. C'est une commune qui compte 2 550 emplois (en particulier dans le domaine agricole) qui sont occupés à 70 % par des personnes habitant en dehors de Saint-Julien-de-Concelles.

Nantes Métropole et nos services ont analysé ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables et ce PLU.

Dans le domaine commercial, il y a une volonté, et cela nous semble intéressant, de recentrer le commerce de proximité dans le centre-bourg. Néanmoins, le souhait de créer une zone commune d'activité commerciale avec Le Loroux-Bottreau, sur un secteur à cheval entre ces deux communes, n'est pas sans nous poser de questions. Cela créerait une offre supplémentaire de zone commerciale qui ne va pas dans le sens que nous souhaitons, c'est à dire travailler dans les centralités. »

M. Chesneau : « Je voterai l'avis comme il vient d'être présenté, conformément au fait que le territoire de Nantes Métropole ne s'arrête pas au niveau de ses frontières « physiques ». Il ne vous a pas échappé que nous sommes voisins avec la commune de Saint-Julien-de-Concelles. Ainsi, les interfaces qui nous lient mettent en avant certains éléments que nous essayons de maîtriser à l'échelle de notre Métropole. Il est donc important de continuer à travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs et responsables politiques situés au-delà de notre territoire.

Cependant, je regrette qu'une fois encore, dans le PADD, comme nous avons pu en faire état il y a quelques années concernant le PADD de Nantes Métropole, nous ne mettions pas non plus l'accent sur la problématique du franchissement de Loire. Une fois encore, je réitère ma demande d'être extrêmement attentifs sur ces franchissements de Loire, qui ne se cantonnent pas qu'à la centralité de Nantes Métropole.

Les ponts de Mauves et Thouaré-sur-Loire drainent quotidiennement des habitants du sud-Loire qui (nous partageons un territoire) viennent travailler dans nos communes ou à Nantes Métropole. J'aimerais demander à cette occasion que nous portions une attention toute particulière à cela, avec nos partenaires du Conseil général, afin que nous puissions trouver, à terme, une solution sur ces franchissements qui concernent le territoire de Nantes Métropole. »

M. le Président : « Je souligne que la délibération concerne un vote favorable avec réserves (au pluriel). Je crois que la demande de Bernard Chesneau peut être intégrée dans les réserves. Il y a le problème du franchissement mais surtout, celui du prolongement du franchissement vers le centre-ville de Thouaré. Il peut y avoir conservation du franchissement et modification de la voirie ou il peut y avoir un nouveau franchissement... mais je crois que c'est une réserve intéressante qu'il nous faut porter au PLU de Saint-Julien-de-Concelles. Ce n'est pas tant en direction de la commune qu'en direction du Conseil général. Les réserves, concernent notamment l'urbanisation de l'habitat qui n'est pas suffisante dans le bourg, le commerce et les déplacements. »

M. Pras : « Je suis tout à fait favorable à cette demande. Comme vous l'avez souligné, je tiens à rappeler que la demande des franchissements de Loire nous intéresse en premier lieu. Toutefois, nous échangeons avec le territoire de la commune et, comme l'a précisé Gilles Retière, avec la Communauté de communes de ce secteur. Est également concerné cet aspect-là du franchissement : l'échange et la nécessaire concertation avec le Conseil général, en particulier dans le domaine de la voirie. »

M. le Président : « Je mets aux voix avec l'amendement. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Adopté. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Donne un avis favorable au projet de PLU de Saint-Julien-de-Concelles, avec les réserves émises ci-dessus;
2. Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

05 – LA CHAPELLE SUR ERDRE – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

EXPOSE

Depuis 2008, et suite à la révision générale du PLU en octobre 2007, le paysage urbain de la commune de La Chapelle-sur-Erdre a évolué. Une forte progression des constructions a été constatée. Ces nouvelles constructions ont permis, de diversifier les types de logements offerts, et d'apporter, dans certains cas, une mixité sociale, qui faisait défaut dans de nombreux quartiers.

La Ville et Nantes Métropole ont mené, en 2011, une étude sur le développement urbain du centre-ville à long terme, afin d'anticiper les évolutions à venir, et suite notamment à la mise en service de la ligne de tram-train « Nantes-Châteaubriant ».

Une nouvelle modification du PLU était donc nécessaire pour continuer d'adapter le territoire communal aux problématiques rencontrées. Cette modification a pour objectifs :

- de mieux encadrer les mutations et les évolutions du tissu urbain constitué ;
- de permettre des projets de renouvellement urbain en centre-ville, tout en maîtrisant leur forme et leur insertion dans le tissu existant, dont les éléments patrimoniaux sont désormais protégés ;
- enfin, de favoriser la production de logements locatifs sociaux et de logements abordables qui, malgré les efforts importants fournis ces dernières années, continuent de manquer dans la commune, notamment en raison du poids important des constructions dans le tissu urbain diffus.

Par ailleurs, la modification du PLU intègre également diverses évolutions réglementaires et prend en compte les objectifs communautaires, en matière d'habitat, d'activités économiques et de déplacements.

Concernant le premier objectif, il est proposé d'adapter le zonage au projet de ville, à savoir : conforter le centre-ville et prioriser le développement urbain le long des axes structurants, desservis par les transports en commun ou comportant des équipements, commerces ou services participant à la vie de la Cité.

Ainsi, une nouvelle zone UBa est créée sur 145 hectares (ha), en prolongement du centre-ville, le long des axes structurants.

De plus, en toutes zones urbaines, sont créées des bandes constructibles principales et secondaires avec des règles de hauteur et de retrait différenciées et un coefficient de pleine terre est instauré. Ces dispositions, auxquelles s'ajoutent de nouvelles protections du patrimoine paysager et bocager (protection du patrimoine végétal au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme), permettront à la constructibilité, d'être favorisée en bord de voie, et d'être contrainte à l'arrière des terrains afin de préserver les cœurs d'îlots.

Le second objectif de la modification a pour objet la traduction de l'étude centre-ville, menée en 2011 par Nantes Métropole et la Ville de La Chapelle-Sur-Erdre. Cette étude a été complétée par un diagnostic sur les éléments patrimoniaux à conserver mené par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en 2012.

De nouveaux éléments de protection ou d'encadrement de l'évolution du patrimoine chapelain sont créés : plan d'épannelage, séquences urbaines et bâtiments protégés au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme.

Dans un contexte de forte attractivité, qui s'accroît avec l'ouverture de la ligne de tram-train en février 2014, la présente modification vise également à encadrer, les secteurs mutables et à forts enjeux urbains, par des orientations d'aménagement (OA) : une orientation globale et trois orientations d'aménagement sur les secteurs stratégiques (îlot Clouet-Jaurès, rue de l'Erdre et rue de Sucé).

De plus, et afin de conforter les commerces de proximité en évitant leur mutation vers d'autres fonctions, la présente modification introduit des linéaires commerciaux.

Le troisième objectif de la modification vise à renforcer la production de logements sociaux et de logements abordables. Les trois volets du dispositif de la loi Engagement National pour le Logement, dite Loi « ENL », introduits dans le PLU modifié de 2010 (loi n°2006-872 du 13/07/2006), sont concernés par cette modification :

- extension du périmètre d'application ;
- application du seuil de déclenchement dès 800 m² de surface de plancher ;
- augmentation de la part de logements sociaux imposée à chaque opération.

Ce dispositif est complété par la création de 12 nouvelles orientations d'aménagement au-delà du centre-ville, imposant des principes urbains à respecter et une proportion de logements sociaux et abordables adaptée à chaque tissu environnant.

D'autres adaptations sont apportées au règlement du PLU, notamment l'intégration des normes bureaux et vélos du Plan de Déplacements Urbains (DPU), et l'interdiction des résidences services en zones d'activités économiques.

Les évolutions présentées s'inscrivent pleinement dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du PLU approuvé en octobre 2007.

Il s'agit notamment, de « Favoriser le renouvellement urbain dans un centre-ville élargi, dynamique, et attractif pour tous », et d' « Offrir à tous un logement proche des pôles de services, d'équipements, de commerces voire d'emplois ».

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux personnes publiques associées par courrier du 02 Avril 2013.

Le Conseil Régional n'a pas formulé d'observation dans son courrier du 22 Avril 2013.

Le Conseil Général de Loire-Atlantique, par courrier en date du 16 Mai 2013, a fait des remarques sur trois orientations d'aménagement. Pour l'OA République, il est demandé de positionner les accès aux extrémités les plus éloignées des carrefours situés sur la RD 69. Il est confirmé qu'aucun accès n'est envisagé sur le giratoire « Place de la République ». En effet, celui-ci sera éloigné sur la rue Le Guyader. Pour ce qui concerne le giratoire de la « Place du Gendarme Cognard », il ne s'agit pas d'un nouvel accès mais de l'entrée actuelle de la contre-allée existante.

Pour l'OA de la rue de l'Erdre, des études techniques seront menées particulièrement sur le projet de contre-allée pour vérifier la faisabilité du projet indiqué dans l'OA. Par ailleurs, il est répondu favorablement, à la demande du Conseil Général, de redessiner le débouché de la contre-allée sur la rue de Sucé.

Enfin, le Conseil Général rappelle ses prescriptions relatives au Schéma Routier Départemental. Aussi, la précision demandée, relative à l'interdiction de créer, hors agglomération, de nouveaux accès, sur la RD 75 classée dans le réseau périurbain, est prise en compte.

La Chambre de Commerce et d'Industrie a émis un avis favorable à la modification du PLU, par courrier du 06 Mai 2013, en approuvant les dispositifs nouvellement proposés dans le centre-ville. Cependant, elle déplore l'instauration des normes maximales de stationnement pour les bureaux en secteurs desservis par le futur tram-train. Ceci dit, celles-ci répondent aux obligations du Plan de Déplacements Urbains. Enfin, à la crainte exprimée d'une baisse de l'attractivité commerciale de la rue de l'Erdre, en cas de requalification, il est répondu qu'un « emplacement réservé » pour élargissement partiel de la rue de l'Erdre est prévu, permettant ainsi d'améliorer les qualités et les fonctions de la voie.

Les autres personnes publiques associées, sollicitées, n'ont pas émis d'avis sur le dossier.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 avril au 28 Mai 2013, selon les modalités prescrites par arrêté n°2013-163 du 26 mars 2013. Elle a donné lieu à six permanences du commissaire-enquêteur : 76 observations ont été inscrites dans les registres, 47 courriers et une pétition ont été adressés au commissaire-enquêteur.

La pétition du lotissement des « Champs Blancs », comprenant 156 foyers, portait sur le changement de zonage d'UBb en UBa d'une partie du lotissement.

Ces remarques visent principalement la transformation d'une partie du secteur UBb en secteur UBa : de nombreuses interventions remettent en question la pertinence de la délimitation de ce nouveau secteur, séparant parfois des parties de lotissements en deux zones différentes, remettent en cause la logique d'urbanisation autour des axes structurants, et s'inquiètent des conséquences des nouvelles règles de hauteurs en UBa (9m à l'égout en façade des terrains).

Par ailleurs, plusieurs interventions portent sur les orientations d'aménagement créées en centre ville et en tissu diffus : certains redoutent une dévalorisation de leurs biens ; d'autres craignent une maîtrise publique à venir des terrains.

Un tableau annexe recense l'ensemble des thèmes abordés lors de cette enquête et indique les réponses apportées par la collectivité.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable assorti de 5 recommandations dans son rapport daté du 24 Juin 2013 :

- 1- Veiller, lors des nouvelles constructions, plus particulièrement en UBa, à préserver l'intimité des riverains concernés ;

2- Veiller qu'aucune « spoliation importante » ne se fasse, du fait du règlement d'OA et du pourcentage de logements sociaux ou abordables, pour les chapelains désireux de vendre avant cette modification du PLU ;

3- Considérer les contre-propositions de projets d'aménagement dans les OA : demandes ponctuelles dans les OA République, Chêne Vert, Ravel, Rue de Sucé et Charles de Gaulle ;

4- Augmenter le coefficient de pleine terre de 10 % partout - UA, UBa et UBb ;

5- Reconsidérer les marges de recul en limites séparatives UA, UBa et UBb afin de les augmenter.

Les recommandations 1, 4 et 5 font suite à la mobilisation d'habitants, notamment des lotissements constitués, redoutant des constructions d'habitat collectif à proximité immédiate de leur pavillon. Afin de donner des garanties à ces riverains de ne pas bouleverser leur environnement immédiat et leur intimité, il est proposé les ajustements suivants après enquête publique :

- Réduire, en secteur UBa, la hauteur du couronnement des constructions et imposer un seul niveau habitable sous comble : la hauteur maximale (au faîtage) en secteur UBa passera de 14 m à 13 m, évitant ainsi les constructions aux formes trop massives.
- Augmenter, en secteur UBa, les retraits en limites séparatives des bandes constructibles secondaires à 6 mètres minimum (et non plus 4 mètres minimum).

Ces deux évolutions, au sein du secteur UBa, permettront d'assurer une transition avec le tissu pavillonnaire existant, tout en poursuivant l'objectif initial de la modification, à savoir : densifier en centralité et le long des axes structurants, en bande constructible principale notamment.

En ce qui concerne le secteur UBb, les règles de retrait proposées sont suffisantes puisque seules y sont autorisées des constructions d'une hauteur de 6 m à l'égout et de 9 m au faîtage.

Enfin, en zone UA, il est proposé d'ajuster le retrait prévu en limites séparatives, en bande constructible secondaire afin de le lier à la hauteur (retrait minimum de la moitié de la hauteur absolue).

Il est proposé de ne pas augmenter les coefficients de pleine terre, tel que le recommande le commissaire-enquêteur. Ce nouveau dispositif a été proposé, après une analyse du tissu urbain chapelain et des projets récents. Il se cumule par ailleurs avec une autre obligation, non mentionnée par le commissaire enquêteur, de réalisation d'un pourcentage d'espaces verts. Une évaluation de l'impact du coefficient de pleine terre pourra être réalisée, lors de l'élaboration du PLU métropolitain, afin d'envisager une éventuelle adaptation.

Concernant la seconde recommandation, l'usage du terme « spoliation » est abusif. En effet, depuis 2007, aucune dépréciation des biens n'a été constatée dans la commune suite à la mise en place des différents outils proposés (OA, servitudes de mixité sociale, ENL). Ces derniers ne font qu'afficher des principes urbains et des programmes de logements à respecter : ils ne préjugent en rien du mode opératoire qui sera retenu.

Enfin, la troisième recommandation propose des modifications de certaines OA, sur la base des remarques faites lors de l'enquête publique, quand elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Dans la mesure où les adaptations demandées visent essentiellement à sortir certaines propriétés individuelles de ces secteurs, elles remettraient en cause les motivations mêmes des orientations d'aménagement, à savoir : éviter des divisions parcellaires au coup par coup et proposer des aménagements plus cohérents à l'échelle de petits secteurs de renouvellement urbain.

Pour les orientations d'aménagement du centre-ville, une vigilance particulière a été portée, lors de leur élaboration, sur la conciliation entre renouvellement urbain et préservation du patrimoine. Aussi, il n'est pas envisagé de remettre en cause l'équilibre trouvé.

Enfin, pour toutes ces orientations d'aménagement, une attention particulière sera accordée à la concertation avec les propriétaires et riverains concernés, lors de l'engagement d'opérations de constructions, non programmées à ce jour.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification du PLU de La Chapelle-sur-Erdre. Celui-ci reprend le dossier d'enquête publique, auquel il apporte les modifications suivantes :

- Règlement - secteurs UBa, 1AUba et zone UA : modification des articles 7 (retraits) et 10 (hauteur),
- Règlement toutes zones : modification de l'article 3 pour préciser l'interdiction d'accès à partir de la RD 75, conformément à la demande du Conseil Général,
- Planche 60-42 : rectification d'une erreur matérielle relative au tracé du linéaire commercial rue Martin Luther King,
- Orientation d'aménagement de la Rue de Sucé : évolution du tracé de la voie de desserte afin de prendre en compte l'avis du Conseil Général.

La notice explicative est modifiée en conséquence.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour mettre à jour certaines pièces annexes du PLU : ajout du périmètre d'étude sur le centre-ville en pièce 7.7.

Ce dossier de modification du PLU est consultable à la Direction Territoriale Ouest Agglomération ainsi qu'au pôle communautaire Erdre et Cens.

M. Roussel : « Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des élus et des services de Nantes Métropole qui ont travaillé sur cette modification. Je saluerai bien évidemment mes collègues de La Chapelle-sur-Erdre : Jean-Marc Hagimont et Gilbert Galliot. Le travail est constant. En effet, notre habitat évolue et il faut que l'ensemble des habitants de nos communes puissent l'accepter et le comprendre.

Les objectifs étaient clairs pour nous. Il s'agissait de faire en sorte que notre centre-ville soit dynamique, à la fois en termes d'accueil de populations et de développement des commerces. Il s'agissait aussi de conforter notre production de logements sociaux et enfin - pour reprendre les débats précédents - développer l'habitat tout au long des axes de transport collectif. Nous sommes bien intégrés dans cette phase. Dans ce sens-là évidemment, nous sommes prêts à accueillir les futures connexions de lignes de tramway. En termes de développement économique également, nous avons la chance d'être encore une commune dynamique. Nous menons donc des projets, notamment sur le secteur de la Babinière, puisque des contacts existent déjà. Un grand merci à vous tous pour cette modification de PLU. »

M. Rioux : « Monsieur le Président,

Le grand principe des Plans Locaux d'Urbanisme en adéquation avec notre PLH est de densifier les centres villes, particulièrement le long des axes de transport en commun structurants, et d'y augmenter la part de logements sociaux et abordables.

Or, à La Chapelle-sur-Erdre, pour l'Orientation d'Aménagement Martin-Luther-King, des droits à construire ont été diminués suite à l'enquête publique, ce que ne précise d'ailleurs pas l'exposé de la délibération. C'est ainsi qu'au 40 de cette rue Martin-Luther-King, en plein centre-ville, sur un foncier de 3 439 mètres carrés en zone UA et UBB, les surfaces de plancher possible passent de 4 500 à 2 000 (2 300 mètres carrés maximum), c'est-à-dire une diminution de 49 à 56 %.

De même, de soixante-cinq logements dont dix-neuf sociaux, nous passons à trente logements dont dix sociaux et quatre abordables, soit une diminution de 54 %. C'est un cas particulier, certainement justifié. Cependant, il convient que nous réservions à chaque cas particulier présenté par une commune, quelle qu'elle soit, la même attention bienveillante. Cela n'a pas toujours été le cas. C'est pourquoi, Monsieur le Président, le futur PLH intercommunal devra impérativement comporter des schémas de secteur incluant et protégeant les particularités et individualités de chacune de nos communes. Nous y serons très attentifs.»

M. le Président : « Je vais laisser mes collègues répondre dans le détail mais je pensais que Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme de Saint-Sébastien était favorable à une plus forte densification. Ce n'est pas comme cela qu'il faut le comprendre. Il s'agit d'ajuster et de tenir compte de l'avis de chaque commune. Je crois que c'est ce que nous avons essayé de faire à chaque fois dans le passé. De plus, je rappelle que le PLU est l'autorisation de construire et qu'au final, c'est le maire qui signe le permis. »

M. Pras : « Monsieur le Président, je vais répondre à cette interrogation qui a déjà été soulevée lors de la Commission aménagement solidarité. Monsieur Rioux parle d'une OA, il s'agit de l'OA Martin-Luther-King sur la route principale d'accès au centre-bourg de La Chapelle-sur-Erdre. Cette OA est à reconnecter avec les autres OA qui ont été créées. Celle-ci était plus ancienne. Elle a été modifiée parce que nous avons le droit d'évoluer dans le temps et nous avons aussi le droit de nous tromper. Cette OA était vraisemblablement mal organisée antérieurement. Je pense effectivement qu'elle portait des droits à construire qui pouvaient poser problème.

Comme nous le savons tous, lorsque nous travaillons au renouvellement urbain, nous travaillons dans la « dentelle », en prenant en compte l'acceptabilité par rapport au voisinage, les problématiques de hauteur, les problématiques de vis-à-vis. Lors de la présentation du rapport par Madame Guist'hau, nous nous sommes tous félicités de travailler sur le renouvellement urbain. Travailler sur le renouvellement urbain pour la densification, c'est aussi travailler sur l'acceptabilité de cette densification et sur la préservation de la qualité de la vie de chacun.

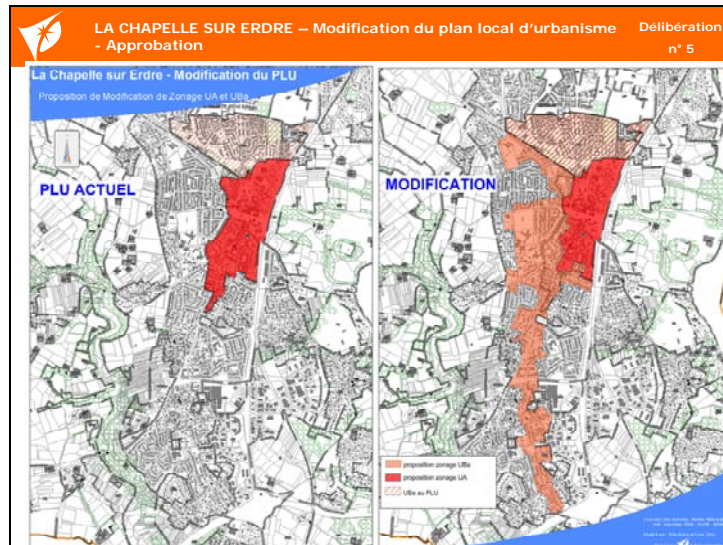
L'OA a été modifiée mais surtout, l'essentiel est de dire que cette OA Martin-Luther-King se trouve elle-même en face d'une autre OA très importante qui n'existait pas et qui a été l'objet d'un travail conséquent. Cette nouvelle OA va opérer une densification qui n'existait pas sur ce territoire, cela au service du développement, de logements, tout en travaillant sur la mixité sociale. En particulier car il s'agit d'une surface de proximité très importante vis-à-vis de la future ligne de tram-train. Sur La Chapelle, nous avons fait ce travail. Nous avons redessiné un certain nombre d'OA. Nous en avons créé de nouvelles en particulier dans le centre-ville. Je pense, entre autres, à l'OA qui se trouve sur la route de Sucé.

C'est un ensemble qu'il faut regarder. Effectivement, il y a une modification de cette OA, mais il ne faut surtout pas la déconnecter de tout le travail qui a été fait sur le centre-ville de La Chapelle-sur-Erdre. Cela va dans le sens d'une densification du centre-bourg avec des OA beaucoup plus importantes qu'elles ne l'étaient et plus précises. »

M. le Président : « Merci. C'est l'objectif qu'il faut retenir, après c'est le projet qui fait la règle et pas l'inverse. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chapelle-sur-Erdre, sur la base du dossier présenté à l'enquête publique, assorti des modifications énoncées ci-dessus,
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

06 – SAINT-HERBLAIN – SECTEUR DU FOULOIR - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

EXPOSE

Par délibération du 14 décembre 2012, le conseil communautaire de Nantes Métropole a approuvé les objectifs et défini les modalités de concertation préalable au projet de révision simplifiée du PLU de Saint-Herblain sur le secteur du Fouloir.

La Ville de Saint Herblain et Nantes Métropole souhaitent permettre la mise en œuvre d'un projet d'habitat groupé coopératif sur le site du Fouloir à La Pelousière, au sud du bourg.

Le site du Fouloir, ancien hameau agricole, avait été classé au PLU de 2007 en zone naturelle de loisirs afin d'encadrer son évolution.

Depuis, la Ville est devenue propriétaire du site, les habitations vétustes ont été démolies et le site est en attente d'un projet.

L'objectif de la Ville est d'y expérimenter une démarche d'habitat groupé coopératif. Cette démarche consiste à accompagner un groupe de futurs habitants qui achèteront le terrain puis concevront eux-mêmes le projet de leur habitat.

Un appel à projet a donc été lancé et la Ville analyse les candidatures remises en juin dernier.

Parallèlement à l'élaboration du projet, Nantes Métropole a engagé une révision simplifiée du PLU afin d'étendre la zone constructible limitrophe de La Pelousière sur une surface de 6 700 m², pour y développer le programme de 15 à 20 logements prévu par le projet.

Ce projet porte sur une surface très réduite et s'étendra sur un ancien site urbanisé, en veillant à une insertion optimale dans son environnement. Sa desserte (voirie, réseaux eaux usées, eau potable, électricité, gaz, infrastructures de communication électronique) sera assurée via les réseaux existants ou programmés de la ZAC de La Pelousière, qui peuvent absorber l'impact de 20 logements supplémentaires.

La gestion des eaux pluviales devra être traitée à l'échelle de l'opération. Enfin, parallèlement à la transformation de 6 700 m² de terrain de zone NL en zone U, un redécoupage du zonage sera effectué pour renforcer la protection des abords du site en transformant 3 800 m² de zone NL en zone naturelle stricte (NN).

Ce projet ne remet donc pas en cause l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et ne comporte pas de graves risques de nuisances.

La concertation préalable s'est déroulée selon les modalités qui avaient été définies par notre conseil, en application des dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, à savoir : une réunion publique présentant le projet et ses impacts sur le PLU et la mise à disposition du public, pendant un mois, d'une note de présentation du projet et d'un cahier de suggestions à la mairie de Saint-Herblain et au pôle communautaire Loire-Chézine.

Seules deux remarques ont été portées sur le cahier de suggestions, formulant une demande d'information et rappelant les contraintes du site au regard de la proximité d'une entreprise classée SEVESO, de la topographie du lieu et de la présence de zones inondables en contrebas.

Lors de la réunion publique, six personnes se sont déplacées dont cinq étaient intéressées pour envoyer une candidature dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Ville. La réunion publique a donc porté essentiellement sur des précisions relatives au déroulement du projet plutôt que sur les évolutions du PLU qui n'ont pas donné lieu à des questions des participants.

Il peut être précisé, en réponse à la remarque portée sur l'un des cahiers de suggestions, qu'une évaluation environnementale du PLU sera jointe au dossier d'enquête publique, accompagnée de l'avis de l'autorité environnementale, dépendant des services de l'Etat. Cette évaluation présentera un état initial du site et de ses contraintes, une justification du choix du site pour ce projet, une analyse des incidences notables du projet sur l'environnement et une présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre de l'évolution du PLU sur l'environnement.

Le dossier d'enquête publique intégrera la présente délibération, valant bilan de la concertation. Il sera adressé aux personnes publiques et organismes concernés lesquels seront invités à formuler leurs observations éventuelles lors de la réunion d'examen conjoint prévue à l'article L123-13 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction en vigueur à la date de prescription de la présente révision simplifiée.

Le procès verbal de cette dernière réunion viendra compléter le dossier d'enquête publique.

Enfin le conseil sera amené à se prononcer par délibération sur le dossier de révision simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des différents avis et résultats de l'enquête publique.

M. le Président : « Cette délibération concerne le secteur du Fouloir à Saint-Herblain. C'est un cas particulier. C'est la première étape avant de procéder à la révision simplifiée. »

M. Affilé : « Nous avons été élus en 2008 sur un programme qui s'intitulait "Innover, protéger, participer". C'est vous dire que ce projet d'habitat coopératif s'inscrit doublement dans notre programme. Je pense pouvoir me faire porte-parole de l'ensemble des collègues pour remercier les services et le Vice-Président d'avoir traité ce dossier. Celui-ci porte sur une révision simplifiée de PLU qui concerne 0,022 % de notre territoire communal, mais qui a une importance symbolique beaucoup plus forte. Merci à tous. »

M. le Président : « Ce secteur a fait parler de lui, il sera peut-être promu parmi les réalisations exemplaires dans le futur. »

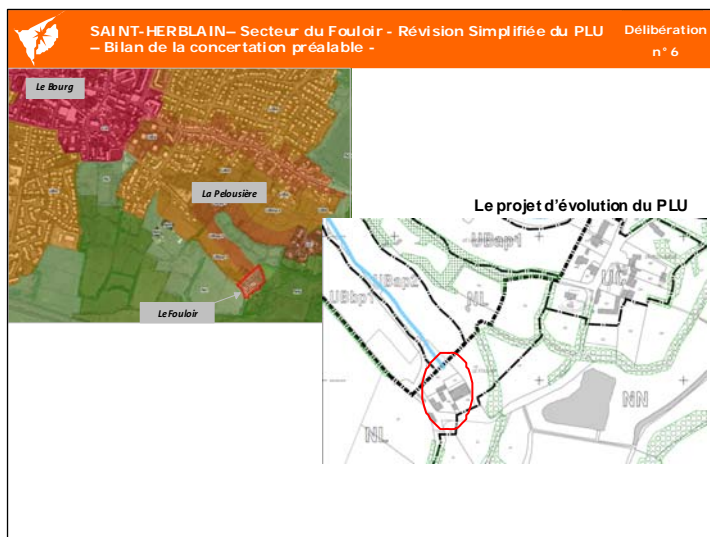
M. Pras : « J'ai l'occasion de suivre et de participer régulièrement avec les élus herblinois au travail coopératif qui est engagé. Il met en évidence qu'aujourd'hui des gens sont intéressés pour s'investir dans de tels projets et qu'il convient de les accompagner.

Je pense que les initiatives de Saint-Herblain, de Rezé par le passé, et de Nantes également, sont à soutenir et accompagner. C'est une forme de réponse aux demandes de nos habitants sur ce territoire. Il convient de continuer à s'engager en faveur d'initiatives comme celle-ci. C'est intéressant quand les collectivités s'y investissent. »

M. le Président : « Il pourrait y en avoir plus. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Tire le bilan de la concertation préalable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Herblain sur le secteur du Fouloir ;
2. Autorise Monsieur Le Président et Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

07 – REZE – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

EXPOSE

La présente modification du PLU de Rezé vise à faire évoluer ce document approuvé en mars 2007 par le conseil communautaire.

Ces dernières années, plusieurs projets urbains ont été lancés afin d'une part de répondre aux objectifs fixés par le PLH métropolitain, qui prévoit, pour la commune de Rezé, une production de 280 logements par an, et d'autre part, afin de mettre en œuvre les orientations suivantes du PADD du PLU : « équilibrer l'offre de logements dans les quartiers » et « renforcer les centralités rezéennes ». De nouveaux projets de renouvellement urbain ont été définis, qui viendront alimenter la production de logements dans les années à venir. Afin d'accompagner ces projets et de favoriser ainsi le renouvellement urbain de la commune, Nantes Métropole et la Ville de Rezé ont souhaité faire évoluer le PLU.

La présente modification intègre ainsi de nouvelles orientations d'aménagement (OA) et permet d'adapter des OA existantes à l'évolution des projets urbains.

Le deuxième objet de la modification concerne l'intégration au PLU d'une étude lancée en 2011 sur la protection et la mise en valeur du patrimoine des villages de bords de Loire.

La prise en compte de l'évolution des politiques publiques de Nantes Métropole, notamment sur les questions de l'habitat et de l'environnement, constitue le troisième objectif de cette modification.

Enfin, la modification du PLU est l'occasion d'adapter diverses dispositions réglementaires, qui permettent, par exemple, de répondre à des évolutions législatives récentes, avec notamment l'introduction de la notion de surface plancher.

Le premier objectif de la modification, qui consiste à accompagner les nouveaux projets urbains et les évolutions des projets en cours, se traduit par la création de six nouvelles OA et l'adaptation de treize OA existantes.

Les nouveaux projets encadrés par des OA concernent les secteurs Lamour les Forges, Chalonnieres, la Vallée, Naudières, Hôtel de Ville, et Edouard Macé. Le premier cité a fait l'objet d'une étude urbaine, dont l'OA est la traduction dans le document d'urbanisme. La réalisation de ces six nouveaux projets de renouvellement urbain au sein des centralités de quartier aboutira à terme à la création d'environ 800 logements. Encadrer les futures mutations qui se produiront dans ces secteurs de centralités constitue un enjeu important.

Des adaptations réglementaires (épannelages, emplacements réservés...) sont proposées dans le cadre de cette procédure afin de prendre en compte les spécificités urbaines et la composition d'ensemble des îlots.

Treize OA existantes ont par ailleurs été adaptées pour correspondre au mieux aux évolutions de projets en cours. Il s'agit pour la plupart du temps de changements à la marge concernant le périmètre de l'OA ou le schéma d'aménagement. Les évolutions les plus notables concernent l'OA Coquettière (agrandissement du périmètre et modification des principes d'accès).

Le deuxième volet de la modification porte sur la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager de la commune avec notamment l'intégration d'une étude de protection et de mise en valeur du patrimoine des villages de bords de Loire lancée en 2011.

Les villages de Trentemoult, Haute Île, Basse Île et Norkiouse, présentent des caractéristiques urbaines et architecturales spécifiques, liées aux activités ligériennes passées : forte densité de bâtis, réseau viaire constitué de ruelles et placettes, présence d'anciennes échoppes en cœur d'îlot et en front de Loire. Les maisons de pêcheurs datant des 18^{ème} et 19^{ème} siècle, avec leurs escaliers extérieurs permettant d'accéder aux habitations en période d'inondation, constituent notamment un patrimoine architectural important.

De nombreuses constructions étroites et contraintes par le parcellaire ont fait l'objet d'extensions ces dernières années pour agrandir les habitations qui ont eu pour effet de masquer la forme urbaine d'origine ainsi que bon nombre d'éléments architecturaux caractéristiques comme les escaliers extérieurs.

Les villages de Loire étaient classés au PLU en tant que secteurs patrimoniaux au titre de l'article L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme. La modification du PLU instaure donc des outils complémentaires afin de mieux protéger le patrimoine des villages de Loire :

- Adaptations réglementaires et de zonage : création de sous-secteurs spécifiques au contexte des villages de Loire ; inscription de lignes d'implantation obligatoire sur certains linéaires participant à l'ambiance bâtie ; réduction de la bande de constructibilité principale ; règles sur les retraits ; modification de la règle de hauteur des extensions.
- Protection d'éléments bâtis (maisons, escaliers...) et paysagers en tant que patrimoine et petit patrimoine au titre de l'article L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme.

Des protections paysagères sont également introduites sur le secteur de la Balinière afin de protéger les jardins de la Cité des Castors, cité-jardin autoconstruite dans les années 1950.

Enfin, dans le reste de la commune, deux maisons ainsi qu'un puits et un mur entourant une propriété sont protégés du fait de leur intérêt patrimonial.

Le troisième volet de la modification porte sur la prise en compte dans le PLU de l'évolution des politiques publiques de Nantes Métropole de l'habitat, de l'environnement et des déplacements.

La commune de Rezé dispose d'un taux de logements sociaux SRU de 19,52%, parmi les plus élevés de l'agglomération. Afin de répondre aux récentes évolutions législatives (loi Duflot), portant obligation pour les communes de disposer d'un taux de logements sociaux de 25% de l'ensemble des résidences principales, Nantes Métropole et la Ville de Rezé ont souhaité renforcer les outils en faveur de la production de logements sociaux.

Le dispositif issu de la loi Engagement National pour le Logement (ENL), introduit au PLU lors de la modification du 12 décembre 2008, voit ainsi son périmètre étendu pour couvrir des secteurs à vocation d'habitat dont le taux de logements sociaux est inférieur à 30% (Hôtel de Ville, Pont Rousseau, Trocardière, ...).

Les seuils de construction et le taux de logements sociaux du périmètre ENL sont également modifiés, avec notamment une baisse du seuil de déclenchement du dispositif ENL pour les opérations d'habitat à partir de 400 m² de surface plancher.

Afin de répondre à la politique environnementale, la présente modification du PLU intègre également l'inventaire des zones humides et des cours d'eau, validé par Nantes Métropole par délibération du 14 décembre 2012. Les zones humides et cours d'eau, dont la préservation et la gestion durable constitue une des orientations du SAGE « Estuaire de la Loire » approuvé en 2009, sont intégrés au plan de zonage par une trame au titre de l'article L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme.

Une disposition réglementaire est par ailleurs intégrée afin de favoriser l'isolation par l'extérieur des bâtiments existants.

Des évolutions réglementaires sont également apportées afin de prendre en compte les évolutions des politiques de Nantes Métropole en matière de voirie et de déplacements. Des modifications sont ainsi apportées aux règles relatives à l'aménagement des voies en impasse, à la collecte des déchets, ou encore au stationnement des deux roues non motorisés.

Le dernier volet de la modification porte sur l'adaptation des dispositions réglementaires, d'une part pour répondre à des évolutions législatives récentes (intégration de la notion de surface de plancher, actualisation des références aux codes) et d'autre part pour faire évoluer certaines dispositions (introduction du gabarit enveloppe pour définir les règles de hauteur et favoriser ainsi l'innovation architecturale) ou encore adapter des règles s'appliquant sur des secteurs couverts par des OA.

De plus, afin de faciliter la compréhension du règlement ou d'apporter certaines précisions, un certain nombre de modifications sont apportées au règlement (nouvelles définitions communes, adaptations de l'article 11 ...).

Enfin, la modification du PLU apporte des adaptations mineures aux documents graphiques pour prendre en compte les évolutions du territoire communal.

Le plan de zonage est ainsi modifié dans le secteur de la ZAC de la Brosse afin, d'une part, de poursuivre le développement du pôle moto de la zone Océane Nord, et d'autre part, de mettre en conformité le zonage avec la vocation de la ZAC qui est d'accueillir le Marché d'Intérêt National ainsi qu'un pôle agro-alimentaire. Le zonage UEb (commerces et services liés aux automobiles et motos) est ainsi étendu sur la zone UE, alors que le zonage UML (secteur d'équipements à vocation de loisirs) est transformé en UE (zone d'activités économiques).

Des ajustements du plan de zonage sont aussi effectués sur les secteurs Trentemoult Ouest, Saint Paul, Blordière et Vert Praud, afin de mettre en conformité le document graphique avec l'occupation réelle du sol ou bien afin de favoriser la réalisation de projets.

Des adaptations de l'épandage sont par ailleurs intégrées à la modification, afin de permettre notamment la réalisation des projets urbains rue de Lattre de Tassigny, quai de la verdure et chemin de la Motte.

L'épandage sur une partie de la rue du Château et de la rue des Naudières est supprimé pour revenir à la règle générale de la hauteur.

Enfin, en plus des deux emplacements réservés créés en lien avec les OA Vert Praud et Hôtel de Ville, cinq nouveaux emplacements réservés sont créés et trois sont modifiés pour réaliser des aménagements de voirie notamment.

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux personnes publiques associées par courrier du 16 mai 2013. Le Conseil Régional des Pays de Loire n'a pas formulé d'observation dans son courrier du 4 juin 2013. De même, le Port Autonome Nantes-Saint Nazaire ne fournit pas d'objections dans son courrier du 5 juillet 2013.

Le Conseil Général de Loire-Atlantique fait simplement remarquer, par courrier en date du 7 juin 2013, que la RD 415, mentionnée dans le texte de l'OA la Coran, a été déclassée. La référence à la RD 415 est donc supprimée au sein de l'OA la Coran.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Nantes-Saint-Nazaire émet quelques remarques dans son courrier daté du 4 juillet 2013. Elle recommande d'éviter la dispersion de l'offre commerciale et encourage Nantes Métropole et la Ville de Rezé à densifier les pôles commerciaux de proximité existants. Le développement commercial prévu par la modification du PLU à travers les OA Hôtel de Ville et Chalonniers s'inscrit dans cette stratégie puisqu'il s'agit, dans les deux cas, de développer en centralité de quartier des pôles commerciaux de proximité déjà existants.

Enfin, la CCI approuve le changement de zonage d'une partie du secteur de la Brosse, de UML à UE, afin de préparer le transfert du M.I.N. sur ce secteur. La CCI interpelle Nantes Métropole sur des évolutions nécessaires du règlement du PLU qui devront intervenir pour favoriser l'implantation des entreprises sur ce secteur. Il est précisé que le règlement répond dès aujourd'hui à la vocation de la zone.

L'enquête publique s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2013, selon les modalités prescrites par arrêté n° 2013-309 en date du 14 mai 2013. Elle a donné lieu à six permanences du commissaire-enquêteur : 77 observations ont été inscrites dans les registres, 54 courriers ont été adressés au commissaire-enquêteur.

La grande majorité des observations et courriers porte sur les OA, qui ont suscité beaucoup de questions de la part du public quant à leurs effets sur le droit de propriété ou encore le calendrier des projets urbains. Beaucoup d'observations portent également sur la crainte des habitants de voir leur cadre de vie se détériorer du fait d'une densification de leur quartier (OA Naudières, OA La Vallée...), sur l'incidence des futurs projets en matière de circulation et de stationnement, de préservation de l'environnement ou encore de capacité d'accueil des équipements publics.

L'ensemble des remarques est porté dans le tableau annexé à la présente délibération avec, en regard pour chacune, la réponse de Nantes Métropole au commissaire-enquêteur à la fin de l'enquête, l'avis rendu par ce dernier, ainsi que la position qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter.

Il convient de préciser que quelques observations et remarques portent sur des sujets non concernés par la présente procédure de modification du PLU, et par conséquent hors sujet.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la modification du PLU assorti de recommandations reportées dans le tableau en annexe. Il recommande notamment à Nantes Métropole de veiller à informer le public du contenu et du calendrier des projets urbains. Il convient de préciser que la commune de Rezé veille continuellement à la concertation et l'information de ses habitants, notamment par le biais des conseils consultatifs de quartiers et des réunions d'information des riverains en cas de projets de plus de 10 logements.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification du PLU de Rezé. Celui-ci reprend le dossier d'enquête publique auquel il apporte les modifications suivantes :

- Orientations d'Aménagement : l'OA des Naudières est retirée, un principe de voirie est ajouté sur l'OA des Chalonnères, le texte de l'OA de la Coquettière est complété, l'OA Coran est ajustée afin de prendre en compte l'avis du Conseil Général, les programmations des OA Citroën et Galarnière sont ajustées.
- Les espaces paysagers à préserver (EPP) du 32 au 40 rue des Champs Renaudin sont retirés, un EPP est inscrit sur la parcelle CN422 ;
- Un arbre, rue Jean Dubuffet, est classé en espace paysager à préserver. Les EPP sont ajustés au niveau de la ZAC de la Brosse ;
- L'article 10 de la zone UA est corrigé afin de se conformer avec l'épannelage créé dans le cadre de l'OA Lamour-Les Forges ;
- L'article 10 de la zone UB est modifié afin de retirer la disposition particulière relative au secteur des Naudières ;
- L'article 13 de la zone UM est modifié afin de corriger une erreur de rédaction ;
- Des corrections sont apportées aux listes du patrimoine et du petit patrimoine sur le secteur des villages de Bords de Loire. De plus, un escalier est classé en petit patrimoine, conformément à l'avis du commissaire enquêteur ;
- Les lignes d'implantation obligatoire inscrites aux planches graphiques et concernant la place de la Carrée sont réajustées.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour mettre à jour certaines pièces annexes du PLU : ajout de périmètres d'étude sur les secteurs de Ragon et Vert Praud, suppression des périmètres d'études arrivés à échéance, en pièce 7.7, mise à jour du droit de préemption urbain en pièce 7.11. Les documents d'information du PLU sont également mis à jour afin d'intégrer l'étude patrimoniale des villages de bords de Loire (pièce 8.2) ainsi que la carte de localisation des cours d'eau (pièce 8.6).

Ce dossier de modification du PLU est consultable à la Direction Territoriale Ouest Agglomération ainsi qu'au pôle communautaire Loire, Sèvre et Vignoble.

M. Pras : « Suite à l'enquête publique, les observations expriment les craintes de riverains liées aux orientations d'aménagement, notamment sur les droits de propriété. Les gens pensent qu'ils vont se trouver en situation d'expropriation alors que vous savez comme moi que cela n'est pas le cas : Les Orientations d'Aménagement encadrent des évolutions qui s'inscrivent dans le futur.

Il vous est proposé dans la délibération, par rapport au dossier d'enquête publique, de retirer l'Orientation d'Aménagement des Naudières et ses dispositions réglementaires. Le périmètre ENL sera ajusté compte tenu du retrait de cette Orientation d'Aménagement.

Le secteur des Naudières est un ancien couvent et son parc. Le projet et l'Orientation d'Aménagement qui étaient portés sur ce secteur étaient relativement ambitieux, mais l'environnement particulier (bâtiment et parc) a soulevé un certain nombre d'inquiétudes. Nous avons préféré retirer cette Orientation d'Aménagement et nous la retravaillons, nous la remettrons en réflexion avec les élus rezéens.

Il convient aussi de prévoir dans l'Orientation d'Aménagement de la Coquettière, la restitution des garages aux propriétaires de la copropriété voisine. Sur ce secteur, se trouvaient des garages pour les résidents d'un lieu d'habitat voisin. Il faut donc affiner le projet de l'Orientation d'Aménagement en intégrant la conservation de ces stationnements. »

M. Seillier : « Monsieur le Président, chers collègues,

Les objectifs du PLU, rappelons-le, veulent équilibrer l'offre de logements dans les quartiers, renforcer les centralités rezéennes et produire 280 logements par an. Ils se heurtent malgré tout et régulièrement aux réactions de nos concitoyens qui dénoncent au moins trois grands maux :

- Tout d'abord, le taux de logements sociaux SRU à Rezé est de 19,58 %, il est un des plus importants de l'agglomération. La loi Duflot l'avait porté à 25 % et la loi ENL le porte désormais à 30 % en modifiant qui plus est la superficie des seuils de surfaces planchers à 400 mètres carrés.
- Le fait que Rezé ayant toujours eu comme ambition d'être en la matière l'élève surdoué de l'agglomération, nos concitoyens se demandent si leurs dirigeants ne sont pas en train de maintenir leur commune dans cette réalité de cité-dortoir qui lui a longtemps collé à la peau,
- Et si la gauche, sous prétexte de son obsession compassionnelle, n'est pas devenue une stakhanoviste de la construction à tout va.

Je rappellerai ici le rapport du commissaire enquêteur qui est assez édifiant concernant les différentes OA. Il écrit : "Les Rezéens craignent pour leur droit de propriété." On le serait à moins quand il est répondu à un retraité inquiet de l'expropriation de son terrain (je cite et ouvrez vos guillemets, car ces bons mots je vous les laisse sans regret) : "Vous avez bien profité de votre terrain durant ces années. C'est au tour des autres maintenant d'en profiter." On notera ici toute l'humanité qui caractérise les « gens de gauche » dès lors que le dogmatisme l'emporte sur la justice.

Il est écrit aussi : "Les Rezéens craignent pour la détérioration de leur cadre de vie, la circulation, le stationnement dans les rues. Ils craignent pour la préservation de leur environnement, modifié sans les équipements nécessaires à l'accompagnement de ces changements." Alors, pourquoi de telles réactions ? Pourquoi dans chaque quartier fleurissent des pétitions (je pense aux Naudières, à la Balinière), pourquoi des recours se font régulièrement ?

Nous savons le souci que vous attachez à la communication. Aujourd'hui, il est vrai qu'à Rezé, la communication passe par les CCQ, « organismes pseudo-démocratiques génétiquement modifiés », et par des réunions publiques où toute question ennuyeuse est prétexte à la dispute de son auteur, quand elle n'est pas prétexte à abandon de poste du Maire et Président de la Communauté urbaine.

Au-delà des aspects techniques et des points positifs, il y en a dans cette modification de PLU : comme la protection et la mise en valeur du patrimoine des villages de bord de Loire, la prise en compte de l'habitat et de l'environnement des zones humides. Je ne peux que m'associer aux craintes de tous ces Rezéens qui sont d'honnêtes gens, de condition souvent modeste et qui n'ont, la plupart du temps, que leur résidence principale comme unique bien. Je m'associe aussi à ceux qui plaident pour la défense des équilibres de nos quartiers. Pour cela et avec eux, je demande solennellement qu'une pause se fasse sur notre commune en matière d'implantation de nouvelles constructions.

Je crois que la politique d'implantation de logements nouveaux doit continuer à être portée (comme elle l'est déjà d'ailleurs) par les communes qui ont le taux le plus éloigné de celle de Rezé. Il ne s'agit pas ici d'opposer les uns contre les autres, mais de souligner l'importance de notre équilibre territorial et la solidarité intercommunale qui sont les fondements de notre Communauté urbaine. »

M. le Président : « Je remercie le candidat... »

M. Seillier : « Monsieur le Président, je ne suis pas ici en tant que candidat, je suis ici en tant que conseiller délégué de Rezé. »

M. le Président : « J'ai bien entendu votre propos qui consiste à ne rien faire. Je crois que c'est un programme que vous pouvez développer largement : ne rien faire, nulle part.

Puisque vous l'avez évoqué, je voudrais porter à la connaissance de tout le Conseil le fait que j'ai suspendu une réunion que j'avais organisée avec les commerçants. Il se trouve que fin juin, juillet, quatre commerces situés sur l'ancienne nationale, route de La Rochelle, ont été braqués sur une courte période. Donc, j'ai souhaité organiser une réunion de travail avec ces commerçants et ceux qui se sentaient aussi concernés, en présence de la police nationale et de mes services.

Philippe Seillier est venu avec certains de ses partisans, voire même des gens qui n'étaient pas de ses partisans, qui ont souhaité intervenir à la place des commerçants. J'ai donc suspendu la réunion pour la reprendre ultérieurement. Voilà l'épreuve de force dont parle Philippe Seillier. Quand la réunion ne peut pas se tenir sur les bases qui ont été convenues, on l'arrête et on la reprend d'une façon beaucoup plus constructive, ce qui a été fait. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président. Mon intervention n'a pas pour but de m'immiscer dans des affaires rezéo-rezéennes : Je n'ai pas d'avis à émettre sur cela, sauf que je vais voter pour. Simplement, quand un membre de notre groupe s'exprime, je demande à ce qu'il soit respecté. Ce n'est pas parce qu'il est candidat à une élection que l'on doit souligner ce fait. Je sais que le Président, lui, s'en tenait à un candidat qui n'a pas été celui-là, c'est sûr, nous l'avons vu. Mais je crois qu'il faut garder du respect pour les membres de notre assemblée. »

M. le Président : « Je garderai beaucoup de respect pour les membres de cette assemblée si au cours de cette séance et de celles qui viendront après, nous n'évoquons pas des programmes politiques qui s'appliquent à un autre lieu que cette assemblée. »

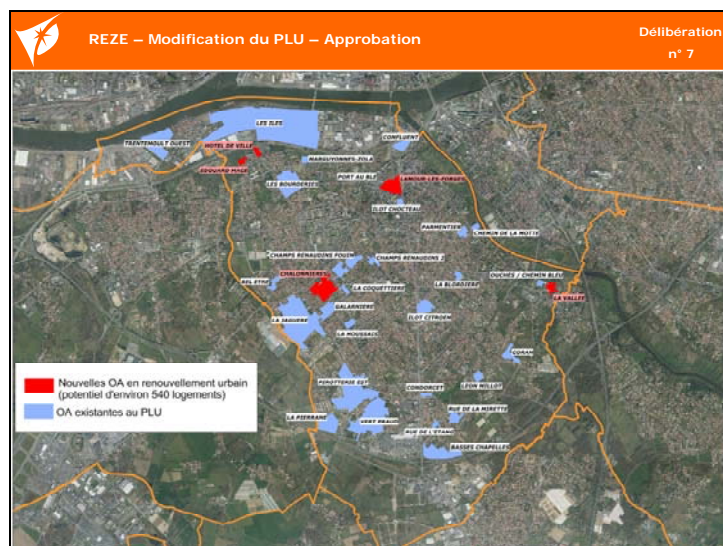
M. Pras : « Depuis plus d'un an et demi, il m'est donné de participer à de nombreuses réunions de concertation. Je pense que Rezé en organise largement ce qu'il faut, notamment au travers des réunions obligatoires de concertation sur les modifications de PLU, sur la présentation des Orientations d'Aménagement. Je n'ai pas souvenir de contestations aussi fortes que Monsieur Seillier l'a évoqué.

Que les gens soient inquiets, se posent des questions, nous interrogent, c'est la moindre des choses, nous pouvons le comprendre. Il s'agit de notre environnement, je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure, ce que j'ai évoqué sur l'inquiétude légitime de chacun, mais notre devoir est la pédagogie et l'explication.

Je ne peux pas imaginer un seul instant que nous qui sommes des élus, nous nous trompions et nous assimilions Orientations d'Aménagement avec expropriation. C'est aussi notre devoir, quelle que soit notre appartenance politique, de faire au moins ce travail de pédagogie auprès de nos habitants. C'en est un, il y en a plein d'autres dans le domaine de l'urbanisme. C'est suffisamment compliqué pour ne pas jeter de trouble, d'inquiétude supplémentaire dans l'esprit de nos concitoyens. Nous avons à accompagner le développement de cette ville et à donner aux gens l'envie de vivre sur notre territoire, ce que je crois que nous nous efforçons tous, en tant que Maires, de faire sur nos communes. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 109 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS,**

1. Approuve le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rezé, sur la base du dossier présenté à l'enquête publique, assorti des modifications énoncées ci-dessus,
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

08 – INDRE - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Indre a été approuvé le 17 décembre 2007.

La présente modification vise à faire évoluer le PLU en fonction des deux objectifs suivants : mieux prendre en compte la préservation du patrimoine et l'identité indraise, et mettre en œuvre la politique d'habitat et de mixité sociale portée par le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nantes Métropole.

Pour répondre à l'objectif de préservation et de mise en valeur du patrimoine, la procédure de modification vient compléter, au titre de l'article L123-1-5,7° du Code de l'Urbanisme, la liste des éléments de patrimoine à préserver (petit patrimoine, patrimoine bâti, patrimoine paysager et séquences urbaines).

Par ailleurs, le secteur historique UAp évolue en deux sous-secteurs UAp1 et UAp2, pour distinguer le tissu urbain différencié de « Basse-Indre » et de « Haute-Indre ».

Enfin, le caractère historique et patrimonial du lotissement des « Savonnières », représentatif du modèle de « cités-jardins » du début du 20^{ème} siècle, est caractérisé par un classement spécifique en secteur « UBp ».

La politique d'habitat et de mixité sociale est prise en compte, dans cette modification, avec :

- l'introduction d'un secteur « Engagement National pour le Logement (E.N.L) » issu de la Loi du 13 juillet 2006 qui impose, dans toutes les opérations dépassant un certain seuil, la création d'un pourcentage de surface de plancher dédié au logement locatif social ;

- la création d'une orientation d'aménagement (OA) à « Haute-Indre ».

En matière environnementale, il est introduit la possibilité, en zone NL, d'installer une centrale de production d'électricité photovoltaïque (projet Tougas), ainsi que l'application d'un coefficient de pleine terre en zone UB.

En matière économique, la modification propose, notamment, la création de linéaires commerciaux en zone UA.

Enfin, diverses adaptations réglementaires sont introduites pour prendre en compte les évolutions législatives et, permettre une harmonisation avec les PLU à l'échelle communautaire.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, sollicitées par courrier du 13 mai 2013, le Conseil Général de Loire-Atlantique ainsi que le Conseil Régional des Pays de Loire n'ont émis aucune observation. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a exprimé un avis favorable. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire propose des ajustements sur le périmètre et le contenu réglementaire des linéaires commerciaux.

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 6 juin au mardi 9 juillet 2013 inclus, avec 4 permanences ayant donné lieu à une trentaine de remarques inscrites ou annexées au registre d'enquête.

La majorité des remarques (25 sur 30) concerne l'OA de Haute-Indre et ont été formulées par les riverains de ce secteur, soutenus par l'Association des Riverains de Haute-Indre (ADRHI). Elles portent principalement sur le nombre de logements à créer, les effets sur les conditions de circulation et le stationnement, l'emplacement des accès ou cheminements, la hauteur des constructions projetées, le respect du caractère villageois du quartier, la peur d'être exproprié et le manque d'information des habitants sur ce projet.

Dans son rapport remis le 5 août 2013, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de deux recommandations relatives à l'OA de Haute-Indre : inscrire un nombre maximum de cent cinquante logements à créer et informer les habitants lors des études et de la programmation des projets.

S'agissant de la première recommandation, l'objectif de l'OA est de permettre le renouvellement urbain dans un contexte de rareté foncière. Elle ne traduit pas un projet opérationnel, ni un programme précis, mais elle détermine les conditions d'urbanisation du secteur de « Haute-Indre » pour les décennies à venir. Il est impossible de fixer un nombre maximum de logements alors que le règlement donne de la constructibilité, qu'il est difficile de quantifier précisément, d'autant qu'elle peut varier en fonction de l'évolution de la configuration des parcelles au sein d'un même périmètre.

Cependant, quelques adaptations sont proposées à savoir : retirer de cette OA l'indication relative au nombre potentiel de logements et faire évoluer le texte relatif aux formes urbaines et aux hauteurs.

S'agissant de la seconde recommandation, qui ne concerne pas directement la présente modification du Plan Local d'Urbanisme, la Commune et Nantes Métropole prennent note de cette suggestion. Dans le cas de la mise en œuvre d'une étude sur le secteur de Haute-Indre, une démarche participative pourra être engagée.

Dans le cadre de l'enquête publique, il a été demandé un renforcement de l'article 11-2-2 du règlement de la zone UA à savoir : poser des profils les plus fins possibles dans le cas de rénovation de portes et fenêtres ; pour les volets et stores, autoriser l'aluminium. Il n'est pas donné de suite favorable, cet article a fait l'objet d'une rédaction cohérente avec le travail sur le repérage des éléments d'intérêt patrimoniaux à préserver.

Enfin, concernant l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie relatif aux règles applicables aux linéaires commerciaux, Nantes Métropole souhaite maintenir les dispositions prévues dans la modification du PLU, afin de préserver le commerce de proximité.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification du PLU d'Indre. Celui-ci reprend le dossier d'enquête publique auquel il apporte les modifications relatives à l'orientation d'aménagement de Haute-Indre.

La notice explicative est modifiée en conséquence.

Par ailleurs, un périmètre de constructibilité limitée créé lors de la révision générale est arrivé à échéance (durée d'opposabilité de 5 ans). Il est donc retiré des plans de zonage et de la légende du règlement.

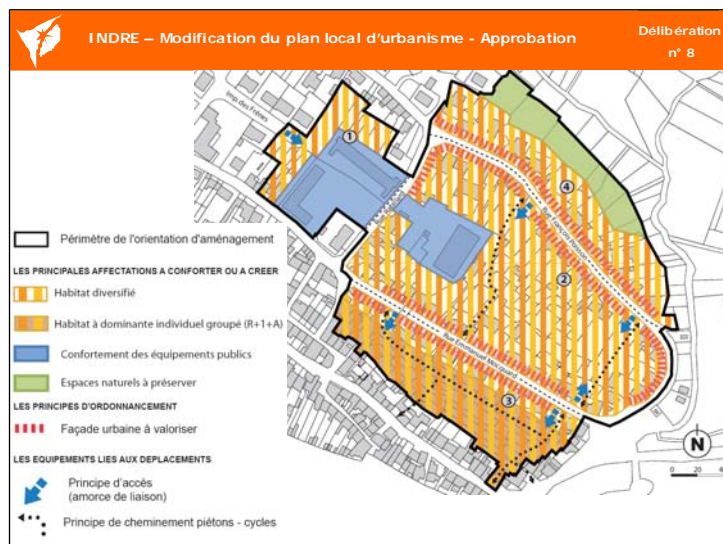
La présente modification est aussi mise à profit pour mettre à jour la pièce annexe n°7-7, par l'ajout du périmètre d'étude de Haute-Indre / Soferti, institué par la délibération du 14 décembre 2012.

Ce dossier de modification du PLU est consultable à la Direction Territoriale Ouest Agglomération ainsi qu'au pôle communautaire Loire Chézine.

M. Pras : « La création de deux sous-secteurs différenciés permet de distinguer Basse-Indre et Haute-Indre qui sont les deux principaux bourgs de cette commune mais qui sont des entités avec des fonctionnements qui ne sont pas les mêmes. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Indre, sur la base du dossier présenté à l'enquête publique, assorti des modifications énoncées ci-dessus,
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



09 – SAINT-JEAN-DE-BOISEAU – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Jean-de-Boiseau, approuvé le 22 juin 2007, a été modifié en 2010 et 2013, pour l'adapter aux projets de développement urbain de la commune.

Cette nouvelle modification vise à faire évoluer le PLU en fonction des enjeux locaux et à permettre, notamment, la réalisation d'opérations d'habitat répondant aux objectifs de production de logements neufs du Programme Local de l'Habitat adopté en 2010.

Le premier objet de la modification consiste en l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU afin d'accueillir un nouveau quartier d'habitat. Il s'agit d'accompagner et d'encadrer une nouvelle opération, Les Pierres Blanches, par la création d'un zonage spécifique 1AUp (secteur naturel destiné à être ouvert à l'urbanisation, pour le développement d'un nouveau quartier à dominante de logements) et par la mise en place d'une orientation d'aménagement. En parallèle, une servitude de mixité sociale est créée sur une parcelle jouxtant le périmètre de l'opération. Par ailleurs, des emplacements réservés en périphérie du projet sont ajustés pour permettre la réalisation d'aménagements sécurisant tous les modes de déplacement.

Le second objet de la modification porte sur l'évolution d'une partie du secteur UBb en zone UA, en périphérie du centre-bourg. L'objectif est de favoriser le renouvellement et la densification, et de contribuer ainsi au renforcement de la centralité du bourg et de sa périphérie immédiate. La création d'un épannelage à 9 mètres sur la partie nord de la rue Charles de Gaulle, le long de parcelles appelées à muter vers une offre d'habitat diversifié, vient compléter le dispositif.

La modification permet également des adaptations mineures : insertion d'un schéma illustrant les hauteurs, mise à jour d'emplacements réservés et substitution des notions de SHOB/SHON par celle de « surface de plancher ».

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux personnes publiques associées par courrier du 22 mai 2013. Par courrier du 11 juin 2013, la Région Pays de la Loire a indiqué n'avoir aucune observation particulière sur ce dossier.

Par courriers du 11 juin 2013 et du 3 juillet 2013, le Conseil Général de Loire-Atlantique ainsi que la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nantes Saint-Nazaire ont émis un avis favorable. Les autres personnes publiques ne se sont pas exprimées.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 juin au 12 juillet 2013 inclus avec quatre permanences assurées par le commissaire enquêteur. Elle a donné lieu à une remarque inscrite sur le registre d'enquête et trois courriers annexés. Les observations portent sur deux thématiques :

D'une part, la densité du projet est jugée trop élevée. Il est prévu d'accueillir 110 logements au sein de cette future opération qui participera à l'atteinte des objectifs de production fixés par le Programme Local de l'Habitat. Le projet des Pierres Blanches est composé d'un habitat diversifié autour d'une coulée verte et d'un maillage de cheminements doux. Par ailleurs, la valorisation des éléments paysagers existants, la confortation de la noue paysagère de la rue du stade et la qualification des façades sont des axes majeurs du projet inscrits dans l'orientation d'aménagement, qui participeront globalement à la valorisation du cadre de vie et à l'intégration du projet dans le tissu existant.

D'autre part, certaines remarques portent sur un principe de continuité piétonne à l'ouest de l'opération, qui avait été initialement proposé dans le plan d'aménagement de l'opérateur mais non retenu dans le projet inscrit par Nantes métropole dans le document d'urbanisme. Ce point n'est donc pas traité dans le cadre de la présente modification.

Les questions relatives à la ligne à haute tension et à l'édification de clôtures ne relèvent pas de la présente modification.

Dans son rapport remis le 9 août 2013, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification du PLU.

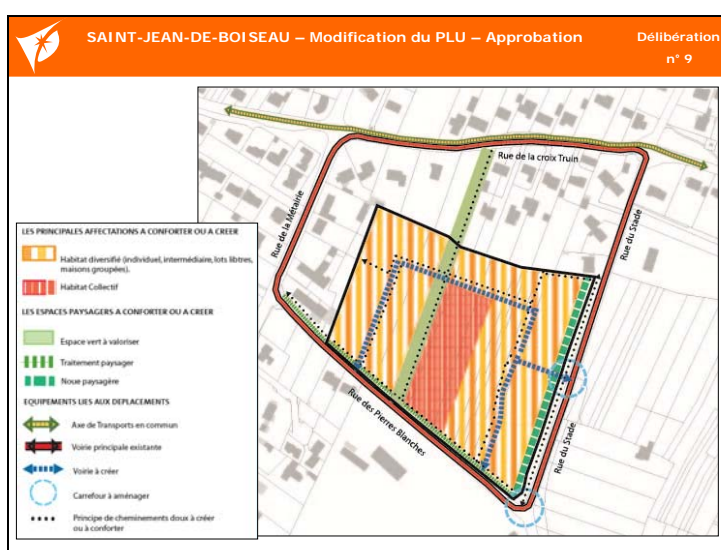
Le dossier de modification du PLU n'évolue pas suite à l'enquête publique. Seule une erreur matérielle est rectifiée à l'article 10 du règlement de la zone UA.

La présente modification est mise à profit pour mettre à jour la pièce annexe n°7-11 « Zone de préemption et zones d'aménagement différé ».

Ce dossier de modification du PLU est consultable au Département Général du Développement Urbain ainsi qu'au pôle communautaire Sud Ouest.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le dossier de modification du PLU sur la commune de Saint-Jean de Boiseau, tel que présenté à l'enquête publique ;
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération

10 – MAUVES-SUR-LOIRE– SECTEUR DU CENTRE-BOURG – PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

EXPOSÉ

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mauves-sur-Loire, approuvé en mars 2007, ainsi que le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 25 juin 2010 ont identifié le centre-bourg de la commune de Mauves-sur-Loire comme l'un des secteurs privilégiés du renouvellement urbain et d'accueil de nouveaux habitants. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) affiche la nécessité de conforter le centre-bourg dans ses fonctions de centralité.

Les enjeux de ce secteur tels que la production de logement, notamment de logement social, la cohérence du tissu urbain et l'animation du bourg sont donc majeurs.

L'aménagement des espaces publics au cœur et autour du bourg prévus dans le PADD a fait l'objet d'études qui ont aboutit, en 2010, à l'élaboration d'un guide d'aménagement dont l'objectif global est d'organiser la revitalisation et la continuité des espaces publics du centre bourg de Mauves.

Il convient désormais d'approfondir cette démarche afin d'assurer la maîtrise du développement urbain du centre-bourg, notamment sur des secteurs dont le potentiel de mutabilité a déjà été mis en évidence. C'est pourquoi une étude de programmation urbaine a été engagée afin d'anticiper au mieux les conditions de renouvellement urbain du centre bourg de la Commune et de sa périphérie immédiate, en favorisant la mixité sociale à proximité des commerces, équipements scolaires et services.

En conséquence, afin de ne pas obérer la faisabilité d'une opération d'aménagement future, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de l'aménagement du centre-bourg de Mauves-sur-Loire et d'instaurer un périmètre d'étude, dont la délimitation figure sur le plan en annexe.

Ce dispositif, prévu à l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, permet à la collectivité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de travaux publics ou d'une opération d'aménagement et constitue de ce fait l'outil approprié.

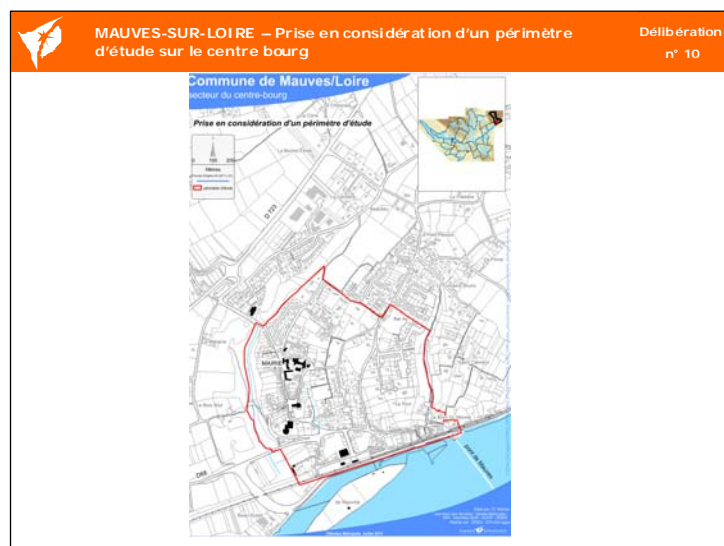
M. Pras : « Actuellement, sur la commune de Mauves, nous assistons à une pression foncière importante dans le centre-bourg.

Des projets à terme sur les îlots stratégiques apparaissent dans le centre-bourg. Il convient donc de les encadrer. L'objectif est de prendre en considération la mise à l'étude de ce secteur, dont le périmètre nous permet de nous préserver d'évolutions qui ne lui seraient pas favorables et qui ne seraient pas favorables aux objectifs recherchés par la commune et Nantes Métropole concernant l'évolution de ce secteur.

Nous voudrions dégager un travail qui permettrait de positionner des Orientations d'Aménagement, une programmation (notamment sur l'îlot de la Alberge-Hauterive) et l'élaboration d'un plan guide d'aménagement-prospective. Celui-ci sera notamment un document de référence et de discussions avec les acteurs de l'aménagement sur le territoire de Mauves. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de prendre en considération, conformément aux dispositions de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, la mise à l'étude du secteur du centre-bourg, sur la commune de Mauves-sur-Loire, selon la délimitation du plan annexé ;
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



11 – LES SORINIÈRES – ILOT SANGLERIE – PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

EXPOSE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune des Sorinières approuvé en 2007, ainsi que le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en juin 2010, affichent la volonté de conforter le centre-bourg en favorisant le renouvellement urbain, notamment dans le centre-ville et à proximité des axes de transports, de créer des liens entre les cœurs de quartier, notamment en développant les liaisons douces inter quartiers.

La commune des Sorinières (7 300 habitants et plus de 2 500 emplois) constitue un pôle de vie important de l'agglomération. La desserte récente par une ligne de bus à haut niveau de service (ligne Chronobus C4) en renforce d'ores et déjà l'attractivité. C'est dans cette optique que Nantes Métropole et la commune, souhaitent étudier les conditions de renouvellement urbain sur un îlot, dénommé Sanglerie, situé immédiatement au nord-est du cœur de bourg.

Cet îlot est classé en secteur UBb au PLU. Cependant, au regard de la proximité d'équipements publics (mairie, centre associatif, école), de commerces, d'un arrêt de la ligne C4 et de la nature des fonciers nus et bâtis, l'îlot présente un potentiel de renouvellement urbain que Nantes Métropole, en association avec la commune, souhaite pouvoir, le cas échéant, valoriser.

En effet, le secteur est à la croisée des enjeux de développement urbain durable de la commune, car situé à la jonction du cœur du bourg et des quartiers résidentiels qui se sont développés ces vingt dernières années. L'enjeu principal du projet d'ensemble, pris ici en considération, est donc de favoriser les conditions de renouvellement urbain. Il devra donc intégrer des objectifs quant à la production de logements en adéquation avec les besoins identifiés, en termes de formes et de typologie, la programmation d'équipements publics, l'aménagement d'un espace vert en cœur d'îlot et l'amélioration des espaces publics et voies douces reliant les différentes entités du bourg des Sorinières.

Il s'agit, par conséquent, de penser l'organisation future du quartier, en prenant en compte toutes ses dimensions (usages, morphologie, mixité). Ainsi, Nantes Métropole a engagé, en association avec la commune des Sorinières, une étude de programmation urbaine sur l'îlot identifié.

Dans ce contexte, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de ce projet d'ensemble, à l'intérieur du périmètre précisé sur le plan annexé. Ce dispositif, prévu à l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, permet à la collectivité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement.

M. Pras : « Ce secteur d'une superficie de 2,5 hectares présente des enjeux de renouvellement urbain importants pour la commune. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de prendre en considération, conformément aux dispositions de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, la mise à l'étude du secteur dénommé « îlot Sanglerie, sur la commune des Sorinières, selon la délimitation figurant au plan ci-annexé ;

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest

12 – NANTES – RUE DES DERVALLIÈRES - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

EXPOSE

Par délibération en date du 14 décembre 2012, le conseil de Nantes Métropole a approuvé les objectifs et a défini les modalités de concertation préalable au projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nantes, rue des Dervallières.

En effet, la Ville de Nantes et Nantes Métropole souhaitent permettre un élargissement de la rue des Dervallières sur une portion située entre la place Paul Doumer et la rue des Folies Chaillou,

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Sécuriser la rue des Dervallières pour l'ensemble des usagers (piétons, vélos, usagers des transports publics, automobilistes) ;
- Préserver le caractère patrimonial du mur qui sera reconstruit en tenant compte du caractère patrimonial de l'ensemble du mur ;
- Favoriser le passage du Chronobus, et améliorer les continuités cyclables et piétonnes.

Dans cette portion, la rue des Dervallières est actuellement à sens unique entrant, avec une rangée de stationnement côté impair. Elle est bordée, côté pair, par un grand mur de pierre. Début 2012, suite à une menace d'effondrement sur la voie publique, les propriétaires du mur, sur demande de la Ville de Nantes, ont procédé à la pose d'étais provisoires.

En lien avec les représentants des copropriétés, une solution consistant, en la démolition/démontage du mur, et en sa reconstruction à l'identique, en recul par rapport à l'existant, a été étudiée. Le terrain ainsi libéré serait intégré au domaine public.

Le mur, qui sera démoli et reconstruit, est identifié au titre du petit patrimoine au PLU de Nantes. Des boisements, en arrière, sont protégés, au titre des espaces boisés classés, empêchant la réalisation du projet.

En conséquence, la révision simplifiée du PLU a essentiellement pour objet de procéder à un léger ajustement de l'Espace Boisé Classé existant lié au futur élargissement de la rue des Dervallières et au repositionnement de la protection patrimoniale à l'emplacement du mur reconstruit à l'identique.

Par délibération du 19 avril 2013, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation. Le projet n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public : les cahiers de suggestion sont restés vierges, aucun courrier n'a été reçu.

Conformément aux nouveaux articles R.121-14 et suivants du code de l'urbanisme, et en particulier l'article R.121-16-4°-a, cette révision du PLU a été soumise à une évaluation environnementale. En effet, l'existence des sites Natura 2000 de la Loire et de la Petite Amazonie rend nécessaire cette évaluation, bien que l'éloignement de ces deux sites, par rapport au site de la rue des Dervallières, exclut qu'ils puissent être affectés par ce projet.

Le PLU de Nantes approuvé en 2007 comporte une évaluation environnementale, laquelle a été réactualisée afin de repérer, de façon préventive, les impacts potentiels des orientations du document d'urbanisme sur l'environnement. Ce nouveau document, a été soumis, avant l'enquête publique, à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Dans sa réponse du 3 juin 2013, l'Autorité Environnementale a indiqué, en conclusion, que « le projet, par son objectif de sécurisation d'une situation aujourd'hui précaire et par l'ampleur très mesurée des ajustements nécessaires, n'appelle pas de remarque de fond au titre de son évaluation environnementale ». Cet avis a été intégré au dossier d'enquête publique.

Ce projet a fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées, en réunion du 6 juin 2013.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) n'a émis aucune réserve sur la procédure et le projet. Les autres personnes publiques associées n'ont formulé aucune observation écrite.

L'enquête publique, prescrite par arrêté n°2013-923 en date du 24 mai 2013, et portant sur le dossier de révision simplifiée, auquel a été joint l'avis de l'Autorité Environnementale et le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées, s'est déroulée du 18 juin 2013 au 17 juillet 2013. Elle a donné lieu à neuf observations ; cinq de ces remarques ont été inscrites directement sur les registres mis à disposition du public, quatre ont été faites par courrier. La plupart émanent de résidents de la copropriété des Folies Chaillou.

Les remarques recueillies portent principalement sur les points suivants :

- Le contenu du dossier, notamment les mesures compensatoires suite à la suppression des arbres. Nantes Métropole s'est engagé à prendre en charge le remplacement des arbres supprimés. Le Service des Espaces Verts de la Ville de Nantes évaluera la valeur de remplacement en fonction du barème applicable (pièces 5.2.4 du PLU). Cette évaluation sera effectuée lors du dépôt d'une déclaration préalable nécessaire pour la reconstruction du mur ;
- La restructuration de la rue des Dervallières et la sécurité des usagers. L'objectif premier est de permettre la circulation des bus, des cyclistes et des piétons, notamment par l'élargissement du trottoir au droit du mur ;
- La reconstruction du mur de soutènement classé au petit patrimoine : le mur sera reconstruit à l'identique afin de préserver son aspect patrimonial originel ;

Par ailleurs, des observations, hors champ de la présente procédure, ont été formulées quant à l'arrivée du Chronobus et sur le préjudice financier affectant les copropriétés.

Le commissaire-enquêteur a émis, un avis favorable, au projet de révision simplifiée du PLU, dans ses conclusions en date du 16 Août 2013.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le dossier de révision simplifiée du PLU, sur la base du dossier d'enquête publique.

Ce dossier est consultable, à Nantes Métropole, au Département Général du Développement Urbain.

M. Pras : « Cette délibération concerne une révision simplifiée parce que vous le savez, nous avons abordé à plusieurs reprises ce dossier en assemblée sur des problématiques liées aux transports (mon collègue Jean-François Retière l'a évoqué différentes fois avec le passage de la ligne de Chronobus), ou sur des problématiques réglementaires en matière urbaine. Il s'agit de modifier une zone NN en zone urbaine pour élargir la rue des Dervallières.

Le projet prévoit, outre l'élargissement de la voie pour permettre le passage du Chronobus, le passage des piétons et des vélos. Il prévoit également :

- l'acquisition d'une emprise de deux mètres sur les deux propriétés riveraines de ce secteur,
- le recul du mur de deux mètres situés en zone boisée, et la reconstruction du mur à l'intérieur de ces propriétés.
- la modification d'une partie de cet espace boisé et le reboisement de l'espace arrière. »

Mme Jozan : « Monsieur le Président,

Je m'interroge sur la rue des Dervallières, en amont du mur de la Guylhomnée : Le soutènement actuel du mur de la Guylhomnée vous permettra, en le réparant, de reculer de deux mètres. Mais, au-delà de la rue Folies-Chaillou, est située une nouvelle construction qui semble très avancée sur la rue et l'angle pour s'insérer sur l'avenue Camus est extrêmement droit.

Sommes-nous d'accord que l'objectif est bien d'élargir la rue pour assurer la descente de la ligne six le long de la rue des Dervallières ? Techniquement, je voudrais vous poser la question : nous voyons bien qu'une chicane élargie sera mise en place à l'aplomb du mur de la propriété de la Guylhomnée. Qu'en sera-t-il sur la portion allant de la rue Folies-Chaillou jusqu'à l'angle de l'avenue de Camus qui reste une voie extrêmement étroite ? »

M. le Président : « Je ne sais pas qui peut répondre sur des questions aussi précises. Il ne s'agit pas d'un plan d'alignement sur l'ensemble de la rue des Dervallières. Il s'agit d'un point ponctuel sur le domaine. Je me tourne vers l'Adjoint à l'urbanisme ou vers le Vice-Président aux transports. Certes, il y a un pincement à cet endroit-là. »

M. Retière : « Je ne vais pas refaire l'histoire des réunions publiques qu'il y a eu sur le secteur et l'introduction d'un sas : Nous avons réussi à surseoir et à passer par un autre quartier. Il n'empêche que, maintenant qu'il y a la possibilité d'élargir la voie de deux mètres au droit du mur de la résidence, cela facilite le passage du transport en commun. Maintenant, concernant le nouvel immeuble, il faut voir si l'angle est trop dur. Nous avons résolu des problèmes techniques plus difficiles que cela pour les passages des lignes Chronobus dans d'autres secteurs. »

M. le Président : « Il n'est pas question d'abattre cet immeuble-là ? »

M. Retière : « Non, nous n'avons jamais fait cela non plus sur les soixante-dix kilomètres de lignes Chronobus. »

M. le Président : « Que les choses soient claires. C'est un traitement ponctuel. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la révision simplifiée du PLU de Nantes relative à la rue des Dervallières, sur la base du dossier présenté à l'enquête publique ;
2. Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

13 – NANTES – ZAC ERDRE PORTERIE - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

EXPOSE

Par délibération en date du 14 décembre 2012, le Conseil de Nantes Métropole a approuvé les objectifs et défini les modalités de concertation préalable au projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ZAC Erdre Porterie, Bourg Nord.

En effet, ce site a été retenu par le Conseil Général de la Loire Atlantique pour accueillir un nouveau collège à l'horizon 2016.

Au regard de son implantation future, ce nouvel équipement scolaire n'est pas réalisable en l'état actuel du PLU ; le projet nécessite la réduction d'espaces paysagers à préserver institués sur le site, au titre des dispositions de l'article L.121-1-5-7° du code de l'urbanisme. Cependant, le nouveau plan d'aménagement du secteur permet une compensation par la création d'une nouvelle protection (zone humide) et de corridors de biodiversité totalisant une superficie de deux hectares environ.

Par délibération du 19 avril 2013, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation, en application des dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Conformément aux nouveaux articles R.121-14 et suivants du code de l'urbanisme, issus de la réforme relative à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, et en particulier l'article R.121-16-4°-a, cette révision du PLU a été soumise à une évaluation environnementale. En effet, l'existence des sites Natura 2000 de la Loire et de la Petite Amazonie rend nécessaire cette évaluation, bien que l'éloignement de ces deux sites par rapport au site du bourg Nord de la ZAC Erdre Porterie exclut qu'ils puissent être affectés par la présente révision simplifiée.

Le PLU de Nantes approuvé en 2007 comporte une évaluation environnementale, laquelle a été actualisée, afin de repérer, de façon préventive, les impacts potentiels des orientations du document d'urbanisme sur l'environnement.

Le dossier ainsi constitué a été soumis, avant l'enquête publique, à l'avis de l'Autorité environnementale.

Dans sa réponse du 3 juin 2013, l'Autorité Environnementale a souligné les arguments de fond en faveur de l'implantation du collège (proximité des nouveaux quartiers d'habitat, des équipements sportifs et de la desserte en transports collectifs). Cet avis a été intégré au dossier d'enquête publique.

Ce projet a fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées, en réunion du 6 juin 2013.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) n'a émis aucune réserve sur la procédure et le projet. Elle a demandé que le règlement de la zone NL intègre les contraintes réglementaires liées à l'inscription d'une trame zone humide au plan de zonage. Ces précisions ont été introduites dans la notice explicative du dossier et au projet de règlement de la zone NL.

Le Conseil Général n'a émis aucune réserve sur le projet, mais a demandé, en tant que maître d'ouvrage, de réduire de 30% à 20% le coefficient de pleine terre figurant à l'article 13 de la zone UPj02. Cette observation a été faite également dans le cadre de l'enquête publique.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a fait savoir par courrier qu'il n'émettait aucune observation sur le projet. Les autres personnes publiques associées n'ont formulé aucune observation écrite.

Par arrêté n°2013-923 en date du 17 mai 2013, le dossier de révision simplifiée, auquel a été joint l'avis de l'Autorité Environnementale et le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées, a été soumis à enquête publique. L'enquête, qui s'est déroulée du 11 juin 2013 au 10 juillet 2013, a donné lieu à cinq remarques portées sur les registres et cinq consignées par courrier.

Les remarques recueillies portent principalement sur les points suivants :

- les problèmes de visibilité au niveau du giratoire où convergent la ligne Chronobus C6, la rue du Bêle, la rue des Moissons;
- les hauteurs des constructions en zones UPj01 et UPj02 ;
- l'impact du projet sur la gestion des eaux pluviales ;
- le prolongement de la rue des Colporteurs ;
- la réduction des obligations en matière d'espace de pleine terre en zone Upj02, demandé par le Conseil Général ;
- la mise en place de protection visuelle et paysagère par rapport à une construction existante route de Carquefou ;
- l'enfouissement de la ligne haute tension.

Ces remarques sont portées dans le tableau annexé à la présente délibération avec, en regard pour chacune, la réponse de Nantes Métropole au commissaire-enquêteur à la fin de l'enquête, l'avis rendu par ce dernier, ainsi que la position qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision simplifiée du PLU, dans ses conclusions en date du 8 Août 2013. Cet avis recommande la réduction des différents impacts du projet. Ces remarques qui portent pour l'essentiel sur des questions d'aménagement seront prises en compte lors de la conception du projet avant travaux. Pour ce qui concerne, les observations liées aux hauteurs, au prolongement de la rue des Colporteurs et au pourcentage de pleine terre en zone UPj02, ces dispositions prévues dans le dossier sont maintenues.

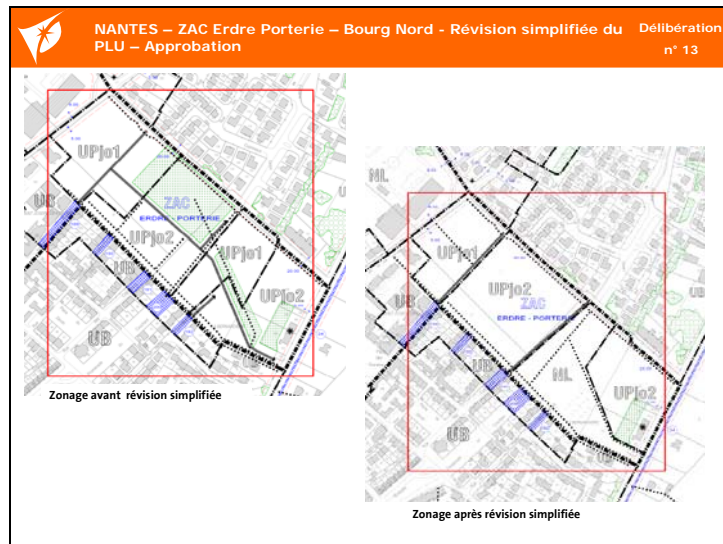
Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le dossier de révision simplifiée du PLU, sur la base du dossier d'enquête publique,

Ce dossier est consultable à Nantes Métropole, au Département Général du Développement Urbain.

M. Pras : « Suite à l'enquête publique, des remarques ont concerné le prolongement de la rue des Colporteurs. Cette rue est, à ce jour, en sens unique et elle ne comporte pas de palette de retournement à son extrémité. Dans le cadre du nouveau projet, elle sera prolongée et passera devant le futur collège. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la révision simplifiée du PLU de Nantes relative au secteur de la ZAC Erdre Porterie, Bourg nord, sur la base du dossier présenté à l'enquête publique,
2. Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



M. Le Président présente les dossiers suivants :

Direction des Entreprises, du Tourisme et des Grands Equipements

14 - PROPOSITION D'ADOPTION D'UNE POSITION D'AGGLOMERATION SUR LES DEMANDES D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES SURFACES COMMERCIALES LE DIMANCHE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

EXPOSE

Les communes de l'agglomération nantaise se prononcent depuis plusieurs années sur la question de ces autorisations d'ouverture exceptionnelle sollicitées par les surfaces commerciales notamment pour les dimanches précédant les fêtes de fin d'année.

Considérant les retombées sur les liens familiaux, associatifs et sociaux, sur la préservation du commerce de proximité, la position commune adoptée pour l'ensemble de l'agglomération, depuis 1989, est de ne pas accorder de dérogation à la règle du repos dominical. Elle a été formulée dès 1996 comme un vœu des instances du District puis à compter du 1^{er} janvier 2001 de la Communauté urbaine.

Il apparaît donc souhaitable, cette année également, de recommander aux municipalités de maintenir la même position et de la conforter par un vœu de l'ensemble des maires de la communauté urbaine de Nantes.

M. le Président : « Nous abordons maintenant les questions relatives au développement économique qui jusqu'ici étaient présentées par Charles Gautier.

Charles Gautier est souffrant, vous le savez. J'espère qu'il va se rétablir normalement, en tout cas nous lui souhaitons une meilleure santé et qu'il revienne parmi nous. Si sa santé s'améliore, nous sommes sûrs de le revoir. Il est tellement volontaire que nous souhaitons qu'il puisse en être ainsi.

Le dossier suivant, donc, était présenté par Charles Gautier depuis un certain nombre d'années, puisque c'est une délibération qui relate des dispositions dont nous sommes convenus il y a près de vingt-cinq ans déjà. Nous avons délibéré en district, puis en Conseil communautaire, concernant l'ouverture exceptionnelle des surfaces commerciales les dimanches précédant les fêtes. Cette ouverture peut être accordée par chaque Maire. Il s'agit d'un vœu qui engage les vingt-quatre Maires à avoir une position commune en vue de ne pas ouvrir les commerces le dimanche pour les fêtes.

Je vais résumer l'exposé de la délibération qui sous-tend la position que nous avons prise de façon régulière tous les ans. Le repos dominical, nous y sommes, je crois, attachés. Cela permet à chacun d'avoir dans la semaine un moment où toute la famille peut se retrouver, un moment que tous les proches et les amis peuvent partager, un moment de fête, un moment de distraction ou de promenade.

Cela doit être possible pour le plus grand nombre, même si déjà certaines professions sont concernées par cette obligation de travailler le dimanche, compte tenu de leur activité (notamment en matière de santé ou alimentaire). Mais il s'agit de ne pas l'étendre outre mesure.

Ces commerces-là n'ont pas la nécessité d'ouvrir le dimanche. Bien sûr, certains salariés pourraient tenter de travailler davantage pour gagner plus. Mais les situations françaises et internationales le montre : c'est aussi une pression supplémentaire pour les salariés, afin de les obliger à travailler le dimanche, même si d'eux-mêmes ils préféreraient rester chez eux.

Nous devons donc nous positionner dans ce contexte qui doit être l'objet d'une négociation entre les organisations syndicales et les représentants des employeurs. L'an dernier, en septembre 2012, la chambre de commerce a essayé d'organiser une table ronde et elle s'est vue opposer la fermeté des partenaires locaux ne permettant pas d'avancer sur ce sujet. Aujourd'hui, des associations – plus particulièrement des associations de commerçants du centre-ville de Nantes – souhaitent ouvrir sur ce secteur central de notre agglomération.

Nous pensons qu'il y a sans doute un intérêt à valoriser le commerce du centre-ville de Nantes. Il a une fonction particulière. Mais au travers des échanges que nous avons eus, d'abord avec le Maire de Nantes, nous ne considérons pas que cette ouverture le dimanche (dans un contexte où tout le monde ouvrirait le dimanche) permettrait aux commerces du centre-ville de Nantes d'en tirer parti.

Je laisse le soin au Maire de Nantes et aux élus nantais de faire part des dispositions qu'ils envisagent, dont ils sont convenus avec les associations de commerçants du centre-ville de Nantes pour que ce centre-ville soit attractif, y compris ces semaines de fête en décembre (avant Noël et avant le 1^{er} janvier). Je sais que des discussions ont permis d'avancer sur des démarches concrètes. Cela, je pense, est de nature à influencer notre décision.

Des enseignes ont envisagé de contrer cette décision, dont une, Ikea, a « forcé la main ». Je vous rappelle que celle-ci a été l'objet d'une épreuve de force et de manifestations. Je ne pense pas qu'il soit bon de gérer ainsi cette activité.

Les Maires que nous sommes savons bien que si nous donnons l'autorisation d'ouvrir à un quartier, nous la donnons à l'ensemble de la commune. Il n'est pas possible de segmenter ainsi les secteurs. D'un point de vue économique, si l'ensemble des centres commerciaux et des galeries commerciales ouvre en même temps que les commerces de la centralité, il n'est pas certain que les consommateurs se précipitent d'abord en centre-ville. Cela n'est pas prouvé. Je pense qu'économiquement, le gain d'activité pour les commerces de la centralité nantaise n'est pas avéré.

Je dis "de la centralité nantaise" parce qu'à ma connaissance, le problème n'est pas posé par les commerçants des centralités des autres communes. Mais nous avons bien conscience que la centralité nantaise est un cas très particulier et que cela a pour nous, habitants de l'agglomération, un intérêt spécial. Ce qui a lieu dans le centre-ville de Nantes rayonne sur l'ensemble de l'agglomération.

Par ailleurs, les contacts que nous avons avec l'ensemble des professionnels, petits et grands, montrent que ce n'est pas parce que nous ouvrirons le dimanche que les consommateurs achèteront davantage. Cela répartira la consommation sur un plus grand nombre de jours (un jour supplémentaire), mais de là à dire que l'attrait du dimanche permettra à chacun de faire des achats qu'il n'avait pas prévus, la démonstration n'est pas certaine. Nous ne sommes pas à Paris, nous n'avons pas autant de touristes étrangers qui dépensent leur argent dans nos commerces du centre-ville. C'est une évolution possible, mais ce sont d'abord les consommateurs de l'agglomération et de la région qui consomment sur notre territoire.

Aujourd'hui, je crois qu'il nous faut prendre une décision collective parce que, si un Maire autorise les commerces de sa commune à ouvrir de façon réglementaire, les commerces des communes voisines ouvriront également, même sans autorisation du Maire. Je ne pense pas qu'il faille se lancer dans une opération de ce genre. C'est pour cela que nous en avons déjà discuté ensemble et qu'après avoir entendu le Maire de Nantes, nous sommes convenus qu'il était nécessaire que nous affichions une position collective. De toute façon, les commerces alimentaires et certains commerces de fleurs (définis largement), qui ouvrent déjà le dimanche, peuvent continuer à le faire.

Pour les autres commerces, nous ne souhaitons pas aujourd'hui accorder de nouvelles dérogations, d'autant plus que le sujet a été abordé à l'échelon national en débat interministériel. À ce niveau, le sujet a semblé compliqué, au point qu'aucune décision n'a été prise. Il a d'ailleurs été demandé à l'ancien Président Directeur de la Poste, Monsieur Bailly, d'organiser des consultations pour dégager des préconisations.

Je crois que nous avons assis notre position sur une analyse du fonctionnement de la société depuis déjà de nombreuses années. Certains diront : "La société change autour de vous et vous ne le voyez pas", mais je crois que nous respectons aussi des valeurs auxquelles nous tenons. Nous pensons que même dans le débat national, il peut être tenu compte de la position que nous prendrons à Nantes. »

Mme Plantive : « Monsieur le Président, chers collègues,

Le repos dominical permet de se retrouver en famille, vous l'avez dit, chacun vaquant à ses activités les autres jours. Il favorise la pratique d'activités de loisirs, sportives (divertissement ou compétition) culturelles et caritatives, pour les pratiquer soi-même ou pour les encadrer en tant que bénévole.

La Montagne possède un tissu associatif très riche de soixante-dix clubs et associations qui pratiquent plus d'une centaine d'activités variées. De ce fait, indéniablement, elle crée du lien social. Le repos dominical doit rester un repère collectif dans la société. Le travail le dimanche désorganiserait la vie familiale. Dans le cas des familles monoparentales, qui sont de plus en plus nombreuses, qui s'occuperait des enfants ? Ne recevrons-nous pas des demandes d'ouverture de structures municipales telles que les crèches, multi accueils, centres de loisirs ?

Le travail le dimanche doit répondre à une nécessité impérieuse comme dans les hôpitaux, les transports, les spectacles. Certains affirment que le travail dominical serait proposé sur la base du volontariat. Nous savons tous que le contrat de travail repose par essence sur un lien de subordination permanent. Le volontariat est une fiction en droit du travail. Si certains salariés y sont favorables, grâce à la majoration de salaire exceptionnelle, j'observe que la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche vers laquelle d'aucuns voudraient que nous nous orientions, amènerait de fait à sa remise en cause. Elle serait banalisée.

Déjà, dans certains contrats de travail, une clause indique que le salarié peut être amené à travailler le dimanche. Dans le cas qui nous est soumis aujourd'hui (l'ouverture des commerces les dimanches qui précèdent les fêtes de Noël à Nantes) les communes périphériques seraient obligées de s'aligner car l'ouverture dans la ville centre pénaliserait les commerces des autres communes. Or, dans le cadre de ce que la loi permet, l'ouverture des commerces le dimanche ne peut distinguer commerces de proximité et grandes surfaces. Ceux qui plaident pour cette ouverture, pour dynamiser le centre-ville, font une erreur de diagnostic. Ce n'est pas l'interdiction d'ouvrir le dimanche qui pèse sur le commerce de proximité, mais le poids des grandes surfaces. Dès lors, une telle décision fragiliserait sensiblement les commerces du centre-ville de ma commune, comme des autres communes.

Concrètement, à La Montagne, le centre commercial Montagne Plus engrangerait des bénéfices grâce à cette autorisation au détriment des petits commerces de proximité habituellement ouverts comme une supérette, des boulangeries, une boucherie, un fleuriste ou une maison de la presse. Or, nous voulons maintenir ces petits commerces sur notre commune. C'est aussi le souhait de nos habitants.

Par ailleurs, les familles disposent d'un budget. Ce qu'elles dépenseraient le dimanche, elles ne le dépenseraient pas les autres jours et finalement, les magasins ne réaliseraient pas de recettes supérieures.

Monsieur le Président, chers collègues, comme les autres membres du Groupe socialiste radical républicain et démocrate, je suis totalement solidaire des autres communes de l'agglomération et fermement opposée à la généralisation de l'ouverture des magasins le dimanche, y compris les veilles de fête. »

M. de Rugy : « Sur cette question de l'ouverture des commerces le dimanche, notre agglomération a toujours fait preuve de constance. C'est vrai que le contexte de cette année est un peu particulier, puisqu'au niveau national le débat a été rouvert :

➡ D'une part, par des décisions de justice condamnant des grandes enseignes de bricolage qui bravaient et bravent toujours d'ailleurs ouvertement la loi sur le repos dominical.

➡ D'autre part, il faut le dire et je peux en témoigner en tant que parlementaire, par un certain nombre d'élus (cela peut paraître surprenant) de tout bord.

Les élus écologistes rappellent comme les années précédentes leur position qui est de maintenir la règle de l'équilibre, donc du repos dominical. En réalité, la recherche d'équilibre est de plusieurs ordres :

➡ Un équilibre entre les intérêts des salariés et les intérêts des entreprises, ou en tout cas l'intérêt économique.

➤ Un équilibre familial, qui a été évoqué à plusieurs reprises, mais c'est une réalité : Le fait de maintenir un jour commun à toutes et à tous dans une grande agglomération comme la nôtre, est important pour beaucoup d'activités, notamment les manifestations associatives, sportives, culturelles. Nous sommes d'ailleurs à cet égard favorables à ce que certaines exceptions qui existent aujourd'hui et que la loi a permises par brèches successives reviennent dans le droit commun. Nous pensons en l'occurrence aux jardineries dont nous ne voyons pas la justification qu'elles soient ouvertes le dimanche. Evidemment, je fais la différence avec les fleuristes indépendants, les petits commerces.

➤ Un équilibre également entre petits commerces, marchés et grandes surfaces commerciales. A ce propos, il y a une spécificité propre au centre-ville de Nantes où on constate une certaine concurrence entre le marché de Noël, dont la nature des produits vendus n'est pas très différente de celle de certaines grandes enseignes du centre-ville.

Je tiens à dire aussi à cette occasion, pour avoir consulté un certain nombre d'entre elles, que les grandes enseignes commerciales de notre agglomération comme les grandes enseignes généralistes à dominante alimentaire, ne sont pas demandeuses de cette ouverture le dimanche. En tout cas, elles ne le sont pas toutes et nous pouvons même penser que celles qui le seraient sont minoritaires.

Nous considérons que s'il devait y avoir des modifications, elles ne pourraient être que législatives. En l'occurrence, le débat aura lieu, j'imagine, dans quelques mois au niveau national puisqu'une mission a été confiée à l'ancien Président de la Poste sur cette question.

Nous voyons bien que si une mesure était prise, par exemple, par le Maire de Nantes pour le centre-ville de Nantes, il y aurait un risque de propagation dans l'agglomération. Ce que vient de dire Madame Plantive confirme malheureusement cela, chacun se sentant en quelque sorte obligé d'imiter le voisin. Or, il est évident que cela ne ferait qu'aggraver les choses. Il faudrait être capable (et cela, seule la loi pourrait le faire) de tirer au clair la question du statut des cinq dimanches qui pourraient être ouverts. Encore une fois, nous considérons qu'à ce stade il faut en rester à la position constante de notre Conseil. »

M. Guerriau : « Monsieur le Président, mes chers collègues,

La loi du 13 juillet 1906 sur le repos dominical des salariés est encore en débat, le gouvernement ayant commandé un nouveau rapport comme cela vient d'être rappelé par Monsieur le Député. En effet, une loi qui n'est pas ou plus respectée sans sanction crédible est devenue une mauvaise loi, inadaptée.

Il est vrai que depuis plus d'un siècle, les nombreuses dérogations permanentes ou temporaires génèrent souvent des situations ubuesques et anticoncurrentielles en multipliant des distorsions entre les communes, voire entre les secteurs d'activité. Ce n'est pas la loi du 10 août 2009, dite loi Mallié, réaffirmant le principe du repos dominical tout en visant à adapter les dérogations dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires, qui a résolu le problème. Au contraire, cela n'a fait qu'ajouter de la confusion.

Mais aujourd'hui, nous débattons de l'adoption ou non d'un vœu que vous avez rappelé : que les vingt-quatre Maires de l'agglomération nantaise n'accordent aucune dérogation sur le repos dominical au bénéfice des commerçants employant des salariés, notamment les dimanches précédant les fêtes de fin d'année.

Il ne s'agit donc en aucune manière de débattre sur le repos dominical en général, auquel nous sommes tous attachés. Il ne s'agit pas de déroger au droit du travail non plus, ou de passer outre la loi, mais de rester strictement dans les limites qu'elle fixe en autorisant ou pas ces commerces, s'ils le demandent, à ouvrir les dimanches 15 et 22 décembre 2013. C'est-à-dire à utiliser, ou non, les deux cinquièmes de ce que la loi permet.

Depuis le Conseil communautaire du 14 octobre 2005, chaque année à la même époque, nous vous demandons de mettre en place un groupe de travail avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et les associations de commerçants, chargé d'étudier l'opportunité de faire évoluer la position de la Communauté urbaine sur les demandes des commerces employant des salariés pour une ouverture exceptionnelle les deux dimanches précédant les fêtes de fin d'année. Et, dans l'affirmative, définir pour quel type de commerce, et dans quelles conditions réaliser cette ouverture. En effet, il faut différencier les petits commerces d'une part, et les moyennes et grandes surfaces d'autre part.

Ce groupe de travail n'a jamais été constitué et nous le déplorons. Notre délibération aurait pu être ainsi solidement argumentée, alors que le vœu que vous nous proposez d'adopter est vide de toute substance et identique ou quasiment depuis 1989. Il me semble quand même que depuis cette époque, le monde a certainement dû évoluer. Il n'y est même plus question de la hausse des déplacements automobiles et de la consommation énergétique générée par l'ouverture des magasins.

Le statu quo dans lequel nous sommes n'est plus tenable. Comme cela a été dit à l'instant, les marchés de Noël, eux, sont ouverts en nocturnes et souvent les dimanches, accroissant ainsi des distorsions de concurrence avec les commerces du centre villes. En près de vingt-cinq ans, l'agglomération a beaucoup évolué. Du SIVOM, nous sommes passés au District puis à la Communauté urbaine. Au 1^{er} janvier 2015, nous deviendrons une Métropole aux compétences accrues.

Nantes, avec Saint-Nazaire, est l'une des deux têtes de notre Schéma de Cohérence Territoriale. Ce territoire a vocation à devenir une grande Métropole européenne et à promouvoir le Département, la Région et tout le grand Ouest. Mais où est la cohérence ? C'est bien la question que nous nous posons. En l'occurrence, Saint-Nazaire, entre autres, a autorisé l'ouverture de ses magasins les deux derniers dimanches de l'année 2012. Aujourd'hui, 100 % des commerçants souhaitent le renouvellement de cette opération en 2013 à Saint-Nazaire.

La CCI de Nantes-Saint-Nazaire, dans un communiqué de presse du 8 février 2013, note des retombées économiques positives pour les commerçants du centre-ville. Elle dit : "Le public a répondu présent ; Une clientèle qui n'a pas pour habitude de fréquenter le centre-ville de Saint-Nazaire, qui le redécouvre et qui a largement exprimé sa satisfaction de pouvoir faire ses achats de Noël dans une ville rénovée et dont les commerces étaient ouverts."

Comme à Saint-Nazaire, les commerçants de l'agglomération nantaise seraient heureux de pouvoir redresser leur chiffre d'affaires entamé par les effets de la crise, par les travaux importants qui ont été initiés au sein de l'agglomération, et par la recrudescence des cambriolages. Par ailleurs, Noël et le 1^{er} de l'an étant des mercredis en 2013, les mardis 24 et 31 décembre, beaucoup de salariés et de commerçants travailleront jusqu'à 19 ou 21 heures si nous adoptons ce vœu. Ils préféreraient peut-être travailler tout ou partie des deux dimanches précédents et quitter plus tôt leur travail les veilles de fêtes de fin d'année.

Le 30 septembre dernier, dans son blog rapporté dans *L'Express*, Jacques Attali soulignait que dans le contexte actuel, il fallait laisser la liberté à ceux qui veulent travailler le dimanche de le faire : « Il faut libérer totalement le travail du dimanche pour tous les métiers sans limite, pas seulement le petit commerce. » Rassurez-vous : nous n'avons absolument pas l'intention d'aller aussi loin. Ce n'est pas du tout ce que nous demandons. Nous souhaitons tout simplement une application minimale de la liberté d'ouverture des commerces le dimanche à travers la loi telle qu'elle nous l'autorise.

Suite aux différentes rencontres que nous avons eues depuis notre dernière réunion, le Groupe pour une Métropole Utile et Efficace vous propose de modifier ce vœu en autorisant l'ouverture des commerces d'une surface limitée, deux dimanches après-midi sur les cinq que la loi autorise, soit les 15 et 22 décembre 2013. À défaut, nous voterons contre ce vœu pour toutes les raisons que j'ai évoquées, mais aussi pour les suivantes :

- Tout d'abord parce que la situation économique que connaît notre pays doit être prise en considération.
- Ensuite sur le plan national, le Premier ministre semble adopter une position bien plus souple que celle qu'il avait sur le plan local.

➤ Sur le plan communautaire, depuis plusieurs années, nous rappelons qu'un véritable dialogue doit prévaloir à notre décision et nous regrettons encore une fois qu'il n'ait pas eu lieu.

➤ Nous devons prendre en considération le développement des plateformes Internet qui modifient le contexte concurrentiel des commerces de proximité.

➤ Enfin, la profusion des marchés de Noël ouverts le dimanche crée une distorsion de concurrence. Je citerai un exemple que je ne voudrais pas que l'on caricature comme l'a fait tout à l'heure le rapporteur pour la question du Débat d'Orientations Budgétaires : La marque Nespresso occupe un chalet afin d'assurer une ouverture le dimanche. C'est un paradoxe que nous devons ne pas faire semblant d'ignorer. »

M. Chesneau : « Monsieur le Président, chers collègues,

Chaque année les communes de l'agglomération nantaise se prononcent sur la question des autorisations d'ouvertures exceptionnelles sollicitées par les surfaces commerciales notamment pour quelques dimanches. Depuis 1996, cette proposition fait l'objet d'un accord politique au sein du District d'abord puis de la Communauté urbaine, embrassant d'ailleurs des sensibilités politiques très diverses. A priori cela va changer, si je comprends les propos de Monsieur le Sénateur.

Nous, Maires de l'agglomération, et nos équipes, travaillons de longue date en partenariat avec des acteurs économiques locaux afin de dynamiser nos villes à travers nos commerces de proximité et afin de maintenir l'animation dans nos centres villes. Pour cela, nous avons des entrepreneurs qui démultiplient les efforts d'inventivité pour faire vivre leurs entreprises. C'est une nécessité. Un bassin de vie doit conserver toutes ses composantes génératrices de lien social.

L'ultralibéralisme pour le commerce de proximité comme système d'autorégulation du marché, c'est comme l'antibiotique pour la grippe : ce n'est pas automatique. Comment pouvons-nous penser que nos concitoyens pourraient bénéficier de plus de pouvoir d'achat ? Il y a donc bien un risque de transfert de comportements au détriment de nos commerces de proximité.

C'est notre devoir dans cette instance de mesurer les conséquences à l'échelle de l'agglomération. La dérive qui consisterait à prendre des décisions en raisonnant sur la seule ville centre mettrait à mal le travail collectif de notre intercommunalité et son avenir qui a toujours été basé sur la concertation et la compréhension des enjeux de tout le territoire.

Aujourd'hui, il m'apparaît nécessaire d'obtenir des propositions autour du travail réalisé par Jean-Paul Bailly sur le sujet. Oui, il y a probablement des alternatives à trouver car la loi actuellement impose tout ou rien. La décision appartient à chaque Maire de nos vingt-quatre communes. Si un Maire l'autorisait, ce n'est pas pour quelques commerces mais pour toute la filière, du plus petit au plus grand. Et dans cette situation, comment pourrions-nous gérer la pression qu'exerceraient les grandes surfaces sur les Maires des autres communes afin d'obtenir le même droit d'ouverture dominicale ?

Nous devons faire preuve collectivement de solidarité sur notre territoire afin de maintenir des bassins de vie animés comme nous l'avons d'ailleurs écrit dans nos politiques publiques telles que le PLH et le PLU. De l'habitat et des transports dans nos centralités sans commerces de proximité, c'est la définition d'une cité-dortoir. Ce Conseil communautaire doit rester acteur et responsable de l'ensemble du territoire de Nantes Métropole. Je souhaite réaffirmer mon attachement au refus de donner l'autorisation d'ouvrir le dimanche. »

Mme Garnier : « Monsieur le Président, Chers collègues,

J'interviens au nom des élus nantais de l'opposition, en complément de l'intervention de Joël Guerriau, pour mettre en avant certaines spécificités qui sont liées au contexte nantais et en particulier aux commerces du centre-ville.

En effet, sur ce dossier, Joël Guerriau l'a rappelé tout à l'heure, nous ne sommes pas en faveur d'une généralisation du travail le dimanche. Mais il nous semble important de faire preuve d'écoute et de pragmatisme.

➤ Écoute tout d'abord parce qu'il nous semble compliqué, voire intenable, d'entendre des élus de cette assemblée nous expliquer qu'à leurs yeux, accepter cette ouverture exceptionnelle deux dimanches avant Noël, ce serait défavoriser les petits commerces au détriment des grandes surfaces. Je crois que nous devons faire confiance aux commerçants qui savent certainement aussi bien – voire mieux – que les élus ce qui peut générer de l'activité pour leurs enseignes, plutôt que de prétendre prendre leur défense en leur imposant en même temps des décisions de principe.

➤ Pragmatisme ensuite, parce qu'au-delà des arguments que Joël Guerriau a rappelés tout à l'heure, vous n'êtes pas sans connaître les difficultés actuelles du commerce de centre-ville. Les importants travaux réalisés cet été et les difficultés d'accessibilité du centre-ville viennent s'ajouter à un contexte économique difficile. Pour de nombreux commerçants du centre, ces différents éléments ont des conséquences importantes avec notamment des baisses de leur chiffre d'affaires allant de -5 à -15 % pour certains d'entre eux.

Je voudrais également souligner que la demande d'ouverture des commerces ne concerne que les deux dimanches avant Noël. Nous ne sommes donc pas dans le débat qui concernerait une généralisation du travail dominical. Deux dimanches avant Noël sur les cinq que permet la loi et uniquement de 14 heures à 19 heures, permettrait à la fois de respecter le repos dominical et en même temps de ne pas porter préjudice aux commerces de bouche qui bénéficient d'une autorisation d'ouverture le dimanche matin.

D'autre part, nous sommes tous d'accord, je crois, pour dire que l'ouverture des commerces ces deux dimanches avant Noël ne va pas augmenter les revenus des nantais et l'argent qu'ils pourront dépenser pour les fêtes de fin d'année. Cet argument néanmoins ne prend pas en compte les touristes qui constituent une cible importante pour le développement économique de Nantes, si l'on en croit les responsables - en tout cas - du Voyage à Nantes. Cela, même si Monsieur Retière a eu l'air de considérer tout à l'heure que Nantes n'était pas suffisamment touristique pour que cela suffise à donner du sens à cette ouverture dominicale.

Par ailleurs, les touristes ne sont pas les seuls concernés : Le premier week-end des congés scolaires coïncide également avec de nombreux mouvements des familles françaises qui viennent d'autres villes du territoire. Il y a donc un véritable intérêt pour les commerçants à proposer à cette période de l'année une offre commerciale élargie. Beaucoup de grandes villes le font déjà. C'est donc aussi une occasion de donner de Nantes une image moderne, et non pas celle d'une ville figée dans des prises de positions et incapable d'évoluer.

De même et contrairement à ce que vous affirmez, une ouverture des commerces les deux dimanches avant Noël pourrait justement provoquer un appel d'air et faire venir dans le centre-ville des habitants de Nantes et de l'agglomération qui, le reste de la semaine, ne viennent plus dans le centre. Cela, parce qu'ils craignent d'être pris dans les fameux embouteillages nantais et qui pour ces raisons-là se reportent sur les grandes surfaces périphériques.

Je voudrais souligner en dernier lieu qu'aucune des villes qui a autorisé cette ouverture n'est revenue sur cette décision, alors même qu'un certain nombre de ces villes sont gouvernées par la gauche. Cela laisse quand même penser que chacun trouve son compte dans la mise en place de cette mesure.

Pour toutes ces raisons, nous sommes donc favorables à une ouverture exceptionnelle des commerces les deux dimanches avant Noël, sans aucune intention, je le répète, de généraliser le travail dominical. Nous vous demandons donc d'amender dans ce sens le vœu que vous nous présentez aujourd'hui. »

M. Seillier : « Je ne veux pas intervenir longuement mais simplement m'associer à ce qui a été dit par Joël Guerriau et Laurence Garnier.

D'une part, je me pose la question de savoir pourquoi il n'est pas envisageable dans notre agglomération d'user du droit à l'expérimentation ? Il serait utile peut-être, et nécessaire, pour se forger une vraie opinion, que nous puissions cette année tenter l'ouverture les deux dimanches qui précèdent les fêtes de fin d'année. Au moins nous serions fixés.

D'autre part, je suis toujours inquiet lorsque vous vous associez sur des arguments tels que la défense du droit à la famille. Avec le matraquage fiscal que vous venez de leur imposer, je ne suis pas certain que vous soyez les mieux placés pour défendre cette valeur-là. »

M. Vince : « Monsieur le Président, chers collègues,

Une nouvelle fois, notre Métropole se propose d'adopter une position d'agglomération quant à l'ouverture dominicale des commerces à la veille des fêtes. C'est une position d'autant plus importante dans le contexte actuel car une nouvelle fois, les forces les plus rétrogrades dans notre pays tentent de relancer le débat sur le sujet.

Déjà, en 2009, les élus communistes avaient dénoncé la loi « réaffirmant (je cite) le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires ».

De fait, sans cesse sous pression du patronat, la législation instaure de nouvelles dérogations et ce depuis le gouvernement Balladur en 1993, sur la base d'un pseudo-volontariat qui en fait est un volontariat obligé par une précarité toujours grandissante.

Rappelons que le repos dominical est une conquête du monde du travail, le fruit d'une âpre lutte gagnée en 1906. Ce n'est pas qu'une loi votée par un gouvernement radical visant l'apaisement religieux dans le contexte de l'époque, comme certains voudraient bien nous le faire accroire.

D'aucuns en appellent au pragmatisme, je l'ai entendu ici. Nous savons ce que cette formule recouvre : ce droit à l'expérimentation qu'évoque à l'instant Philippe Seillier, c'est le droit à l'exploitation. Pour nous, il est hors de question de tomber dans l'engrenage des exceptions. Ces exceptions ne conduisent qu'à toujours plus de dérogations pour toujours plus de commerces et pour des zones toujours plus grandes. Car il y aura toujours, à la lisière d'une zone, un autre commerce qui demandera le droit d'ouvrir le dimanche.

De plus, cela a été dit ici, aucune raison sociale ou économique ne justifie l'élargissement des dérogations déjà très nombreuses. Au contraire. Le dimanche est un repère collectif dans une société qui a besoin de retrouver des valeurs de solidarité. En préservant ce jour de repos commun, nous préservons les liens sociaux de notre société, qu'ils soient familiaux, personnels ou associatifs. Il est indispensable de permettre à nos concitoyens de se cultiver et d'avoir des loisirs communs le dimanche.

Le jeu des dérogations conduit aujourd'hui à des situations absurdes en région parisienne. Ce chantage à l'emploi est mis en exergue dans les médias avec des salariés qui défilent sous les banderoles de la grande distribution, cachant la réalité des contrats précaires qu'ils subissent et d'ailleurs parfois instrumentalisés par des éléments de la droite la plus extrême. Fermer le dimanche ne remet pas en cause la santé financière de ces grands groupes qui préfèrent d'ailleurs enfreindre la loi et payer des amendes plutôt que d'améliorer les conditions salariales.

De plus, une étude de l'OCDE démontre que ce n'est pas en ouvrant le dimanche que l'on augmente la consommation. On ne fait que l'étaler en dégradant les conditions d'emploi des personnels concernés et les conditions de vie de nos concitoyens. Vraisemblablement, dans une agglomération comme la nôtre, cela se fait au détriment des commerces du centre-ville.

Pour les élus communistes, il faut ouvrir, mais il faut ouvrir les musées, les stades, les théâtres, les salles de spectacle, les parcs. Nos communes sont là pour cela, et pas les commerces. Cela nous montre aujourd'hui que le principe de ne pas accorder de dérogation pour l'ensemble des communes de l'agglomération est la bonne solution. Cela nécessiterait enfin de revenir sur des réglementations contraires à ce principe. »

M. Robert : « Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous voyons bien ne serait-ce qu'à travers la dernière intervention, que ce dossier est d'une grande importance symbolique parce qu'il touche à l'essentiel de la vie de tous les jours : la famille, le droit au repos, aux loisirs, à la culture, le droit à la détente. Il aborde également la question du Code du travail. En effet, notre Code du travail prévoit certaines dispositions permettant de limiter au maximum le travail du dimanche. D'autre part, ce dossier est très accessoire sur le plan économique.

Nous l'avons constaté à travers l'agitation médiatique provoquée par la pétition de commerçants qui a été initiée par Plein centre : A travers ces débats qui suscitent des passions de tous bords, nous passons à côté du vrai sujet. Le vrai sujet est celui sur lequel nous effectuons au niveau de Nantes Métropole un travail de fond, sous votre égide Monsieur le Président. Car c'est vous qui avez été à l'œuvre pour la mise en place de tous les schémas d'orientation commerciale. C'est cela, la vraie question.

La vraie question consiste à engager un travail de fond pour faire en sorte que le centre-ville se « muscle », se densifie, accueille d'autres surfaces commerciales, et donc se développe pour proposer une plus vaste surface commerciale. Ce travail a été engagé sous ce mandat d'une matière exemplaire. Il porte ses fruits. Rappelez-vous dans quel état était l'agglomération nantaise il y a trente ou quarante ans : A l'époque, il y avait une concurrence acharnée entre les communes. L'enjeu était de savoir qui déroulait le plus grand tapis rouge pour attirer les hypermarchés et les supermarchés. C'est cela qui a, quelque part, considérablement affaibli le centre-ville.

Aujourd'hui, ce principe de solidarité communautaire que nous avons réussi à instaurer, porte ses fruits. Cette solidarité est efficace. Je salue aussi le travail de Charles Gautier qui avant chaque décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial réunit les Maires des communes concernées. Nous validons alors une position commune. Je peux vous dire - et je m'en réjouis - que lorsqu'il s'agit de défendre le centre-ville, les membres de cette commission sont tous unanimes pour défendre les projets.

Je peux les citer très concrètement :

- Au nord de la rue du Calvaire, les galeries étaient en friche, aujourd'hui la zone est occupée.
- Concernant la création d'une nouvelle galerie passage Pommeraye, les travaux vont commencer, poursuivant le chantier du patrimoine qui est déjà engagé depuis début juillet.
- De même, on constate la renaissance d'une offre hôtelière de qualité avec le renouvellement de la place Aristide-Briand et, demain, l'ouverture d'un nouvel hôtel très moderne situé rue de Strasbourg, premier en France de la chaîne Okko.
- Plus récemment encore, il y a quinze jours, j'ai été très heureux d'assister à cette commission, entouré du Maire de Saint-Jean-de-Boiseau, du Maire d'Indre, d'un collègue de Saint-Herblain et du conseiller général de Montoir, pour voter à l'unanimité avec les autres membres de la Commission Départementale, la reconstruction du passage de la Châtelaine qui sera agrandi et deviendra beaucoup plus moderne et attractif. Voilà l'enjeu.
- Evidemment, je n'oublie pas d'évoquer le projet Carré Feydeau, dont la première étape sera l'ouverture prochaine du parking de 520 places publiques.

Tout cela est à cumuler avec une vraie politique ambitieuse pour le centre-ville de l'agglomération, sur les espaces publics. La place Graslin sera encore une occasion de plus de prouver que le centre est attractif.

Ce débat sur l'ouverture des commerces les dimanches est donc une petite péripétie par rapport à l'ambition que nous avons pour le centre-ville. Nous travaillons en permanence avec l'association de commerçants Plein centre qui, d'ailleurs, sur ce sujet, est très isolée. À aucun moment l'autre grande association, l'Unacod, qui fédère l'ensemble des associations de commerces de détail de la ville de Nantes, n'a adopté la même position.

Nous savons très bien que ce sujet divise, cela a déjà été dit. Sur ce type de sujet il est nécessaire d'aboutir à un consensus, sinon c'est la polémique qui l'emporte : C'est-à-dire les manifestations, les pétitions... et tout cela, je peux vous dire, est préjudiciable au shopping. Quand les gens font des courses, ils ont besoin d'une ambiance apaisée, détendue, propice à la convivialité et à l'achat. C'est en faisant des pétitions et en s'agitant autour de cette question que nous passons à côté de l'essentiel.

Or, les sujets essentiels sont les plans d'action que nous avons mis en place pour valoriser les titres de transport public avec un travail excellent qui a été organisé avec la TAN. Il s'agit également des tarifs des parkings sur lesquels nous avons travaillé et procédé à des ajustements. Ce sont les animations qui sont chaque année renouvelées dans les quartiers et en centre-ville. Un travail productif est réalisé avec notre partenaire Plein centre et avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Nous y apportons des contributions significatives.

Voilà, c'est cela l'avenir. Nous sommes tous des amoureux du centre-ville et c'est cela le plus important, c'est cela qui doit nous rassembler. Voilà pourquoi ce vote me paraît être équilibré, posé et aller dans la bonne direction. »

M. Parpaillon : « Vous connaissez mon attachement personnel au respect du repos dominical. Il concerne la vie de famille et bien d'autres aspects, comme cela a été évoqué tout à l'heure.

Je pense que le législateur qui au début du XX^e siècle a prévu cela dans un contexte bien précis, c'est vrai, a eu raison. C'est un acquis social important qu'il faut savoir sauvegarder.

J'entends bien mes collègues. Vous connaissez aussi ma liberté de penser à ce niveau-là. Je ne vais pas y déroger. Je crois qu'ouvrir des brèches serait malheureux. Il vaut mieux penser à ouvrir nos équipements publics. C'est ce que nous avons fait à Orvault. Par exemple, la médiathèque que nous venons d'ouvrir est accessible le dimanche matin : nous permettons ainsi à de nombreuses familles de bénéficier d'un apport culturel qui va nettement au-delà de l'apport commercial.

Je me suis toujours posé la question suivante : dans un contexte où nous bénéficions de RTT, où nous savons bien qu'aujourd'hui depuis le début du XX^e siècle la durée du travail a diminué (ce qui est un progrès social) comment explique-t-on que l'on ne peut pas faire ses courses en dehors du dimanche ? Comment explique-t-on que les consommateurs pourraient dépenser leur argent le dimanche et ensuite dans la semaine ? Tout cela me paraît incohérent.

Pour un certain nombre de mes collègues, je vais peut-être paraître arc-bouté sur des principes, mais ce sont des principes qui me paraissent fondamentaux. Dans le contexte difficile que nous vivons actuellement, où de nombreuses personnes sont déboussolées, il y a des repères qu'il faut savoir ne pas lâcher. Je suis très attaché à ce respect du repos dominical. Les salariés, c'est vrai, sont en difficulté, c'est un autre problème. J'ose espérer que l'on puisse accéder à leur pouvoir d'achat d'une autre manière qu'en ouvrant les commerces le dimanche. »

M. Blinneau : « Le Mouvement démocrate votera pour ce vœu. En effet, cela a été dit et redit : pour tout ce qui est associatif, pour tout ce qui est familial, c'est important d'avoir le dimanche. Il faudrait également que l'on m'explique pourquoi les gens qui sont contre cette délinquance galopante à Nantes - nous le sommes tous - pourraient favoriser le travail des mères célibataires le dimanche, sachant que les enfants sont dehors.

En conclusion, comment pouvons-nous arriver à un tel débat aujourd'hui ? Comment se fait-il que nous ne puissions pas avoir plus d'imagination pour que le centre-ville fonctionne, et fonctionne bien, pendant toute la semaine et plus particulièrement les samedis qui vont précéder ces deux dimanches ? Je crois qu'il y a beaucoup d'efforts à fournir. Je suis vraiment surpris de voir qu'il n'y a pas une meilleure entente entre les commerçants de Nantes et sa municipalité, et que nous venons à ce conflit. »

M. Aumon : « Je voudrais revenir sur les propos de notre camarade et néanmoins ami Yann Vince. Cela m'interroge quand même sur la solidarité de nos collègues élus quand ils considèrent que les élus de Saint-Nazaire sont rétrogrades parce qu'ils ont laissé les commerces ouvrir certains dimanches après-midi et veilles de fête dans leur commune. Je me pose la question : puisque 100 % des commerçants sont favorables à cette position à Saint-Nazaire, pourquoi cela ne serait-ce pas le cas à Nantes ?

Parallèlement, je rappelle qu'un tiers des français travaillent le dimanche pour différentes raisons, pour notre santé, pour nous transporter etc. Il faut étudier le travail du dimanche avec beaucoup d'attention. Mais nous ne traitons pas du travail le dimanche : La délibération porte sur deux dimanches après-midi les veilles de fête. C'est cela, le fond du débat, c'est la question qui nous est posée. Revenons à cette question et non pas au travail du dimanche dans sa globalité. »

M. Dantec : « Je partage en partie les propos de Joseph Parpaillon que je vais compléter. Concernant la loi de 1906 qui a été aussi citée par Yann Vince, je voudrais rappeler que lors de la grande grève du 1^{er} mai, la revendication ouvrière n'était pas le repos dominical, mais la journée de huit heures. Le gouvernement radical avait répondu à la mobilisation par le repos dominical mais en n'accordant pas la journée de huit heures.

Ensuite, pour faire le lien avec notre débat, la Fédération du commerce s'est opposée pendant longtemps au repos dominical en se fondant sur l'argument que les ouvriers qui travaillaient dix heures par jour n'avaient pas le temps de faire leurs courses en semaine et qu'il fallait donc que les commerces restent ouverts le dimanche.

Finalement, ce repos dominical dans le commerce n'a été obtenu que plus tard, dans l'entre-deux-guerres, quand la journée de huit heures a été obtenue. Il y a bien une dimension idéologique forte dans ce débat puisque derrière l'ouverture des commerces le dimanche se pose la question du temps de travail en semaine. On voit bien (Monsieur Attali est assez caractéristique de cela) qu'une partie de l'offensive porte aussi sur la dérégulation du temps de travail en semaine. C'est pour cela qu'il faut tenir la position parce que les deux sont liés. Je suis convaincu qu'il faut maintenir une réduction de la durée du temps de travail. Aujourd'hui, c'est une des réponses clés à la crise et au chômage et il s'agit bien d'un choc idéologique. C'est pour cela qu'effectivement il faut tenir notre position sur la fermeture des commerces le dimanche. »

M. Rimbart : « Je suis un des vingt-quatre Maires de l'agglomération, donc je me sens à la fois Maire de Nantes mais aussi responsable de ce qui se passe dans l'ensemble de l'agglomération. J'aimerais évoquer deux points :

❶ D'abord, je pense que le repos dominical est vraiment un repère collectif dans la société. Comme nous venons de le rappeler, le repos dominical est le résultat d'une lutte des salariés pour que la citoyenneté ne s'arrête pas aux portes des entreprises, mais au contraire qu'elle s'exerce dans l'entreprise et dans le droit du travail.

Dans notre ville, se trouve un Institut d'études avancées qui travaille, entre autres, sur les rapports sociaux. Cela nous évoque la Déclaration de Philadelphie. Après la Seconde Guerre mondiale, celle-ci et le Conseil national de la résistance ont rappelé que l'équilibre social dépend d'un certain nombre de règles. C'est un repère collectif et un élément majeur du pacte social.

❷ Je voudrais aussi rappeler que les relations entre les salariés et les entreprises ne sont pas réglées par un Maire et n'ont pas à être arbitrées par un Maire. Elles doivent l'être dans le cadre du dialogue qui structure l'organisation du travail, à partir du travail et entre les parties. Car le pacte social concerne aussi les relations des salariés avec leurs entreprises. Je pense que sur le fond, c'est cela que cette délibération rappelle. C'est cela notre socle de décision. Est-ce à dire que notre décision est bonne ? Je pense qu'elle est bonne par rapport à ces deux points qui fondent notre pacte social.

Maintenant, observons les arguments, plus particulièrement les arguments économiques : Nous parlions tout à l'heure d'expérimentation, or ces arguments économiques et cette expérimentation ont été effectivement mesurés.

En 2003, l'Allemagne a libéralisé l'ouverture du commerce au prétexte que les parts de marché des uns et des autres étaient inégales, et qu'une plus grande ouverture allait gonfler - par un mécanisme multiplicateur - la consommation et la production. Or l'OFCE, qui est un organisme totalement objectif, a démontré après cinq ans d'expérimentation que la consommation globale n'avait pas changé, que cette consommation était liée aux revenus et qu'elle était liée aussi bien sûr à l'épargne qui finance des projets à plus long terme que la consommation courante. Vous l'avez, votre expérimentation. Vous pouvez aller voir cette étude, je vous la recommande, si vous avez le temps d'approfondir les choses.

Il y a aussi un autre élément que je voudrais souligner : Ce droit petit à petit a été détourné. Je pense que le Premier ministre a eu raison de prendre ce débat à bras-le-corps, non pas pour se renier comme certains voudraient le dire, mais pour souligner le fait qu'il y a un vrai problème aujourd'hui. Dérogation après dérogation, ces acquis ont été amoindris. Aujourd'hui, nous voyons bien que cette législation est obsolète. Cela a été dit : des français travaillent déjà le dimanche dans les services de santé, les services de transport, les services de la culture. Bref, beaucoup de services publics que nous assumons.

Mais au-delà de cela, d'autres dérogations se sont mises en place et sont moins justifiées. Je ne veux pas être non plus caricatural, mais pourquoi pas ? C'est une réalité. Pourquoi à Paris le commerçant Vuitton a-t-il eu un stand de librairie ? Parce que cela lui permettait dans le cadre d'une ville et dans un périmètre reconnu comme touristique, d'ouvrir le dimanche. Nous voyons bien que par des artifices, tout cela est progressivement remis en question.

De plus, il y a aussi un problème de fond. Aujourd'hui, un certain nombre de personnes sont en situation de chômage et de pauvreté. Ces personnes sont effectivement prêtes à travailler le dimanche, parce qu'ils n'ont pas un pouvoir d'achat suffisant. Eux, ils sont prêts à tout. Finalement, ces ouvertures, ces dérogations, ne vont pas profiter aux salariés, elles vont plutôt les monter les uns contre les autres.

Est-ce qu'en tant que Maire de Nantes, je ne m'intéresse pas aux commerces du centre-ville ? Bien sûr que si, c'est impossible autrement. Monsieur Guerriau, vous semblez découvrir Nantes depuis peu. Je ne sais pas pourquoi. Nous disposons d'une instance de concertation depuis déjà quelques temps. Nous étions déjà présents à la création, aux côtés des commerçants, de la chambre de commerce, de Plein centre.

Depuis 2007, nous menons une action forte que je ne vais pas reprendre ici, mais qui est significative. En effet, nous avons mis en place avec la chambre de commerce - dont je salue le Président qui est présent - une stratégie de promotion du centre-ville dont l'objectif était de faire connaître l'offre commerciale en y associant les commerçants avec Plein centre. Il s'agit de la marque que nous appelons aujourd'hui « Les Rues de Nantes ». Je ne reprends pas toutes les actions menées, mais nous avons agi, en concertation.

Aujourd'hui, à force de ne voir que le bout de votre nez, vous ne voyez pas la réalité du problème de société qu'il y a derrière. Madame Garnier, vous avez dit que rien ne se faisait dans cette ville. J'ai entendu un de vos collègues qui disait que la ville ne s'occupe pas des commerçants, du commerce ou du centre-ville, que nous sommes indifférents.

J'ai réuni les commerçants avant l'été avec la chambre de commerce pour évoquer les difficultés résultant des travaux, de la crise économique et du cumul des deux, pour rechercher ce que nous pouvions faire ensemble. Donc nous avons mis en place de nouvelles actions : des actions pour l'été, des actions pour la rentrée, des actions à Noël. Nous avons instauré des tarifs préférentiels pour les stationnements et pour les transports publics. Nous allons mettre en place pendant l'hiver (à Noël) une expérimentation, où des vélos ou d'autres modes pourront prendre les paquets achetés dans un commerce du centre-ville et les amener là où est la voiture ou là où est le point de déplacement.

Donc nous avons mené des actions, mais nous avons mené des actions pour ce centre-ville, pour ce commerce, parce que cela nous semble important. Pour toutes ces raisons, nous avons à de vraies questions essayé de trouver des réponses. Nous n'avons pas à remettre en question le pacte social qui nous lie sur cette agglomération et en faveur duquel j'ai senti qu'un certain nombre d'élus étaient solidaires – je les en remercie. »

M. le Président : « Monsieur Grelard, prenez la parole, mais manifestez-vous plus tôt. »

M. Grelard : « Il me semble que justement la spécificité du débat est de pouvoir dialoguer. Ce dialogue évolue en fonction des arguments qui sont posés.

Mon intervention vise à sortir de la caricature. Je crois que ce qui pose problème dans ce débat est la logique de défiance dans laquelle nous sommes. Or, il faut travailler dans une logique de confiance. Mes collègues élus soulignent le fait que nous nous inscrivons dans une dimension d'ouverture qui est autorisée par la loi (de cinq jours) et que la position des commerçants et celle que nous défendons aujourd'hui est d'ouvrir deux après-midi dans ce contexte légal. Il ne s'agit pas d'ouvrir une brèche, il s'agit d'appliquer la loi à Nantes dans un premier temps.

Le second temps est que ces modalités d'ouverture pourraient être négociées. Le vœu pourrait inclure certaines orientations sociales, de négociations, que nous pourrions réviser tous les ans. C'est cela la confiance qu'il faut pouvoir instaurer avec les commerçants. Les conditions de rémunération, de négociations de ces journées de travail devraient également être définies, car les salariés ne sont pas obligés de travailler ces deux après-midi. Il faut donc négocier avec les commerçants. Par ailleurs, les conditions de récupération sont encadrées dans la loi de manière très stricte.

Je voudrais donc que nous sortions des postures caricaturales et que nous adoptions plutôt une logique de travail en confiance, sans renier – ce n'est pas du tout le sujet – le travail qui est fait au quotidien. En effet, un certain nombre d'espaces de dialogue et d'avancées ont été mis en place sur le centre-ville de Nantes. Il ne s'agit donc pas de les renier. Le sujet aujourd'hui est de savoir si nous pouvons autoriser les commerces à ouvrir les deux après-midi qui précèdent les fêtes, dans le centre-ville de Nantes. La loi nous y autorise. Nous pouvons essayer de travailler en confiance et pas dans une logique de défiance.

Je rappelle que notre posture et celle des élus de notre groupe est de dire qu'il n'est pas question d'ouvrir le débat sur le travail généralisé le dimanche. Ce sont deux après-midi. Il faut que nous essayions de travailler en confiance, sans partir du présupposé que c'est symbolique ou que les commerçants maltraiteront leurs salariés. Ce n'est pas cela. Il y a un droit social. Cependant, nous avons la possibilité, puisque tous les ans nous votons sur ce sujet-là, d'ajouter certaines orientations, d'essayer d'encadrer la façon dont cela va se faire et d'essayer de négocier avec les commerçants les aspects sociaux que nous souhaitons intégrer à ce vœu.»

M. le Président : « Je crois que nous avons bien compris. Mes chers collègues, vous êtes amenés à voter en fonction de la réglementation actuelle et vous n'avez pas à vous engager dans une expérimentation. Parce que vous savez que nous sommes dans un monde juridique : Tout accord que nous pourrions obtenir localement sera attaqué. Je ne pense pas que nous puissions nous affranchir de la réglementation actuelle.

Cette réglementation actuelle autorise le Maire à permettre l'ouverture du dimanche pour tous les commerces de sa commune. C'est-à-dire, pas pour un quartier ou pour une catégorie de commerces : L'ouverture concerne tout le monde.

D'autre part, je voudrais souligner - Alain Robert a raison – que nous avons réalisé depuis plusieurs années un travail considérable sur l'encadrement des extensions des commerces. Si j'en parle, c'est que la conclusion a lieu cette semaine, dans deux jours. J'invite ceux qui sont membres du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, dans le cadre du SCOT, à venir voter définitivement le DAC (Document d'Aménagement Commercial). Je vérifierai les présences et les absences. Parce que, si nous voulons vraiment protéger le commerce de la centralité, c'est là qu'il faut agir.

Par ailleurs, nous en avons discuté entre Maires et je croyais qu'au cours de la discussion que nous avons eue à vingt-quatre, nous étions parvenus à un consensus. Je crois noter que Joël Guerriau a changé d'avis entre le moment où nous en avons discuté en Conférence des Maires et aujourd'hui. Tout le monde a le droit de changer. Simplement, j'ai le récapitulatif des votes sur les années précédentes : Nous avons très largement obtenu des votes positifs de l'ensemble des Maires. Une année, il y a eu une abstention de la part d'un, voire plusieurs, Maires, et aujourd'hui j'enregistre qu'il y a un changement de position.

Je ne sais pas pourquoi cette année il y a autant d'effervescence (J'ai entendu tous les candidats). Noël est un mercredi. Si Noël et le 1^{er} janvier étaient des lundis, comme nous l'avons connu, la situation serait plus délicate. Aujourd'hui, j'estime qu'il n'y a pas d'urgence, d'autant que le gouvernement a confié une mission à Jean-Paul Bailly. Je suis déjà intervenu dans les années passées auprès de Jean-Marc Ayrault quand il était Président. Attendons que le gouvernement clarifie l'affaire.

Je suis d'accord avec François de Rugy et les autres parlementaires qui se sont exprimés (y compris le sénateur Joël Guerriau) pour dire que le débat doit d'abord avoir lieu au Parlement et nous appliquerons ce qui sera décidé au Parlement.

Aussi, je vous propose aujourd'hui d'adopter le vœu tel qu'il est rédigé, préconisant de ne pas autoriser l'ouverture "au bénéfice des commerces employant des salariés, notamment les dimanches précédant les fêtes de fin d'année". Si cette disposition ne vous convient pas, vous votez contre. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 88 VOIX POUR, 19 CONTRE ET 5 ABSTENTIONS,**

1. Emet le vœu que les 24 maires de l'agglomération nantaise n'accordent aucune dérogation à la réglementation sur le repos dominical au bénéfice des commerces employant des salariés, notamment les dimanches précédant les fêtes de fin d'année.
2. Dit que la présente décision de principe sera diffusée à l'ensemble des Maires de l'agglomération nantaise.

M. le Président : « Nous traitons les dossiers relatifs au développement économique. Nous avons échangé ce matin quelques propos sur la situation de l'entreprise Alcatel Lucent d'Orvault. Pendant la matinée, nous avons donc mis au point un texte de soutien aux salariés de l'entreprise Alcatel Lucent d'Orvault. J'espère que celui-ci vous conviendra. Cette entreprise doit vivre. »

14B - VŒU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE NANTES METROPOLE : ALCATEL-LUCENT ORVAULT DOIT VIVRE !

Les élus de Nantes Métropole dénoncent le plan Shift qui se traduirait par la fermeture programmée en 2015 du site Alcatel Lucent Orvault. 500 salariés sont aujourd'hui menacés. Ils exigent de la direction d'Alcatel-Lucent France de renoncer à ce plan et de préserver l'emploi en France et notamment sur le site d'Orvault.

Ils rappellent les engagements pris par Alcatel-Lucent France sur le site et régulièrement réitérés ces dernières années :

- février 2010 : Le groupe s'engage dans Ouest Numérique, la filière régionale TIC ;
- septembre 2011 : Le groupe s'engage aux côtés de Nantes Métropole et de la Région à contribuer à la valorisation des compétences régionales dans le domaine des technologies numériques à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du site d'Orvault ;
- septembre 2012 : Le groupe s'engage dans une démarche d'innovation ouverte à travers divers partenariats locaux, permettant de développer les compétences et les activités sur le site. Cette démarche est formalisée par la signature d'une feuille de route stratégique, avec la Région, Nantes Métropole et la Chambre de Commerce d'Industrie (CCI) de Nantes Saint-Nazaire, témoignant pour le groupe Alcatel Lucent de sa volonté de renforcer les liens avec le tissu économique local et de s'engager pour la compétitivité du territoire métropolitain et régional. La formalisation par cette feuille de route, voulue par Alcatel Lucent France, devait « ancrer durablement le site d'Orvault sur le territoire » selon le Directeur du site et le PDG d'Alcatel-Lucent France ;
- décembre 2012 : Le PDG du groupe s'engage dans un courrier adressé aux élus locaux à ce que la France conserve une place majeure dans la stratégie d'Alcatel Lucent, notamment sur les activités de R&D, et s'engage sur la pérennité et le développement du site d'Orvault ;
- janvier 2013 : Le PDG du groupe s'engage auprès des élus locaux, lors d'une rencontre à Nantes, à maintenir le site d'Orvault à court et moyen termes.

Ces engagements ont explicitement été pris par la direction d'Alcatel-Lucent France. Ils doivent être tenus !

Alcatel-Lucent indique devoir recentrer ses activités sur les technologies d'avenir. Or depuis la fusion en 2007, les salariés du site d'Orvault ont précisément été repositionnés sur ces activités d'avenir !

Ainsi, ce sont aujourd'hui 90% des salariés qui travaillent sur ces technologies ! La fermeture annoncée est un non-sens. Le site d'Orvault doit au contraire être conforté en tant que site incontournable en matière d'innovation pour la croissance du groupe.

Alcatel-Lucent France est un enjeu économique pour le pays. En plus de l'impact catastrophique pour les salariés et les tissus industriels territoriaux, la perte d'Alcatel poserait la question plus globale de la vulnérabilité du pays compte tenu du rôle central joué par les télécoms ! Il est donc indispensable que le Groupe Alcatel-Lucent France revoie sa stratégie et le plan Shift, notamment sur la place de la R&D, d'autant que le groupe bénéficie largement du crédit impôt recherche à hauteur de 85 à 90 millions d'euros par an. Ce sixième plan social en 7 ans intervient après la suppression de 20 000 emplois dans le monde.

Le Conseil communautaire de Nantes métropole est indigné par cette annonce en décalage total avec le discours tenu il y a encore quelques mois et se mobilise fortement aux côtés des salariés et de leurs organisations syndicales.

Le Conseil communautaire de Nantes métropole demande, par ce vœu, que le plan shift soit modifié en profondeur et préserve le site d'Orvault, comme s'y était engagée la direction d'Alcatel-Lucent France en janvier 2013. Il demande au Gouvernement de veiller à ce que la stratégie du groupe soit clarifiée pour que l'avenir des emplois soit préservé.

M. le Président : « D'autre part je vous annonce que ces jours-ci, à Paris, 200 salariés d'Orvault manifestent au siège d'Alcatel. Le 22 octobre, il y aura à Nantes - Orvault une manifestation nationale de l'ensemble des sites concernés par les décisions d'Alcatel Lucent. Nous proposons ce vœu avec l'accord du Maire d'Orvault que je laisse s'exprimer maintenant. »

M. Parpaillon : « Les élus orvaltais approuvent pleinement ce vœu, je pense que d'autres collègues également. Tout est dit dans le vœu qui vient d'être présenté par le Président.

Il faut simplement savoir que ce plan induit la disparition à très moyen terme (à horizon 2015) du site d'Orvault qui emploie aujourd'hui près de 500 personnes puisque 200 emplois sont prévus en mobilité sur d'autres sites et 300 en reconversion. Ce sont des hommes et des femmes qui sont touchés par ce plan.

Au niveau du groupe, on nous dit qu'il y a une situation financière catastrophique. Mais au-delà de cette logique financière, il y a des ressources, il y a des moyens qui peuvent être mis en œuvre et dans le vœu que vous venez de lire, il en est fait mention. Bien sûr, aux côtés des salariés, nous attendons que les pouvoirs publics (nous en faisons partie), que les collectivités territoriales (Région, Nantes Métropole etc.), mettent tout en œuvre pour que ce plan soit revu, et que l'on arrive à trouver des solutions localement pour que ce site d'Orvault qui comporte des éléments importants en termes de potentiel humain et de recherche, puisse être maintenu. »

M. le Président : « Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous croyons vraiment que le site d'Orvault a la capacité d'être dans la compétition mondiale en matière de recherche-développement. Il nous faut ensemble soutenir l'activité sur ce site-là. »

Mme Gessant : « Le Président de Nantes Métropole souhaite t'il que les vingt-quatre Maires de la Communauté urbaine soient présents sur le site le 22 octobre ? Cela prouverait notre fort engagement sur ce dossier. »

M. le Président : « Si je vous en ai parlé, c'est parce que je trouve qu'il serait intéressant que nous venions, y compris avec les écharpes. Maintenant que j'ai lu le texte, je vous propose de l'adopter. Je vais pour une fois vous demander de lever la main. Quels sont ceux qui sont partisans de l'adopter ? Merci. Je crois que c'est une belle unanimité.

Je vous invite tous à prendre des vœux, éventuellement dans vos municipalités, pour soutenir cette activité majeure pour le développement de Nantes Métropole. Cela nous concerne tous. Merci, restons mobilisés. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

- Adopte ce vœu.

M. Pras rapporte le dossier suivant :

Direction des Entreprises, du Tourisme et des Grands Equipements

15 – CONCESSION D'AMENAGEMENT CROIX ROUGE MOULIN CASSE – AVENANT N°6 - APPROBATION

EXPOSE

Par une concession d'aménagement en date du 12 décembre 2008, Nantes Métropole a confié à la Société Publique Locale Loire Océan Développement, la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée multi sites de Croix Rouge Moulin Cassé sur les communes de Bouguenais et Saint-Aignan de Grand Lieu.

Pour répondre aux évolutions environnementales, les expertises écologiques menées préalablement à l'urbanisation de la ZAC ont révélé la présence de plusieurs espèces animales à savoir des amphibiens, des reptiles, des oiseaux et des insectes. Des habitats protégés de ces mêmes espaces ont également été répertoriés. Au regard des ces résultats, Loire Océan Développement a déposé un dossier de dérogation relatif à la protection de la faune et de la flore. L'arrêté préfectoral n°21/2012 en date du 3 décembre 2012 stipule « une compensation d'une dizaine d'hectares, sur des prairies humides et zones humides dans le secteur, dont la pérennité foncière sera assurée ».

Le secteur de la Grande Vallée sur la commune de Bouguenais, propriété Nantes Métropole, a été identifié pour répondre aux prescriptions de cet arrêté préfectoral.

Il est apparu nécessaire, conformément à l'avenant qui vous est présenté en annexe :

1. d'étendre le périmètre de la concession au secteur de la Grande Vallée afin d'y inclure une emprise foncière de 10 hectares (cf périmètre ci-joint) nécessaire à cette compensation de zones humides,
2. de confier la mission relative aux aménagements sur ce secteur, tels que prévus dans le plan de gestion, à l'aménageur pendant la durée de la concession
3. de financer cette mission sur le budget prévisionnel de l'opération

M. le Président : « L'aménagement du secteur Croix-Rouge Moulin-Cassé permettra l'implantation de l'IRT Jules-Verne dont je parlais tout à l'heure. »

M. Pras : « Comme le Président l'a rappelé, cette ZAC multi site a pour objet le développement et l'installation d'entreprises liées à l'activité aéronautique et en particulier à la venue de l'IRT. Cette concession d'aménagement a été confiée par Nantes Métropole non pas à la société publique locale mais à la société d'économie mixte Loire Océan Développement, pour la réalisation de cette zone d'activité. »

M. le Président : « Sur tous les dossiers d'aménagement, il est rare que nous ne trouvions pas une zone humide. Je vous le répète, le secteur de la Croix-Rouge est consacré à l'implantation de l'IRT Jules-Verne, Technocampus Océan etc. Quant au secteur de Moulin-Cassé il accueillera notamment l'organisme de formation. Voilà pourquoi nous suivrons de très près cet aménagement. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n°6 joint en annexe, du contrat de concession pour l'aménagement de la ZAC Moulin Cassé/Croix Rouge sur les communes de Bouguenais et Saint Aignan de Grand lieu.
2. Autorise le Président ou le Vice-président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n°6.

M. Fougerat présente le dossier suivant :

Direction des Entreprises, du Tourisme et des Grands Equipements

16 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PARC DE LA BEAUJOIRE – AVENANT N° 2 – APPROBATION

EXPOSE

Nantes Métropole a confié à la Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (SPEB) l'extension, la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions de la Beaujoire par une convention de délégation de service public qui a été approuvée le 5 décembre 2011.

Un décalage dans la programmation des travaux de construction du nouveau hall XXL, a nécessité la réalisation d'un premier avenant en juillet 2012 approuvant quelques ajustements sur la partie technique du contrat de délégation de service public (programme de travaux, délais d'exécution et tarifs).

L'ensemble de ces travaux ont été achevés dans les délais et ont donné lieu à une inauguration le 31 août dernier.

A ce jour, compte tenu de l'achèvement de l'ensemble des travaux de rénovation et d'extension du parc, un nouvel avenant vous est proposé afin de fixer le montant définitif de la subvention d'équipement versée par Nantes Métropole à la somme de 4 242 642 € en application de l'article 27.1 de la convention de délégation de service public. Le montant initial prévu était de 4 410 000 € soit une diminution de 167 358 €.

Il est également proposé d'ajuster le périmètre géographique délégué dans le contrat à la S.P.E.B.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal sur l'enveloppe 2011 AP/008 « Grands équipements métropolitains » opération 2011-2369 « Développement du parc des expositions de la Beaujoire » article 20422

M. Fougerat : « L'objet de cette délibération consiste à adopter un avenant numéro deux :

➤ pour ajuster le périmètre du terrain de la délégation, notamment en précisant les droits d'accès pour l'entretien des réseaux et canalisations,

➤ pour ajuster le montant suite à la baisse de la subvention d'équipement. Cette baisse est de 167 358 euros. Le gain est généré par un taux d'emprunt plus favorable. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n° 2 joint en annexe, du contrat de délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'extension du Parc des expositions de la Beaujoire.
2. Autorise le Président ou le Vice-président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n°2.

M. Rimbart présente le dossier suivant :

Direction de l'Emploi et de l'Innovation Sociale

17 – EMPLOI – AVANCE DE TRESORERIE POUR L'OGIM : REPORT DE L'ECHEANCE DE REMBOURSEMENT – APPROBATION

EXPOSE

Par délibération du 16 mai 2008, le conseil communautaire a approuvé les termes du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Métropole nantaise avec l'Etat et le Département, dispositif qui a été délégué à l'association Maison de l'Emploi. En tant que structure porteuse du PLIE, la Maison de l'Emploi s'est vue confier la gestion des crédits du Fonds Social Européen (FSE) qui contribuent à l'activité du PLIE.

En 2010, sous l'influence des instances européennes en quête d'une meilleure organisation des organismes intermédiaires, il a été décidé de regrouper les deux dispositifs locaux de Saint-Nazaire et Nantes Métropole, au sein d'une unique structure dénommée l'OGIM (organisme de gestion inter-PLIE de la métropole Nantes Saint-Nazaire).

De fait, en reprenant les missions de gestion auparavant déléguées à la Maison de l'Emploi, l'OGIM a également repris les contraintes y afférant, au rang desquelles la nécessité d'avoir une trésorerie adaptée à la gestion des crédits du FSE, permettant de supporter le décalage très important entre le paiement des opérateurs et le versement du FSE. Dans ce contexte, et au regard des engagements en cours, il a été accordé à l'OGIM en avril 2012 une avance remboursable d'un montant de 800 000 €, correspondant à 50 % du montant sollicité annuellement auprès du Fonds social européen. L'échéance de remboursement de cette avance a été fixée au 31 décembre 2013, en cohérence avec la programmation du PLIE et la mise en œuvre des fonds européens.

Le protocole PLIE en cours a fait l'objet en septembre 2013 d'un avenant pour le prolonger d'un an, jusqu'à fin 2014, dans le cadre d'une extension de la programmation FSE globale. Dans ces conditions, il convient de décaler le remboursement de l'avance de trésorerie au 31 décembre 2014, afin de la mettre en cohérence avec la nouvelle période de programmation du PLIE.

Les crédits correspondants inscrits en recettes au budget 2013 (article 90-274 de l'opération 2012-2559 libellé prêts – avances de trésorerie emploi insertion) sont reportés d'un an et inscrits au budget 2014.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les termes de l'avenant n°1 ci-joint, visant à reporter d'un an l'échéance de remboursement de l'avance de trésorerie de 800 000 € consentie à l'OGIM. La nouvelle échéance de remboursement est fixée au 31 décembre 2014,
2. Autorise M. le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. JF Retière présente les dossiers suivants :

Direction des Investissements

18 – SAINT HERBLAIN - NANTES– SAINTE LUCE SUR LOIRE - THOUARE SUR LOIRE – RESEAU CHRONOBUS STRUCTURANT – LIGNES C6 ET C7 – MODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES ENVELOPPES - MARCHES DE MANDAT, DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX - AVENANTS

EXPOSE

Par délibération du 20 mars 2009, le conseil communautaire a décidé de l'évolution de l'offre de transport collectif pour les prochaines années, avec notamment la création d'un réseau de lignes Chronobus structurantes en complément du réseau armature tramway - BusWay.

1. Modification des enveloppes financières prévisionnelles et avenants aux marchés de mandats

Par délibération du 5 juillet 2010, le bureau communautaire a approuvé les marchés de mandat attribués à la SEMITAN pour la réalisation des lignes Chronobus C6 et C7.

Le Conseil Communautaire a approuvé les modifications de programme et les enveloppes financières prévisionnelles de la ligne Chronobus C6 à 21 291 000 € TTC lors de sa séance du 9 décembre 2011, et de la ligne C7 à 19 950 400 € TTC lors de sa séance du 6 juillet 2012.

Suite aux demandes complémentaires formulées par la maîtrise d'ouvrage et la prise en compte d'aléas de chantiers sur la ligne C6, il est nécessaire de prendre en compte les éléments suivants :

- L'adaptation de l'arrêt Keren ;
- Des modifications de structures et de bordures liées à la mauvaise qualité du sol sur différents secteurs, notamment la place Vincent Auriol, le Bd Jean Ingres et la rue Pitre Chevalier ;
- Des adaptations de plantations au droit de la rue du Brouillard (quartier de la Fontaine Caron) et Polytech'Nantes ;
- La prise en compte des quantités supplémentaires de matériaux et fournitures liés à la réalisation du chantier ;
- Les matériaux et fournitures plus qualitatifs à la demande du maître d'ouvrage (jalonnement, dalles pododactyles de couleur, supports de feux, etc.).

Ces évolutions nécessitent un ajustement préalable de l'enveloppe financière de l'opération confiée à la SEMITAN, rémunération du mandataire incluse, en la portant de 21 349 388,27 à 21 912 388,27 € TTC (soit une augmentation de 563 000 € TTC).

Compte tenu de cette augmentation, l'opération Chronobus C6, incluant les coûts directement pris en charge par Nantes Métropole (acquisitions foncières, travaux d'ERS pris en charge par les pôles), est donc portée à un montant total de 23 354 000 € TTC.

En revanche, compte tenu des résultats financièrement favorables suite aux consultations de marchés de travaux et du bon déroulement du chantier de la ligne C7, une économie de l'opération confiée à la SEMITAN peut être constatée à hauteur de 563 000 € TTC. L'enveloppe ainsi confiée à la SEMITAN peut être modifiée de 18 212 953,60 € TTC à 17 649 953,60 € TTC.

Compte tenu de cette diminution, l'opération Chronobus C7, incluant les coûts directement pris en charge par Nantes Métropole (acquisitions foncières, travaux d'ERS pris en charge par les pôles), est donc portée à un montant total de 19 387 400 € TTC.

Cette diminution permet ainsi de maintenir les équilibres financiers de l'opération Chronobus et ne nécessite donc pas de variation de l'autorisation de programme « Axes Chronobus Structurants ».

Considérant ces modifications de programme et d'enveloppe financière, un avenant n°3 au marché de mandat C6 et un avenant n°4 au marché de mandat C7 sont nécessaires afin de les intégrer. Ils n'ont pas d'incidence sur la rémunération du mandataire.

2. Avenants aux marchés de travaux C6 et de MOE C7

Le bureau communautaire du 25 mai 2012 a autorisé le lancement des consultations pour la réalisation des travaux pour la mise en œuvre de la ligne Chronobus C6 et la signature des marchés correspondants.

Compte tenu des travaux supplémentaires générés par des adaptations demandées par la maîtrise d'ouvrage et des modifications de projet à la suite d'aléas de chantier, des avenants aux marchés de travaux de la ligne C6 sont nécessaires.

Opération Chronobus C6						
Marché N°	Entreprises titulaires	Montant HT marché initial € HT	Montant cumulé HT du ou des avenant(s) antérieur(s)	Montant présent avenant		Nouveau Montant HT du marché
				HT	TTC	
12M78/278 Réseaux 1	Groupement CEGELEC Ouest/AMR services	547 916,70	Sans objet	135 392,20	161 929,07	683 308,90
12M78/191 (Infra 2)	Groupement EUROVIA/GUINTOLI	526 686,80 ²	180 306,22	200 017,40	239 220,81	2 907 010,4 ²
12M78/192 (Infra 3)	Groupement EUROVIA/GUINTOLI	5 190 655,8 ⁰	415 839,75	194 881,00	233 077,68	5 801 376,5 ⁵
12M78/279 (Rés 2-3)	Groupement CEGELEC Ouest/AMR services	1 498 386,6 ⁰	220 183,80	214 852,55	256 963,65	1 933 422,9 ⁵
12M78/277 (Espaces Verts 2/3)	Arbora	414 936,54	70 346,40	19 653,60	23 505,71	504 936,54

Par délibération du 24 septembre 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre (n°1), conclu avec le groupement EGIS / Villes et Paysages pour la conception de l'opération « ligne Chronobus C7 ».

Suite aux modifications de programme liées à l'enquête publique, un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre (n°2) a été conclu avec le groupement EGIS / Villes et Paysages suite à une procédure négociée et attribué par décision du Vice-président en date du 12 juillet 2012.

Compte tenu des travaux supplémentaires générés par des adaptations demandées par la maîtrise d'ouvrage d'une part et des modifications de projet à la suite d'aléas de chantier, il est nécessaire de conclure un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°1 d'une part et un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2.

L'objet de ces deux avenants concerne:

- Pour les adaptations demandées par la maîtrise d'ouvrage :
 - o la création d'un second accès à Métro suite aux négociations d'acquisitions foncières,
 - o l'intégration du changement de l'ascenseur de la Souillarderie,
 - o la reprise de la conception des continuités cyclables,
 - o l'étude d'un nouveau schéma directeur de jalonnement,
 - o les études complémentaires liées à la prise en compte aux feux gérée par ondes courtes et non plus par boucles

- o les études et le suivi de travaux pour la reprise des structures de voirie de la rue Coty à Ste Luce et de la rue de Nantes à Thouaré
 - o l'aménagement d'un parking provisoire de compensation dans le centre de Thouaré
 - o les études et le suivi de travaux pour les modifications demandées sur Souillarderie, hormis l'ascenseur.
- Pour les modifications à la suite d'aléas de chantier :
- o les adaptations des aménagements pour l'amélioration des girations et accostages des bus, suite aux essais in situ,
 - o les études complémentaires sur la conception et la mise en place des panneaux lumineux aux entrées des communes de Sainte Luce et de Thouaré,
 - o la reprise de la conception des giratoires Papotière et Bois Briand suite à la décision de réaliser le parking P+R sur la parcelle acquise à Métro.
 - o l'alimentation électrique d'abris bus supplémentaires.
 - o la modification du revêtement de la place de la République à Thouaré avec l'ajout de chaînettes en pavés granit.

Il vous est donc proposé d'approuver les deux avenants figurant dans le tableau ci-dessous :

Marché	Titulaire	Montant marché initial €HT	Montant cumulé HT du ou des avenant(s) antérieur(s)	Montant présent avenant n°2		Nouveau montant €HT
				€HT	€TTC	
10M79/283 MOE 1	EGIS/Atelier villes et paysages	811 092,66	132 622,42	50 605,00	60 523,58	994 320,08
12M79/152 MOE 2	EGIS/Atelier villes et paysages	363 772,50	Sans objet	25 545,00	30 551,82	389 317,50

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Ces avenants sont effectués à enveloppe constante sur le programme Chronobus.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2012 sur l'AP046 libellée « Axes Chronobus structurants », opération 2010-3175 libellée « Axes Chronobus structurants – ligne 22 (C6) et opération 2010-3175 libellée « Axes Chronobus structurants – ligne Est (C7) ».

M. JF Retière : « Concernant les avenants aux marchés de travaux qui ont été passés. Vous en avez le détail pour la ligne C6 et C7. Cela n'affecte pas naturellement la somme globale que je vous ai présentée tout à l'heure et concerne des modifications plus ponctuelles.

Par ailleurs, il y a un oubli dans la délibération, que je vous demande de noter, puisqu'il s'agit d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération et, notamment, à signer les avenants aux marchés de mandats. »

M. le Président : « Il vaut mieux que ce soit dit et écrit. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la modification de programme et décide de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Ligne Chronobus C6 Hermeland – Chantrerie, sur les communes de St Herblain et Nantes à 19 526 755,85 € HT soit 23 354 000 € TTC.
2. Approuve la modification de programme et décide de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Ligne Chronobus C7 Souillarderie – Ste Luce - Thouaré, sur les communes de Nantes, Ste Luce et Thouaré, à 16 210 200,66 € HT soit 19 387 400 € TTC.
3. Approuve l'avenant n°3 au marché de mandat « Ligne Chronobus C6 », conclu avec la SEMITAN pour l'intégration des modifications de programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération
4. Approuve l'avenant n°4 au marché de mandat « Ligne Chronobus C7 », conclu avec la SEMITAN pour l'intégration des modifications de programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération
5. Approuve les avenants aux marchés suivants dans le cadre de l'opération de la ligne Chronobus C6 et de la ligne Chronobus C7 :

Ligne C6				
Marché N°	Entreprises titulaires	Montant HT présent avenant	Nouveau montant du marché	
			HT	TTC
12M78/278 (Rés 1)	Groupement CEGELEC Ouest/AMR services	135 392,20	683 308,90	817 237,44
12M78/191 (Infra 2)	Groupement EUROVIA/GUINTOLI	200 017,40	2 907 010,42	3 476 784,46
12M78/192 (Infra 3)	Groupement EUROVIA/GUINTOLI	194 881,00	5 801 376,55	6 938 446,35
12M78/279 (Rés 2-3)	Groupement CEGELEC Ouest/AMR services	214 852,55	1 933 422,95	2 312 373,85
12M78/277 Espaces verts 2-3	Arbora	19 653,60	504 936,54	603 904,10
Ligne C7				
10M79/283 MOE 1 Avenant n°2	EGIS/Atelier villes et paysages	50 605,00	994 320,08	1 189 206,82
12M79/152 MOE 2 Avenant n°1	EGIS/Atelier villes et paysages	25 545,00	389 317,50	465 623,73

6. Autorise M. le Directeur général de la SEMITAN à signer les avenants correspondants
7. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et, notamment à signer les avenants aux marchés de mandats.

19 - NANTES – LA CHAPELLE SUR ERDRE - TRAM-TRAIN NANTES-CHATEAUBRIANT – CONVENTIONS PRO ET REA – AVENANTS.

EXPOSE

La ligne ferroviaire de Nantes à Châteaubriant a été fermée au trafic voyageurs depuis mai 1980.

Par la signature, le 23 juin 2006, d'un protocole de partenariat pour la réouverture de la ligne ferroviaire Nantes – Châteaubriant au trafic voyageurs, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Loire-Atlantique, Nantes Métropole, RFF et la SNCF ont défini leurs objectifs et leurs engagements en faveur de cette opération.

L'article 8 de ce protocole prévoit la signature de conventions permettant d'en définir les modalités d'application.

La convention d'études d'Avant Projet a été approuvée lors du conseil communautaire du 23 juin 2006 et ses avenants 1 et 2 approuvés respectivement le 22 décembre 2006 et le 22 juin 2007 avec une participation globale de Nantes Métropole de 687 874 €. Cette convention a été soldée et fait apparaître au final une participation de Nantes Métropole de 571 054€, soit une économie de 116 820, €.

La convention d'études Projet a été approuvée par Nantes Métropole le 23 novembre 2007 avec une participation globale de Nantes Métropole de 884 845 € dont 728 356 € sur le périmètre RFF.

Enfin, la convention relative au financement et à la réalisation des travaux a été approuvée le 15 juin 2009 et son avenant 1, relatif aux modalités de versement de l'avance consentie par la Région à la SNCF et à RFF pour les fonds européens, approuvé par décision le 21 novembre 2012 avec une participation globale de Nantes Métropole de 19,93 M €.

Lors du comité de pilotage du 16 avril 2013, RFF a présenté un état financier de l'opération et notamment, d'un besoin de financement supplémentaire sur la phase des études projet ainsi que sur l'évolution de l'indice de révisions de prix TP01 supérieure aux prévisions établies dans la convention relative au financement et à la réalisation des travaux.

En conséquence, il est aujourd'hui nécessaire de signer avec tous les partenaires :

- un avenant n°1 à la convention d'études Projet,
- un avenant n°2 à la convention de Réalisation.

Les principales dispositions de ces avenants, présentés en annexe à la présente délibération, sont les suivantes :

CONVENTION PHASE PROJET - AVENANT N°1 :

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les modifications de programme consécutives à la nature innovante du projet, à ses interfaces avec l'exploitation tramway et aux décisions des partenaires de l'opération.

Compte tenu des évolutions de programme et de l'allongement du délai de réalisation des études projet, la participation supplémentaire de Nantes Métropole s'élève à 93 613 €, soit, sur le périmètre RFF, une participation totale pour la phase projet de 821 969 €.

CONVENTION PHASE REALISATION - AVENANT N°2 :

Le présent avenant a pour objet d'intégrer l'évolution réelle de l'indice TP01 et d'adapter le besoin de financement en conséquence, conformément à l'article 7.5.1 de la convention en vigueur, relatif à la gestion des écarts sur le périmètre RFF.

Tenant compte des dispositions de l'article 7.5.1 de la convention sur le périmètre RFF, le besoin de financement complémentaire de la phase réalisation s'élève à 440 000 € pour Nantes Métropole soit une participation totale de 17.94 M€ sur le seul périmètre RFF.

Ces deux avenants entraînent une augmentation de la participation de Nantes Métropole sur les conventions projet et réalisation du projet tram train Nantes Châteaubriant de 533 613 €. En tenant compte des économies de 116 820,94 € réalisées sur la convention d'études d'avant projet, la participation de Nantes Métropole augmente de 416 792,06 €.

Au total l'augmentation de la participation financière globale de Nantes Métropole à la desserte Nantes-Châteaubriant, compte tenu des études et des travaux déjà financées, passe de 21,6 M€ à 22 M€.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP024 libellée « étoile ferroviaire et infrastructures intermodales », sur l'opération 2006-2649 libellée « liaison ferroviaire Nantes Châteaubriant ».

M. JF Retière : « Pour résumer ces conventions, pour la phase projet, il s'agit de prendre en compte une participation supplémentaire de 93 613 euros qui est liée principalement (vous devez connaître cette terminologie) à la traversée oblique et à la double voie qu'il a fallu installer à Haluchère. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n° 1 à la convention de financement relative à la phase projet pour la réouverture au trafic voyageurs de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant, présenté en annexe, ayant pour conséquence une participation financière supplémentaire de Nantes Métropole de 93 613 €.
2. Approuve l'avenant n° 2 à la convention de financement relative à la phase réalisation pour la réouverture au trafic voyageurs de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant présenté en annexe, ayant pour conséquence une participation financière supplémentaire de Nantes Métropole de 440 000 €.
3. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les avenants.

M. Legendre présente le dossier suivant :

Direction de l'Exploitation des Services de Déplacements

20 - NANTES - EXPLOITATION DE SEPT PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT BRETAGNE, CITE INTERNATIONALE DES CONGRES, DECRE-BOUFFAY, GRASLIN, MEDIATHEQUE, TALENSAC ET BELLAMY - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU CONTRAT

M. le Président : « Le dossier numéro vingt est relatif à l'exploitation des sept parcs publics de stationnement. Il s'agit d'approuver le contrat de DSP.

Il vous est proposé de conclure ce contrat avec Nantes Gestion Equipement. Donc, j'indique que Pascale Chiron, Jean-François Retière, Claude Guillet, Éric Buquen pour Nantes Métropole, mais aussi Bertrand Vrain, Marie-Françoise Clergeau, Pascal Bolo, et Michel Rica ne devront pas prendre part au vote. ».

EXPOSE

La convention de délégation de service public relative à l'exploitation des parcs publics de stationnement Bretagne, Cité Internationale des Congrès, Decré-Bouffay, Graslin, Médiathèque et Talensac, couvrant la période 2007-2013, arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Le conseil communautaire a approuvé, par une délibération du 6 juillet 2012, le principe d'une nouvelle délégation de service public pour une durée de quatre ans, pour la gestion de ces parkings, en y intégrant le parc en enclos Bellamy.

Le parc en enclos Bellamy est un parc géré par le biais d'un marché de prestations de service dont l'échéance de la tranche ferme est fixée au 31 décembre 2013. Or, ce parc en enclos fonctionne en liaison étroite avec le parking Talensac au sein duquel les commerçants ne peuvent stationner leurs fourgons de grands gabarits.

Suite au lancement de l'avis d'appel public à la concurrence, quatre candidatures ont été déposées par :

- EFFIA stationnement
- Société d'assistance et de gestion au stationnement (SAGS)
- Vinci Park CGST
- Nantes-Métropole Gestion Equipements.

Sur la base de l'examen des pièces du dossier de candidature, la commission de délégation de service public, réunie le 4 octobre 2012, a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre dans laquelle figurent les quatre candidats.

Pour mémoire, les prestations attendues du futur délégataire, détaillées dans le dossier de consultation adressé aux candidats, reposent sur les objectifs stratégiques suivants :

- o gérer de manière optimale le niveau de places accessibles aux clients horaires,
- o participer au développement de la multimodalité,
- o adapter de manière permanente les services de stationnement et plus généralement de mobilité aux besoins des usagers identifiés par le délégataire et validés par le délégant,
- o optimiser le coût du service pour la Collectivité.

Sur ces quatre candidats, seuls EFFIA Stationnement, VinciPark CGST et Nantes-Métropole Gestion Equipements ont remis une offre.

La commission de délégation de service public a émis un avis sur les offres le 14 mars 2013 sur la base des critères suivants :

- la qualité du service rendu aux usagers (dispositif organisationnel et capacité à mettre en place de nouveaux services et à améliorer l'ergonomie des espaces de stationnement notamment) ;
- l'intérêt économique de l'offre (optimisation économique de l'exploitation et niveau de redevance versée notamment) ;
- la qualité technique de l'offre (réalisation des travaux, qualité des investissements et mesures compensatoires notamment) ;
- la pertinence et qualité des propositions en termes de responsabilité sociale et environnementale (promotion de la multimodalité et deux-roues motorisés, des mesures de développement durable et d'insertion des personnes en difficulté).

A l'issue de l'analyse des trois offres, les négociations ont été engagées avec Effia Stationnement et Nantes-métropole Gestion Equipements.

Celles-ci ont notamment porté sur :

- la qualité du service à l'utilisateur (les conditions d'exploitation des parcs) et la qualité technique des propositions du programme d'investissements ;
- les propositions relevant de la responsabilité sociale et environnementale et en particulier les propositions relatives au développement de la multimodalité ;

- l'intérêt économique de l'offre et en particulier les niveaux de frais de siège et de redevance versée à Nantes Métropole.

A l'issue des négociations, il ressort que l'offre de la Société d'Economie Mixte Nantes-métropole Gestion Equipements répond le mieux aux objectifs fixés par l'autorité habilitée pour la gestion des parcs de stationnement en cause (cf. note de l'autorité habilitée à signer la convention annexée à la présente délibération).

Le choix du futur délégataire se porte ainsi sur la société Nantes-métropole Gestion Equipements.

L'économie générale de la convention est la suivante :

- Le délégataire exploite les 7 parcs de stationnement pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Il se rémunère exclusivement sur les usagers, sans aucune contribution de Nantes Métropole.
- Les tarifs de stationnement pratiqués par le délégataire sont définis par le délégant, en concertation avec le délégataire et dans le cadre général de la politique tarifaire de stationnement du délégant.
- Pendant les horaires d'ouverture des parcs de stationnement, chaque parc est surveillé. La présence humaine est adaptée au niveau d'activité de chacun des parcs de la présente délégation. En tout état de cause, le délai maximum d'intervention sur site est de 5 minutes maximum pour tous les parcs en ouvrage du présent contrat. La sécurité des parcs est assurée dans de bonnes conditions : rondes et report des alarmes.
- Le délégataire assure, sur la durée de la délégation (2014-2017), les investissements et la gestion pérenne du patrimoine pour un montant ferme de 4 521 843 € HT.
- Une redevance versée à Nantes Métropole dont le montant fixe et forfaitaire est de 6 327 675 € nets de taxe. Cette redevance sera complétée, le cas échéant, par des versements complémentaires de retour à meilleure fortune :
 - le versement de 60% des économies de charges réalisées par le délégataire ;
 - un versement par le délégataire de l'intégralité de l'excédent de recettes constaté par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel.
- Un contrôle strict de Nantes Métropole sur les comptes du délégataire et la qualité du service.

Une note de l'autorité habilitée à signer la convention relate les différentes étapes de la procédure, présente les motifs de choix du candidat retenu et l'économie générale de la convention.

Cette note, les procès-verbaux de la commission de délégation de service public ainsi que le projet de convention ont été transmis aux conseillers communautaires plus de 15 jours avant la présente séance.

M. Aumon : « Mon intervention portera davantage sur le fond que sur l'attribution au délégataire NGE. En effet, il semble aujourd'hui que le stationnement à Nantes soit insuffisant, aussi bien en voirie que dans les différents parcs. Il est également cher et souvent contraignant, notamment pour les usagers occasionnels.

La politique du « sans voitures » a des limites. Si l'on empêche les uns et les autres de venir en centre-ville et de se garer à proximité des différents commerces, cela représente une perte d'activité : Nous l'avons largement évoqué ce matin.

Le stationnement doit faciliter la circulation. Nous entendons dire dans nos communes de périphérie qu'il est difficile d'accéder à Nantes pour différentes raisons : Parce qu'on n'y trouve pas de place et que les transports en commun ne répondent pas systématiquement à tous les besoins. Il faut penser aussi à ceux que l'on appelle les usagers occasionnels.

Le centre-ville de Nantes manque de places de stationnement. Comme nous l'avons évoqué tout à l'heure pour la carte LiberTan, pourquoi ne pas trouver des moyens plus adaptés que ces modes de paiement à l'heure quand il existe d'autres alternatives, par exemple le calcul à la minute comme cela se fait dans certains autres centres-villes. Nous pourrions également trouver des moyens qui correspondent mieux à ce que recherchent nos différents concitoyens pour pouvoir venir au cœur de l'agglomération. »

Mme Meyer : « Concernant le stationnement, en particulier le stationnement en centre-ville, il ne manque absolument pas de places. Aujourd'hui, le taux de « vide » est relativement important pour le stationnement en extérieur, le stationnement sur voirie. Les parkings sont constamment disponibles.

Enfin, je ferai aussi remarquer - sans pouvoir m'avancer parce que je n'ai pas calculé au mètre près - que la distance à parcourir entre un lieu de stationnement en centre-ville et un commerce du centre-ville est nettement inférieure à la distance à parcourir entre les immenses parkings que l'on peut trouver à Atlantis et les centres commerciaux sur lesquels nous faisons des centaines de mètres.

Je ne dis pas qu'il ne faille pas repenser les questions du centre-ville, mais je crois que nous ne pouvons pas attribuer exclusivement au problème du stationnement, les difficultés d'accès au centre-ville. Il y a une bonne accessibilité du centre-ville.

Effectivement, il faut reconnaître les faits : Un certain nombre de places de stationnement ont été supprimées en centre-ville. Mais nous constatons depuis quelques mois une très grande accessibilité. Je rappellerai aussi que l'on a demandé que le parking Gloriette soit gratuit entre 12 heures et 14 heures, or nous constatons, même dans ce lieu central, que le taux de « vide » est de l'ordre de 20 à 25 % sur cette plage horaires. Donc, je crois qu'il y a des offres de stationnement disponibles. »

Mme Jozan : « Je voudrais faire remarquer à Madame Meyer que, bien sûr, les parkings d'Atlantis obligent les usagers à marcher jusqu'aux centres commerciaux. La seule différence, Madame Meyer, est que les parkings d'Atlantis – cela ne vous aura pas échappé – sont gratuits. Je souhaiterais intervenir à ce propos sur le tarif des parcs de stationnement à Nantes.

Les parcs de stationnement sont sans doute une meilleure solution que les parkings en voirie et c'est pour cela d'ailleurs qu'un grand nombre de municipalités ont réduit leurs places de stationnement en voirie, contraignant les automobilistes à se rabattre dans les parkings couverts ou en enclos.

Cependant, une étude UFC Que Choisir récente a démontré que Nantes est parmi les villes les plus chères de France. Une heure de stationnement y coûte en moyenne 2,17 euros contre 1,80 euros dans les grandes villes françaises. Cette situation est donc bien le résultat de la politique menée par la municipalité qui a augmenté les tarifs des parkings de 30 % depuis 2008. Ce qui d'ailleurs peut expliquer le fait que tous les parkings ne sont pas pleins, puisque leurs tarifs sont trop chers.

Dans le même temps, malheureusement, les transports en commun ont également connu une hausse de 30 %. Pour les élus de l'intergroupe Une métropole utile et efficace, il est donc urgent de changer de politique. Pour cela, nous proposons le gel des tarifs de stationnement et nous soutenons la proposition d'UFC Que Choisir de mettre en place la facturation à la minute afin d'adapter le prix payé au service réellement consommé.

Les tarifs pratiqués par le délégataire sont définis par le délégant, nous l'avons bien compris. C'est pour cette raison que nous ne n'approuvons pas cette nouvelle DSP : les tarifs que le délégant, c'est-à-dire Nantes Métropole, a appliqués jusqu'à maintenant ne correspondent pas à un système d'exploitation qui nous semble juste pour l'ensemble des automobilistes qui doivent stationner en centre-ville. »

M. le Président : « Dans votre propos vous avez parlé de la municipalité de Nantes. Ici, nous sommes à la Communauté urbaine Nantes Métropole. C'est à ce niveau-là que se fixent les tarifs pour les parkings.

Je voudrais vous demander de ne pas caricaturer les propos des uns et des autres. Il ne s'agit pas d'opposer des pro-voitures et des antivoitures : La voiture doit trouver sa place et nous devons pouvoir l'utiliser quand nous en avons besoin. Maintenant, dans le contexte actuel, il paraît nécessaire que nous soyons amenés à payer. Ne vous focalisez pas non plus sur Atlantis ou tout autre centre commercial. Il s'agit d'une politique globale que nous devons mener en matière de stationnement.

Aujourd'hui nous délibérons sur une partie du problème. Les Maires savent que dans chaque commune nous sommes amenés à instaurer une réglementation sur la mise en place de parkings payants, et c'est vers cette convergence que je vous invite à aller. Jean-François Retière, avez-vous des points d'amélioration à ajouter, sur les modes de paiement notamment ? »

M. JF Retière : « J'apporterai deux précisions pour répondre à Madame Jozan : Elle nous dit une énième fois que les tarifs du transport public sont trop élevés et que cela pénalise la fréquentation. Or les faits la contredisent régulièrement. Nous atteignons les 125 millions de voyages par an et 6 % d'augmentation de la fréquentation. C'est donc la qualité du service qui est plébiscitée, cela n'est donc pas une question de tarif. Nous en avons débattu avec de nombreuses agglomérations en France : tout le monde fait à peu près le même constat.

Concernant la position d'UFC Que choisir à propos du tarif du stationnement, si nous nous comparons aux dix grandes villes de France, nous nous situons au sixième rang tout en étant la sixième ville de France. Il n'y a donc rien de scandaleux puisque nous sommes exactement au rang où nous sommes attendus. Nous pouvons comparer cela avec toutes les autres villes. Il n'y a aucun problème à ce sujet.

Je voudrais également ajouter que nous sommes attentifs à la demande des usagers, mais nous ne pouvons pas simplement effectuer des comparaisons sur la base d'un tarif horaire de stationnement. En effet, nous disposons de parkings relais gratuits en périphérie avec un rabatement possible par les transports en commun. Nous appliquons également des tarifs spécifiques résidents pour ceux qui habitent au cœur de Nantes, et des tarifs différenciés selon que l'on est près du centre ou non. Par exemple, le tarif du parking des Machines est moins élevé que celui qui est situé au cœur de l'agglomération. Je crois que le sujet est complexe. Il faut pendre en compte sa complexité, mais dire que nous traitons bien tous les usages.

Par ailleurs, concernant le stationnement en général, nous l'avons dit, nous proposons une offre promotionnelle jusqu'à la fin des soldes d'hiver 2014 pour l'ouverture du parking Feydeau, et nous adaptons les tarifs des parkings pour qu'ils soient moins chers en soirée.

Comme nous l'avons évoqué ce matin, avec l'usage de la carte LiberTan, nous faciliterons le transport de l'utilisateur, en lui permettant probablement de payer un tarif plus juste. Nous verrons plus tard si c'est à l'heure, au quart d'heure ou à la demi-heure.

Concernant l'idée de payer tous les services à la minute, je m'adresse aux Maires de cette agglomération : Lorsque l'on vous demandera de payer le service périscolaire à la minute ou la piscine à la minute, je ne sais pas qu'elle attitude vous adopterez. De toute façon, le prix global restera le même, au bout du compte.

En conclusion, nous avons dit très clairement en adoptant le Plan de Déplacement Urbain que c'est l'automobiliste qui paie le coût de la voiture. Le budget de stationnement doit être équilibré. Je rappelle que nous avons mené des investissements très lourds. Sur certains parkings (y compris des parkings de centre-ville) le coût atteint quelquefois 30 000 à 33 000 euros la place de parking. Il faut que ce soit clair et avoir le coût d'investissement en tête. On nous ferait le reproche, après, de ne pas équilibrer le budget. »

M. Legendre : « Je crois que Jean-François Retière a répondu pleinement à un grand nombre de questions. Cette délégation de service public apporte plusieurs améliorations. Il y avait eu des remarques en commission de mobilité concernant les paiements. Le premier élément qui sera mis en place par le délégataire sera donc la possibilité de payer directement avec sa carte bancaire. Ces possibilités seront offertes dans l'ensemble des parkings.

Vous parliez aussi de stationnement à la minute. Pour l'instant, c'est vrai, ce n'est absolument pas d'actualité. Cependant, une obligation de tarification à la minute est prévue à compter de 2016 : le matériel qui sera installé sera donc adapté. Mais comme le rappelait Jean-François Retière, le budget annexe stationnement doit être équilibré et il est important d'y veiller.

Je ne voudrais pas reprendre l'ensemble des éléments soulevés par le Président et par Jean-François Retière. Voilà ce que je peux dire, sauf s'il y a d'autres questions qui concernent cette délégation de service public. »

M. le Président : « Je rappelle que huit élus ne votent pas. Nous ferons la rectification pour ceux qui ont fait une erreur de vote. Êtes-vous d'accord pour modifier votre vote ? Ceux qui ont fait erreur, allez vous faire connaître. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 70 VOIX POUR, 20 CONTRE, 4 ABSTENTIONS,
NE PRENNANT PAS PART AU VOTE,
PASCALE CHIRON, JEAN-FRANÇOIS RETIERE, CLAUDE GUILLET, ERIC BUQUEN,
BERTRAND VRAIN, MARIE-FRANÇOISE CLERGEAU, PASCAL BOLO, MICHEL RICA**

1. Approuve le choix de la Société d'Economie Mixte Nantes-métropole Gestion Equipements comme délégataire du service public pour l'exploitation des parcs publics de stationnement Bretagne, Cité Internationale des Congrès, Decré-Bouffay, Graslin, Médiathèque, Talensac et Bellamy pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
2. Approuve les termes de la convention de délégation de service public à conclure avec la Société d'Economie Mixte Nantes-métropole Gestion Equipements, ainsi que les annexes à cette convention ;
3. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président délégué à prendre toute les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de service public.

M. JF Retière présente le dossier suivant :

Direction de l'Exploitation des Services de Déplacements

21 - NANTES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PARKINGS GARE NORD, GARE SUD 2, 3, 4 ET FRESCHÉ BLANC – PROLONGATION D'UN AN DE LA DSP GARE DU 1ER JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015 – APPROBATION D'UN NOUVEAU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL – AVENANT N° 3

EXPOSE

Par délibération en date du 18 octobre 2010, Nantes Métropole a confié à EFFIA Stationnement l'exploitation des parcs de stationnement de la gare par une convention de délégation de service public du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Le projet de rénovation et de structuration du pôle d'échanges de la gare de Nantes a été soumis à une concertation préalable qui a pris fin le 26 juillet dernier. Le bilan de cette concertation sera effectué au mois de décembre prochain ; le projet définitif de transformation de la gare de Nantes sera soumis à enquête publique durant l'année 2015.

Ainsi, afin de tenir compte des évolutions du secteur autour de la gare de Nantes et en particulier la mise en service en 2016 d'un nouveau parc de stationnement sur l'îlot 8A1, dit « Ilot Jallais », il est proposé de prolonger l'actuel contrat de délégation de service public d'une année pour qu'un nouveau contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Cet avenant permettra, en outre, d'étaler sur une année supplémentaire les investissements conséquents liés au développement de l'offre de stationnement vélo à la gare de Nantes (944 K€).

Cet avenant intégrera, par ailleurs, l'adaptation du poste impôts et taxes du compte d'exploitation du fait de l'évolution des impôts depuis 2011 relatifs aux parcs en enclos (impôts fonciers et cotisation foncière des entreprises).

L'ensemble de ces éléments nécessite la conclusion d'un avenant et d'un nouveau compte prévisionnel d'exploitation.

La redevance versée à Nantes Métropole par EFFIA sera de 2,879 M€ en 2015 (dont 2,364 M€ de redevance fixe et forfaitaire) contre 2,728 M€ en 2014 ; le montant total prévisionnel de redevance perçue sur les cinq années de la délégation atteindra 13,132 M€.

En parallèle, le plan pluriannuel d'investissements doit être mis à jour pour tenir compte des investissements réalisés sur la vélo-station de la gare nord et de l'année supplémentaire d'exploitation qui générera des investissements mineurs, d'un montant de 59 K€ (remplacement partiel de la vidéo, installation de bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique...).

M. JF Retière : « Il apparaît pertinent de prolonger d'un an l'actuel contrat de délégation, d'autant plus que l'impact va au-delà de 2014. De même, avec l'arrivée de nouveaux élus, cela semble légitime d'accorder un temps supplémentaire pour analyser le fonctionnement de tout cela. Le contrat actuel se terminera au 31 décembre 2015.

D'autre part, l'avenant n°3 à ce contrat est l'occasion d'adapter le poste impôts et taxes. Il a fortement progressé en 2011 puisque la législation, à cette époque, a été modifiée. Cela a été le début de l'imposition des parcs en enclos, qui n'y figuraient pas au moment de la signature de la DSP. Cela nous permet maintenant d'avoir une révision sur la base de ce que nous ont fourni les services fiscaux, des bases parkings et de la taxe nouvelle pour les parcs en enclos. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n°3 et ses annexes (Compte d'Exploitation Prévisionnel, Plan Pluriannuel d'Investissements) à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation des parcs de stationnement de la gare de Nantes ;
2. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant à la convention de délégation de service public.

Mme Rolland présente les dossiers suivants :

Direction des Projets de Rénovation Urbaine

22 – NANTES – SAINT-HERBLAIN – PROJET DE BELLEVUE – EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE BELLEVUE

EXPOSE

Dans sa séance du 5 février 2010, le Conseil Communautaire a décidé le lancement d'une opération de renouvellement urbain sur la partie Nantaise du Quartier de Bellevue et le secteur du « Village de la Bernardière » situé en zone limitrophe de Nantes et de Saint Herblain.

Un projet global en cours décline un plan d'actions urbain, social, économique et environnemental. Sur le volet urbain, Nantes Métropole est maître d'ouvrage. Après une procédure de concours, des missions d'études urbaines ont été lancées en avril 2012.

La Ville de Saint Herblain conduit, sur son territoire, depuis janvier 2008, un projet de renouvellement urbain avec l'aide de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. La convention est en cours d'achèvement.

La délibération communautaire du 5 février 2010 prévoyait une possibilité d'étendre le périmètre d'intervention de Nantes Métropole, si la commune de Saint Herblain le souhaitait. Ainsi, le Conseil Municipal de Saint Herblain a délibéré le 24 juin 2013 pour autoriser la Communauté Urbaine à élaborer sur le territoire herblinois le volet urbain du projet global de Bellevue.

C'est pourquoi, Nantes Métropole propose d'élargir son projet de développement urbain au secteur Bellevue de Saint Herblain. Le dossier de candidature commun, pour prétendre aux financements de l'Etat sur les quartiers inscrits au titre de la Politique de la Ville, portera sur ce même périmètre étendu.

Le nouveau périmètre proposé est joint en annexe.

Mme Rolland : « Sur le fond, l'idée qui nous rassemble consiste à déterminer comment nous répondons aux préoccupations concrètes des citoyens qui connaissent le quartier de Bellevue, pour lesquels il serait difficile de comprendre que d'un côté de la ville un mode de fonctionnement s'applique et que, de l'autre côté, il n'y a pas de cohérence. C'est ce à quoi nous nous sommes engagés, en coopération avec la ville de Saint-Herblain.

Ce travail a une dimension urbaine. Il implique également un certain nombre d'actions de cohésion sociale avec des priorités sur lesquelles nous travaillons avec la ville de Nantes et la ville de Saint-Herblain. J'en cite trois :

- ❶ La question de l'emploi, à la fois au travers des dispositifs emplois d'avenir et emplois francs, mais aussi dans le partenariat avec les entreprises présentes sur notre territoire.
- ❷ La question de la sécurité, car le quartier de Bellevue a été classé zone de sécurité prioritaire. Cela nous semble un levier pour avancer sur ce sujet qui est important pour les habitants du quartier.
- ❸ La question de la transition énergétique, qui n'est pas sans lien avec la question de l'extension des réseaux de chaleur évoquée ce matin. »

Mme Hakem : « Je souhaitais intervenir suite à la présentation de cette délibération pour exprimer ma satisfaction de voir l'extension du périmètre d'intervention du projet de Bellevue décidée sur l'ensemble de ce quartier, dans sa partie tant nantaise qu'herblinoise.

Cette extension est cohérente et répond aux attentes des habitants comme cela vient d'être dit, si nous prenons en compte les habitudes de vie des habitants de ce grand quartier.

Bellevue est situé sur deux communes de l'agglomération. C'est un véritable quartier de ville qui possède de nombreux atouts. Nos villes ont déjà mené de nombreuses actions pour améliorer les conditions de vie des habitants et inscrire ce quartier dans une dynamique de développement, dont :

- ➡ L'arrivée du tramway, chacun s'en souvient,
- ➡ L'aménagement des espaces publics place Mendès-France, boulevard Jean-Moulin,
- ➡ L'implantation d'équipements et de services à la population dont l'arrivée de la Maison de l'emploi, la Maison des habitants et du citoyen, les locaux du Drac, et, à Saint-Herblain, la Maison des arts.

Aujourd'hui, nous avons décidé de porter ensemble ce projet global d'intérêt métropolitain avec comme objectif de proposer une candidature commune dans le cadre de la programmation ANRU 2 que nous souhaitons tous.

En effet, les attentes des habitants sont fortes et en tant qu'élus, nous avons le devoir d'y répondre. Sans compter que collectivement, nous serons plus forts pour mobiliser nos énergies. Notre démarche s'est voulue et se veut innovante et originale. Nous avons fait le choix de réaliser ces transformations profondes avec les habitants. Je peux vous assurer que depuis 2011, nous avons franchi un certain nombre d'obstacles.

Effectivement, nous avons lancé en 2011 une vraie concertation menée pendant plusieurs mois avec les habitants, les entreprises, les associations, pour travailler à l'élaboration d'un diagnostic partagé. Aujourd'hui, le projet est en marche. Nous avons défini ensemble trois grandes orientations :

- Aménager un quartier attractif, agréable et sécurisé,
- Soutenir l'emploi et le développement,
- Accompagner et favoriser la cohésion sociale, favoriser les liens entre les habitants et favoriser bien sûr les initiatives associatives.

Ce projet global de Bellevue, par son ampleur et sa superficie, doit se dérouler étape par étape. C'est tout l'objet du schéma directeur sur lequel nous travaillons avec l'équipe de maîtrise d'œuvre menée par Laurent Bécard. Je connais Bellevue et les réalités quotidiennes des nantais et des herblinois qui y vivent. J'entends jour après jour leurs attentes. Nous y répondons et continuerons d'y répondre jour après jour. »

M. Affilé : « C'est un beau projet intercommunal sous coordination métropolitaine. C'est un peu une nouveauté pour notre Métropole. Ce projet a avancé de façon importante à partir du moment où, avec mon alter ego nantaise, nous avons entamé un travail coordonné sur le sujet en dégagant des priorités politiques communes. Effectivement, à ce moment-là, la coopération intercommunale a été efficace. Je suis sûr qu'elle continuera de l'être à l'avenir et je remercie Johanna Rolland d'avoir fait tout ce qu'il fallait pour cela.

Je voudrais rappeler que sur Bellevue, un programme de rénovation urbaine se termine en fin d'année. Certaines choses restent à faire : précisément, ce chantier s'ouvre sur des axes que nous n'avions pas traités jusqu'à présent (en particulier la prise en compte des copropriétés par exemple). C'est un travail conséquent, un peu différent de celui que nous avons mené jusqu'à présent. Je vous remercie tous de l'attention et du soutien que vous porterez à ce dossier. »

M. le Président : « C'est bien parti. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'extension du périmètre d'intervention de Nantes Métropole pour mettre en œuvre le volet urbain sur le territoire herblinois de Bellevue, conformément au plan ci-joint.
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Projets de Renouvellement Urbain

23 – NANTES – GRAND PROJET DE VILLE LE NOUVEAU MALAKOFF - RENOVATION URBAINE DU QUARTIER MALAKOFF – AVENANT DE CLOTURE DE LA CONVENTION DE RENOVATION URBAINE - APPROBATION

EXPOSE

La convention de rénovation urbaine du quartier Malakoff a été signée le 18 décembre 2004 par l'ensemble des partenaires du projet dont l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), le Préfet de la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole, porteur de projet. Sont également signataires Le Département de la Loire Atlantique (maître d'ouvrage et financeur),

L'association Foncière Logement, la Ville de Nantes, Réseau Ferré de France, Nantes Habitat et sept autres bailleurs, tous maîtres d'ouvrages. La Région des Pays de la Loire et la Caisse des Dépôts et Consignations interviennent en tant que financeurs.

Les fondamentaux du projet visent à traiter l'enclavement physique et social du quartier par :

- l'ouverture du quartier sur la ville via la réalisation d'ouvrages et d'opérations d'aménagement d'envergure : Construction de deux ponts sous voies ferrée et doublement d'un pont existant trop étroit, retraitement du boulevard de Sarrebruck en accompagnement de la construction du pont Eric Tabarly et aménagement du boulevard de Berlin constituant un nouvel axe de désenclavement vers l'île de Nantes au sud et vers la gare et le centre ville.
- La requalification des espaces publics : - requalification de 5,8 hectares d'espaces publics à Malakoff Amont, réalisation des espaces publics du triangle de la piscine, aménagements des espaces publics de Malakoff Aval sur une surface de 3,4 hectares, aménagement des espaces publics Ouest Irlande dans le prolongement du travail réalisé sur le secteur de Malakoff amont et enfin, à l'entrée Est du quartier, aménagement de la desserte des équipements de La Roche.
- Le renouvellement de l'habitat : - démolition de 397 logements sociaux, vente de trois tours (208 logements) par Nantes Habitat à la SAMO (tour Suisse et Madrid) et à La Nantaise d'Habitation (LNH) (tour Corse), réhabilitation et restructuration de 1312 logements sociaux, résidentialisation de 1071 logements sociaux, construction d'environ 300 logements non sociaux au sein de la ZUS, reconstruction de logements sociaux démolis (404 logements sont reconstruits et situés hors du périmètre de la ZUS).
- La diversification de l'offre d'équipements : - développement de lieux de réelle mixité sociale avec un renouvellement très important des équipements : la reconstruction d'un collège, d'une piscine, la restructuration et l'agrandissement de trois écoles, d'un centre de loisirs, la construction d'une maison de quartier et la création d'équipements sportifs et associatifs sur le secteur de la Roche et enfin la création d'un nouveau pôle de centralité avec le repositionnement du centre commercial adossé à un programme de logements et de bureaux, à l'intersection des quartiers Malakoff Pré-Gauchet et Ile de Nantes.

Le niveau de réalisation des opérations conventionnées par l'ANRU, achevées et en cours, est très avancé :

- Démolition : 100% ;
- Reconstruction de logements sociaux : 100% dont 329 logements livrés et 75 en cours de réalisation ;
- Réhabilitation : 100%, dont 1166 logements livrés, et 145 en cours de réalisation pour le linéaire d'Angleterre ;
- Résidentialisation 100% dont 926 logements livrés et 145 en cours de réalisation ;
- Equipements : 100%, deux opérations sont en cours de réalisation, avec la restructuration de l'école Bergson et la réalisation d'un équipement en extension du linéaire de Tchecoslovaquie devant accueillir l'équipe de quartier, la mairie annexe et l'agence Nantes Habitat ;
- Aménagement : 90%, l'aménagement des espaces publics à Malakoff Aval est en cours et celui des espaces publics sur le secteur dit « Ouest-Irlande » reste à réaliser ;

La convention de rénovation urbaine initiale portait sur la période 2004-2008.

Un avenant global à cette convention, signé le 9 février 2009, a permis d'engager la seconde phase du projet sur la période 2009-2012.

L'avenant de clôture a pour objet d'organiser le terme de la convention sur le plan administratif et financier. Cet avenant fige le calendrier final du projet et consolide les engagements financiers de l'ANRU.

Il comprend les éléments suivants :

- l'identification de l'économie réalisée de 335 917 € sur l'opération « Accès à la Loire section Amont (Sarrebruck Amont) »
- la modification de la parcelle cédée à l'Association Foncière Logement au titre de la seconde phase du projet : îlot 8A2 sur le pré-Gauchet en remplacement de l'îlot 1C ;

- la fixation des dates limites des demandes de premier acompte au 30 juin 2014 et des demandes de solde au 30 juin 2017 ;
- La réalisation d'un bilan portant sur les principaux engagements contractuels, à savoir : la reconstitution de l'offre de logement, la qualité des relogements, l'insertion, la gestion urbaine de Proximité, les contreparties à l'AFL, devant être finalisée au plus tard pour le 30 juin 2014.

Les participations de l'ANRU et des différents partenaires sont mises à jour dans le tableau financier annexé à l'avenant de clôture, en fonction de l'évolution des programmes et de l'avancement des opérations.

Le coût total HT du projet est désormais estimé à 237 675 702 €, soit 266 505 583 € TTC. La base de financement, servant d'assiette aux participations de l'ANRU, est de 245 128 768 €.

La participation de l'ANRU est arrêtée à 48 386 857 €.

La participation globale de Nantes Métropole est estimée à 55 074 134 €.

Elle porte, d'une part, sur les opérations qu'elle soutient financièrement :

- les constructions neuves : 2 674 314 €
- les réhabilitations/restructurations : 11 000 212 €
- la construction des ouvrages ferroviaires : 4 508 118 €
- la construction de la piscine : 1 000 000 €

Et d'autre part sur les opérations dont elle est maître d'ouvrage :

- les opérations d'aménagement des espaces publics : 32 257 661 €
- les opérations d'ingénierie : 3 633 829 €

Mme Rolland : « Il est intéressant de voir comment ailleurs, en France et en Europe, le GPV Malakoff est considéré comme un exemple réussi d'une transformation de la politique de la ville.

Comme le précise la délibération, le niveau de réalisation des opérations est particulièrement avancé. Il s'agit, entre autres, de la reconstruction de logements sociaux, de réhabilitations, d'équipements, etc. L'année à venir sera marquée par la réalisation d'un équipement dédié à l'emploi puisqu'évidemment, cette question reste au cœur des préoccupations des habitantes et des habitants.

A l'occasion de cet avenant, je voudrais ajouter que nous devons aujourd'hui prendre en compte deux temps forts liés à la fin du GPV :

➤ Les années 2014 et 2015 verront la réalisation d'éléments importants, tel que le programme Europa, avec la constitution d'un pôle emploi, d'une Maison de l'emploi et de bureaux. La question du développement économique est à tel point au cœur des préoccupations des habitantes et des habitants que nous devons mutualiser nos moyens pour avancer.

Le deuxième exemple que je voudrais citer est l'installation du nouveau pôle commercial. Effectivement, la question du commerce nous préoccupe, dans tous les quartiers de la ville et dans toutes les villes de l'agglomération.

➤ En même temps que l'achèvement de ces grandes réalisations, il nous faut aussi commencer à penser à l'après-GPV. Dans un grand quartier de l'agglomération qui a vécu de nombreuses années de travaux, des interventions publiques lourdes, il s'agit de savoir comment nous préparons la phase suivante. En effet, la vocation de la politique de la ville n'est pas d'instaurer pour une durée indéterminée des logiques expérimentales, mais bien de faire bouger le droit commun. »

M. Martineau : « Je vais être rapide parce que Johanna Rolland a très bien présenté les enjeux du quartier. Je citerai deux exemples complémentaires révélateurs de la réussite partagée de ce quartier Bellevue, tant au niveau européen que pour les habitants, au quotidien.

Actuellement, Nantes habitat mène une opération coup de poing de relogement sur une tour de cent logements. Sur cette opération, le taux de refus des logements sociaux, quand ils sont proposés, est trois fois inférieur à ce qu'il est sur l'ensemble de la ville.

Certains habitants sont ravis de pouvoir s'installer dans ce quartier pour bénéficier de tous les équipements dont nous venons de parler. Cela n'était pas le cas au début du projet. Particulièrement, le passage de deux lignes de Chronobus vient complètement bouleverser la vie du quartier. Ses horaires (de très tôt le matin à très tard le soir) permettent à des salariés modestes aux heures de travail décalées d'accéder au marché de l'emploi, ce qui était une difficulté pour eux sur un certain nombre de sujets.

En dernier lieu, Johanna Rolland parlait du « après », quand on passe du Grand Projet de Ville au grand projet de vie. J'aurai la chance d'intervenir demain en introduction d'un séminaire interne - mais pas tant que cela - sur la Gestion Urbaine de Proximité, où le quartier mène une expérimentation de responsabilisation de l'ensemble des acteurs. Le répondant associatif et citoyen est très important. Les habitants de Malakoff se saisissent de leur avenir et de leur quotidien. Je crois que nous ne pouvons que nous féliciter des évolutions du quartier. Je vous invite tous à venir vous y balader et à dépenser vos « kopecks » dans les commerces du quartier qui sont en train de se développer très fortement. »

Mme Nael : « Monsieur le Président, chers collègues,
Je profite de cette délibération qui parle du grand quartier Malakoff et de la précédente (le grand quartier Bellevue, à la fois nantais et herblinois) pour rappeler un des éléments fondamentaux qui anime les habitants de ce quartier : l'emploi. Alors que nous avons voté tout à l'heure le vœu contre la disparition des postes d'Alcatel ou que nous avons échangé sur le droit des salariés, le droit du travail, à l'occasion de notre débat sur l'ouverture des magasins le dimanche, il n'y a pas de grand projet urbain, de grand projet de ville qui ne soit réussi si nous ne nous attaquons à la bataille de l'emploi.

Aujourd'hui, si nous regardons les chiffres pour l'agglomération sur ces quartiers, un jeune sur quatre est au chômage : 40 % des jeunes de ces quartiers. Je crois que nous avons une responsabilité collective. Nous avons des outils (Maison de l'emploi, Mission locale, École de la deuxième chance), nous avons aussi des dispositifs nationaux (emplois d'avenir, emplois de génération et désormais emplois francs). Nous avons également développé pendant ce mandat des actions, comme le « business angel » qui commence à porter ses fruits pour la création d'entreprises dans les quartiers populaires.

Nous devons donc poursuivre cette bataille. Une ville pour tous, une ville avec tous, permet à chacun et chacune d'entre nous de vivre correctement. Un vrai projet de ville implique le logement, l'urbain, le social, mais avant tout l'emploi. C'est ce qui constitue la vie des gens. »

Mme Garnier : « Monsieur le Président, chers collègues,
L'avenant de clôture de la convention de rénovation urbaine que vous venez de nous présenter est l'occasion de revenir sur le Grand Projet de Ville de Malakoff qui a été initié en 2004. Je voudrais d'abord rappeler que ce Grand Projet de Ville a trouvé son origine dans le cadre de la loi Borloo en 2003, qui a donné lieu à l'époque au programme national de rénovation urbaine. C'est ce programme de rénovation urbaine qui a permis de mobiliser les fonds à la fois de l'État et des collectivités locales autour d'un véritable Grand Projet de Ville sur le secteur Malakoff...
Je suis désolée, c'est bien cela la vérité, comme d'ailleurs dans plusieurs centaines de quartiers sensibles sur le territoire français. »

M. le Président : « Laissez Laurence Garnier parler, vous répondrez après. »

Mme Garnier : « Je voudrais souligner que le quartier de Malakoff a bien évolué, que ce secteur s'est profondément transformé. Vous avez rappelé les opérations de démolition, construction, rénovation de nombreux logements. Vous avez également rappelé les travaux réalisés sur les différents équipements, en particulier la restructuration des équipements scolaires.

Cependant, comme Myriam Nael, Je voudrais souligner que de nombreuses difficultés persistent, en particulier concernant les actes d'incivilité, l'insécurité ou certains trafics qui continuent à prospérer. En quoi est-ce choquant de le souligner ?

Comme l'a dit Myriam Nael (sans que cela provoque d'effusions particulières), il faudra bien sûr donner la priorité à l'emploi et à la cohésion sociale sur ce secteur de Nantes.

D'autre part, bien que nous signions aujourd'hui cet avenant de clôture à la convention de rénovation, un certain nombre d'éléments vont continuer d'impacter fortement le secteur de Malakoff dans les années à venir. Je pense en particulier à la nouvelle mairie annexe qui sera inaugurée l'année prochaine, ainsi qu'au nouveau centre commercial. Concernant la question du transfert du centre commercial, pourriez-vous nous apporter des précisions sur les modalités de transfert de ce qui reste sur le site depuis l'incendie de 2011 ? Je sais que des négociations sont en cours, mais un certain nombre de commerçants sont inquiets.

Enfin, la question de la rénovation de la gare de Nantes aura également un impact important sur l'évolution du secteur. Comment comptez-vous intégrer le quartier Malakoff au projet de rénovation de la gare de Nantes ? Comptez-vous en profiter pour offrir également au secteur de la gare sud Malakoff de nouveaux services aux habitants ? Merci pour vos réponses. »

M. le Président : « Mes chers collègues, ne voyez pas tout en noir. Voyez surtout les transformations positives du quartier. Les nantais peuvent être fiers de ce qui a été fait sur le quartier Malakoff. C'est un exemple national et même européen qu'il faut mettre en valeur. Bien sûr, il y a encore des problèmes à régler mais voyons l'essentiel. »

Mme Rolland : « J'aborderai plusieurs éléments :

➤ Je rappelle que la décision de lancement du Grand Projet de Ville a été prise au moment du Comité interministériel des villes en 2000, sous le gouvernement Jospin, pour que les choses soient claires.

➤ Le deuxième point sur lequel je voulais revenir est la sécurité que vous avez, Madame Garnier, à juste titre évoquée. Effectivement, la question de la sécurité interpelle les habitantes et les habitants de Malakoff. Elle est aussi une préoccupation des habitantes et des habitants du Bouffay, du centre-ville, de Hauts-Pavés Saint-Félix. Je me battraï pour que la sécurité soit un droit pour chacun, mais je me battraï aussi contre la stigmatisation de nos quartiers populaires.

Certes, dans nos quartiers, il y a des problèmes de chômage, il y a des problèmes d'emploi, il y a des problèmes de sécurité, mais il y a aussi de nombreuses ressources et une jeunesse qui a des talents. Myriam Nael a évoqué l'initiative que nous avons prise sur le *business angel*, parce que dans ces quartiers aussi, il y a une vraie envie d'entreprendre, une vraie envie de monter son entreprise et c'est également à nous de savoir accompagner ces énergies.

Je voudrais vous faire partager la première chose que nous ont dit les habitants, lors de la dernière enquête sur la GUP (Gestion Urbaine de Proximité) que David Martineau a évoquée tout à l'heure : la première attente qu'ils nous adressent à nous élus, au-delà des clivages, est de savoir comment nous pouvons les aider pour que l'image de leur quartier change à l'extérieur. C'est pour cela que je crois qu'il faut parler des questions de sécurité. En tout cas, nous nous battons contre la stigmatisation des quartiers et pour la sécurité. Parce que l'attente première exprimée par les habitants au travers de cette enquête GUP de qualité, est qu'il n'y ait pas de quartiers à deux vitesses et pas de citoyens de différentes zones.

➤ Sur la question du transfert du centre commercial, les choses ont bien avancé puisqu'aujourd'hui les négociations sont finalisées. Pour prendre un exemple concret, la négociation engagée de longue date avec la pharmacie qui était dans le pôle commercial préexistant est achevée.

➤ Pour finir, j'aborderai le point concernant la rénovation de la gare de Nantes et, effectivement, la question de la cohérence avec le Grand Projet de Ville. C'est la raison pour laquelle nous avons pris, ici, une décision concernant un périmètre commun. Il nous faudra être vigilants sur la manière dont le projet qui sera pensé (notamment du côté de la gare sud) entrera en cohérence avec celui de Pré-Gauchet notamment. C'est non seulement un périmètre d'étude, mais c'est une vigilance de tous les instants. C'est vrai pour le projet de la gare comme pour l'ensemble du GPV.

Je citerai un exemple concret : Vous avez évoqué la question des écoles. Avec le collège, nous avons aujourd'hui réussi la première partie du pari à Malakoff. Aujourd'hui, les nouveaux habitants, les nouveaux nantais, inscrivent leurs enfants sans hésiter dans le collège Sophie-Germain parce qu'il y a une politique du logement qui y contribue. En même temps, nous devons rester extrêmement vigilants. La question qui doit tous nous préoccuper consiste à savoir comment faire pour que les familles laissent leurs enfants dans ce collège dans les années à venir ? Je crois que ces sujets sont suffisamment sérieux pour nécessiter un investissement dans la durée.

Je voudrais en profiter pour saluer tout le travail qui a été fait notamment par Patrick Rimbert sur le Grand Projet de Ville. Le GPV Malakoff, représente dix ans de travail, un cap politique qui n'a pas varié et des valeurs qui n'ont pas changé. C'est sur toute cette expérience que nous pouvons aujourd'hui nous appuyer pour, par exemple, lancer le grand projet global de Bellevue. Il ne s'agit pas de faire exactement pareil car sur Bellevue nous allons lancer une instance qui nous permet de coproduire le projet à la fois dans sa dimension urbaine et dans sa dimension sociale. Mais je pense que la transformation de la ville se fait dans la durée. C'est donc dans la durée que nous devons penser collectivement l'après-GPV. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant de clôture de la convention de rénovation urbaine du quartier Malakoff, selon l'annexe jointe, conclue avec Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le Conseil Général, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association Foncière Logement, Réseau Ferré de France, les bailleurs sociaux et l'ANRU ;
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant de clôture à la convention de rénovation urbaine

M. le Président : « Je voudrais revenir sur nos propos de tout à l'heure en faveur du vœu Alcatel-Lucent. Nous avons parlé d'une manifestation le mardi 22 octobre. Vraisemblablement, cette manifestation est prévue vers 11 heures, sur un lieu qui n'est pas encore connu, pour ceux qui souhaitent y aller.

Par ailleurs, en l'absence de Bernard Aunette, je vais vous présenter le dossier n°24. »

M. le Président présente le dossier suivant :

Direction Générale Finances et Gestion
Direction Action Foncière

24 – AGENCE FONCIERE DE LOIRE-ATLANTIQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE TYPE MODIFIEE

EXPOSE

Par délibération du 10 février 2012, le Conseil communautaire de Nantes Métropole a décidé d'adhérer à l'Agence Foncière de Loire-Atlantique, établissement public foncier local.

L'Agence Foncière de Loire-Atlantique a été créée le 17 juin 2012.

Par délibération du 19 octobre 2012, le Conseil communautaire de Nantes Métropole a approuvé la convention de portage type proposée par l'Agence Foncière de Loire-Atlantique tel qu'approuvée par son conseil d'administration du 17 septembre 2012.

Depuis lors, l'Agence Foncière de Loire-Atlantique a procédé à deux acquisitions à la demande de Nantes Métropole pour une superficie totale de plus de 15,7 hectares et 13,6 millions d'euros. Chacune d'entre elles a donné lieu à la conclusion d'une convention de portage.

D'autres dossiers sont en cours.

Dans un souci de meilleure compréhension et de plus grande transparence et afin de tenir compte des retours d'expériences et des demandes de la Préfecture, le Conseil d'administration de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique réuni le 26 juin dernier a approuvé une nouvelle convention de portage type.

Les points suivants ont été modifiés :

- Mode de calcul des frais de portage et du capital plus compréhensible et plus transparent,
- Possibilité d'intégrer les coûts de démolition dans le capital,
- Meilleure information de la collectivité sur les engagements financiers,
- Précisions sur les modalités de rétrocession (et en particulier la possibilité de se faire rembourser tous les frais de portage par l'acquéreur final),
- Suppression de l'obligation de perception des loyers par l'Agence Foncière de Loire-Atlantique,
- Regroupement des « conditions particulières » dans un seul article (durée du portage et modalités de remboursement du capital)
- Regroupement de l'historique du projet dans un préambule.

La première convention de portage type restera en application pour les conventions déjà signées ou approuvées par les collectivités bénéficiaires

Il vous est proposé d'approuver la convention de portage type modifiée ci-annexée, pour les dossiers à venir.

M. le Président : « Nous avons négocié deux sujets importants que j'ai suivis de près, avec le Maire de Carquefou, à propos du Moulin-Boisseau, et des abattoirs de Rezé. Nous nous félicitons du travail que nous pouvons réaliser avec cet outil départemental. Je vous indique également que si à l'avenir, un autre outil régional se met en place, nous travaillerons aussi avec l'Etablissement Public Foncier Régional. Pourvu que cela nous permette de porter le foncier au moindre coût, il n'y a pas de problème pour travailler plutôt avec les uns qu'avec les autres. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide d'approuver la convention de portage type modifiée ci-jointe proposée par l'Agence Foncière de Loire-Atlantique et votée par son Conseil d'administration du 26 juin 2013.
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Lannuzel présente les dossiers suivants :

Direction du Cycle de l'Eau

25 - MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – APPROBATION

EXPOSE

La présente délibération modifie le règlement du service de distribution d'eau potable, sur deux points énoncés ci-dessous :

Ajout d'un article 36 bis au règlement du service de distribution d'eau potable

L'article 36 du règlement, qui porte sur les modalités de remise gracieuse en cas de fuite survenant sur les installations privatives de l'abonné, doit être complété pour prendre en compte les dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 dite « Warsmann » et son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012.

En effet, ces dispositions, codifiées aux articles L2224-12-4 III-bis, R2224-20-1 et R2224-19-2 du code général des collectivités territoriales, instaurent et définissent les modalités d'un dispositif obligatoire de dégrèvement de la facture d'eau qui devient applicable de plein droit pour tous les abonnés occupant un local d'habitation. Ce dispositif étant obligatoire à compter du 1er juillet 2013, l'article 36 du règlement est donc complété par un article 36-bis qui intègre ce dispositif légal et réglementaire. L'article 36 bis est joint en annexe l'article 36 quant à lui reste inchangé.

Modification de l'article 45 du règlement du service de distribution d'eau potable

Dans le cadre d'une enquête nationale portant sur le service de distribution d'eau des collectivités locales, la Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P) a procédé à l'étude des factures et du règlement du service de distribution d'eau potable de Nantes Métropole.

A l'issue de cette étude, elle a relevé que l'article 45 « Interruption de la fourniture d'eau » comprenait une ambiguïté dans sa rédaction, celle-ci pouvant être interprétée comme élargissant la notion de force majeure à des travaux ou réparations, permettant dans ce cas d'exclure la responsabilité du service en cas de mauvais fonctionnement ou d'interruption du service.

Il est proposé en conséquence, pour lever cette ambiguïté, de modifier la rédaction de l'article 45 de façon à limiter explicitement l'exonération de responsabilité du service d'eau aux « seuls cas de force majeure, ou d'interruption de la distribution liée à l'aménagement ou à l'entretien du réseau ». L'article 45 modifié est joint en annexe.

M. Brisset : « Monsieur le Président, je voudrais simplement qu'il soit pris en compte le fait que je ne prends pas part à cette délibération au titre du débat, et encore moins au titre du vote. Je vous remercie. »

M. Lannuzel : « La première délibération porte sur des modifications du règlement de service de distribution d'eau potable. Il s'agit, entre autres, de mettre notre règlement de service en conformité avec la loi Warsmann effective depuis le 1^{er} juillet 2013, en ajoutant un article 36 bis concernant les remises gracieuses en cas de fuite.

Jusqu'à présent, pour tous les abonnés, domestiques ou professionnels, Nantes Métropole prenait en charge 50 % du volume d'eau dû à la fuite et 100 % du volume de la fuite pour la redevance assainissement et les taxes et participations, ces fuites devant être non décelables visuellement lors de l'usage normal de l'installation d'eau. Il n'y avait qu'une seule remise accordée par abonné.

À compter du 1^{er} juillet 2013, cette remise gracieuse sera prise en charge pour 100 % du montant de la facture d'eau potable lorsqu'une hausse anormale du volume d'eau est constatée, c'est à dire au-delà du double de la consommation de référence, et 100 % de la part assainissement des taxes et redevances au-delà de la consommation de référence. Enfin, il n'y aura pas de limitation des demandes de dégrèvement par installation.

Ce changement induira certainement une répartition différente des bénéficiaires et des montants des dégrèvements, donc nous ferons un bilan à l'issue d'une année de mise en œuvre de ce nouveau règlement. La situation pour les locaux professionnels ne changera pas. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'ajout d'un article 36 bis (voir annexe jointe) au règlement du service de distribution d'eau potable portant sur les dégrèvements pour fuite d'eau.
2. Approuve la modification de l'article 45 (voir annexe jointe) du règlement du service de distribution d'eau potable portant sur l'interruption de la fourniture d'eau.
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 – MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA ROCHE A NANTES – MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE FILIERE DE TRAITEMENT DE L'EAU

EXPOSE

L'usine de l'eau de la Roche est un élément central de la politique publique de l'eau de Nantes Métropole déclinée autour de la notion de cycle de l'eau qui intègre outre l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques. Il s'agit notamment de rendre au citoyen usager le meilleur service au meilleur prix soit une eau potable de qualité à un tarif maîtrisé. Dans ce contexte, assurer la pérennité de l'outil de production d'eau potable est essentiel d'où le travail engagé pour la modernisation de l'usine et acté par une délibération du conseil communautaire du 18 octobre 2010.

Aujourd'hui, l'usine de production d'eau potable de la Roche produit en moyenne 40 millions de m³/an pour alimenter les habitants de Nantes Métropole mais également ceux du nord-ouest de la Loire-Atlantique.

L'usine actuelle a fait l'objet d'améliorations successives, depuis 1970, pour répondre aux évolutions réglementaires. Ce processus conduit à la superposition sur le site, d'ouvrages d'âges différents. Malgré le soin apporté à leur entretien et à leur maintenance visant à prolonger au maximum leur durée de service, une partie importante des ouvrages et des équipements arrive en fin de vie, à une échéance estimée à 2020.

Par ailleurs, la production d'eau potable doit satisfaire des objectifs répondant à des impératifs de santé publique qui évoluent au fil du temps en fonction des connaissances scientifiques et des exigences sociétales en matière de protection de la santé et de l'environnement. L'accélération constante des progrès techniques et scientifiques conduit à réviser de plus en plus fréquemment ces objectifs dans le sens d'un durcissement des exigences. Ainsi, la réglementation actuelle est susceptible d'évolution à moyen terme.

En conséquence, par délibération du 10 Février 2012, le Conseil communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes pour un montant en valeur octobre 2011 de 68 900 000 € HT. L'objectif étant d'avoir un équipement modernisé, opérationnel, à échéance 2019.

Comme suite à l'actualisation des prix depuis octobre 2011, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération doit être portée en valeur octobre 2013 à 71 900 000 € HT.

Le maître d'œuvre de l'opération est le groupement Merlin/ Artelia/ Forma 6.

L'opération a été découpée en trois lots.

Le premier porte sur la construction d'une filière de traitement de l'eau sur le site existant de l'usine de la Roche à Nantes de 8 000 m³/h comprenant les travaux de process, de génie-civil, de bâtiments, d'électricité, de contrôle commande, et d'hydraulique.

Les deux autres portent sur la démolition des ouvrages non réutilisés d'une part et sur les aménagements de surface d'autre part. Ces deux derniers lots seront lancés à partir de 2017 pour répondre au processus de réalisation du projet.

Conformément aux articles 135-2, 144, 165 et 166 du Code des Marchés Publics, Nantes Métropole agissant en tant qu'entité adjudicatrice, une procédure négociée a été lancée en vue de la passation du marché de travaux de construction d'une filière de traitement de l'eau sur le site existant de l'usine de La Roche.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la commission d'appel d'offres a attribué le marché au groupement d'entreprise OTV / GTM / EIFFAGE Construction Pays de Loire (mandataire OTV) pour un montant de 64 388 625,00 € HT, soit 77 008 795,50 € TTC et a retenu la prestation supplémentaire éventuelle « reprise à neuf de la boucle eau traitée » pour un montant de 86 000,00 € HT soit 102 856,00 € TTC.

Cette offre présente les garanties attendues par Nantes Métropole pour assurer la pérennité des installations et une alimentation en eau potable de qualité pour l'Agglomération. Elle permettra à la métropole de disposer d'un outil industriel dont la conception assure une réelle sécurité d'alimentation. L'usine, exploitée en régie directe, offrira par ailleurs de véritables qualités d'ergonomie et d'organisation du site lui conférant une facilité d'exploitation.

L'offre, par ailleurs, s'inscrit dans les enjeux de développement durable de l'agglomération notamment au travers de ses performances énergétiques mais également du volume horaire d'insertion sociale proposé.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature du marché avec ce groupement d'entreprises.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe Eau sur l'AP n° 44 « Eau Potable », opération 2010 N° 3219 libellé modernisation de l'usine d'eau potable.

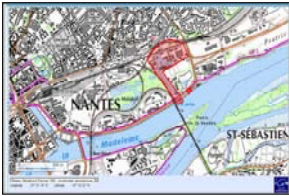
M. le Président : « Ce dossier n'est pas un petit dossier. En matière de volume d'investissement, cela représente plus de 70 millions d'euros. Il est donc nécessaire de s'y attarder un peu. »

M. Lannuzel commente les diapositives suivantes dans le cadre de sa présentation :


M. Lannuzel : « Monsieur le Président, chers collègues, effectivement en cette année Nantes Capitale verte, je pense que ce dossier est tout à fait illustratif de la façon dont Nantes Métropole se préoccupe de l'environnement pour l'ensemble de ses habitants. »

Modernisation de l'usine de la Roche

L'usine de la Roche aujourd'hui




Site utilisé depuis 1904 pour la production d'eau potable
L'usine actuelle date **majoritairement des années 1970**



Exploitation en Régie
Production garantie $\approx 200\ 000\ \text{m}^3/\text{j}$
Besoin de pointe $\approx 160\ 000\ \text{m}^3/\text{j}$

2

M. Lannuzel : « Pour le renouvellement de l'usine de la Roche, les travaux seront terminés aux alentours de 2019. Ils ont une durée de vie de cinquante ans avec une adaptation évidemment continue durant cette période. »

 **Modernisation de l'usine de la Roche**

Les enjeux

- Dimensionnement adapté
160 000 m³/j , avec possibilités d'extensions futures
- Fiabilité / Sûreté
Usine unique pour 600 000 habitants
Conception avec une attention très forte sur les aspects sécurité de fonctionnement
(Pas de point unique, secours systématiques,...)
- Continuité de service
Réalisation sur le site maintenu en fonctionnement = attention particulière au phasage
- Pérennité
Durée de vie cible pour le génie-civil : 50 ans

3

M. Lannuzel : « Le dimensionnement doit être adapté. L'usine précédente était légèrement surdimensionnée. Aujourd'hui, la consommation annuelle a plutôt tendance à baisser malgré l'augmentation de la population et de l'activité économique. Nous avons donc décidé de maintenir la capacité de cette usine à 160 000 mètres cube par jour avec des possibilités d'extension. Les principaux problèmes qui se posent sont évidemment la fiabilité et la sûreté. Vous savez que l'eau est le produit alimentaire de France le plus surveillé, à juste titre. »

 **Modernisation de l'usine de la Roche**

Décision de la CAO

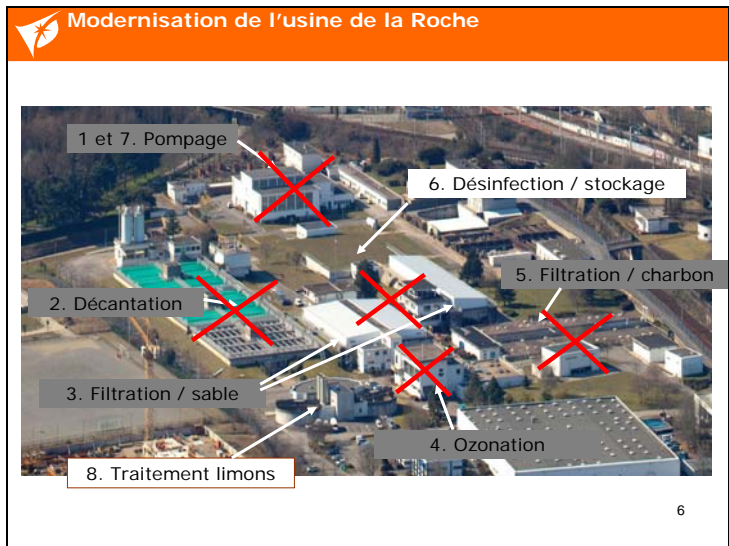
La CAO du 03/10/2013 a décidé :

- De retenir l'offre VARIANTE
du GROUPEMENT OTV / GTM / EIFFAGE
pour un montant de 64 388 625 €HT
- De retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle
« Boucle Eau Traitée »
pour un montant de 86 000 €HT

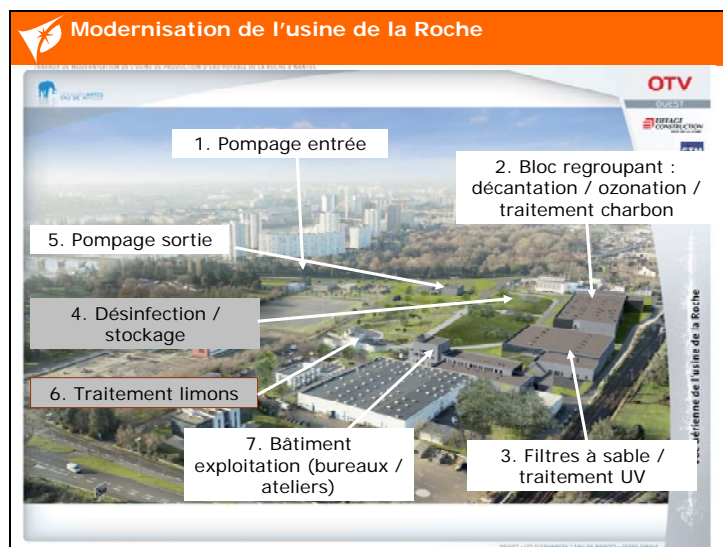
Soit un montant total de **64 474 625 €HT**

4

M. Lannuzel : « La « boucle eau traitée » permet de sécuriser le départ sur l'ensemble du circuit de distribution des cinq canalisations qui permettent l'envoi de l'eau dans toute l'agglomération nantaise. »



M. Lannuzel : « Vous avez en photo aérienne l'usine actuelle avec l'ensemble des différents processus. Il s'agit des principaux bâtiments qui vont être traités. Nous garderons donc le traitement des limons uniquement. »




M. Lannuzel : « Sur la configuration de la nouvelle usine, le pompage entrée est au droit du canal d'amenée actuel, qui est près de la Loire, au bout de Malakoff. Ce pompage d'entrée permettra d'amener l'eau jusqu'aux éléments de traitement, tout d'abord dans le bloc regroupant les éléments de décantation, d'ozonation et de traitement charbon :

➤ La décantation permet l'élimination des matières en suspension et d'une partie de la matière organique par sédimentation.

➤ L'ozonation complète l'action des réacteurs ultraviolets pour l'élimination des virus.

➤ Le traitement charbon élimine par absorption les pesticides, les goûts et les odeurs, et complète l'action de la décantation sur cette matière organique.

Ensuite, les filtres à sable permettent le traitement de la turbidité résiduelle qui a un rôle important sur la rétention de micro-organismes et sur l'efficacité des étapes ultérieures de désinfection. Liés à cela, il y a les réacteurs ultraviolets qui permettent le traitement des micro-organismes résistants au chlore et à l'ozone. Enfin, nous avons la désinfection finale qui traite les derniers micro-organismes. »

 Modernisation de l'usine de la Roche


Caractéristiques de l'offre OTV Variante :

- Performances garantissant une eau de qualité sur l'ensemble des paramètres demandés
- Installations compactes s'insérant bien dans le site et facilitant l'exploitation (circulations)
- Conception sécuritaire en matière d'électricité et d'automatismes
- Notamment : filtres à sable et réservoirs de stockage d'eau traitée neufs en lieu et place d'ouvrages existants réhabilités, stockage de coagulants neufs en lieu et place de stockages existants conservés.

→ Homogénéité et pérennité de l'installation

9

M. Lannuzel : « Parmi les caractéristiques de l'offre OTV variante, les installations compactes s'insèrent bien dans le site et facilitent l'exploitation, notamment en matière de circulation. Par exemple, pour les réactifs, ce sont un ou deux camions qui circulent dans cette usine. »

 Modernisation de l'usine de la Roche

Caractéristiques de l'offre OTV Variante :

- Clauses d'insertion sociale pour le chantier
- 30 000 h proposées avec un accent mis sur des formations qualifiantes des personnels en insertion pendant le chantier
- Environnement

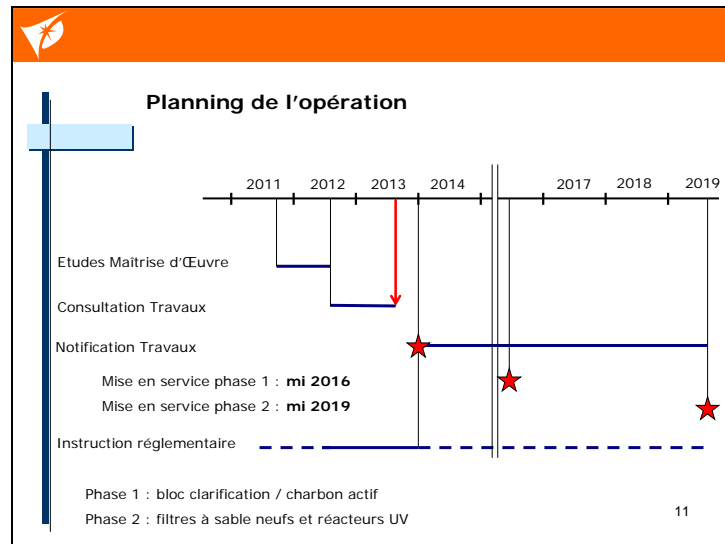
Enjeu fort en matière de consommations d'énergie :
 Pompage eau traitée équipé de variateurs de vitesses :
 Récupération de chaleur des locaux process (ozoneurs, compresseurs)
 Végétalisation de la toiture et chauffe-eau solaire pour le bâtiment d'exploitation
 Raccordement du site au réseau de chaleur Centre-Loire alimenté à plus de 80% par des Energies Renouvelables

10

M. Lannuzel : « Concernant les clauses d'insertion sociale, sur les 27 000 heures demandées (chères à Michel Plaze), ce sont plutôt 30 000 heures qui vont être proposées. Un accent sera mis sur les formations qualifiantes des personnels en insertion. Je rappelle que ce chantier va durer environ quatre années. Il est effectivement intéressant, sur un chantier comme celui-là, de mettre en place des programmes d'insertion relativement conséquents.

En matière environnementale, il y avait un enjeu fort de consommation d'énergie. Nous vous parlons beaucoup de pompes mais à ces pompes sont liés des problèmes énergétiques. Eau et énergie sont là très liées parce que sur l'usine actuelle, ce sont 15 millions de kilowattheures par an qui sont consommés. Or, l'usine va regrouper plus de 280 ouvrages, représentant donc une augmentation de 30 % par rapport à l'usine actuelle. Avec une meilleure fiabilité et une plus grande sécurité, la consommation électrique sera simplement de 13 104 000 kilowattheures par année, soit une diminution de 15 % de la consommation électrique dans cette usine.

Enfin, chose importante : le raccordement du site au réseau de chaleur centre Loire sera alimenté à plus de 80 % par des énergies renouvelables. Nous avons préféré raccorder l'usine au réseau de chaleur plutôt que d'utiliser des panneaux photovoltaïques sur les toits, ce qui engendrait un coût supplémentaire de 2,5 millions d'euros environ pour une utilisation qui n'était pas entièrement démontrée. »



M. Lannuzel : « Les premières études datent de 2010. En 2011, nous avons lancé l'étude de maîtrise d'œuvre qui a été remportée par le groupement Merlin / Artelia / Forma 6, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le groupement Egis/Girus. Ces bureaux d'études ont travaillé avec plusieurs directions, dont la direction du cycle de l'eau pour mettre au point le marché de travaux qui est entré en consultation mi 2012. Le lauréat a été désigné après négociation par la CAO au mois d'octobre dernier. »

Je pense que c'est un projet exemplaire au point de vue environnemental. Je voudrais remercier ceux qui ont travaillé sur ce projet conséquent : Tout d'abord, le maître d'œuvre qui nous a aidé à concevoir cet appel d'offres, c'est-à-dire le groupement Merlin / Artelia / Forma 6, et l'assistance à maître d'ouvrage Egis/Girus. De même, je voudrais remercier tous les services de Nantes Métropole dont la direction des finances, le service des marchés publics et évidemment, la direction du cycle de l'eau, sous la houlette de Philippe Marest et de Denis Guilbert, avec Hervé Jouan comme chef de projet. Je ne voudrais pas oublier l'œil vigilant de notre grand timonier à tous, je veux parler de Benoist Pavageau qui a particulièrement suivi ce dossier, ce qui se comprend au regard des enjeux importants pour Nantes Métropole. »

M. Dejoie : « Je ne souhaite pas intervenir sur le fond du dossier qui est tout à fait intéressant. J'ai eu l'occasion de m'occuper d'une usine d'eau à Basse-Goulaine il y a quelques années et nous pouvons saluer le travail réalisé. »

Je veux simplement demander au rapporteur ce qui lui fait appeler notre Directeur Général des Services "le grand timonier". Est-ce un lapsus ? Y a-t-il une part d'inconscient qui ressort ? Si nous pouvions avoir une explication de texte, ce serait intéressant. »

M. Lannuzel : « C'est juste une plaisanterie entre Benoist et moi, qui est d'ordre privé. »

M. le Président : « Nous n'en saurons pas plus. Y a-t-il d'autres questions aussi pertinentes ? Dans quatre ans à cinq ans, nous aurons une usine moderne pour l'agglomération nantaise et même plus que cela, puisque la région nazairienne... Voulez-vous intervenir, Alain Vey ? »

M. Vey : « Monsieur le Président, sachez-le, à Basse-Goulaine également, la totalité de l'usine de production d'eau est réhabilitée. Elle est complètement refaite »

M. le Président : « Très bien. Merci de l'information. »

M. Lannuzel : « Nous travaillons en complète synergie dans l'ensemble du Département. Monsieur Vey a parlé de l'usine de Basse-Goulaine. Je ne l'ai pas souligné, mais cette usine fournit de l'eau à l'ensemble de l'agglomération. Nous avons aussi une liaison avec Saint-Nazaire et bientôt avec Cap Atlantique. Cela nous permettra de fournir de l'eau et de sécuriser ces deux collectivités, tout comme nous, nous échangeons avec l'usine de Basse-Goulaine, pour sécuriser entièrement le Département. Je pense que là aussi, c'est un progrès. Effectivement, cela n'a pas toujours été évident de travailler en commun mais cette fois-ci, nous y sommes parvenus. »

M. le Président : « Pendant ce temps, le Syndicat Départemental s'est aussi réorganisé et a acquis d'autres compétences. Cela avance dans le domaine de l'eau. »

Mme Rolland : « Ce dossier est l'occasion de souligner l'engagement de l'agglomération nantaise pour la qualité de l'eau de manière constante depuis de nombreuses années. Cet engagement a d'ailleurs été particulièrement apprécié par le jury qui a attribué à Nantes le titre Capitale verte de l'Europe.

Il a aussi reposé sur des choix politiques forts, un choix de solidarité intercommunale, avec l'objectif dès la création de la Communauté urbaine d'aller progressivement vers un tarif unique de l'eau atteint en 2006, et le choix d'avoir 90 % de la production d'eau potable de l'agglomération assurée par une régie publique.

L'eau est un bien précieux. Sa qualité essentielle est un enjeu de santé publique mais aussi un enjeu social. C'est dans cette optique que nous avons jugé prioritaire l'objectif du tarif unique de l'eau. L'enjeu écologique est évidemment et également majeur, à la fois pour lutter contre le gaspillage, assurer la qualité du traitement des eaux usées, mais aussi assurer une production de l'eau plus économe.

Je voudrais citer à cette occasion deux investissements récents du mandat qui attestent de notre engagement à la matière :

- la réalisation d'une prise d'eau de secours en Erdre
- la modernisation de la station d'épuration de la Petite-Californie.

Par ailleurs, l'usine de La Roche représente 120 millions de litres d'eau potable produits chaque jour, soit 45 % de la consommation de Loire-Atlantique. Nous voyons bien là l'interdépendance entre nos territoires. Avec ces travaux, l'usine de La Roche sera une usine de pointe qui respectera les dernières normes de sûreté applicables. Moderniser l'usine d'eau de La Roche doit nous permettre de sécuriser mais aussi de préparer l'avenir à moyen et à long termes.

J'ajoute que 30 000 heures seront proposées avec un accent mis sur des formations qualifiantes des personnels en insertion pendant le chantier. Cet investissement fait donc partie intégrante de notre engagement global et cohérent, pour répondre à un développement économique, social, mais aussi environnemental. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche située sur la commune de Nantes, de 68 900 000,00 € HT (Valeur octobre 2011) à 71 900 000,00 € H.T. (valeur octobre 2013) soit 85 992 400,00 € TTC.
2. Décide pour l'opération Modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes d'autoriser la signature du marché relatif au lot n°1 – construction d'une filière de traitement de l'eau avec le groupement OTV / GTM / EIFFAGE Construction Pays de Loire pour un montant de 64 474 625 € HT, y compris la prestation supplémentaire « reprise à neuf de la boucle eau traitée » soit 77 111 651,50 € TTC.
3. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics à l'entité adjudicatrice, le cas échéant à résilier le marché et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolzer présente le dossier suivant :

Direction des Ressources Humaines

27 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DIVERS

EXPOSE

Compte tenu de la nécessité constatée du fonctionnement des services, il convient de procéder à des ajustements du tableau des effectifs

1/ Créations et suppressions d'emplois :

Afin de répondre à l'évolution des besoins du service public, les créations d'emplois suivantes sont nécessaires.

Les créations pour motif d'adapter la nature du poste aux besoins du service, prendront effet le 1^{er} novembre 2013.

Les prévisions de suppressions ont été présentées pour avis au dernier comité technique paritaire, et prendront effet après passage au prochain conseil communautaire,

Elles correspondent à l'évolution habituelle des emplois et aux besoins nouveaux des services communautaires.

Ces évolutions d'effectifs sont récapitulées dans le tableau ci-après (ANNEXE 1).

1.1 Budget principal

A la direction des ressources humaines

Filière médico-sociale :

Un poste d'infirmier (catégorie B) afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'infirmier en soins généraux (catégorie A) vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la mission coordination de la politique RH

Filière administrative :

Un poste d'attaché afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire. Cette adaptation nécessite l'actualisation de la liste des postes et fonctions de la Communauté Urbaine mis à disposition de la Ville de Nantes (ANNEXE 2).

A la direction des projets d'équipement

Filière technique :

Un poste d'ingénieur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste de technicien vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction du contrôle interne

Filière administrative :

Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'attaché vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction de l'espace public

Filière technique :

Un poste d'agent de maîtrise afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint technique vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au pôle Sud-Ouest

Filière administrative :

Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au pôle Erdre et Loire

Filière technique :

Un poste d'agent de maîtrise afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint technique vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

AJUSTEMENT DU PERIMETRE DE MUTUALISATION

A la direction du protocole

Filière technique :

Un poste d'adjoint technique pour assurer la reprise, au sein de la direction mutualisée du protocole, des manifestations rentrant dans le champ de la politique d'action sociale de la Ville de Nantes. Cette création est proposée en compensation d'une suppression d'un poste au CCAS de la ville de Nantes et nécessite l'actualisation de la liste des postes et fonctions de la Communauté Urbaine mis à disposition de la Ville de Nantes (ANNEXE 2).

Au centre de services partagés RH

Filière administrative :

Un poste de rédacteur. Cette création est proposée en compensation d'une suppression d'un poste à la Ville de Nantes et nécessite l'actualisation de la liste des postes et fonctions de la Communauté Urbaine mis à disposition de la Ville de Nantes (ANNEXE 2).

A la direction de la communication interne

Filière administrative :

Un poste d'adjoint administratif. Cette création est proposée en compensation d'une suppression d'un poste à la Ville de Nantes et nécessite l'actualisation de la liste des postes et fonctions de la Communauté Urbaine mis à disposition de la Ville de Nantes (ANNEXE 2).

1.2 Budget annexe de l'assainissement

A la direction du cycle de l'eau

Filière technique :

Un poste d'ingénieur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'attaché vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

1.3 Budget annexe des déchets

A la direction des déchets

Filière technique :

Un poste d'ingénieur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'ingénieur en chef vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

2/ Suppression d'emplois après avis du C.T.P.

Les propositions de suppressions ont été soumises à l'avis du Comité technique paritaire, le 4 juin 2013, en application de l'article 97-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et doivent maintenant faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Elles correspondent à l'évolution habituelle des emplois et aux besoins nouveaux des services communautaires.

2.1 Budget principal

Filière administrative :

- 2 attachés
- 2 rédacteurs
- 1 adjoint administratif

Filière technique :

- 1 ingénieur en chef
- 2 techniciens
- 2 agents de maîtrise
- 2 adjoints techniques

Filière médico-sociale :

- 1 infirmière

2.2 Budget annexe des déchets

Filière technique :

- 1 agent de maîtrise

2.3 Budget annexe de l'assainissement

Filière technique :

- 1 technicien
- 1 agent de maîtrise

3/ Conventions relatives à la prise en charge des appels Allo Propreté par Allo Nantes

Depuis sa création en 2004, la plateforme téléphonique AlloNantes dispose de la capacité de répondre aux appels générés par un numéro unique. Afin d'assurer une meilleure qualité de service rendu à l'utilisateur nantais, il est proposé de confier progressivement à ALLONANTES le traitement des appels liés aux déchets pour :

- simplifier la relation des usagers nantais au travers du numéro d'appel unique,
- assurer une meilleure qualité de service rendu à l'utilisateur : permettre une réponse plus complète pour des appels qui arrivent déjà à AlloNantes,
- améliorer la gestion des volumes d'appels.

La prise en charge des appels Allo Propreté par Allo Nantes se fera progressivement et elle équivalra à terme à 3 postes de téléconseillers qui donneront lieu à autant de suppressions à Nantes métropole. La mise en œuvre se fera en deux phases :

- Une phase transitoire de novembre 2013 à avril 2014 permettant le recrutement de trois téléconseillers à AlloNantes au fur et à mesure du repositionnement des agents d'Allo Propreté, l'adaptation des outils techniques, l'équipement et la formation des agents. A ce titre, il est proposé une convention de mise à disposition de personnel annexée à cette présente délibération (ANNEXE N°3).

Les 3 postes d'AlloPropreté seront supprimés par le conseil communautaire d'ici le 30 avril 2014 au fur et à mesure du repositionnement des agents d'Allo Propreté de Nantes Métropole.

- Une phase définitive à compter du 1^{er} mai 2014, date à laquelle entrera en vigueur la convention de gestion annexée à cette présente délibération (ANNEXE N°4).

4/ Ajustement des modalités de prise en charge des frais de déplacement

La délibération en date du 14 février 1992 du conseil du district a créé la régie d'avances pour le remboursement des frais de déplacement des agents. Elle a été modifiée par les décisions 2002-644, 2004-496 et 2005-127.

Dans un souci de simplification et d'uniformisation, il est proposé :

- de réserver les avances sur frais aux déplacements supérieurs à 5 jours et/ou exposant l'agent à des avances de frais supérieures ou égales à 300 euros, sauf autorisation expresse.
- de limiter les avances à 75% maximum du prévisionnel de dépenses. Les situations de remboursements aux frais réels (en présence d'élu), peuvent aussi donner lieu à avance, selon les mêmes critères, elles sont limitées à 50% du prévisionnel de dépenses en vue d'éviter les éventuelles situations de trop perçu.

Il est par ailleurs proposé de modifier la délibération du 9 mars 2007 en supprimant la référence au créneau horaire pour la prise de repas et d'attribuer l'indemnité de frais supplémentaire de repas (15.25 euros à ce jour), sur présentation de justificatifs, pour tout repas pris pendant la période de formation et de mission, (trajet compris).

5/ Ratios d'avancement de grade relatifs au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

Conformément au décret n° 2013-738 du 12 août 2013 modifiant le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, il est proposé au conseil communautaire de fixer un ratio de :

- 30% pour l'accès à l'échelon spécial administrateur hors classe,
- 30% pour l'accès à l'échelon spécial administrateur général.

Par ailleurs, le ratio d'accès au grade d'administrateur hors classe est proposé à 70%.

6/ Convention avec le Centre de Gestion – Transfert de compétence

Par délibération du 9 décembre 2011, le conseil communautaire avait approuvé la convention avec le centre de gestion de Loire-Atlantique pour le transfert du secrétariat de la commission de Réforme précédemment assuré par les services de la préfecture.

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a renforcé les compétences des centres de gestion en leur transférant également le secrétariat du comité médical départemental.

Ces dispositions ont été entérinées respectivement par les arrêtés préfectoraux du 23 novembre 2011 et du 5 juillet 2013.

Il convient de préciser que ce transfert d'une mission des services de la préfecture vers le centre de gestion ne s'accompagnera pas d'un transfert de moyens notamment financiers. Par délibération du centre de gestion de Loire-Atlantique du 2 juillet 2013, les collectivités devront participer au financement du service désormais pris en charge par le centre de gestion à hauteur de 0,05 % de la masse salariale.

Il est donc demandé d'autoriser la signature de cette convention (ANNEXE 5) avec le centre de gestion de Loire-Atlantique.

7/ Indemnisation des maîtres de stage

L'article 9 du décret 2008-580 relatif au régime général de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et établissements administratifs locaux prévoit pour les agents mis à disposition la possibilité d'un complément de rémunération par son organisme d'accueil. La circulaire du 5 août 2008 relative à la réforme de la mise à disposition des fonctionnaires d'état précise que ces compléments doivent être en conformité avec ce qui est versé au sein de l'organisme d'accueil. Son versement est soumis à délibération du conseil communautaire.

Les conditions d'attribution de l'indemnité d'encadrement d'un stagiaire ont été créées par la délibération du 22 juin 2007 puis modifiées par délibération du 9 décembre 2011.

Il convient d'autoriser cette indemnisation pour les maîtres de stages mis à disposition de la fonction publique d'état au sein de Nantes métropole sur la base des mêmes critères que définis par la délibération du 9 décembre 2011.

8/ Ajustements relatifs aux rémunérations des agents de catégorie C et de catégorie B

Par délibération du 24 juin 2013, le conseil communautaire a approuvé les mesures relatives à la carrière et aux rémunérations des agents de catégorie C et de catégorie B.

Dans cette présente délibération, plusieurs points d'ajustement sont proposés.

1. Modalité de décompte du régime indemnitaire emploi de la catégorie C (RIE) et du régime indemnitaire fonction de la catégorie B (RIF)

La déduction des absences sur les RIE (catégorie C) et RIF (catégorie B) se feront sur la base d'un trentième pour une journée ou d'un demi-trentième par demi-journée d'absence. Les absences concernées sont celles figurant dans la délibération du 24 juin 2013.

En complément, il est proposé que les autorisations exceptionnelles d'absences pour don du sang, plasma et plaquettes ne génèrent pas de décompte du RIE et du RIF.

En cas de temps partiel, le RIE ou le RIF sera versé dans la même proportion que le temps de travail.

Pour les nouveaux agents recrutés après le mois d'avril, l'abattement du RIE ou du RIF sera calculé sur leurs droits réels à congés et non sur la base d'un mois complet.

Les agents non permanents bénéficieront du régime indemnitaire emploi chaque mois de présence, sur une base fixée à hauteur de 27,5 jours, pour tenir compte des congés annuels.

2. Attribution du régime indemnitaire fonction catégorie B

Il est proposé que les agents de catégorie C occupant un poste de catégorie B, et percevant à ce titre une indemnité différentielle de cadre d'emplois, bénéficient des mesures salariales prévues pour les agents de catégorie B :

- le régime indemnitaire fonction créé pour les agents de la catégorie B est attribué aux agents de catégorie C occupant des fonctions de catégorie B. Ceux-ci peuvent bénéficier du 1^{er} niveau de RI fonction, s'élevant à 75 €. Il est mis en place en deux temps (juillet 2014 pour la filière administrative et mai 2015 pour les autres filières). La filière technique n'est pas concernée.

Il est proposé que la mise en œuvre du régime indemnitaire fonction des agents de catégorie B provoque la suppression du versement de la prime comptable pour les agents qui en bénéficiaient.

3. Précisions relatives au régime indemnitaire fonction catégorie C

1) Sujétion mandataire suppléant

Durant la période de transition vers le nouveau régime indemnitaire fonction, les dispositions relatives à la sujétion mandataire suppléant, telles que définies dans la délibération du 24 juin 2013, ne sont pas mises en œuvre. Une délibération ultérieure précisera les modalités de mise en œuvre.

2) Sujétion conduite d'engins spéciaux

La sujétion conduite d'engins spéciaux concerne également la conduite ponctuelle de mini-pelle.

3) Calendrier de mise en œuvre

Le régime indemnitaire emploi des conducteurs, conducteurs d'engins, conducteur d'engins voirie verte, électrotechniciens conducteurs de nacelle, plombiers conducteurs de camion grue sera mis en œuvre en juillet 2014 au lieu de juillet 2015.

4) Mise à jour du référentiel

Le référentiel définissant le régime indemnitaire de la catégorie C est mis à jour. La version complète est annexée à cette présente délibération (ANNEXE 6).

M. Bolzer : « Je ne reprendrai pas chacun des points de la délibération, car j'ai eu l'occasion de les évoqués, notamment en commission.

Rappelons que conformément aux orientations budgétaires, y compris celles que nous avons évoquées encore ce matin, il n'y a pas de création nette d'emploi. Nous proposons des transformations de postes qui donneront lieu à autant de suppressions.

Notons qu'une convention est conclue avec la ville de Nantes pour la prise en charge des appels téléphoniques d'Allô propreté par Allô Nantes. Cela permettra à mon sens d'améliorer le service rendu aux usagers et surtout de le simplifier. Déjà, une grande proportion des appels sur la propreté arrive à Allô Nantes et il sera beaucoup plus simple de regrouper l'ensemble.

Enfin, il nous est proposé d'approuver une convention avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour définir les modalités financières liées au transfert du secrétariat de la Commission de Réforme. Certains d'entre vous aussi travaillent pour cette Commission dans leur commune, avec le Centre de gestion. Ils s'aperçoivent qu'il y a déjà eu des améliorations conséquentes et qu'il y a notamment beaucoup moins d'attente, ce qui permet d'améliorer la situation des agents. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, PAR 86 VOIX POUR ET 21 ABSTENTIONS,

1. Approuve les créations d'emplois,
2. Approuve les suppressions de postes,
3. Approuve la liste actualisée des postes et fonctions de la Communauté Urbaine mis à disposition de la Ville de Nantes,
4. Approuve la convention de mise à disposition de personnel et la convention de gestion relative à la prise en charge des appels Allo Propreté par Allo Nantes,
5. Approuve l'ajustement de la prise en charge des frais de déplacement,
6. Approuve les ratios d'avancement de grade relatifs au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux
7. Approuve la convention avec le centre de gestion relative au transfert du secrétariat du comité médical départemental,
8. Approuve l'indemnisation des maîtres de stage,

9. Approuve les ajustements relatifs aux rémunérations des agents de catégorie C et de catégorie B,
10. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE 1

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 24 JUIN 2013	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	CREATIONS SUITE A MUTUALISATION	EMPLOIS AU 14 OCTOBRE 2013	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION							
* Directeur général des Services	1				1		1
* Directeur général adjoint	11				11		11
* Directeur général des Services Techniques	1				1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE							
* Emploi d'Administrateur correspondant aux grades : - Administrateur hors classe - Administrateur	20				20		20
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	271	-2	1		270	-2	268
* Emploi de Rédacteur correspondant aux grades : - Rédacteur principal 1ère classe - Rédacteur principal 2ème classe - Rédacteur	225	-2	2	1	225		225
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	401	-1		1	401	-2	400
Sous	930	-5	3	2	930	-4	926
FILIERE TECHNIQUE							
* Emploi d'Ingénieur en chef correspondant aux grades : - Ingénieur en chef de classe exceptionnelle - Ingénieur en chef de classe normale	41	-1			40	-1	39
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades : - Ingénieur principal - Ingénieur	279		3		282		282
* Emploi de Technicien correspondant aux grades : - Technicien principal 1ère classe - Technicien principal 2e classe - Technicien	484	-3			481	-1	480
* Emploi d'Agent de maîtrise correspondant aux grades : - Agent de maîtrise principal - Agent de maîtrise	183	-4	2		181		181
Emploi d'Adjoint technique correspondant aux grades : - Adjoint technique principal de 1ère classe - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique de 1ère classe - Adjoint technique de 2ème classe	1397	-2		1	1396	-2	1394
Sous	2384	-10	5	1	2380	-4	2376

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 24 JUIN 2013	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	CREATIONS SUITE A MUTUALISATI ON	EMPLOIS AU 14 OCTOBRE 2013	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
SECTEUR MEDICO SOCIAL							
* Emploi de Médecin correspondant aux grades : - Médecin hors classe - Médecin 1ère classe - Médecin 2ème classe	2				2		2
* Emploi d'Infirmier en soins généraux correspondant aux grades : - Infirmier en soins généraux hors classe - Infirmier en soins généraux de classe supérieure - Infirmier en soins généraux de classe	1				1	-1	1
* Emploi d'Infirmier correspondant aux grades : - Infirmier de classe normale - Infirmier de classe supérieure	1	-1	1		0		0
* Emploi d'assistant socio-éducatif correspondant aux grades : - Assistant socio-éducatif principal - Assistant socio-éducatif	2				2		2
Sous-total (E)	6	-1	0	0	6	-1	5
FILIERE CULTURELLE							
* Emploi d'assistant de conservation Assistant de conservation principal 1ère classe Assistant de conservation principal 2ème classe Assistant de conservation	2				2		2
Sous-total (E)	2	0	0	0	2	0	2
COLLABORATEURS DE GROUPES D'ELUS							
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	7				7		7
	dont 3 TNC				dont 3 TNC		dont 3 TNC
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	5				5		5
	Dont 1 TNC				Dont 1 TNC		Dont 1 TNC
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades : - Ingénieur en chef de classe - Ingénieur en chef de classe normale - Ingénieur principal - Ingénieur	2				2		2
	Dont 1 TNC				Dont 1 TNC		Dont 1 TNC
* Emploi de Technicien correspondant aux grades : - Technicien principal 1ère classe - Technicien principal 2ème classe - Technicien	1				1		1
Sous-total (E)	15	0	0	0	15	0	15
TOTAL GENERAL (emplois fonctionnels compris)	3337	-16	9	3	3333	-9	3324

ANNEXE 2

- Annexe 1 de la convention de mise à disposition des services -

Liste actualisée au 1^{er} novembre 2013 des postes et fonctions de la Communauté Urbaine mis à disposition de la Ville de NANTES

Direction générale des services :

- DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
- ASSISTANTE DE DIRECTION
- 2 SECRETAIRES DE DIRECTION
- CHARGE DE MISSION

Cadre d'emplois

- DGS
- ATTACHE
- REDACTEUR
- ATTACHE

Cabinet du Président

- ASSISTANTE
- SECRETAIRE

- ADJOINT ADMINISTRATIF
- ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction Communication externe

- DIRECTEUR COMMUNICATION EXTERNE
- DIRECTRICE ADJOINTE
- ASSISTANTE DE LA DIRECTRICE ADJOINTE
- ASSISTANTE

- ADMINISTRATEUR
- ATTACHE
- ADJOINT ADMINISTRATIF
- ADJOINT ADMINISTRATIF

Pôle numérique et digital

- RESPONSABLE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE ET DIGITAL GLOBAL
- CHEF DE PROJET MULTIMEDIA
- CHARGE (E) TIC
- CHARGE DE PROJETS TECHNIQUES/PHOTOGRAPHE
- CHARGE DE PROJETS IDENTITE GRAPHIQUE ET INNOVATION / PHOTOGRAPHE
- CHEF DE PROJET CONTENU ON LINE
- REDACTEUR WEB
- COMMUNITY MANAGER
- 3 ASSISTANTES REDACTRICES DISPOSITIF NUMERIQUE ET DIGITAL

- ATTACHE
- ATTACHE
- ATTACHE
- ATTACHE
- ATTACHE
- ATTACHE
- ATTACHE
- ATTACHE
- ADJOINT ADMINISTRATIF

Pôle projets de communication- Espace public

- CHARGE DE COMMUNICATION, RESPONSABLE DU POLE
- CHARGE(E) DE COMMUNICATION
- ASSISTANTE DE PRODUCTION

- ATTACHE
- ATTACHE
- ADJOINT ADMINISTRATIF

Pôle projets de communication- Attractivité et développement durable

- CHARGE(E) DE COMMUNICATION, RESPONSABLE DU POLE
- CHARGE(E) DE COMMUNICATION ADJOINTE
- CHARGE(E) DE PRODUCTION
- ASSISTANTE DE COMMUNICATION

- ATTACHE
- TECHNICIEN
- REDACTEUR
- ADJOINT ADMINISTRATIF

Pôle presse

- RESPONSABLE DU POLE PRESSE
- 3 ATTACHES DE PRESSE

- ATTACHE
- ATTACHE

- CHARGE DE PRESSE
- ASSISTANTE PRESSE
- ASSISTANTE TIC

ATTACHE
ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction du Protocole

- DIRECTEUR
- DIRECTEUR ADJOINT

ATTACHE
ATTACHE

Secteur Moyens Généraux

- SECRETAIRE
- SECRETAIRE ASSISTANTE

ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT ADMINISTRATIF

- CHARGE DE GESTION

REDACTEUR

- GESTIONNAIRE COMPTABLE

ADJOINT ADMINISTRATIF

- HUISSIER

ADJOINT TECHNIQUE

Gestion des déplacements des élus

- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

ADJOINT ADMINISTRATIF

Gestion des invitations

- 2 GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Secteur Gestion des Evénements

- 5 CHARGES D'EVENEMENTS

REDACTEURS

Service Accueil des délégations

- RESPONSABLE DE SERVICE

ATTACHE TERRITORIAL

- CADRE EXPERT

ATTACHE TERRITORIAL

- SECRETAIRE

ADJOINT ADMINISTRATIF

Equipe Technique Champ de Mars

- 2 AGENTS LOGISTIQUES

ADJOINTS TECHNIQUES

Secteur Activités réceptives

- 1 RESPONSABLE DE SECTEUR
- 1 RESPONSABLE D'EQUIPE SALLE

TECHNICIEN
AGENT DE MAITRISE

- 2 RESPONSABLES D'EQUIPE CUISINE

AGENTS DE MAITRISE

- 2 CUISINIERS

ADJOINTS TECHNIQUES

- 1 AIDE CUISINIER

ADJOINT TECHNIQUE

- 4 MAITRES D'HOTEL

ADJOINTS TECHNIQUES

Secteur Sécurité et Logistique Hôtel de Ville

- 1 RESPONSABLE DE SECTEUR
- 2 RESPONSABLES D'EQUIPE
- 1 RESPONSABLE D'EQUIPE
- 1 SECRETAIRE
- 10 AGENTS DE SECURITE INCENDIE INTRUSION

TECHNICIEN
AGENTS DE MAITRISE
AGENT DE MAITRISE
ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINTS TECHNIQUES

- 10 AGENTS LOGISTIQUES

ADJOINTS TECHNIQUES

Service Son, Vidéo et Sécurité des déplacements

- 1 RESPONSABLE DE SERVICE

ATTACHE

3 REGISSEURS SON ET LUMIERE

ADJOINTS TECHNIQUES

Secteur Chauffeurs

1 RESPONSABLE D'EQUIPE

AGENT DE MAITRISE

4 CHAUFFEURS D'ELUS

AGENTS DE MAITRISE

3 CHAUFFEURS D'ELUS

ADJOINT TECHNIQUES

Secrétariat général

- SECRETAIRE GENERAL
- ASSISTANTE
- CHARGE DE MISSION

DGA
REDACTEUR
ATTACHE

Mission animation de la démarche managériale

- CHARGE DE MISSION
- ASSISTANTE

ADMINISTRATEUR
REDACTEUR

Direction de la communication interne

- RESPONSABLE
- CHARGE DE COMMUNICATION
- CHARGE DE COMMUNICATION
- CHARGE DE COMMUNICATION
- CHARGE DE COMMUNICATION
- CHARGE(E) DE COMMUNICATION SOCIALE
- JOURNALISTE
- ASSISTANT DE COMMUNICATION
- ASSISTANT DE COMMUNICATION
- INFOGRAPHISTE
- SECRETAIRE

ATTACHE
INGENIEUR
ATTACHE
ATTACHE
ATTACHE
ATTACHE
ATTACHE
REDACTEUR
TECHNICIEN
TECHNICIEN
ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction générale adjointe organisation et ressources humaines :

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
- ASSISTANTE APPUI ET COORDINATION
- ASSISTANTE DE DIRECTION
- ASSISTANTE
- RESPONSABLE ORGANISATION GESTION
- SECRETAIRE

DGA
REDACTEUR
REDACTEUR
ADJOINT ADMINISTRATIF
ATTACHE
ADJOINT ADMINISTRATIF

Mission coordination de la politique ressources humaines :

- RESPONSABLE
- RESPONSABLE PILOTAGE EVALUATION PLANS D'ACTION RH
- COORDONNATEUR PLAN DE MOBILITE
- RESPONSABLE CONDUITE DU CHANGEMENT
- COORDONNATEUR RELATIONS SOCIALES
- ASSISTANTE
- CELLULE JURIDIQUE RESPONSABLE
- CELLULE JURIDIQUE CHARGE DE DOCUMENTATION
- CELLULE JURIDIQUE CHARGE D'ETUDE
- CELLULE JURIDIQUE CHARGE D'ETUDE
- CELLULE JURIDIQUE CORRESPONDANT
INFORMATIQUES ET LIBERTES
- GESTIONNAIRE PROTECTION FONCTIONNELLE
- CHARGE DE MISSION LABEL " DIVERSITE"

ADMINISTRATEUR
ATTACHE
REDACTEUR
ATTACHE
ATTACHE
ADJOINT ADMINISTRATIF
ATTACHE
ATTACHE
ATTACHE
ATTACHE
ATTACHE
REDACTEUR
ATTACHE

Centre de ressources e-démarche et engagements de services

(le coût des postes suivants est supporté à hauteur de 80% par la Ville de Nantes)

- DIRECTRICE
- 2 CHEFS DE PROJETS

ADMINISTRATEUR
ATTACHE

Direction organisation et collaboratif :

- RESPONSABLE	ATTACHE
- CONSULTANT ORGANISATION ET SYSTEME D'INFORMATION	ATTACHE
- CONSULTANT ORGANISATION ET SYSTEME D'INFORMATION	ATTACHE
- CHARGE DE L'ADMINISTRATION ET DU DEPLOIEMENT DE L'INTRANET	ATTACHE
- CHEF DE PROJET INTRANET COLLABORATIF	ATTACHE
- ASSISTANTE INTRANET	TECHNICIEN
- ASSISTANTE	REDACTEUR
- RESPONSABLE DOCUMENTATION	ATTACHE
- CHARGE DE GESTION DOCUMENTATION	REDACTEUR
- RESPONSABLE DOCUMENTATION	ATTACHE
- CHARGE DE GESTION DOCUMENTATION	REDACTEUR
- ASSISTANT DOCUMENTATION	ADJOINT ADMINISTRATIF

Centre de Services Partagés Ressources Humaines

- DIRECTRICE du CSPRH	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION NUMERISATION DEMATERIALISATION	ATTACHE
- SECRETAIRE DE DIRECTION	REDACTEUR
- CHARGE DE MISSION QUALITE	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION appui transversal	ATTACHE
- SECRETAIRE ASMN	ADJOINT ADMINISTRATIF

Service études

- CHEF DE SERVICE	ATTACHE
- 2 GESTIONNAIRES EXPERTS	REDACTEUR

Cellule de gestion

- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION	ATTACHE
- GESTIONNAIRE	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF

Service emploi formation

- RESPONSABLE DE SERVICE	ATTACHE
- 3 RESPONSABLES DE SECTEUR	ATTACHE
- 7 CHARGES DE FORMATION	REDACTEUR
- 3 GESTIONNAIRES RESSOURCES HUMAINES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 3 ASSISTANT(E)S DE FORMATION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 4 GESTIONNAIRES RESSOURCES HUMAINES (emploi)	ADJOINT ADMINISTRATIF
- CHARGE DE L'EMPLOI	REDACTEUR

Pôle gestion individuelle et administrative du personnel

- RESPONSABLE DE POLE	ATTACHE
- RESPONSABLE SERVICE GESTION INDIVIDUELLE	ATTACHE
- RESPONSABLE SERVICE GESTION THEMATIQUES SPECIFIQUES	ATTACHE
- 6 RESPONSABLES D'UNITE	REDACTEUR
- 24 GESTIONNAIRES EXPERTS REFERENTS METIERS	REDACTEUR
- 28 GESTIONNAIRES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 3 GESTIONNAIRES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 1 GESTIONNAIRE BASE DE DONNEES RH	REDACTEUR

Direction générale adjointe finances et gestion :

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- SECRETAIRE DE DIRECTION GENERALE	REDACTEUR
- DIRECTRICE POLE APPUI COORDINATION MANAGERIAL	ADMINISTRATEUR
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION (communication financière)	ATTACHE

(Pour l'ensemble des postes suivants relevant des directions Commande publique, juridique et contrôle interne, le coût est supporté à hauteur de 55% par la Ville de Nantes)

Direction de la commande publique

- DIRECTEUR	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE MARCHES	ATTACHE
- CHARDE DE GESTION MARCHES	ATTACHE
- ASSISTANT(E) MARCHES	REDACTEUR
- ASSISTANT(E) MARCHES	REDACTEUR
- ASSISTANT(E) MARCHES	REDACTEUR
- ASSISTANT(E) MARCHES	REDACTEUR
- ASSISTANT(E) MARCHES	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE MARCHES	ATTACHE
- CONSEILLER MARCHES	ATTACHE
- CONSEILLER MARCHES	ATTACHE
- CONSEILLER MARCHES	ATTACHE
- CONSEILLER MARCHES	ATTACHE
- ASSISTANT(E) MARCHES	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE ACHATS	ATTACHE
- ACHETEUR	ATTACHE
- ACHETEUR	ATTACHE
- ACHETEUR	ATTACHE
- ASSISTANT(E) ACHATS	REDACTEUR

Direction juridique

- DIRECTEUR	ATTACHE
- ADJOINT(E) AU DIRECTEUR	ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE	ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE	ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE	ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE	ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE	ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE	ATTACHE
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction du contrôle interne

- DIRECTEUR	ATTACHE
- CHARGE D'ETUDES	ATTACHE
- CHARGE D'ETUDES	ATTACHE
- CHARGE D'ETUDES	ATTACHE
- GESTIONNAIRE D'ASSURANCES	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE D'ASSURANCES	REDACTEUR

Direction logistique

(Le coût de l'ensemble des postes suivants est supporté à hauteur de 53% par la Ville de Nantes.)

- DIRECTEUR DE LA LOGISTIQUE	INGENIEUR
- ADJOINT AU DIRECTEUR	ATTACHE
- RESPONSABLE DU SERVICE " MOYENS GENERAUX"	ATTACHE
Secteur Edition	
- RESPONSABLE	TECHNICIEN
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 5 GESTIONNAIRES TECHNOLOGIE EDITION/EDITIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES

- Secteur Marchés
- 2 CHARGES DE GESTION ADMINISTRATIVE REDACTEUR
 - 2 GESTIONNAIRES ADJOINT ADMINISITRATIF

Direction de l'immobilier

(le coût de l'ensemble des postes suivants est supporté à hauteur de 80% par la Ville de Nantes)

- DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER INGENIEUR
- ADJOINT AU DIRECTEUR INGENIEUR
- ASSISTANTE DE DIRECTION REDACTEUR
- SECRETAIRE ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE DE CELLULE DE GESTION ATTACHE
- GESTIONNAIRE PERSONNEL ET FINANCES ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE PERSONNEL ET FINANCES ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE PERSONNEL ET FINANCES ADJOINT ADMINISTRATIF
- CHARGE DE MISSION ATTACHE
- RESPONSABLE DE SERVICE SCAEF ATTACHE
- RESPONSABLE D'UNITE SCAEF REDACTEUR
- ASSISTANTE GESTION SCAEF ADJOINT ADMINISTRATIF
- ASSISTANT GESTION SCAEF ADJOINT TECHNIQUE
- ASSISTANT FONCIER SCAEF REDACTEUR
- RESPONSABLE DE SERVICE SGI INGENIEUR TERRITORIAL
- CHARGE DE GESTION FINANCIERE SGI ATTACHE
- CHARGE DE GESTION SGI ATTACHE
- CHARGE DE GESTION SGI INGENIEUR
- GESTIONNAIRE DES DEMOLITIONS AGENT DE MAITRISE
- CHARGE GESTION IMMOBILIERE SGI ADJOINT ADMINISTRATIF
- AGENT COMPTABLE SGI ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE DE SERVICE SPIA ATTACHE
- RESPONSABLE D'UNITE SPIA TECHNICIEN
- RESPONSABLE D'UNITE SPIA TECHNICIEN
- RESPONSABLE D'EQUIPE SPIA AGENT DE MAITRISE
- RESPONSABLE D'EQUIPE SPIA AGENT DE MAITRISE
- RESPONSABLE D'EQUIPE SPIA AGENT DE MAITRISE
- GESTIONNAIRE SPIA AGENT DE MAITRISE

Direction du BATI

(le coût de l'ensemble des postes suivants est supporté à hauteur de 95% par la Ville de Nantes)

- DIRECTEUR DU BATI INGENIEUR TERRITORIAL

Direction Administrative et financière

- RESPONSABLE DE CELLULE DE GESTION ATTACHE
- SECRETAIRE DE SERVICE ADJOINT ADMINISTRATIF

Service Marché et Comptabilité

- RESPONSABLE DE SERVICE ATTACHE
- CHARGE DE GESTION TECHNICIEN

Cellule Comptabilité

- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE REDACTEUR
- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE REDACTEUR
- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE REDACTEUR
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE MARCHE ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE MARCHE ADJOINT ADMINISTRATIF

- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE MARCHE	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Cellule Marché</i>	
- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE	REDACTEUR
- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE	REDACTEUR
- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE	REDACTEUR
<i>Secteur Administratif</i>	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 9 SECRETAIRES DE SERVICE	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Secteur Gestion des permis de construire</i>	
- GESTIONNAIRE DU PATRIMOINE	TECHNICIEN
<i>Logistique</i>	
<i>Service Support logistique et informatique</i>	
- RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
<i>Assistance bureautique et informatique</i>	
- TECHNICIEN SPECIALISTE INFORMATIQUE	TECHNICIEN
- GESTIONNAIRE TECHNOLOGIE INFORMATION ET COMMUNICATION	ADJOINT TECHNIQUE
<i>Planothèque / Cellule système d'information</i>	
- TECHNICIEN SPECIALISTE INFORMATIQUE	TECHNICIEN
- TECHNICIEN BUREAU D'ETUDES	TECHNICIEN
- COORDONNATEUR	TECHNICIEN
- DESSINATEUR	ADJOINT TECHNIQUE
- AGENT D'ACCUEIL ET D'INFORMATION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 3 GESTIONNAIRES TECHNOLOGIE INFORMATION ET COMMUNICATION	ADJOINT TECHNIQUE
<i>Qualité, Sécurité, Environnement</i>	
<i>Service Qualité, sécurité, environnement</i>	
- RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
- CADRE EXPERT	INGENIEUR TERRITORIAL
- 2 GESTIONNAIRES DU PATRIMOINE BATI	TECHNICIEN
- TECHNICIEN HSCT	TECHNICIEN
- TECHNICIEN BUREAU D'ETUDES	TECHNICIEN

Service Développement durable	
- CADRE EXPERT	INGENIEUR TERRITORIAL
- CADRE EXPERT	INGENIEUR TERRITORIAL
<i>Patrimoine</i>	
Pôle développement du patrimoine	
- RESPONSABLE DE POLE D'ACTIVITÉS	INGENIEUR TERRITORIAL
- CADRE EXPERT	INGENIEUR TERRITORIAL
- 5 CONDUCTEURS D'OPERATIONS	TECHNICIEN
Pôle Conservation et Amélioration du Patrimoine 1	
- RESPONSABLE DE POLE D'ACTIVITÉS	INGENIEUR TERRITORIAL
- CADRE EXPERT	INGENIEUR TERRITORIAL
- 7 GESTIONNAIRES DU PATRIMOINE	TECHNICIEN
- 5 CONDUCTEURS D'OPERATIONS	TECHNICIEN
Pôle Conservation et Amélioration du Patrimoine 2	
- RESPONSABLE DE POLE D'ACTIVITÉS	INGENIEUR TERRITORIAL
- CADRE EXPERT	INGENIEUR TERRITORIAL
- 8 GESTIONNAIRES DU PATRIMOINE	TECHNICIEN
- 3 CONDUCTEURS D'OPERATIONS	TECHNICIEN
Pôle Conservation et Amélioration du Patrimoine 3	
- RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
- CADRE EXPERT	INGENIEUR TERRITORIAL
- 4 CONDUCTEURS D'OPERATIONS	TECHNICIEN
- AGENT DE GESTION LOGISTIQUE	AGENT DE MAITRISE
- ASSISTANT COMPTABLE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 2 SECRETAIRES DE SERVICE	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Pôle maîtrise d'œuvre</i>	
- RESPONSABLE DE POLE D'ACTIVITÉS	INGENIEUR TERRITORIAL
Bureau d'Etudes Architecturales 1	
- 3 DESSINATEURS / PROJETERES	TECHNICIEN
- DESSINATEUR / PROJETER	TECHNICIEN
- 2 CONDUCTEURS DE TRAVAUX	TECHNICIEN
- ECONOMISTE-DESCRIPTEUR	TECHNICIEN
Bureau d'Etudes Architecturales 2	
- CADRE METIER	INGENIEUR TERRITORIAL

3 DESSINATEURS / PROJTEURS - DESSINATEUR / PROJTEUR - CONDUCTEUR DE TRAVAUX - ECONOMISTE-DESCRIPTEUR	TECHNICIEN TECHNICIEN TECHNICIEN TECHNICIEN
Bureau d'Etudes Architecturales 3 - CADRE METIER - 2 DESSINATEURS / PROJTEURS - CONDUCTEUR DE TRAVAUX - 3 ECONOMISTES-DESCRIPTEURS	INGENIEUR TERRITORIAL TECHNICIEN TECHNICIEN TECHNICIEN
Bureau d'études techniques - RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
BET – Génie climatique - 4 TECHNICIENS BUREAU D'ETUDES	TECHNICIEN
BET – Génie électrique - 4 TECHNICIENS BUREAU D'ETUDES	TECHNICIEN
Direction adjointe BATI - Pôle Maintenance et Ateliers	
- RESPONSABLE POLE MAINTENANCE ET ATELIERS	INGENIEUR TERRITORIAL
<i>Cellule de gestion déconcentrée (PMA)</i> - RESPONSABLE CELLULE DE GESTION	ATTACHE
- SECRETAIRE DE DIRECTION	REDACTEUR
Secteur Comptabilité - RESPONSABLE SECTEUR	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE	ADJOINT ADMINISTRATIF
Secteur Administratif - RESPONSABLE SECTEUR	REDACTEUR
- 2 GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 3 SECRETAIRES DE SERVICE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 2 AGENTS D'ACCUEIL ET D'INFORMATION	ADJOINT ADMINISTRATIF
Urgence BATI - 2 AGENTS D'ACCUEIL ET D'INFORMATION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- AGENT D'ACCUEIL ET D'INFORMATION	ADJOINT TECHNIQUE

Secteur Achats Magasin	
- RESPONSABLE SECTEUR	TECHNICIEN
- RESPONSABLE D'EQUIPE	AGENT DE MAITRISE
- 7 MAGASINIERS	ADJOINT TECHNIQUE
- MAGASINIER	TECHNICIEN
Secteur Contrôle de gestion	
- ASSISTANT FINANCES, COMPTABILITE, MARCHE	REDACTEUR
<i>Service Fabrications Expositions</i>	
- RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
Bureau d'études	
- DESSINATEUR	ADJOINT TECHNIQUE
- METREUR COORDONNATEUR	TECHNICIEN
- DESSINATEUR	TECHNICIEN
Secteur Menuiserie	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- RESPONSABLE D'EQUIPE ADJOINT	AGENT DE MAITRISE
- 15 MENUISIERS	ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Métallerie	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- RESPONSABLE D'EQUIPE ADJOINT	AGENT DE MAITRISE
- 9 METALLIERS	ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Peinture	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 5 PEINTRES	ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Imagerie / Signalétique / Tapisserie	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 2 INFOGRAPHISTES	TECHNICIEN
- TAPISSIER DECORATEUR	AGENT DE MAITRISE
- AGENT DE SIGNALETIQUE	ADJOINT TECHNIQUE
<i>Service Fêtes Manifestations et Logistique</i>	
- RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
Secteur Magasin	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- RESPONSABLE D'EQUIPE ADJOINT	AGENT DE MAITRISE
- 4 MAGASINIERS	ADJOINT TECHNIQUE

- AGENT D'ACCUEIL	ADJOINT TECHNIQUE
- AGENT DE MAINTENANCE	ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Livraison	
- 2 RESPONSABLES D'EQUIPE	AGENT DE MAITRISE
- 4 CONDUCTEURS	ADJOINT TECHNIQUE
- 8 LIVREURS MONTEURS	ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Electricité	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 5 ELECTRICIENS	ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Gestion des véhicules locaux	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- AGENT DE MAINTENANCE	ADJOINT TECHNIQUE
- AGENT DE SIGNALÉTIQUE	ADJOINT TECHNIQUE
- 4 AGENTS D'ENTRETIEN DES LOCAUX	ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Transports	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	AGENT DE MAITRISE
- RESPONSABLE D'EQUIPE ADJOINT	AGENT DE MAITRISE
- 4 CONDUCTEURS	ADJOINT TECHNIQUE
- 5 LIVREURS MONTEURS	ADJOINT TECHNIQUE
<i>Service Maintenance technique</i>	
- RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF
Chauffage	
Chauffage secteur 1	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 5 CHAUFFAGISTES	ADJOINT TECHNIQUE
- 2 PLOMBIERS	ADJOINT TECHNIQUE
Chauffage secteur 2	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 4 CHAUFFAGISTES	ADJOINT TECHNIQUE
- 2 PLOMBIERS	ADJOINT TECHNIQUE
Télégestion	
- AGENT EXPERT TELEGESTION	TECHNICIEN
- AGENT EXPERT TELEGESTION	TECHNICIEN
- CHAUFFAGISTE	ADJOINT TECHNIQUE

Electricité	
Electricité secteur 1	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 8 ELECTRICIENS	ADJOINT TECHNIQUE
Electricité secteur 2	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 7 ELECTRICIENS	ADJOINT TECHNIQUE
Gestion des contrats	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 3 GESTIONNAIRES PATRIMOINE BATI	TECHNICIEN
- GESTIONNAIRE PATRIMOINE BATI	TECHNICIEN
- ASSISTANT GESTIONNAIRE CONTRAT	ADJOINT TECHNIQUE
Gestion des énergies	
- GESTIONNAIRE PATRIMOINE BATI	TECHNICIEN
- GESTIONNAIRE ENERGIES	TECHNICIEN
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF	ADJOINT TECHNIQUE
- 2 AGENTS DE RELEVÉ FLUIDES	ADJOINT TECHNIQUE
<i>Service Maintenance générale</i>	
- RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
Dépannages	
Dépannages secteur 1	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 3 SERRURIERS	ADJOINT TECHNIQUE
- 2 VITRIERS	ADJOINT TECHNIQUE
Dépannages secteur 2	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 6 AGENTS DE MAINTENANCE	ADJOINT TECHNIQUE
Interventions de maintenance polyvalente	
Bâtiments sportifs	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 10 AGENTS DE MAINTENANCE	ADJOINT TECHNIQUE
Bâtiments culture mairie	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 10 AGENTS DE MAINTENANCE	ADJOINT TECHNIQUE
Bâtiments scolaires 1	
- RESPONSABLE D'EQUIPE	TECHNICIEN
- 10 AGENTS DE MAINTENANCE	ADJOINT TECHNIQUE

- Bâtiments scolaires 2
 - RESPONSABLE D'EQUIPE
 - 10 AGENTS DE MAINTENANCE

TECHNICIEN
 ADJOINT TECHNIQUE

- Bâtiments associatifs
 - RESPONSABLE D'EQUIPE
 - 5 AGENTS DE MAINTENANCE

TECHNICIEN
 ADJOINT TECHNIQUE

Direction générale déléguée à la cohérence territoriale :

- DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DGA
 - SECRETAIRE DE DIRECTION GENERALE REDACTEUR
 - ASSISTANTE DE DIRECTION ADJOINT ADMINISTRATIF
 - ASSISTANTE DE DIRECTION ADJOINT ADMINISTRATIF
 - CHARGE DE MISSION ADMINISTRATEUR
 - DIRECTEUR DE LA COOPERATION INTERNATIONALE INGENIEUR EN CHEF
- (le coût de ce poste est supporté à hauteur de 75% par la Ville de Nantes)

Mission Affaires Fonctionnelles

- DIRECTEUR DE LA MISSION AFFAIRES FONCTIONNELLES ADMINISTRATEUR
- CHARGE DE PROSPECTIVES FINANCIERES ATTACHE
- ASSISTANTE JURIDIQUE REDACTEUR
- ASSISTANTE RH REDACTEUR
- ASSISTANTE RH COMMANDE PUBLIQUE REDACTEUR
- ASSISTANTE DE DIRECTION ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF

Mission solidarité coopération internationale :

- (Le coût des postes suivants est supporté intégralement par la Ville de NANTES)
- CHARGE DE PROJET INGENIEUR
 - CHARGE DE COOPERATION INTERNATIONALE REDACTEUR
 - SECRETAIRE DE SERVICE ADJOINT ADMINISTRATIF
- (Le coût du poste ci- après est supporté intégralement par Nantes Métropole)
- CHARGE DE MISSION INGENIEUR

Mission Nantes Centre Ville

- (Le coût des postes suivants est supporté à hauteur de 70% par la Ville de NANTES)
- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT INGENIEUR EN CHEF
 - CHARGE DE MISSION INGENIEUR EN CHEF
 - CHARGE DE MISSION INGENIEUR TERRITORIAL
 - SECRETAIRE DE DIRECTION REDACTEUR
 - SECRETAIRE ASSISTANTE ADJOINT ADMINISTRATIF

DGDCT - Département général du développement urbain :

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT INGENIEUR TERRITORIAL
- SECRETAIRE DE DIRECTION GENERALE REDACTEUR

Cellule de gestion

- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION ATTACHE
- GESTIONNAIRE FINANCES ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE FINANCES ADJOINT ADMINISTRATIF
- CHARGE DES MARCHES ATTACHE
- ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES REDACTEUR
- ASSISTANTE GESTIONNAIRE REDACTEUR
- ASSISTANTE GESTION REDACTEUR
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF
- AGENT D'ACCUEIL ADJOINT ADMINISTRATIF
- AGENT D'ACCUEIL ADJOINT ADMINISTRATIF
- AGENT D'ACCUEIL ADJOINT ADMINISTRATIF

Directions territoriales d'aménagement Nantes Ouest et Nantes Est

- DIRECTEUR	INGENIEUR TERRITORIAL
- ASSISTANTE DE DIRECTION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- ASSISTANTE DEVELOPPEUR	REDACTEUR
- ASSISTANTE DEVELOPPEUR	REDACTEUR
- ASSISTANT DEVELOPPEUR	TECHNICIEN
- ASSISTANT DEVELOPPEUR	TECHNICIEN
- SECRETAIRE ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- SECRETAIRE ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- DIRECTEUR	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	ATTACHE
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- ASSISTANT EN URBANISME	TECHNICIEN
- ASSISTANT EN URBANISME	TECHNICIEN
- ASSISTANTE DE DIRECTION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction générale adjointe à l'environnement et aux services urbains

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- DIRECTEUR MISSION APPUI COORDINATION	ATTACHE
- DIRECTRICE DE LA DIRECTION ENERGIE ENVIRONNEMENT ET RISQUES	INGENIEUR TERRITORIAL
- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION DEER	ATTACHE
- DIRECTEUR ADJOINT RISQUES ET POLLUTION	INGENIEUR TERRITORIAL
- CHARGE DE MISSION CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES	INGENIEUR

Service animation développement durable climat

- RESPONSABLE DE SERVICE	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION	INGENIEUR
- RESPONSABLE MAITRISE DE L'ENERGIE	INGENIEUR
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION	INGENIEUR TERRITORIAL

Centre de réception des appels institutionnels et d'organisation de la logistique

(Le coût des postes suivants est supporté par Nantes Métropole)

- RESPONSABLE CRAIOL	INGENIEUR TERRITORIAL
- OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
- OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
- OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
- OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
- OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
- OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE

(Le coût des postes ci-après est supporté par la Ville de Nantes)

- OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
- OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
- SUPERVISEUR CRAIOL	TECHNICIEN

Direction générale déléguée à la cohésion sociale et aux territoires

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- SECRETAIRE DE DIRECTION	REDACTEUR

Direction Solidarités

- RESPONSABLE DE DIRECTION	ATTACHE
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- CHARGE DE MISSION	

Cellule de gestion

- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION	ATTACHE
- ASSISTANT	REDACTEUR

Mission Handicap Accessibilité :

- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE GESTION HANDICAP	REDACTEUR
- ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF

Mission gens du voyage :

- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE GESTION	REDACTEUR
- CHARGE DE GESTION	REDACTEUR

Direction générale adjointe développement économique et attractivité internationale

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- DIRECTEUR ATTRACTIVITE INTERNATIONALE	ATTACHE
- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION	ATTACHE
- ASSISTANT GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET FINANCES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET FINANCES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- CHARGE DE MISSION CULTURE A L'INTERNATIONAL	ATTACHE

Mission commerce

- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- SECRETAIRE ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF

Mission internationale (Cosmopolis) :

(Le coût des postes suivants est supporté intégralement par la Ville de NANTES)

- CHARGE DES ECHANGES INTERNATIONAUX	ATTACHE
- CHARGE DE COOPERATION INTERNATIONALE	ATTACHE
- RESPONSABLE DE SITE	ATTACHE
- AGENT POLYVALENT	ADJOINT TECHNIQUE
- AGENT POLYVALENT	ADJOINT ADMINISTRATIF
- ASSISTANT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE

M. Fougerat présente les dossiers suivants :

Département Général des Ressources Numériques

28 – MISE A DISPOSITION DU DEPARTEMENT GENERAL DES RESSOURCES NUMERIQUES DE NANTES METROPOLE A LA VILLE DE NANTES – RECONDUCTION – AVENANT N°2 - APPROBATION

EXPOSE

Le département général des ressources numériques (DGRN) de Nantes Métropole intervient auprès de la ville de Nantes dans le cadre de ses missions recouvrant les ressources numériques (systèmes d'information et géomatique).

Cette intervention se fait dans le cadre d'une convention de mise à disposition, entrée en vigueur le 1er janvier 2007 pour une durée de six ans, reconductible expressément 2 fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2014 maximum.

En application de l'article 9, il est proposé de reconduire cette convention pour l'année 2014 et de conclure un avenant n°2 à cette fin.

L'avenant n°1 portait sur une première reconduction de la convention au-delà de la 6^{ème} année pour l'année 2013 et sur une simplification du dispositif de versement de la participation de la Ville de Nantes aux dépenses mutualisées (un appel de fonds au lieu de trois, intervenant l'année suivante pour la section d'investissement).

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n° 2 à la convention du 27 décembre 2006 de mise à disposition du département général des ressources numériques de Nantes Métropole portant reconduction expresse d'un an de la convention,
2. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué, à signer l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du département général des ressources numériques de Nantes Métropole à la Ville de Nantes et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département Général des Ressources Numériques

29 – ADHESION A L'ASSOCIATION OPEN DATA FRANCE ET DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) DE NANTES METROPOLE

EXPOSE

Nantes Métropole et la ville de Nantes se sont engagées dans l'ouverture de leurs données publiques depuis novembre 2011. D'autres collectivités, des villes, des départements et des régions sont également engagés dans la même démarche. Un collectif informel de ces collectivités s'est constitué en février 2012 au cours d'une réunion à laquelle participaient deux représentants de Nantes Métropole. Depuis quelques mois, il apparaît que la forme d'un collectif informel n'est plus suffisante en termes de représentativité des collectivités engagées dans le mouvement Open Data ni en tant que partenaire de discussion avec les instances étatiques (mission ETALAB) ni avec les homologues étrangers.

C'est pourquoi les collectivités ont souhaité se constituer en association.

L'objet de l'association dénommée « Open Data France » est de regrouper et soutenir les collectivités engagées activement dans une démarche d'ouverture des données publiques et de favoriser toutes les démarches entreprises par ces collectivités dans le but de la promotion de l'Open Data.

Il est proposé d'adhérer à cette association, dont le siège sera à Toulouse, en qualité de membre fondateur.

La cotisation annuelle prévue pour l'année 2014 est fixée à 800 € (huit cents euros). Son versement sera effectué sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2014 et suivants.

Enfin, Nantes métropole sera représentée dans cette association par un(e) représentant(e) titulaire et un(e) suppléant(e) qu'il convient de désigner.

M. le Président : « Nous vous proposons de désigner, si vous êtes d'accord, comme membre titulaire Johanna Rolland et comme membre suppléant Alexandre Mazzorana-Kremer. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le projet de création de l'association Open Data France (ODF) dont l'objet est de regrouper et soutenir les collectivités engagées activement dans une démarche d'ouverture des données publiques et de favoriser toutes les démarches entreprises par ces collectivités dans le but de la promotion de l'open data,
2. Approuve la constitution de cette structure sous forme associative régie par la Loi du 1er juillet 1901 et ses projets de statuts joints en annexe.
3. Approuve l'adhésion de Nantes Métropole à la structure en qualité de membre fondateur et désigne Madame Johanna ROLLAND en tant que représentante titulaire de Nantes Métropole et Monsieur Alexandre MAZZORANA-KREMER en tant que suppléant pour siéger au sein de l'association Open Data France,
4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction de l'Immobilier

30 – MAUVES-SUR-LOIRE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

EXPOSE

Nantes Métropole dispose, afin d'alimenter l'usine de production d'eau potable de La Roche, d'une station de pompage à Mauves-sur-Loire installée sur un terrain de 1 200 m² dépendant du domaine public fluvial. L'arrêté actuel d'occupation temporaire de Voies Navigables de France (VNF) arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Il est envisagé de conclure une convention d'occupation temporaire aux conditions suivantes :

- date d'effet le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 5 ans,
- installation sur un terrain clos de 1 000 m² d'une station de pompage de 12 500 m³/h correspondant à un volume théorique de 109 500 000 m³/an et d'un local technique de 200 m²,
- le montant de taxe sur les ouvrages hydrauliques selon le décret en vigueur à la date du 21 juin 2013 s'élève à 637 590 € et se décompose comme suit :
 - élément lié à l'emprise : 13 440 €
 - élément lié au volume prélevé : 624 150 €
- ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de la variation de la taxe hydraulique perçue en application du code des transports, modalité de calcul pour les ouvrages hydrauliques, selon le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes instituées au profit de Voies Navigables de France.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de conclure, avec Voies Navigables de France, une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial relative à la station de pompage en Loire située à Mauves-sur-Loire pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention.

M. Bolo : « Monsieur le Président, permettez-moi, avant de passer au dossier trente et un, de satisfaire la légitime curiosité de Monsieur le Maire de Vertou. Je vais pouvoir être extrêmement précis.

La dernière année (2009) où nous avons perçu la taxe professionnelle, cela avait rapporté à Nantes Métropole 221 millions d'euros. En 2010, année de transition, le dispositif de compensation mis en place par l'État (dont je ne peux m'empêcher de rappeler qu'il était entièrement financé par l'emprunt) nous a apporté 233 millions d'euros, c'est-à-dire un dynamisme proche de la moyenne de ce que nous observions en matière de taxe professionnelle.

En 2011, première année de véritable application de la réforme avec les produits dits "de remplacement de la taxe professionnelle", le montant total n'a plus été qu'en augmentation de 1,5 % (soit 236 millions d'euros).

Mais, décomposons ces 236 millions d'euros si vous le permettez :

➤ Il y a 117 millions d'euros de fiscalité économique. Cela veut dire que selon la démonstration que j'essayais de faire tout à l'heure, le dynamisme économique de notre Métropole ne vient contribuer au financement des services publics et des investissements que nous mettons à sa disposition que pour 117 millions d'euros au lieu de 221 millions d'euros.

➤ Certes, il y a en plus 68 millions d'euros, mais c'est de la fiscalité « ménages ». C'est bien un transfert de charges tout à fait explicite.

➤ Certes, également, il y a 51 millions d'euros de compensation. Admettons que ces 51 millions d'euros soient une compensation spécialement destinée à compenser la moins-value sur le plan économique. Même si nous voulons additionner les 117 millions d'euros et les 51 millions d'euros, cela ne fait jamais que 168 millions d'euros au lieu de 221 millions. Quant au rythme d'augmentation des années suivantes, cela sera dans la moyenne de ces derniers temps, c'est-à-dire 0,78 %, plutôt que proche des plus de 4 % que nous connaissions en moyenne les années précédentes.

Il s'agit bien d'un découplage, une déconnexion entre les politiques de développement économique structurel que nous menons dans la Métropole et les recettes que nous en tirons pour assurer la pérennité de ce développement économique. »

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Contrôle de Gestion

31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Budget principal :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION			
Université de Nantes (Etablissement public d'enseignement supérieur) <i>Confer conventions jointes</i>	Aide aux doctorants pour la participation à des colloques scientifiques dans le cadre du PPC	Fonctionnement	30 000 €
	Soutien au renforcement des liens avec les Universités de Laval au Québec et Tokyo au Japon dans le cadre du PPC		32 000 €
	Soutien à l'étude relative au rapprochement de l'Université et Oniris autour du pôle santé dans le cadre du PPC		10 000 €
	Soutien au Forum "Têtes de l'Emploi" qui se déroulera le 21 novembre 2013 au Campus du Tertre à Nantes dans le cadre du PPC		5 000 €
	Soutien au colloque international « L'Europe des citoyens et la citoyenneté européenne : évolutions, limites et perspectives » qui se déroulera du 14 au 16 novembre 2013 à l'Université de Nantes		3 000 €
	Soutien au colloque « l'intégration de l'environnement dans les politiques de l'union européenne » qui se déroulera les 28 et 29 novembre 2013 à l'Université de Nantes		1 750 €
	Soutien au colloque « Légendes noires, légendes dorées : comment la littérature fabrique l'Histoire » qui se déroulera du 4 au 6 décembre 2013 à la MSH et à la Roche-sur-Yon		1 750 €
	Soutien à l'organisation de forums labellisés « Têtes de l'emploi » spécifiques à certaines filières dans le cadre du PPC		15 000 €

ONIRIS	Soutien au projet "Campus de l'Innovation Alimentaire" <i>Confer convention jointe</i>	AP 010 OP 2013- 648	80 000 €
IEA (Fondation)	Mise à disposition de locaux sise Allée Jacques Berque Convention 2009-2028	Subvention en nature	745 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
Nantes Métropole Développement (Association)	Mise à disposition de locaux sise Champ de Mars Convention 2013-2017	Subvention en nature	155 036 €
	Soutien à la participation aux salons dans le cadre de la promotion partagée <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	74 000 €
TOURISME ET GRANDS EQUIPEMENTS			
Cité des Congrès de Nantes (SPL)	Soutien à l'édition 2013 des Utopiales <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	60 000 €
EMPLOI DONT ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE			
Ville de Nantes (Collectivité locale)	Soutien à la 5 ^{ème} édition de l'Autre Marché qui se tiendra du 7 au 24 décembre 2013 à Nantes	Fonctionnement	8 000 €
DEPLACEMENTS			
Conseil Régional Pays de la Loire (Collectivité territoriale)	Compensation versée dans le cadre de l'intégration tarifaire sur les réseaux TAN et TER dans l'agglomération nantaise Convention 2008	Fonctionnement	728 065,45€
AFFAIRES GENERALES			
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Montants à régulariser au titre de l'année 2013 Confer convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	5 003 € en complément des 1 120 000 € délibérations 14/12/2012 et 19/04/2013

Budget annexe Eau :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° OP	Montant proposé
COOPERATION DECENTRALISEE			
Ville de Nantes (Collectivité locale)	Soutien au programme de coopération eau-assainissement Nantes – Dschang (Cameroun) <i>Confer convention 2013 jointe</i>	Fonctionnement	40 000 €
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Montants à régulariser au titre de l'année 2013 Confer convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	- 2 703 € en déduction des 126 000 € délibérations 14/12/2012 et 19/04/2013

Budget annexe Assainissement :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Montants à régulariser au titre de l'année 2013 Confer convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	4 761 € en complément des 83 400 € délibérations 14/12/2012 et 19/04/2013

Budget annexe Déchets :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Montants à régulariser au titre de l'année 2013 Confer convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	- 13 104 € en déduction des 160 000 € délibérations 14/12/2012 et 19/04/2013

Budget annexe Stationnement :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Montants à régulariser au titre de l'année 2013 Confer convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	303 € en complément des 3 300 € délibérations 14/12/2012 et 19/04/2013

M. le Président : « Souhaitez-vous intervenir soit sur la déclaration préalable, soit sur le dossier de subvention ? »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, je voudrais effectivement réagir à la déclaration liminaire de notre collègue répondant à ma question de ce matin. Il a eu largement plus d'un quart d'heure pour le faire mais il n'a pas réussi à me trouver le chiffre de l'année 2012. Peut-être n'est-il pas connu. »

M. le Président : « Attendez un quart d'heure encore. »

M. Bolo : « C'est effectivement le chiffre de 2011. »

M. Dejoie : « Donc 2012 n'est pas encore sorti ? »

M. le Président : « Pas encore. »

M. Bolo : « Il faut un quart d'heure de plus. »

M. Dejoie : « J'espère avoir la réponse un jour. Attention cependant, je ne siége dans cette assemblée que jusqu'en mars, après il faudra que je lise le journal. Cela étant, ce qui me tracasse le plus, c'est la méconnaissance totale du Vice-Président chargé des finances de la réalité économique de notre pays et des entreprises. J'ai le droit de penser ce que je veux !

Le seul argument indiqué est que la recette ne progresse pas aussi vite qu'elle aurait progressé si la taxe professionnelle eût été maintenue. Premièrement, à ma connaissance il n'y a pas eu de calcul de fait pour savoir ce qui serait advenu si la taxe professionnelle avait été maintenue. Il ne vous a pas échappé qu'il y a une certaine crise. Cela vous a échappé jusqu'en 2012, mais depuis juin 2012 vous savez qu'il y a une crise puisque le nouveau Président de la République ne parle que de cela, matin, midi et soir. Il y a bien une crise qui aurait pu affecter la ressource de la taxe professionnelle.

D'autre part, quel est le rôle de l'impôt ? Ce n'est pas de sanctionner, c'est de procurer les ressources nécessaires aux collectivités publiques de l'État, jusqu'à la plus petite commune, pour remplir les missions qui sont les leurs. Il ne s'agit pas de taxer le développement économique. L'impôt couvre aujourd'hui beaucoup plus d'entreprises (notamment, les entreprises de services, les professions libérales etc.) qui étaient quasi exonérées de taxe professionnelle. Elles se trouvent ainsi assujetties à la cotisation sur la valeur ajoutée, qui n'agit que sur le bénéfice et non sur l'investissement ou (comme autrefois) sur les salaires. C'est beaucoup plus intelligent.

La ressource n'a donc pas diminué. Je me souviens des propos catastrophistes énoncés en 2009 (il n'y aurait plus de recettes, etc.). Je note qu'il y a 3 millions d'euros de supplément entre 2011 et 2010, et je vous parie qu'en 2012 le montant sera supérieur à 236 millions d'euros. Effectivement, ce n'est pas indexé sur l'investissement, mais fort heureusement ! Parce qu' imaginez un jour que l'un des quatre ou cinq grands donneurs d'ordre du Département quitte la France pour se délocaliser et ne plus subir cet impôt imbécile qu'était la taxe professionnelle, la recette baisse d'un seul coup.

Aujourd'hui, vous avez une assiette large, la valeur ajoutée, et qui frappe toutes les catégories d'entreprises. C'est tellement intelligent que depuis mai 2012, il n'y a pas un dirigeant de ce pays actuel qui évoque ne serait-ce que l'idée de revenir sur cette réforme, salutaire pour l'économie française et pour sa réindustrialisation. Je vous remercie. »

M. le Président : « Monsieur le Vice-Président. Vous ne pouvez pas accepter ces propos-là à votre égard ! »

M. Bolo : « Vous avez raison, Monsieur Dejoie, je suis d'accord avec vous à propos de l'indexation sur l'investissement. J'ai dit : "Qui soit indexé sur le dynamisme économique de la Métropole." Je n'ai pas défendu explicitement (et je m'en garderai bien) le fait que l'assiette de la taxe professionnelle n'était pas l'impôt le plus astucieux du monde.

Je dis simplement qu'avec le transfert de charges qui a été fait d'une fiscalité économique vers une fiscalité ménages, le retour sur investissement pour Nantes Métropole de ces efforts de développement économique se trouve pénalisé. Ensuite, je suis assez largement d'accord avec vous sur le fait que prendre la valeur ajoutée comme référence d'une base de fiscalité locale, ce n'est pas absurde. Il n'en reste pas moins qu'il y a ce découplage et ce transfert de charges en direction des ménages. »

M. le Président : « Il s'agit plutôt de l'organisation de nos recettes. Avant, la Communauté urbaine n'avait comme recettes que ce qui venait des entreprises. Maintenant, ce n'est plus le cas. Il n'y a pas que les entreprises qui contribuent aux recettes de notre Communauté urbaine, il y a aussi les ménages. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 80 VOIX POUR ET 26 ABSTENTIONS,**

1. Approuve les attributions de subventions selon les listes définies dans l'exposé.
2. Approuve les conventions correspondantes ci-jointes.
 - Université de Nantes : 8 conventions
 - Oniris : 1 convention
 - Nantes Métropole Développement : 1 convention
 - Cité des Congrès : 1 convention
 - Ville de Nantes : 1 convention
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature des conventions.

Direction Contrôle de Gestion

32 – SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE (SELA) – PRISES DE PARTICIPATION DANS DIFFERENTES SOCIETES

EXPOSE

Par délibérations en date du 13 mai 2013 et du 13 novembre 2012, le Conseil d'Administration de la SELA a arrêté les projets de prises de participation de la SEM dans différentes sociétés.

Prise de participation de la SELA dans la SAS EOLA Développement

Un partenariat est en cours avec notamment l'association Eoliennes en Pays d'Ancenis (EOLA) et la SELA (ex ENEE44) pour une étude de préfaisabilité éolienne sur deux sites :

- le Cellier/Ligné
- Mouzeil/Trans sur Erdre/Teillé.

Aussi, cela s'est traduit par la création le 27 novembre 2012 d'une société de développement dénommée SAS EOLA Développement avec initialement 12 actionnaires particuliers.

Cette société réunira ensuite à terme la SELA, l'association EOLA et un certain nombre de tiers investisseurs (club d'investisseurs Cigales, riverains, particuliers,...).

Cette structure aura pour objet les études d'ingénierie et réglementaires, la construction, l'installation et l'exploitation de sites de production d'énergies renouvelables.

Le capital initial de 7 200 € est variable avec deux phases distinctes : les études de développement (permis de construire, étude de raccordement,...) puis la construction et l'exploitation du parc éolien.

Pour la phase des études de permis de construire, la SELA participerait à hauteur de 150 000 € HT maximum soit 50% du coût global des études (300 000 € HT) sous forme d'acquisition de parts sociales et de versements au compte courant. Etant précisé que la SEM a déjà apporté 45 000 € HT pour les études de préféabilité (valorisation de l'investissement déjà réalisé).

Pour la phase de construction et d'exploitation du parc éolien, la participation de la SEM serait au maximum de 1 000 000 € HT soit 30% du capital de la société.

Prise de participation de la SELA dans 2 SAS immobilières à constituer avec la CCI Nantes-Saint Nazaire

La SELA travaille actuellement sur deux projets en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint Nazaire.

Le 1^{er} projet, sur la commune de La Baule, vise à la création d'un immeuble tertiaire en lieu et place de l'Hôtel des pensions de l'Education nationale en proximité directe de la gare.

L'investissement prévisionnel est de l'ordre de 17 M€ HT.

Le 2nd projet sur la commune de Saint Aignan de Grand-Lieu, au lieu-dit « le Bois des Renardières », auprès de la ZAC du D2A, face à l'aéroport Nantes Atlantique, vise à conduire une étude pour la réalisation d'un ensemble tertiaire et de services sur une superficie utile de l'ordre de 7 000 m².

L'investissement prévisionnel est de l'ordre de 15 M€ HT.

Chacun de ces projets sera porté par une SAS à constituer comprenant la SELA et la CCI Nantes-Saint Nazaire. La CDC pourrait être associée à la SAS portant le projet de La Baule.

Prise de participation de la SELA à une SAS destinée à réaliser puis gérer une installation de méthanisation de déchets agricoles à Derval

La participation de la SELA au capital d'une SAS destinée à réaliser puis gérer une installation de méthanisation de déchets à Derval a été sollicitée par différentes parties prenantes et notamment la Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique. Ce projet consiste à construire un centre de méthanisation des déchets provenant d'exploitation agricoles du secteur de Derval, de déchets provenant de la ferme expérimentale de Derval ainsi que de la société SITA également partenaire du projet.

Cette installation qui pourrait être en service en 2015 permettra de traiter environ 20 000 tonnes d'entrant et permettra de produire 3 MWh électriques et de vendre à l'attention de l'Ecole d'Agriculture et de la future piscine 2 200 MWh thermiques. L'investissement global est d'environ 3,7 M€.

La société participera au capital de cette future SAS pour un montant maximal de 20 000 €.

Prise de participation de la SELA dans la structure d'exploitation du futur abattoir de Puceul

Afin de sécuriser le montage financier de cette opération, le Département souhaite que la SELA participe à la future structure d'exploitation de l'abattoir dont la forme reste à définir (SAS vraisemblablement).

Sa mission sera notamment d'effectuer une analyse financière prospective portant tant sur l'exploitation que sur le programme d'investissement et d'être associée au contexte de gestion du futur équipement.

Conformément à l'article L.1524-5 du CGCT, toute participation d'une SEM au capital d'une société commerciale doit faire l'objet d'un accord exprès de la collectivité disposant d'un siège au conseil d'administration de cette SEM.

M. Bolo : « La SELA est la grande Société d'Economie Mixte du Département. Nantes Métropole est actionnaire de la SELA et a un représentant au Conseil d'administration, nous devons donc nous prononcer sur ces modifications. »

M. le Président : « Le Département s'engage sur certaines actions de développement économique. Nous l'attendons. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, Nous allons nous abstenir sur cette délibération, non pas que nous contestions le fond des sujets pour lesquels les sociétés anonymes simplifiées qui sont constituées vont intervenir, mais parce que tout cela manque particulièrement de lisibilité, pour ne pas dire d'une certaine transparence.

En effet, la SELA, qui elle-même a été intégrée à la SPL Loire Atlantique développement, prend des participations dans des sociétés dont nous ignorons d'ailleurs quels sont les autres détenteurs d'actions. Il y a véritablement des éléments qui nous interrogent. Nous nous demandons pourquoi on complique de manière aussi importante les interventions économiques de notre collectivité qui, cette fois, vont financer le Département par l'intermédiaire d'une SEM, demain la Région.

Vous le savez, nous appelons de nos vœux une certaine clarification des compétences entre les différents niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, Départements, Régions). Ce n'est pas ce genre de participation qui va éclaircir cela. Le millefeuille qui était administratif devient maintenant économique. Ces enchevêtrements sont peu clairs. Nous sommes loin du choc de simplification dont nous parle le Premier ministre. »

M. le Président : « Il s'agit de répondre à une demande du Département et c'est une véritable action de développement économique. Je ne vois pas pourquoi nous lésinerions sur notre participation. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 80 VOIX POUR ET 26 ABSTENTIONS,**

1. Approuve les projets de prises de participation de la SELA dans les cinq sociétés précisées dans l'exposé.
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo : « Avant de rapporter la délibération n°33, je présenterai nos excuses pour la petite confusion concernant les chiffres de l'année 2012, Monsieur Dejoie : Là où en 2011, la fiscalité économique plus les mesures de compensation représentaient 168 millions d'euros, en 2012 la fiscalité économique et les compensations représentent 171,5 millions d'euros. Ce, avec (je le précise) l'effet de la révision des bases opérée par la Direction Générale des Finances Publiques. Par ailleurs, nous pouvons ajouter la fiscalité ménages pour 72 millions d'euros. »

M. le Président : « C'est non négligeable. »

M. Dejoie : « Ce qui représente 243 millions d'euros. Je constate donc que tout cela rapporte largement plus que la taxe professionnelle de 2009. »

M. Bolo : « Je vous ai dit pourquoi. »

M. Dejoie : « Nous sommes loin du catastrophisme que vous dénonciez. Je constate que vous progressez puisque maintenant, parler de valeur ajoutée devient audible pour vous. »

M. Bolo : « Je maintiens qu'il y a 72 millions d'euros qui sont maintenant à la charge des ménages. »

Direction des Finances

33 - DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ET DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES

EXPOSE

Cette délibération présente notamment la Décision modificative n°3 pour le budget principal et les budgets annexes, ainsi que des mesures diverses à caractère budgétaire, comptable et fiscal.

1. Équilibre de la décision modificative

A. Budget principal

1/ Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +0,5M€, et sont couvertes par une augmentation des recettes +3,7M€.

L'inscription des dépenses de fonctionnement recouvre des ajustements techniques (coûts des fluides, ajustement de participations, de la Dotation de Solidarité Communautaire, cotisations des indemnités des élus, réduction des intérêts de la dette à verser).

L'inscription des recettes de fonctionnement recouvre des ajustements de versement transport, de recettes de fiscalité locale et redevances pour occupation du domaine public.

2/ Dépenses et recettes réelles d'investissement

La section d'investissement est ajustée à la baisse conformément à l'avancée des travaux en cours : -1,1M€ pour les dépenses et -4,3M€ pour les recettes

Les crédits de paiement sont ajustés à la baisse, et décalés sur 2014 pour un montant de -3M€. Une créance est constatée pour une cession de terrain effectuée en 2013 pour la ZAC Maisonneuve d'un montant de 2M€.

Concernant les recettes, les subventions à percevoir sont décalées pour un montant de -4,5M€, et enfin l'équilibre général nécessite une baisse de -0,6M€ du besoin d'emprunt.

B. Budgets annexes

La délibération concerne également les budgets annexes Eau, Assainissement, Locaux industriels et commerciaux, Déchets et Stationnement.

Pour chaque budget annexe, vous trouverez dans les documents budgétaires annexés, les modifications proposées des différents chapitres budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement.

2. Fonds de concours.

Dans un souci de gestion active de son cimetière, la commune de La Montagne a souhaité y réaliser des travaux d'extension afin de répondre aux obligations légales en matière de capacité d'accueil et a donc sollicité un fonds de concours, estimé à 8 493.45 €.

Les travaux en question permettront l'aménagement d'environ 680 m² du cimetière pour y accueillir 32 nouveaux emplacements d'inhumation et 26 cavurnes.

En outre, la commune de Couëron a réalisé des travaux de VRD dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain destiné à accueillir des familles migrantes de l'Est non sédentarisées en situation d'extrême pauvreté, et a sollicité la participation de Nantes Métropole sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 22 582 €.

3. Provision pour risques et charges budget des déchets.

Nantes Métropole est en litige avec la société Véolia en tant que prestataire de collecte. Une suspension de paiement a été décidée, portant sur les 2 points suivants :

- la gestion des contenants - distribution des sacs de collecte sélective
- Collage d'autocollants sur les bacs roulants

Au titre de l'exercice 2013, il est proposé d'inscrire une provision pour risques et charges prenant en compte ce litige estimé à 350.000 €.

4. Cessions de véhicules et matériel à la ville de Nantes.

Du fait de la mutualisation des directions du BATI, du protocole, du département général au développement urbain, de l'immobilier et de la solidarité, il est proposé de procéder à la cession d'un certain nombre de véhicules et matériel de Nantes Métropole à la Ville de Nantes. Ces cessions se font à la Valeur Nette Comptable et ont pour but d'assurer une cohérence dans la propriété des véhicules et matériel des directions concernées.

Le détail des cessions (4 véhicules et une cabane de chantier pour une valeur nette comptable totale de 5.000€) est donné ci-dessous.

Immatriculation	Désignation du véhicule/ de l'équipement	Date de mise en circulation	Valeur nette comptable/ valeur de cession
413 BKV	Tracteur John Deere LO5620E427950 Type M5620	26/10/2004	0 €
197 AXR	Cabane de chantier BODARD Série VHEARJB5022040173	17/04/2003	0 €
754 CBY 44	Kangoo SP 1.16V55KW	25/05/2007	5 000 €
474 BDT 44	Clio II 5P 16V72KW	12/09/2003	0 €
339 CMR 44	Mégane Scénic	29/05/2008	0 €

5. Budget annexe Assainissement Amortissement des frais d'émission d'emprunts.

Lors de sa création en 2001, la Communauté Urbaine a intégré les comptes d'actif et passif des Syndicats d'Assainissement dissous. Un solde de frais d'émission d'emprunts à répartir sur plusieurs exercices, figure à l'actif du budget annexe Assainissement pour un montant de 27.380,93€. Ce compte d'actif a été transféré en 2001 après dissolution du Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération Nantaise. Ce compte aurait dû être totalement amorti en 2012.

Il est proposé d'apurer ce compte d'actif par un amortissement d'une durée d'1 an.

6. Budget annexe stationnement durées d'amortissement

Le Conseil doit délibérer sur la durée d'amortissement des biens immobilisés.

Les durées d'amortissement sont établies sur la base d'une durée probable de vie des biens. A ce titre, il est nécessaire de préciser la durée de reprise des fonds affectés à l'équipement transférables (articles 133) du budget annexe stationnement, mentionné dans l'annexe 2.

7. Délégation de service public des ports de plaisance - Dispositions financières

Par délibération, en date du 12 décembre 2008, Nantes Métropole a confié la gestion des ports de plaisance fluviaux à la SAEM Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE) par contrat de délégation du service public (DSP), pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

L'annexe 11 de ce contrat prévoit une liste d'investissements à la charge de Nantes Métropole, dits de « capacité », au sens où ils permettent au délégataire de dynamiser les recettes, pour une enveloppe financière évaluée à 240 191 € HT.

Il s'agissait des aménagements suivants :

- Saint-Félix (catways, bornes intelligentes, aménagement des sanitaires) ;
- Trentemoult (bornes intelligentes, aménagements des sanitaires,...) ;
- Quai Barbin (nouveau ponton, aménagement des sanitaires, bornes intelligentes).

Les travaux relatifs à la mise en place des bornes intelligentes à Saint-Félix (Port de Nantes) et Trentemoult (Port de Rezé) ont été programmés sur l'année 2013. Les autres investissements feront l'objet d'un nouvel examen à l'issue de la programmation des investissements en 2014. Conformément à l'article 24 du contrat, Nantes Métropole doit donc verser une somme pour non réalisation d'investissements prévus, valorisé à hauteur de 43 068 € net de taxes pour le délégataire, pour l'année 2013. La contribution financière totale s'établit donc à 389 836.24 € TTC pour l'année 2013.

Les crédits correspondants sont prévus à l'opération 2917, article 6574 du budget 2013.

M. Bolo : « La DM va nous permettre d'améliorer notre épargne brute de 3,2 millions d'euros.

En matière de dépenses, les opérations les plus importantes concernent la direction de l'espace public et les pôles de proximité qui proposent un peu plus de 682 000 euros de dépenses supplémentaires compensées d'ailleurs par des recettes, des ajustements de la solidarité, la dotation de solidarité communautaire pour les communes, et une diminution des frais financiers de 3 millions d'euros. Vous voyez : il s'agit d'ajustements mais les nouvelles sont plutôt bonnes.

En matière d'investissement, il s'agit essentiellement d'ajuster notre prévision budgétaire à ce que nous connaissons aujourd'hui de la réalisation des différents programmes. Donc, les dépenses d'investissement sont pour 3,4 millions d'euros d'ouverture d'opérations nouvelles : par exemple, les tours aéroréfrigérantes des travaux de copropriété de la tour Bretagne, des crédits pour les études des franchissements de la Loire, des révisions pour l'action foncière. Nous avons un certain nombre d'opérations de faible ampleur pour arriver à cette décision modificative. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, PAR 79 VOIX POUR ET 26 ABSTENTIONS,

1. Approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **Budget Principal** jointe à la délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **Budget principal** selon l'état joint en annexe

Approuve la cession de 4 véhicules et d'une cabane de chantier à la Ville de Nantes pour leur valeur nette comptable, soit un total de 5.000€.

Approuve l'abondement de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 1 027 000 €.

2. Approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **Budget annexe de l'Eau** jointe à la présente délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du Budget annexe de l'Eau selon l'état joint en annexe.

3. Approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **Budget annexe d'Assainissement** jointe à la présente délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du Budget annexe d'Assainissement selon l'état joint en annexe.

Approuve la durée d'amortissement d'1 an des charges à étaler pour les frais d'émission d'emprunts de l'ex SAAN (compte transféré à la Communauté Urbaine en 2001, lors de sa création). Ce compte doit être apuré.

4. Approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **Budget annexe Locaux industriels et commerciaux** jointe à la présente délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du Budget annexe Locaux industriels et commerciaux selon l'état joint en annexe.

5. Approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **Budget annexe Élimination et traitement des déchets** jointe à la présente délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du Budget annexe Élimination et traitement des déchets selon l'état joint en annexe.

Approuve la constitution d'une provision de 350.000€ pour litiges suite à une suspension de paiement de factures pour non respect des prestations attendues.

6. Approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **Budget annexe Stationnement** jointe à la présente délibération.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du Budget annexe Stationnement selon l'état joint en annexe.

Adopte les durées d'amortissement fixées en annexe 2 relative au budget annexe stationnement.

7. Approuve l'attribution à la commune de La Montagne d'un fonds de concours estimé à 8 493.45 € pour les travaux dans le cimetière communal ainsi que la conclusion d'une convention afférente à l'annexe 1.

8. Approuve l'attribution à la commune de Couëron d'un fonds de concours estimé à 22 582 € pour les travaux de VRD dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain destiné à accueillir des familles migrantes de l'Est non sédentarisées en situation d'extrême pauvreté.

9. Approuve le versement au délégataire NGE de la somme de 43 068 € net de taxes correspondant à une somme pour non réalisation d'investissements prévus sur l'exercice 2013.

10. Autorise M. le Président ou M. le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention annexée à la délibération.

Direction des Finances

34 – INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR DES FINANCES DE NANTES MUNICIPALE - AJUSTEMENT

EXPOSE

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 19 avril 2013, a décidé d'accorder à M. Alain DELHOUME, Trésorier de Nantes Municipale par intérim depuis le 8 janvier 2013, l'indemnité de conseil plafonnée, soit 8 334 € brut par an correspondant à l'indice majoré 150. Or il s'avère que le plafonnement est désormais fixé en référence à l'indice majoré 203 (décret n° 2009-824 du 03 juillet 2009), soit 11 279 € par an.

Aussi, il vous est proposé d'ajuster la précédente délibération et d'accorder, à compter du 8 janvier 2013, le versement de l'indemnité de conseil du comptable à M. Alain DELHOUME, receveur, dans la limite du plafond annuel (indice majoré 203) sur le fondement du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983 modifié relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

De plus, suite au départ de M. Alain DELHOUME au 31 août 2013 et à la prise de fonction de M. Thierry EVE, Receveur des finances de Nantes Municipale depuis le 1^{er} septembre 2013, le Conseil doit se prononcer sur le principe de l'attribution de cette indemnité de conseil, son taux et le pourcentage de modulation s'il y a lieu.

Mme Gessant : « Monsieur le Président, mes chers collègues, Nous émettons quelques réserves quant à cette délibération. Par cette indemnité, il s'agit en effet de rémunérer des vacations de conseil réalisées à la demande de Nantes Métropole. Or, nous n'en avons aucun détail. Il serait donc tout à fait approprié de préciser aux membres du Conseil communautaire, de manière exhaustive, quelles ont été les prestations de conseil pour lesquelles le receveur des finances est effectivement intervenu auprès de Nantes Métropole lors de ce mandat, mais aussi les sujets sur lesquels de futures prestations de conseil sont attendues.

Il est important que soit présentée la plus-value apportée à Nantes Métropole par l'ensemble des prestations de conseil, afin de démontrer leur qualité.

En effet, si, comme le dit Monsieur Bolo, cette indemnité est devenue en quelque sorte « traditionnelle », elle ne doit pas moins en être pleinement expliquée et mise en valeur. D'autant plus en ces temps où Nantes Métropole indique travailler à une « stratégie financière rigoureuse » et bénéficie en interne de personnels qualifiés et capables d'une expertise financière et comptable pointue. À défaut d'information suffisante, nous ne pourrions malheureusement que voter contre cette délibération. »

M. le Président : « Vous connaissez le sujet dans chaque commune, je ne vais pas vous l'expliquer. Certaines fois nous pouvons recourir aux conseils du trésorier. Dans certaines communes, ce n'est peut-être pas beaucoup le cas. C'est à chacun de décider en fonction des conseils dont il peut bénéficier. Qu'en est-il pour Nantes Métropole Monsieur Bolo ? »

M. Bolo : « A Nantes Métropole, nous bénéficions non seulement des conseils du trésorier mais aussi d'une collaboration permanente avec les services de l'État sur tout ce qui concerne la comptabilité publique, les moyens de paiement et toutes les modernisations des chaînes comptables, la modernisation de la paie, le travail sur la réduction des délais de paiement aux entreprises (ce n'est pas un petit chantier), et tous les travaux de modernisation qui permettent aux usagers de régler dans des conditions plus faciles et plus modernes, l'ensemble de leurs factures.

Cette collaboration est absolument permanente. Il est important que nous entretenions de bonnes relations avec l'ensemble des services placés sous la direction du receveur. Par ailleurs, celui-ci ne manque pas de nous adresser chaque année un rapport intéressant sur la situation financière de l'établissement public – d'autant plus intéressant qu'il est établi à partir d'un benchmark des différentes grandes collectivités. Ce sont des documents qui nous sont toujours extrêmement utiles. Donc, je puis attester, au nom de la direction des finances, de l'utilité des contacts permanents que nous avons avec le receveur et avec ses services. »

M. le Président : « Je crois comprendre qu'un certain nombre de nos collègues Maires souhaiteraient avoir quelques informations pour obtenir la même chose de la part de leur trésorier. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 79 VOIX POUR ET 26 CONTRE,**

1. Accorde à M. Alain DELHOUME, Receveur des finances par intérim de Nantes Municipale depuis le 08 janvier 2013 jusqu'au 31 août 2013, l'ajustement de l'indemnité de conseil plafonnée, soit 11 279 € brut par an, correspondant à l'indice majoré 203.
2. Accorde à M. Thierry EVE, Receveur des finances de Nantes Municipale depuis le 1^{er} septembre 2013 et pour la durée du mandat du conseil communautaire, l'indemnité de conseil plafonnée, soit 11 279 € brut par an, correspondant à l'indice majoré 203.
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Finances

35 – INSTAURATION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

La loi d'Engagement National pour le Logement du 6 juillet 2006 a donné la possibilité aux communes ou EPCI d'instaurer une taxe sur la cession de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un Plan Local d'Urbanisme dans une zone urbaine ou à urbaniser.

L'objectif de cette taxe, qui vise à imposer la plus-value réalisée par le propriétaire du seul fait du classement de son terrain en zone constructible, est de donner aux communes ou aux EPCI des ressources financières supplémentaires pour faire face aux dépenses publiques d'aménagement des zones à urbaniser.

L'ensemble des communes a autorisé Nantes Métropole à instituer cette taxe.

La perception de la taxe par Nantes Métropole interviendra à partir du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit l'adoption de la délibération, soit à compter du 1^{er} janvier 2014.

Nantes Métropole reversera aux communes membres 95% du produit de la taxe perçue annuellement.

M. le Président : « Après délibération dans toutes les communes, y compris celles qui n'en avaient pas, nous pouvons maintenant instituer la taxe forfaitaire sur la cession de terrains nus devenus constructibles. Je crois que certains d'entre vous y tenaient beaucoup, d'autres un peu moins. C'est un accord global. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide d'instaurer la taxe forfaitaire sur la cession de terrains nus devenus constructibles sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole, en application de l'article 1529 du code général des impôts, à compter du 1er janvier 2014.
2. Décide de reverser aux communes membres 95% du produit annuellement perçu au titre de cette taxe.
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : « Le dernier dossier devait être présenté par Pascale Chiron mais elle m'a fait savoir qu'elle ne pouvait pas être présente. C'est Pascal Bolo qui va donc le rapporter. »

Direction Energies Environnement Risques

36 – RAPPORTS ANNUELS 2012 : DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITE

EXPOSE

Sur le territoire de Nantes Métropole, quatre contrats de concession en exécution avec ERDF et EDF (conjointement désignés par « le Concessionnaire ») régissent la délégation de service public de distribution publique d'électricité (recouvrant également la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés et au tarif de première nécessité) :

- Contrat de concession pour la distribution d'électricité à Nantes conclu en octobre 1994,
- Contrat de concession pour la distribution d'électricité à Rezé conclu en juillet 1995,
- Contrat de concession pour la distribution d'électricité à Indre conclu en mars 1995,
- Contrat de concession pour la distribution d'électricité pour les 21 autres communes de Nantes Métropole, partagé depuis le 1^{er} juin 2008 avec 2 autres concédants, le SYDELA et la Commune de La Baule, et conclu en octobre 1994.

Comme prévu par ces contrats, le Concessionnaire a remis à Nantes Métropole les rapports rendant compte du service pour lequel il a reçu délégation.

Les synthèses des deux rapports des délégataires (l'un regroupant Rezé, Indre et Nantes, l'autre pour les 21 communes) pour ce service public sont jointes à la présente délibération. Les rapports complets sont consultables à la Direction Energies Environnement Risques.

M. le Président : « Sachez que nous tenons beaucoup à ce sujet et que nous demandons notamment aux parlementaires d'être vigilants sur les autorités organisatrices de l'énergie, parce que nous sommes très volontaires sur ce sujet. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1. Prend acte de la présentation au Conseil des rapports annuels pour l'exercice 2012 relatifs au service public délégué de distribution publique d'électricité

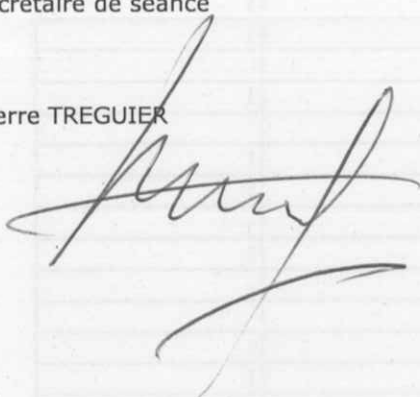
2. Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : « Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée. »

La séance est levée à 16h23

Le secrétaire de séance

M. Pierre TREGUIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Tregulier', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'P' and a long horizontal stroke.

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

Nom	délibération n°14.	délibération n°20.
AFFILE Bertrand	1	1
AUMON Yves	2	2
AUNETTE Bernard	1	1
AYRAULT Jean-Marc	1	1
BAINVEL Julien	2	2
BARAU Patrick	2	2
BASSAL Aïcha	1	1
BLINEAU Benoît	1	-
BOCHER Rachel	1	1
BODINIER Christian	2	2
BOLO Pascal	1	-
BOLZER Bernard	1	1
BONTEMPS Gilles	1	1
BOUE Maurice	1	1
BOUFFENIE Delphine	1	-
BRISSET Christian	1	1
BUQUEN Eric	1	-
CESTOR Octave	1	1
CHESNEAU Bernard	1	1
CHIRON Pascale	1	-
CHOQUET Catherine	1	1
CLERGEAU Marie-Françoise	1	-
CLERGEAU Christophe	-	-
COTREL Patrick	1	1
COUTANT-NEVOUX Alain	1	1
COUTURIER Christian	1	1
COYAC Gisèle	2	2
DANIEL Karine	1	1
DANTEC Ronan	1	-
DE RUGY François	1	-
DEJOIE Laurent	2	2
DEMANGEAU Valérie	1	1
ESNEE Catherine	1	1
EVEN Pierre	1	1
FEVRIER Florence	1	1
FOUGERAT Jean-Pierre	1	1
FRAPPIER Gérard	1	1
GACHET Emmanuel	1	1
GALLIOT Gilbert	1	1
GARCON Pierre	1	1
GARNIER Laurence	2	2
GARREAU Jacques	1	1
GAUTIER Charles	1	1
GEMIEUX Béatrice	1	1
GESSANT Marie-Cécile	2	2
GILLAIZEAU Jacques	3	-
GIRAUDET Véronique	3	2
GRELARD Hervé	2	2
GRESSUS Michèle	1	1
GUERRIAU Joël	2	2
GUIBERT Louissette	1	1
GUILLET Claude	1	-
GUIN Yannick	1	1
GUIST'HAU Elisabeth	1	1
HAGIMONT Jean-Marc	1	-

1 : pour 2 : contre 3 : abstention 4 : ne prend pas part au vote

Nom	délibération n°14.	délibération n°20.
HAKEM Abbassia	1	1
HEUZEY Catherine	3	3
HIERNARD Hugues	2	2
JOSSIC Jean-Louis	1	-
JOZAN Sophie	2	2
JUNIQUE Stéphane	1	1
LANNUZEL Raymond	1	1
LE BRUN Pierre-Yves	1	1
LE DRENN Jean-Luc	1	1
LE POMELLEC Marie-Laure	2	2
LE STER Michèle	2	2
LEBRETON Hervé	1	-
LEFRANC Elisabeth	1	1
LEGENDRE Jean-Pierre	1	1
LEMASLE Jean-Pierre	3	3
LEMASSON Jean-Claude	1	1
LUCAS Michel Joseph	1	1
MAGNEN Jean-Philippe	1	-
MAISONNEUVE Monique	1	3
MARTINEAU David	1	1
MAZZORANA-KREMER Alexandre	1	1
MERAND Isabelle	2	2
MEYER Christine	1	1
MOREAU Jean-Jacques	1	1
MOROT Alain	1	1
NAEL Myriam	1	1
NEDELEC Marie-Hélène	1	1
NICOLAS Gilles	1	1
NICOLAS-GUILLET Annie	1	1
OLIVE Gérard	1	1
PADOVANI Fabienne	1	1
PARPAILLON Joseph	1	3
PIAU Catherine	1	1
PLANTIVE Liliane	1	1
PLAZE Michel	1	1
PRAS Pascal	1	1
RABILLE FRONTERO Marie-Christine	1	1
RAIMBOURG Dominique	1	1
REBOUH Ali	1	1
RETIERE Jean-François	1	-
RETIERE Gilles	1	1
RICA Michel	1	-
RIMBERT Patrick	1	1
RIOUX Philippe	2	2
ROBERT Alain	1	1
ROHO Jean-Claude	1	1
ROLLAND Johanna	1	1
ROUSSEL Fabrice	1	1
SEILLIER Philippe	2	1
SIMONET Loïc	1	1
TOUCHEFEU Catherine	1	-
TREGUIER Pierre	1	1
VAN GOETHEM Sophie	2	2
VEY Alain	3	2
VIDARD Jocelyne	1	1
VINCE Yann	1	1
VOUZELLAUD François	2	2
VRAIN Bertrand	1	-

1 : pour 2 : contre 3 : abstention 4 : ne prend pas part au vote

Conseil du 14 Octobre 2013

Compte-rendu de délégations

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte :

- des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Communautaire
- des décisions prises par le Président et les Vice-présidents dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Communautaire

LE BUREAU DELIBERE, ET APPROUVE

VOTE	N°	Objet												
		Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert GALLIOT												
Unanimité		Approbation du procès-verbal du Bureau du 31 mai 2013												
Unanimité	01	<p>AMENAGEMENTS PARCS RELAIS – PROGRAMMES ENVELOPPES FINANCIERES – LANCEMENT DE PROCEDURES ADAPTEES</p> <p>1. Approuve les programmes et fixe les enveloppes financières prévisionnelles des opérations suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>COMMUNES</th> <th>OPERATIONS</th> <th>MONTANTS HT</th> <th>MONTANTS TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LES SORINERES</td> <td>Aménagement d'un parc relais rue des Papillons</td> <td>209 030,10 €</td> <td>250 000 €</td> </tr> <tr> <td>NANTES</td> <td>Aménagement d'un parc relais route de Sainte Luce</td> <td>364 548,50 €</td> <td>436 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>2. Autorise le lancement de procédures adaptées pour la réalisation des travaux d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Parc Relais rue des Papillons sur la commune des Sorinières, - du Parc Relais route de Sainte Luce sur la commune de Nantes, <p>3. Approuve les dossiers de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultables aux pôles Loire, Sèvre et Vignoble et Erdre et Loire,</p> <p>4. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, et le cas échéant résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	COMMUNES	OPERATIONS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC	LES SORINERES	Aménagement d'un parc relais rue des Papillons	209 030,10 €	250 000 €	NANTES	Aménagement d'un parc relais route de Sainte Luce	364 548,50 €	436 000 €
COMMUNES	OPERATIONS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC											
LES SORINERES	Aménagement d'un parc relais rue des Papillons	209 030,10 €	250 000 €											
NANTES	Aménagement d'un parc relais route de Sainte Luce	364 548,50 €	436 000 €											
Unanimité	02	<p>CARQUEFOU – RUE DE BEL AIR – AMENAGEMENT D'UN COULOIR BUS – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE</p> <p>1. Approuve le programme de l'opération « Aménagement d'un couloir bus rue de Bel Air » sur la commune de Carquefou ;</p> <p>2. Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 250 836,12 € HT soit 300 000 € TTC ;</p> <p>3. Décide pour l'opération relative à l'aménagement d'un couloir bus rue de Bel Air à Carquefou d'attribuer et d'autoriser la signature du marché avec la Société BUREAU TP pour un montant de 193 840,08 € HT soit 231 832,74 € TTC ;</p> <p>4. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment résilier le marché et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>												

Unanimité	03	NANTES – LA CHAPELLE SUR ERDRE – SAINTE LUCE SUR LOIRE - THOUARE SUR LOIRE - SAINT HERBLAIN - CONNEXION LIGNES 1 ET 2 DU TRAMWAY ET INTERFACES AVEC LE TRAM TRAIN NANTES CHATEAUBRIANT ENTRE HALUCHERE ET BABINIÈRE – MISE EN OEUVRE DES LIGNES CHRONOBUS C6 ET C7 - MANDAT BILLETIQUE-LIBERTAN - MARCHES DE TRAVAUX ET DE SERVICES - AVENANTS				
		1. Approuve, dans le cadre des marchés de travaux de la 1 ^{ère} phase de la connexion des lignes 1 et 2 du tramway, de la mise en œuvre des lignes C6 et C7 et du développement de Libertan, la conclusion des avenants figurant au tableau ci-dessous :				
		Marchés N°	Entreprises titulaires	Montant € HT présent avenant	Nouveaux montants du marché	
					€ HT	€ TTC
		Connexion Ligne 1 / Ligne 2				
		11M75/ 003	André BTP	25 324,91	2 224 062,63	2 659 978,91
		11M75/ 008	INEO	11 625,80	1 523 090,86	1 821 616,67
		11M75/011	BRETHOME/CL ENET	122 653,60	5 297 619,21	6 335 952,58
		11M75/ 0014	ETDE	3 588,00	1 343 260,90	1 606 540,04
		Chronobus C6				
		12M78/191 Infra 2	EUROVIA / GUINTOLI	180 306,22	2 706 993,02	3 237 563,65
		12M78/192 Infra 3	EUROVIA / GUINTOLI	415 839,75	5 606 495,55	6 705 368,67
		12M78/279 Réseaux souples 2/3	CEGELEC Ouest / AMR Services	220 183,80	1 718 570,40	2 055 410,20
		12M78/277 Espaces Verts 2/3	ARBORA	70 346,40	485 282,94	580 398,40
		Chronobus C7				
		12M79/302	ISS Espaces Verts	16 200,00	156 983,62	187 752,41
		Libertan				
		12M80/091	ISIMEDIA	36 800,00	377 660,00	451 681,36
		2. Autorise M. le Directeur général de la SEMITAN à signer les avenants correspondants ;				
		3. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.				

Unanimité	04	<p>MANDAT DSP 2 MODIFIE « INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES RESEAU TCSP ET BUSWAY » - LANCEMENT DE CONSULTATIONS - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autorise le lancement par la SEMITAN des consultations en Appel d'Offres Ouvert concernant les marchés de fournitures pour l'opération de rénovation et modernisation du réseau tramway (secteur Pirmil – 8 mai) ; 2. Approuve les dossiers de consultations correspondants, consultables à la Direction Générale des Déplacements ; 3. Approuve la conclusion d'un avenant n°1 au marché passé avec EUROVIA ATLANTIQUE pour la réalisation de travaux de génie civil, dans le cadre de la rénovation de la ligne 1 est phase 1 et du mandat DSP « infrastructures ferroviaires réseau TCSP et Busway » : <table border="1" data-bbox="316 517 1417 748"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Marché N°</th> <th rowspan="2">Entreprise Titulaire</th> <th colspan="3">Montant présent avenant</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Nouveau montant du marché (y compris avenant)</th> <th></th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <th>€HT</th> <th>€HT</th> <th>€TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11M49/116</td> <td>EUROVIA ATLANTIQUE</td> <td>11 256,00</td> <td>147 039,25</td> <td>175 858,94</td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> 4. Autorise M. le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés et l'avenant correspondants ; 	Marché N°	Entreprise Titulaire	Montant présent avenant			Nouveau montant du marché (y compris avenant)					€HT	€HT	€TTC	11M49/116	EUROVIA ATLANTIQUE	11 256,00	147 039,25	175 858,94
Marché N°	Entreprise Titulaire	Montant présent avenant																		
		Nouveau montant du marché (y compris avenant)																		
		€HT	€HT	€TTC																
11M49/116	EUROVIA ATLANTIQUE	11 256,00	147 039,25	175 858,94																
Unanimité	05	<p>NANTES – PLAN VELO - AMENAGEMENTS CYCLABLES STRUCTURANTS – AJUSTEMENT DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve la modification du programme de l'opération Plan vélo – axes structurants. 2. Approuve l'ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle pour un montant de 4 336 120,40 € HT soit 5 186 000 € TTC. 3. Décide pour l'aménagement de l'axe est-ouest, d'attribuer et d'autoriser la signature des marchés suivants : <table border="1" data-bbox="316 1227 1501 1473"> <thead> <tr> <th>N° du lot</th> <th>Objet</th> <th>Entreprises</th> <th>Montants € HT</th> <th>Montants € TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot n° 1</td> <td>VRD et espaces verts</td> <td>Charier TP Sud Agence Brethome et Cie</td> <td>1 421 722,34</td> <td>1 700 379,92</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 2</td> <td>Signalisation tricolore et éclairage public</td> <td>Spie Ouest Centre</td> <td>85 979,50</td> <td>102 831,48</td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> 4. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	N° du lot	Objet	Entreprises	Montants € HT	Montants € TTC	Lot n° 1	VRD et espaces verts	Charier TP Sud Agence Brethome et Cie	1 421 722,34	1 700 379,92	Lot n° 2	Signalisation tricolore et éclairage public	Spie Ouest Centre	85 979,50	102 831,48			
N° du lot	Objet	Entreprises	Montants € HT	Montants € TTC																
Lot n° 1	VRD et espaces verts	Charier TP Sud Agence Brethome et Cie	1 421 722,34	1 700 379,92																
Lot n° 2	Signalisation tricolore et éclairage public	Spie Ouest Centre	85 979,50	102 831,48																
Unanimité	06	<p>REZE – AMENAGEMENTS SPECIFIQUES DEUX ROUES ET PIETONS SUR LES AXES JULES LAISNE ET ARISTIDE NOGUES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve le programme de l'opération d'aménagement de voirie rue Jules Laisné et Aristide Nogues, sur une section allant de la rue Siméon Foucault à la rue de la Basse Lande, sur la commune de Rezé. 2. Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 575 789,30 € HT, soit 688 644 € TTC. 3. Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux. 																		

		<p>4. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultable au pôle Loire, Sèvre et Vignoble.</p> <p>5. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, et le cas échéant résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>												
Unanimité	07	<p>NANTES SUD – AMENAGEMENTS CYCLABLES DES RUES GOUDY, FRERE LOUIS ET THERY - MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE</p> <p>1. Approuve la modification du programme de l'opération d'aménagement de l'espace public des rues Goudy, Frère Louis et Théry à Nantes.</p> <p>2. Décide de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de l'espace public des rues Goudy, Frère Louis et Théry à Nantes de 200 668,90 €HT à 238 294,31 €HT, soit 285 000,00 €TTC.</p> <p>3. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération</p>												
Unanimité	08	<p>SAINT-HERBLAIN – AMENAGEMENTS DE LA RUE D'AQUITAINE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE</p> <p>1. Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de la rue d'Aquitaine sur la commune de Saint Herblain,</p> <p>2. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultable au pôle Loire Chézine,</p> <p>3. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer et le cas échéant résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération</p>												
Unanimité	09	<p>REZE - LES SORINIERES - VERTOUC – RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DE L'ILETTE : TROISIEME PHASE RESTAURATION HYDROECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT D'UNE CONTINUITÉ PIETONNE / ILETTE AMONT - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX</p> <p>1. Approuve la conclusion de l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la troisième phase de l'opération de restauration et mise en valeur de L'Ilette</p> <table border="1" data-bbox="316 1429 1248 1608"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Marché N°</th> <th rowspan="2">Entreprise titulaire</th> <th rowspan="2">Montant € HT présent avenant</th> <th colspan="2">Nouveau montant du marché</th> </tr> <tr> <th>€ HT</th> <th>€ TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2013-10520</td> <td>SARL NET</td> <td>15 331,42</td> <td>238 214,62</td> <td>284 904,69</td> </tr> </tbody> </table> <p>2. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.</p>	Marché N°	Entreprise titulaire	Montant € HT présent avenant	Nouveau montant du marché		€ HT	€ TTC	2013-10520	SARL NET	15 331,42	238 214,62	284 904,69
Marché N°	Entreprise titulaire	Montant € HT présent avenant				Nouveau montant du marché								
			€ HT	€ TTC										
2013-10520	SARL NET	15 331,42	238 214,62	284 904,69										

Unanimité	10	ESPACES PUBLICS VOIRIE - PROGRAMMES ENVELOPPES FINANCIERES PREVISIONNELLES – LANCEMENT DE CONSULTATIONS - AVENANTS																																													
		<p>1. Approuve les programmes et fixe les enveloppes financières prévisionnelles des opérations suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>COMMUNES</th> <th>OPERATIONS</th> <th>MONTANTS HT</th> <th>MONTANTS TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LA CHAPELLE SUR ERDRE</td> <td>Route de la Jonelière</td> <td>200 669 €</td> <td>240 000 €</td> </tr> <tr> <td>INDRE</td> <td>Liaison Indre Gare : création d'une liaison douce</td> <td>961 538 €</td> <td>1 150 000 €</td> </tr> <tr> <td>ORVAULT</td> <td>Régulation des autocars (P+R du Cardo)</td> <td>250 837 €</td> <td>300 000 €</td> </tr> <tr> <td>NANTES</td> <td>Plaisance Mellier</td> <td>200 668,90 €</td> <td>240 000 €</td> </tr> <tr> <td>NANTES</td> <td>Aménagement de la rue des Vieilles Doves sud</td> <td>458 194 €</td> <td>548 000 €</td> </tr> <tr> <td>CARQUEFOU</td> <td>Sécurisation des accès à la déchèterie (L'Ebeaupin)</td> <td>219 000 €</td> <td>261 924 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>2. Autorise le lancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de procédures adaptées pour : <ul style="list-style-type: none"> a. La réalisation des travaux de l'opération de régulation des autocars (P+R du Cardo) sur la commune d'Orvault, b. La réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Vieilles Doves sud sur la commune de Nantes c. La réalisation des travaux d'aménagement du boulevard de l'Europe et de la rue de Pologne sur la commune de Couëron d. La réalisation des travaux de sécurisation des accès à la déchèterie sur la commune de Carquefou - d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de signalisation horizontale <p>3. Approuve les dossiers de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultables aux pôles Erdre et Cens, Nantes Loire, Loire Chézine, et Erdre et Loire,</p> <p>4. Pour l'opération de régulation des autocars (P+R du Cardo) sur la commune d'Orvault, sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Loire Atlantique,</p> <p>5. Pour l'opération d'aménagement « Route de Carquefou – Eugénie Cotton / accès Champ de tir – aménagement de la voie et intersections définitives » sur la commune de Nantes décide de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de 510 033,44 € HT à 650 501,67 € HT soit 778 000 € TTC,</p> <p>6. Pour l'opération « Aménagements périphériques à la ZAC Croix Rouge - Moulin Cassé » située sur la commune de Bouguenais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de 667 224,08 € HT à 736 621,90 € HT soit 880 999,79 € TTC - approuve la conclusion des avenants aux marchés de travaux suivant : <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Marchés N°</th> <th rowspan="2">Entreprises titulaires</th> <th rowspan="2">Montant € HT présent avenant</th> <th colspan="2">Nouveaux montants des marchés</th> </tr> <tr> <th>€ H.T.</th> <th>€ TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012-16970</td> <td>BRETHOME</td> <td>64 675,72</td> <td>589 480,20</td> <td>705 018,32</td> </tr> <tr> <td>2012-16980</td> <td>ETDE</td> <td>4 722,10</td> <td>76 685,40</td> <td>91 715,74</td> </tr> </tbody> </table>			COMMUNES	OPERATIONS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC	LA CHAPELLE SUR ERDRE	Route de la Jonelière	200 669 €	240 000 €	INDRE	Liaison Indre Gare : création d'une liaison douce	961 538 €	1 150 000 €	ORVAULT	Régulation des autocars (P+R du Cardo)	250 837 €	300 000 €	NANTES	Plaisance Mellier	200 668,90 €	240 000 €	NANTES	Aménagement de la rue des Vieilles Doves sud	458 194 €	548 000 €	CARQUEFOU	Sécurisation des accès à la déchèterie (L'Ebeaupin)	219 000 €	261 924 €	Marchés N°	Entreprises titulaires	Montant € HT présent avenant	Nouveaux montants des marchés		€ H.T.	€ TTC	2012-16970	BRETHOME	64 675,72	589 480,20	705 018,32	2012-16980	ETDE	4 722,10
COMMUNES	OPERATIONS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC																																												
LA CHAPELLE SUR ERDRE	Route de la Jonelière	200 669 €	240 000 €																																												
INDRE	Liaison Indre Gare : création d'une liaison douce	961 538 €	1 150 000 €																																												
ORVAULT	Régulation des autocars (P+R du Cardo)	250 837 €	300 000 €																																												
NANTES	Plaisance Mellier	200 668,90 €	240 000 €																																												
NANTES	Aménagement de la rue des Vieilles Doves sud	458 194 €	548 000 €																																												
CARQUEFOU	Sécurisation des accès à la déchèterie (L'Ebeaupin)	219 000 €	261 924 €																																												
Marchés N°	Entreprises titulaires	Montant € HT présent avenant	Nouveaux montants des marchés																																												
			€ H.T.	€ TTC																																											
2012-16970	BRETHOME	64 675,72	589 480,20	705 018,32																																											
2012-16980	ETDE	4 722,10	76 685,40	91 715,74																																											

		<p>7. Pour l'opération d'aménagement de la rue des Landes de la Plée (entre la rue des Onchères et la route du Loroux Bottereau) et du carrefour avec la rue des Rouleaux, approuve la conclusion de l'avenant au marché de travaux suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Marché N°</th> <th rowspan="2">Entreprise titulaire</th> <th rowspan="2">Montant HT présent avenant</th> <th colspan="2">Nouveau montant du marché</th> </tr> <tr> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012-14310</td> <td>CEGELEC Ouest</td> <td>29 035 €</td> <td>205 286 €</td> <td>245 522,06 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>8. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attribuer et signer les marchés passés par procédures adaptées, - signer les marchés passés par appel d'offres ouvert, - le cas échéant résilier les marchés - signer les avenants, <p>et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	Marché N°	Entreprise titulaire	Montant HT présent avenant	Nouveau montant du marché		HT	TTC	2012-14310	CEGELEC Ouest	29 035 €	205 286 €	245 522,06 €
Marché N°	Entreprise titulaire	Montant HT présent avenant				Nouveau montant du marché								
			HT	TTC										
2012-14310	CEGELEC Ouest	29 035 €	205 286 €	245 522,06 €										
Unanimité	11	<p>FOURNITURE DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ACCESSOIRES AINSI QUE DE LAMPES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT</p> <p>1. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de luminaires d'éclairage public et accessoires ainsi que de lampes d'éclairage public,</p> <p>2. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultable au pôle Erdre et Loire,</p> <p>3. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer, et le cas échéant à résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>												
Unanimité	12	<p>RESERVES FONCIERES</p> <p>1. Décide d'acquérir un immeuble bâti, libre de toute occupation, situé sur la commune de Nantes, 70 boulevard Joliot Curie, cadastré section DO n°199, d'une superficie de 394 m² et appartenant aux conjoints LANRIVAIN pour un montant de 270 000 € net de taxe, augmenté des frais d'acte notarié et de négociation.</p> <p>2. Décide d'acquérir un immeuble bâti situé sur la commune de Bouguenais, 124 rue de la Pagerie, cadastré section AI n^{os} 245 et 246 d'une superficie de 1 483 m² et appartenant à Monsieur TANGUY et Madame COTTEL pour un montant de 302 000 € net de taxe, augmenté des frais d'acte notarié et de négociation.</p> <p>3. Décide d'acquérir des immeubles non bâtis situés sur la commune de Saint-Herblain, L'Orvasserie, cadastrés sections CN n°35, 63, 90 et 111 et section CP n°21, d'une superficie de 22 437 m² et appartenant à VILOGIA pour un montant de 228 983 € net de taxe, augmenté des frais d'acte notarié.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les actes à intervenir, payer le prix et les frais afférents aux actes.</p>												

Unanimité	13	<p>SECURISATION NORD OUEST DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA LOIRE ATLANTIQUE - DEMANDE D'OUVERTURE D'ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve le dossier d'enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, consultable à la Direction du Cycle de l'eau – service Maîtrise d'ouvrage - conduite d'opérations. 2. Sollicite de Monsieur le Préfet l'ouverture d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire 3. Autorise Monsieur le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
Unanimité	14	<p>EAU – ADMISSION EN NON VALEUR ET REMISE GRACIEUSE POUR FUITES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décide d'admettre en non-valeur les sommes irrécouvrables présentées pour la période dans le tableau joint en annexe 1. 2. Décide d'accorder une remise gracieuse aux abonnés figurant sur le tableau joint en annexe 2. 3. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Unanimité	15	<p>FOURNITURE DE PIECES DE RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'INCENDIE POUR L'OPERATEUR PUBLIC DE L'EAU - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de pièces dans le cadre de l'entretien et de la rénovation du réseau d'eau potable et d'incendie en régie de Nantes Métropole. 2. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultable à la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement. 3. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président délégué à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice par le Code des Marchés Publics, notamment à signer, et le cas échéant à résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Unanimité	16	<p>NANTES - ACQUISITION D'UN COMBINE HYDROCUREUR – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autorise le lancement d'une procédure adaptée relative à l'acquisition d'un combiné hydrocureur. 2. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant le projet de marché consultable à la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement. 3. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice par le Code des Marchés Publics, notamment attribuer, signer et le cas échéant résilier le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité	17	<p>NANTES – BOUT DES PAVES - REHABILITATION DU RESEAU DES EAUX USEES - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de l'opération Bout des Pavés - réhabilitation du réseau des eaux usées sur la commune de Nantes, 2. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultable au pôle Erdre et Cens, 3. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics à l'entité adjudicatrice, notamment attribuer, signer et le cas échéant résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Unanimité	18	<p>NANTES – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUES DU MOULIN DE L'ABBAYE ET BOIS HARDY - MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décide de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de travaux d'assainissement rues du Moulin de l'Abbaye et Bois Hardy, sur la commune de Nantes de 482 500 € HT à 617 465 € HT soit 738 488 € TTC, 2. Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, 3. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant le projet de marché consultable au pôle Nantes Ouest, 4. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant le projet de marché consultable au pôle Nantes Ouest, 5. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué de Nantes Métropole à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics à l'entité adjudicatrice, notamment attribuer, signer et le cas échéant résilier le marché, et à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Unanimité	19	<p>REZE - SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE ET VERTOUC - EXPLOITATION DES DECHETERIES – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation des déchèteries de Rezé, Saint Sébastien sur Loire et Vertou. 2. Approuve le dossier de consultation des entreprises correspondant et comportant le projet de marché consultable à la direction déchets de Nantes Métropole. 3. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer et le cas échéant résilier le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Unanimité	20	<p>SAINT-JEAN-DE-BOISEAU – EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU RESEAU DE CHALEUR, DE LA CHAUFFERIE ET DES SOUS-STATIONS DE LA ZAC DE LA NOE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation et la maintenance du réseau de chaleur, de la chaufferie et des sous-stations de Saint-Jean-de Boiseau. 2. Approuve le dossier de consultation des entreprises correspondant et comportant le projet de marché consultable à la direction Energie Environnement Risques de Nantes Métropole. 3. Autorise M. le Président ou Mme la vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer et le cas échéant résilier le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité	21	<p>REALISATION ET FINANCEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DANS LA ZAC ILE DE NANTES – PROGRAMME 2013/2014 - APPROBATION DE LA CONVENTION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve la convention spécifique ci-jointe, établie entre Nantes Métropole et Electricité Réseau Distribution France, ayant pour objet la réalisation et la prise en charge des réseaux électriques engagés en 2013 et 2014 dans la ZAC Ile de Nantes et la participation de Nantes Métropole à hauteur de 141 179, 76 € HT soit 168 850, 99 € TTC. 2. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer cette convention.
Unanimité	22	<p>NANTES - 6 RUE DU BOIS BRIAND - VENTE A LA SCI IMMOFI DE L'IMMEUBLE A USAGE DE BUREAUX ET PARKINGS ASSOCIES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décide de vendre à la SCI IMMOFI l'immeuble situé 6, rue du Bois Briand, et les 35 stationnements associés, cadastrés WI 143 et WI 146, au prix net vendeur de 1 056 000 €. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de l'acquéreur. 2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte à intervenir
Unanimité	23	<p>NANTES – POLE ERDRE ET LOIRE – CENTRE TECHNIQUE DU BELE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve le programme de l'opération Centre technique du Bêle du Pôle Erdre et Loire sur la commune de Nantes. 2. Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 1 254 180,60 € HT soit 1 500 000 € TTC. 3. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Unanimité	24	<p>NANTES – EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE DE LA JANVRAIE DU POLE NANTES OUEST – MODIFICATION DE PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve le transfert en gestion, au profit de la Ville de Nantes, des locaux du Pôle Maintenance et Atelier à construire au sein du centre technique du Pôle Nantes Ouest, sur le site de la Janvraie ; 2. Approuve les modifications du programme du centre technique de la Janvraie et l'augmentation financière prévisionnelle portant l'enveloppe du programme d'extension du centre technique Janvraie et du Pôle Maintenance Atelier à 3 244 147 € HT soit 3 880 000 € TTC ; 3. Approuve l'Avant Projet Définitif remis par le groupement de maîtrise d'œuvre qui fixe le montant des travaux à 2 600 000 € HT ; 4. Approuve l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement Barré Lambot, qui porte le forfait définitif de rémunération global à 344 100 € HT ; 5. Autorise le Président ou Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant de maîtrise d'œuvre.

Unanimité	25	<p>FOURNITURES ET PRESTATIONS POUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES - LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES OUVERTS</p> <p>1. Autorise le lancement d'appels d'offres ouverts :</p> <p>a. pour la conclusion de deux marchés à bons de commandes mono-attributaire et de deux accords-cadres multi-attributaires, sans minimum, ni maximum, concernant l'acquisition d'objets promotionnels (hors ouvrages, impression, médailles protocolaires et alimentation) pour les services de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes ;</p> <p>b. pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire sans maximum, avec un minimum de 5 000 € HT par an pour Nantes Métropole, concernant la location et l'installation de chapiteaux pour les services de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes ;</p> <p>c. pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire sans minimum ni maximum, concernant les travaux d'impression (hors rotative) pour le compte du groupement de commandes constitué par Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM) ;</p> <p>d. pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion de parcs informatiques et d'une solution d'inventaire automatique ;</p> <p>e. pour la conclusion d'un accord cadre mono-attributaire, sans minimum ni maximum, relatif à la maintenance des moyens de secours incendie du patrimoine et des véhicules de services ;</p> <p>f. pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire, sans minimum ni maximum, pour le contrôle périodique sur le patrimoine immobilier pour le compte du groupement de commandes constitué par Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS et l'ESBANM ;</p> <p>2. Approuve les dossiers de consultation des entreprises comportant les projets de marchés et d'accords-cadres consultables à la Direction Générale du Secrétariat Général, au Département général des ressources numériques et à la Direction du BATI ;</p> <p>3. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer et le cas échéant résilier les marchés et les accords-cadres et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>
Unanimité	26	<p>BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – REMISES GRACIEUSES</p> <p>1. Décide d'accorder une remise gracieuse supplémentaire de 1 031,40 € du titre n° 3124 de 2012 émis à l'encontre de Monsieur RICAUD sur le budget principal.</p> <p>2. Décide d'accorder une remise gracieuse de 50 000 € du titre n° 1811 de 2013 émis à l'encontre de la société CRYOLOG sur le budget principal.</p> <p>3. Décide d'accorder une remise gracieuse de 8 797,08 € du titre n° 133 de 2012 émis à l'encontre de M. PIERRE-HERVOUET sur le budget annexe de l'assainissement.</p> <p>4. Décide d'accorder une remise gracieuse de 3 333,98 € du titre n° 3064 de 2009 émis à l'encontre de Mme CHARRIER sur le budget principal.</p> <p>5. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>

27 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Budget principal :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET INNOVATION			
Pôle Images et Réseaux	Soutien à l'action événementielle du pôle de compétitivité I&R <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	60 000 €
Green Lab Center (Association)	Soutien à la mise en place d'un espace de l'innovation technologique du Green It <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	50 000 €
PING (Association)	Soutien au projet "Plateforme C" <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	13 321 €
		OP 2013/3444 AP 010	26 000 €
Labo des Savoirs (Association)	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	5 000 €
Alexandre HENRY	Prix de thèse européen Nantes Métropole « la Biodiversité en espace urbain »	Fonctionnement	4 000 €
Assaf SHWARTZ	Prix de thèse européen Nantes Métropole « la Biodiversité en espace urbain »	Fonctionnement	4 000 €
Caterina PENONE	Prix de thèse européen Nantes Métropole « la Biodiversité en espace urbain »	Fonctionnement	4 000 €
Ecole des Mines de Nantes	Soutien à la Conférence WETPOL 2013 qui se déroulera du 14 au 17 octobre 2013 à la Cité Internationale des Congrès de Nantes <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	5 000 €
Société Française de Microscopie	Soutien au colloque national de la Société Française de Microscopie qui s'est déroulé du 2 au 5 juillet 2013 à la Cité Internationale des Congrès de Nantes <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	4 500 €
Association pour la Recherche en Didactique des Mathématiques – ARDM (Association)	Soutien à l'Ecole d'été de didactique des mathématiques qui se déroulera du 19 au 26 août 2013 à l'IUFM <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	1 000 €

Association Française de Sociologie (Association)	Soutien au congrès de l'Association Française de Sociologie qui se déroulera du 2 au 5 septembre 2013 à l'Université <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	7 000 €
Association pour l'élaboration et la diffusion de Ressources Pédagogiques sur l'Enseignement des Mathématiques à l'Ecole - ARPEME (Association)	Soutien au colloque « Enseignement de la géométrie à l'école : enjeux et perspectives » qui s'es déroulé du 18 au 20 juin 2013 à l'IUFM <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	800 €
ATTRACTIVITE INTERNATIONALE			
CCFA	Soutien à la manifestation « Nantes - Allemagne : au-delà des clichés »	Fonctionnement	2 000 €
DEVELOPEMENT ECONOMIQUE			
Confédération Générale de l'Alimentation de Détail - CGAD (Association)	Soutien à la manifestation « SERBOTEL Atlantique 2013 » qui se déroulera du 20 au 23 octobre 2013 au Parc des Expositions de la Beaujoire <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	5 000 €
FISE (Association)	Soutien au Festival International des Sports Extrêmes (FISE) qui se déroulera du 28 au 29 septembre 2013 au Parc des Expositions de la Beaujoire <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	100 000 €
CCI Nantes St Nazaire (Etablissement public)	Soutien à la manifestation « International Connecting Day » qui se déroulera le 3 octobre 2013 au Centre des Salorges à Nantes <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	10 000 €
Estuarium (Association)	Soutien au projet de développement par la valorisation du patrimoine de l'Estuaire de la Loire « La Cité de l'Estuaire » <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	15 000 €
EMPLOI dont ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE			
Fédération des Amicales Laïques 44 (Association)	Soutien à la fonction employeur <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	10 000 €
Chantier Ecole Pays de la Loire (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	15 000 €

Coorace Pays de la Loire (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	8 000 €
St Benoit Labre (Association)	Soutien aux chantiers d'insertion <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	16 000 €
Entreprises dans la Cité (Association) <i>Confer convention jointe</i>	Soutien à l'édition 2013 de « Place Ô Gestes »	Fonctionnement	10 000 €
	Soutien à l'action « Métiers à l'Affiche »		5 000 €
	Soutien aux actions « Métiers à l'Ecran » et « Quels talents pour quel projet ? Quel projet pour quel métier ? »		5 000 €
FONDES (Association) <i>Confer conventions jointes</i>	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	90 000 €
	Abondement ligne de garantie RSE	OP 2013-2559 AP 005	40 000 €
Cultures du Cœur 44 (Association)	Appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
Le Goût des Autres (Association)	Appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
Terroirs 44 (Association)	Appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
L'Ilot Familles (Association)	Accompagnement à la démarche de création d'un Lieu Collectif de Proximité	Fonctionnement	5 000 €
Libertic (Association)	Appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
Nouvelles Voies (Association)	Appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
Mediagraph (Association)	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	4 600 €
Animation Rurale 44 (Association)	Soutien à la plateforme de mutualisation dédiée aux Lieux Collectifs de Proximité <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	27 000 €
TAK APRES (Association)	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	13 000 €

ATAO (Association)	Soutien opération "prêt de vélos pliants" <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	4 300 €
Emulsion (Association)	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	5 500 €
CIAP (Association)	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	10 000 €
RAPI (Association)	Emploi solidaire	Fonctionnement	2 784 €
Regart's (Association)	Emploi solidaire	Fonctionnement	1 392 €
APIB (Association)	Prolongation emploi tremplin	Fonctionnement	2 437 €
La Luna (Association)	Prolongation emploi tremplin	Fonctionnement	2 437 €
Confédération Nationale du Logement-CNL (Association)	Prolongation emploi tremplin	Fonctionnement	2 437 €
Atelier du Retz Emploi (Association)	Emploi d'avenir	Fonctionnement	4 874 €
Tissé Métisse (Association)	Emploi d'avenir	Fonctionnement	2 437 €
DEPLACEMENTS			
Ecopôle-CPIE des Pays de la Loire (association)	Soutien au titre de la mise en œuvre du projet d'éco mobilité scolaire Mobilus pour l'année scolaire 2013-2014 <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	11 700 €
G et A Links (SA)	Soutien à hauteur de 30% du HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - AP025	108 € plafonnés
Casier Judiciaire National (Ministère de la justice)	Soutien à hauteur de 40% du HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - AP025	607,52 € plafonnés
Laury-Chalonges-Dis (SAS)	Soutien à hauteur de 40% du HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - AP025	2 896 € plafonnés

Orange (SA)	Soutien à hauteur de 39% du HT plafonné à 4 000€ HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - APO25	4 000 € plafonnés
Sigma Informatique (SAS)	Soutien à hauteur de 38% du HT plafonné à 4 000€ HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - APO25	4 000 € plafonnés
Alcatel Lucent (SA)	Soutien à hauteur de 30% du HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - APO25	1 020 € plafonnés
CNIEG	Soutien à hauteur de 23% du HT plafonné à 4 000€ HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - APO25	4 000 € plafonnés
Airbus Operations (SAS)	Soutien à hauteur de 3% du HT plafonné à 4 000 € HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - APO25	4 000 € plafonnés
Ville de Rezé (Collectivité locale)	Soutien à hauteur de 40% du HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - APO25	3 485,90 € plafonnés
Ville de Carquefou (Collectivité locale)	Soutien à hauteur de 40% du HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - APO25	2 604,03 € plafonnés
Ville de Bouaye (Collectivité locale)	Soutien à hauteur de 40% du HT, sur le projet déposé dans le cadre de l'appel à projets 2013 en faveur du développement de la pratique du vélo.	OP 2013 - 3072 - APO25	1 643,44 € plafonnés
Velocampus (Association) <i>Confer convention jointe</i>	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	18 775 €
	Entretien des vélos Velocampus		6 125 €
	Atelier de réparation des cycles		3 000 €
	Campagnes de sensibilisation		2 100 €
POLITIQUE DE LA VILLE			
AAE 44 (Association)	Soutien à la mise en place des mesures de troisième voie pénale	Fonctionnement	15 700 €
Atelier du Retz Emploi (Association)	La Ressourcerie sur le Breil	Fonctionnement	5 000 €
Ecopôle (Association)	Gestion des encombrants sur la Halvêque	Fonctionnement	3 000 €

Les Transformeurs (Association)	Animation d'ateliers sur le quartier Bellevue Nantes	Fonctionnement	2 484 €
Agir Pour l'Intégration Bancaire-APIB (Association)	Action expérimentale : intervention auprès de clients vulnérables dans un établissement de La Poste (Bellevue)	Fonctionnement	1 750 €
Greeters (Association)	Soutien au projet "Nantes se dévoile"	Fonctionnement	10 000 €
AMENAGEMENTS ET SOLIDARITES			
Association Départementale d'Information sur le Logement ADIL (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	57 121 €
ENVIRONNEMENT			
Notéo (Association)	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	15 000 €
ONIRIS	Soutien au programme 2013 pour la préservation de la biodiversité <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	12 000 €
Bretagne Vivante (Association)	Soutien au programme 2013 pour la préservation de la biodiversité végétale et coordination des 24h de la biodiversité <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	57 000 €
Ligue de Protection des Oiseaux-LPO (Association)	Soutien au programme 2013 pour la biodiversité animale et végétale sur le territoire de NM <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	12 000 €
Groupe Mammalogique Breton (Association)	Soutien au programme 2013 pour la biodiversité animale <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	8 000 €
GRETIA (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	3 000 €
GAEC Des Taillis (GAEC)	Remise en culture des terres agricoles en friches <i>Confer convention jointe</i>	AP010 OP 2013-522	208 €
AFA Les Higonnières	Remise en culture des terres agricoles en friches <i>Confer convention jointe</i>	AP010 OP 2013-522	6 400 € plafonnés

Budget annexe Assainissement :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° OP	Montant proposé
M. André SAUVAGET	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 €
M. René RIVALIN	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	981,25 €
M. Denis DUPONT	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 €
M. Fabrice RELET et Mme Isabelle JUTEAU	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 €
M. Marc GUICHARD	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 €
M. Marc GUICHARD (site Rabinard)	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	774,75 €
M. Marc GUICHARD (site La Filletière)	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 049,34 €
M. François-Xavier CHON	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	3 202,35 €

**LE BUREAU DELIBERE, ET PAR 33 VOIX POUR
ET 10 ABSTENTIONS,**

1. Approuve les attributions de subventions selon les listes définies dans l'exposé.
2. Approuve les conventions correspondantes ci-jointes.
 - Pôle Images et Réseaux : 1 convention
 - Green Lab Center : 1 convention
 - PING : 1 convention
 - Ecole des Mines de Nantes : 1 convention
 - Société Française de Microscopie : 1 convention
 - ARDM : 1 convention
 - Association Française de Sociologie : 1 convention
 - ARPEME : 1 convention
 - CGAD : 1 convention
 - FISE : 1 convention
 - CCI : 1 convention
 - Estuarium : 1 convention
 - FAL 44 : 1 convention
 - Chantier Ecole Pays de la Loire : 1 convention
 - Coorace Pays de la Loire : 1 convention
 - St Benoît Labre : 1 convention
 - Entreprises dans la Cité : 1 convention
 - FONDES : 2 conventions
 - Animation Rurale 44 : 1 convention
 - ATAO : 1 convention
 - Ecopole : 1 convention
 - Velocampus : 1 convention
 - ADIL : 1 convention
 - ONIRIS : 1 convention
 - Bretagne Vivante : 1 convention
 - LPO : 1 convention
 - GMB : 1 convention
 - GREZIA : 1 convention
 - GAEC des Taillis : 1 convention
 - AFA Les Higonières : 1 convention
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature des conventions et avenants.

Unanimité	28	<p>OFFICE PUBLIC D’HLM NANTES HABITAT – OPERATION DE RELOCALISATION DU SIEGE DE NANTES HABITAT – EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – MODIFICATION DE LA GARANTIE PARTIELLE DE NANTES METROPOLE – INTEGRATION DU CADRE CONTRACTUEL TYPE DE LA BANQUE</p> <p>1. Abroge pour partie la délibération n°2013-25 du 22 février 2013 pour le prêt d’un montant de 8 856 231 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l’opération de relocalisation du siège social dans l’immeuble Euroquartz situé dans le quartier Malakoff, boulevard de Berlin à Nantes.</p> <p>2. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 100% à l’Office Public Nantes Habitat pour le prêt PRUAM de 8 856 231 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l’opération « EUROQUARTZ », achat en VEFA du futur siège de Nantes habitat, située boulevard de Berlin à Nantes.</p> <p>Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="316 640 1469 1563"> <thead> <tr> <th></th> <th>PRUAM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant du Prêt :</td> <td>8 856 231 euros</td> </tr> <tr> <td>Durée totale du prêt, à savoir - durée de la période de préfinancement :</td> <td>de 3 à 24 mois</td> </tr> <tr> <td>- suivi d’une durée de période d’amortissement :</td> <td>25 ans</td> </tr> <tr> <td><i>Dont une durée du différé d’amortissement :</i></td> <td><i>2 ans</i></td> </tr> <tr> <td>Périodicité des échéances :</td> <td>annuelle</td> </tr> <tr> <td>Index :</td> <td>Livret A</td> </tr> <tr> <td>Taux d’intérêt actuariel annuel :</td> <td>Taux du Livret A en vigueur à la date d’effet du contrat de Prêt + 60 pdb <i>Révision du taux d’intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d’intérêt puisse être inférieur à 0%.</i></td> </tr> <tr> <td>Profil d’amortissement :</td> <td>amortissement déduit de l’échéance <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l’échéance, la différence est stockée sous forme d’intérêts différés</i></td> </tr> <tr> <td>Modalité de révision :</td> <td>Simple Révisabilité (SR)</td> </tr> <tr> <td>Taux de progressivité des échéances :</td> <td>de 0 % à 0,50 % maximum <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i></td> </tr> </tbody> </table> <p>La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu’au complet remboursement de celui-ci et porte sur l’ensemble des sommes contractuellement dues par l’Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d’exigibilité.</p> <p>Sur notification de l’impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, Nantes Métropole s’engage à se substituer à l’Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l’Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l’objet d’une capitalisation sauf si l’Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.</p> <p>3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations d’une part et Nantes Habitat d’autre part.</p>		PRUAM	Montant du Prêt :	8 856 231 euros	Durée totale du prêt, à savoir - durée de la période de préfinancement :	de 3 à 24 mois	- suivi d’une durée de période d’amortissement :	25 ans	<i>Dont une durée du différé d’amortissement :</i>	<i>2 ans</i>	Périodicité des échéances :	annuelle	Index :	Livret A	Taux d’intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d’effet du contrat de Prêt + 60 pdb <i>Révision du taux d’intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d’intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>	Profil d’amortissement :	amortissement déduit de l’échéance <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l’échéance, la différence est stockée sous forme d’intérêts différés</i>	Modalité de révision :	Simple Révisabilité (SR)	Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>
	PRUAM																							
Montant du Prêt :	8 856 231 euros																							
Durée totale du prêt, à savoir - durée de la période de préfinancement :	de 3 à 24 mois																							
- suivi d’une durée de période d’amortissement :	25 ans																							
<i>Dont une durée du différé d’amortissement :</i>	<i>2 ans</i>																							
Périodicité des échéances :	annuelle																							
Index :	Livret A																							
Taux d’intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d’effet du contrat de Prêt + 60 pdb <i>Révision du taux d’intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d’intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>																							
Profil d’amortissement :	amortissement déduit de l’échéance <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l’échéance, la différence est stockée sous forme d’intérêts différés</i>																							
Modalité de révision :	Simple Révisabilité (SR)																							
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>																							

		<p>4. Approuve la convention à conclure avec Nantes Habitat consultable à la direction contrôle de gestion et s'engage ainsi en cas de besoin, pendant toute la durée du prêt, à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.</p> <p>5. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.</p>
Unanimité	29	<p>OFFICE PUBLIC D'HLM NANTES HABITAT – OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – EMPRUNTS AUPRES D'ORGANISMES FINANCIERS – GARANTIES DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à l'Office Public Nantes Habitat pour les prêts dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération, et destinés à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération de construction de 8 logements locatifs sociaux, dénommée « 183 rue Paul Bellamy » sur la commune de Nantes, - Une opération d'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux, dénommée « Lumine et Cens » sur la commune de Nantes, - Une opération de réhabilitation de 96 logements locatifs sociaux, dénommée « La Grande Noue Nord » sur la commune de Nantes, - Une opération de réhabilitation de 46 logements locatifs sociaux, dénommée « Morrhonnière » sur la commune de Nantes, - Une opération de construction de 56 logements locatifs sociaux, dénommée « Gambetta » sur la commune de Nantes, - Une opération de réhabilitation de 129 logements locatifs sociaux, dénommée « 10 Brest / 1 Camaret » sur la commune de Nantes. <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre les organismes financiers d'une part et l'Office Public d'HLM Nantes Habitat d'autre part.</p> <p>3. Approuve les conventions à conclure avec l'Office Public d'HLM Nantes Habitat consultables à la direction contrôle de gestion.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.</p>
Unanimité	30	<p>SA D'HLM GAMBETTA LOCATIF – OPERATION DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – LA CROIX TRUIN A SAINT-JEAN-DE-BOISEAU - EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la Société Anonyme d'HLM Gambetta Locatif pour les prêts dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération, et destinés à financer l'opération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération de construction de 16 logements locatifs sociaux, dénommée « La croix Truin » sur la commune de Saint-Jean de Boiseau. <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d'une part et la Société Anonyme d'HLM Gambetta Locatif d'autre part.</p> <p>3. Approuve les conventions à conclure avec la Société Anonyme d'HLM Gambetta Locatif consultables à la direction contrôle de gestion.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.</p>

Unanimité	31	<p>SA D’HLM IMMOBILIERE 3F – OPERATIONS D’ACQUISITION EN VEFA DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIES DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d’HLM Immobilière 3F pour les prêts dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération, et destinés à financer les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération d’acquisition en VEFA de 31 logements locatifs sociaux, dénommée « Bodiguel » sur la commune d’Indre, - Une opération d’acquisition en VEFA de 21 logements locatifs sociaux, dénommée « Novéo » sur la commune de Nantes. <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d’une part et la SA d’HLM Immobilière 3F d’autre part.</p> <p>3. Approuve les conventions à conclure avec la SA d’HLM Immobilière 3F consultables à la direction contrôle de gestion.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.</p>
Unanimité	32	<p>SOCIETE COOPERATIVE D’HLM CIF COOPERATIVE – OPERATION DE CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – LE CLOS DES MESANGES A SAUTRON – EMPRUNT AUPRES DU COMITE INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT ATLANTIQUE – GARANTIE DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 100% à la Société Coopérative d’HLM CIF Coopérative pour le prêt dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération, et destiné à financer l’opération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération de construction de 9 logements locatifs sociaux, dénommée « Le Clos des Mésanges » sur la commune de Sautron. <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique d’une part et la Société Coopérative d’HLM CIF Coopérative d’autre part.</p> <p>3. Approuve la convention à conclure avec la Société Coopérative d’HLM CIF Coopérative consultable à la direction contrôle de gestion.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.</p>

33 – SA D’HLM SAMO – OPERATIONS MULTIPLES – EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE DE NANTES METROPOLE – AVENANTS AUX CONVENTIONS DE GARANTIES D’EMPRUNT

EXPOSE

A la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, il est demandé au bureau communautaire d’approuver les modifications relatives aux caractéristiques d’emprunts ayant fait l’objet de garantie par Nantes Métropole.

Sont ci-après détaillés les emprunts concernés et leurs modifications :

Organisme bailleur : **La SA HLM LA SAMO**

Objet : garantie n°2011-175 accordée par délibération du bureau communautaire du 30 septembre 2011, des prêts CDC finançant l’opération d’acquisition en VEFA de 11 logements locatifs sociaux, située Résidence de l’Aubier à **SAUTRON**

	Conditions modifiées des emprunts			
	Initiales	Proposées	Initiales	Proposées
	PRÊT PLUS		PRÊT PLAI	
Montant du prêt	552 933 €	546 380 €	340 841 €	334 702 €
Durée de préfinancement	18 mois max	annulé	18 mois max	annulé
Nombre de logements	8 logements en PLUS	7 logements en PLUS	3 logements en PLAI	4 logements en PLAI

Objet : garantie n°2012-98 accordée par délibération du bureau communautaire du 25 mai 2012, des prêts CDC finançant l’opération de construction d’une structure d’hébergement temporaire de 18 logements, dénommée « Maison-relais Le Gué » à **NANTES**.

	Conditions modifiées des emprunts	
	Initiales	Proposées
	PRÊT PLAI	
Durée de préfinancement	18 mois max	annulé

Objet : garantie n°2011-175 accordée par délibération du bureau communautaire du 30 septembre 2011, des prêts CDC finançant la construction de 7 logements locatifs sociaux, situés rue de Verdun à **SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE**

	Conditions modifiées des emprunts			
	Initiales	Proposées	Initiales	Proposées
	PRÊT PLUS		PRÊT PLAI	
Montant du prêt	466 622 €	428 094 €	186 564 €	180 227 €
Durée de préfinancement	18 mois max	Annulé	18 mois max	Annulé

LE BUREAU DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les modifications apportées aux caractéristiques des emprunts mentionnés ci-dessus faisant l'objet de garantie par Nantes Métropole.
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d'une part et la SA d'HLM SAMO d'autre part.
3. Approuve les avenants aux conventions à conclure avec la SA d'HLM SAMO consultables à la direction contrôle de gestion et s'engage ainsi en cas de besoin, pendant toute la durée du prêt, à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les avenants.

34 – SA D'HLM LA NANTAISE D'HABITATIONS – OPERATIONS MULTIPLES – EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE DE NANTES METROPOLE – AVENANTS AUX CONVENTIONS DE GARANTIES D'EMPRUNT

EXPOSE

A la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, il est demandé au bureau communautaire d'approuver les modifications relatives aux caractéristiques d'emprunts ayant fait l'objet de garantie par Nantes Métropole.

Sont ci-après détaillés les emprunts concernés et leurs modifications :

Organisme bailleur : **LA NANTAISE D'HABITATIONS**

Objet : garantie n°2013-29 accordée par délibération du bureau communautaire du 22 février 2013, des prêts CDC portant sur l'opération « ZAC des Deux Ruisseaux », construction de 2 logements locatifs sociaux, située à **THOUARE-SUR-LOIRE**.

	Conditions modifiées des emprunts			
	Initiales	Proposées	Initiales	Proposées
	PRÊT PLUS		PRÊT PLAI	
Durée de préfinancement	24 mois	12 mois	24 mois	12 mois

Objet : garantie n°2012-54 accordée par délibération du bureau communautaire du 23 mars 2012, des prêts CDC portant sur l'opération « ZAC des Deux Ruisseaux », construction de 25 logements locatifs sociaux, située à **THOUARE-SUR-LOIRE**.

	Conditions modifiées des emprunts			
	Initiales	Proposées	Initiales	Proposées
	PRET PLUS		PRÊT PLAI	
Montant du prêt	829 749 €	796 020 €	675 454 €	641 712 €
Durée de préfinancement	24 mois	12 mois	24 mois	12 mois

	Conditions modifiées des emprunts			
	Initiales	Proposées	Initiales	Proposées
	PRET PLUS Foncier		PRÊT PLAI Foncier	
Durée de préfinancement	24 mois	12 mois	24 mois	12 mois

LE BUREAU DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les modifications apportées aux caractéristiques des emprunts mentionnés ci-dessus faisant l'objet de garantie par Nantes Métropole.
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d'une part et La Nantaise d'Habitations d'autre part.
3. Approuve les avenants aux conventions à conclure avec La Nantaise d'Habitations consultables à la direction contrôle de gestion et s'engage ainsi en cas de besoin, pendant toute la durée du prêt, à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les avenants.

VOTE	N°	Objet
		Désignation du secrétaire de séance : Monsieur GALLIOT Gilbert
Unanimité		Approbation du procès-verbal du Bureau du 05 juillet 2013
Unanimité	01	<p>NANTES-REZE - LOGEMENT SOCIAL - CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC AIGUILLON CONSTRUCTION</p> <p>1. Approuve les conventions de versement des subventions d'équipement par Nantes Métropole à Aiguillon Construction pour les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Centre parental et maternel » : un montant de 432 000 € concernant les crédits délégués d'Etat, et approuve les agréments de 48 logements en PLA I au titre de la programmation 2013 ; - « Vert Praud » : un montant de 116 000 € concernant les crédits délégués d'Etat et pour un montant de 201 500 € concernant la politique de Nantes Métropole, et approuve les agréments de 25 logements PLUS et 11 logements en PLA I au titre de la programmation 2013 ; <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer à cet effet les conventions jointes à la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.</p>
Unanimité	02	<p>NANTES – LOGEMENT SOCIAL - OPERATIONS DE REHABILITATION - AVENANT AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC NANTES HABITAT</p> <p>1. Approuve l'avenant aux conventions de versements de subventions d'équipement pour la réhabilitation des logements locatifs sociaux avec Nantes Habitat, ayant pour objet de modifier les modalités de versement du solde des subventions ;</p> <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer à cet effet l'avenant aux conventions, joint à la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.</p>

Unanimité	03	<p>NANTES - LOGEMENT SOCIAL - CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC NANTES HABITAT</p> <p>1. Approuve les conventions de versement des subventions d'équipement par Nantes Métropole à Nantes Habitat pour les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Pré Gauchet - Ilot 3A » : un montant de 193 300 € concernant les crédits délégués d'Etat et pour un montant de 515 150 € concernant la politique de Nantes Métropole, et approuve les agréments de 47 logements en PLUS et 16 logements en PLA I au titre de la programmation 2013 ; - « Pré Gauchet - Ilot 1A2 » : un montant de 65 100 € concernant les crédits délégués d'Etat et pour un montant de 213 000 € concernant la politique de Nantes Métropole, et approuve les agréments de 31 logements PLUS au titre de la programmation 2013 ; - « Résidence Basse Chénaie » : un montant de 188 900 € concernant les crédits délégués d'Etat et pour un montant de 315 000 € concernant la politique de Nantes Métropole, et approuve les agréments de 42 logements en PLUS et 17 logements en PLA I au titre de la programmation 2013 ; - « 23 rue Paul Bert » : un montant de 68 500 € concernant les crédits délégués d'Etat et pour un montant de 183 000 € concernant la politique de Nantes Métropole, et approuve les agréments de 21 logements en PLUS et 4 logements en PLA I au titre de la programmation 2013 ; - « Erdre Porterie WA 14 » : un montant de 101 500 € concernant les crédits délégués d'Etat et pour un montant de 249 000 € concernant la politique de Nantes Métropole, et approuve les agréments de 28 logements en PLUS et 7 logements en PLA I au titre de la programmation 2013 ; - « EHPAD Fonteny » : un montant de 477 000 € net de taxes concernant la politique de Nantes Métropole pour la requalification de 53 logements locatifs sociaux ; <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer à cet effet les conventions jointes à la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.</p>
Unanimité	04	<p>NANTES – LOGEMENT SOCIAL - OPERATION DE CONSTRUCTION « RESIDENCE QUAI DES MARINIERS » - ANNULLATION DU FINANCEMENT AVEC VILOGIA</p> <p>1. Abroge la délibération n° 2011-180 du 21 novembre 2011 concernant la construction de 30 logements locatifs sociaux situés sur la commune de Nantes, dans le cadre de l'opération « Résidence Quai des Mariniers » ;</p> <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>
Unanimité	05	<p>LE PELLERIN - REZE - LOGEMENT SOCIAL - CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC LA NANTAISE D'HABITATIONS</p> <p>1. Approuve les conventions de versement des subventions d'équipement par Nantes Métropole à La Nantaise d'Habitations pour les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Les Trois Mâts » : un montant de 76 100 € concernant les crédits délégués d'Etat et pour un montant de 156 000 € concernant la politique de Nantes Métropole et approuve les agréments de 13 logements en PLUS et 8 logements en PLA I, au titre de la programmation 2013 ; - « Confluent » : un montant de 357 900 € concernant les crédits délégués d'Etat et pour un montant de 813 000 € concernant la politique de Nantes Métropole et approuve les agréments de 92 logements PLUS et 27 logements en PLA I, au titre de la programmation 2013 <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer à cet effet les conventions jointes à la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution</p>

Unanimité	06	<p>REZE – OPERATION LES EPICEAS 2 - LOGEMENT SOCIAL - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC ATLANTIQUE HABITATIONS</p> <p>1. Approuve la convention de versement des subventions d'équipement par Nantes Métropole à Atlantique Habitations pour l'opération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Les Epicéas 2 » : un montant de 111 400 € concernant les crédits délégués d'Etat et pour un montant de 231 000 € concernant la politique de Nantes Métropole, et approuve les agréments de 24 logements PLUS et 10 logements en PLA I au titre de la programmation 2013 ; <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer à cet effet la convention jointe à la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.</p>
Unanimité	07	<p>LA CHAPELLE SUR ERDRE – OPERATION LES PERRIERES 2 - LOGEMENT SOCIAL - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA SAMO</p> <p>1. Approuve la convention de versement de la subvention d'équipement par Nantes Métropole à La SAMO pour l'opération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Les Perrières 2 » : un montant de 207 900 € concernant les crédits délégués d'Etat et pour un montant de 238 500 € concernant la politique de Nantes Métropole, et approuve les agréments de 38 logements en PLUS et 21 logements en PLA I au titre de la programmation 2013 ; <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer à cet effet la convention jointe à la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.</p>
Unanimité	08	<p>SAINT HERBLAIN – OPERATION BOULEVARD DE LA BAULE - CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER NON BATI A VEDICI NANTES</p> <p>1. Abroge la délibération n°2012-125 en date du 28 septembre 2012.</p> <p>2. Décide de céder à VEDICI NANTES les parcelles non bâties situées sur la commune de Saint Herblain Boulevard de la Baule, cadastrées section BX n°s 326 pour partie, 337, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12 pour partie, une partie de l'emprise de la rue Ampère et l'emprise d'un ancien chemin communal d'une superficie totale de 2ha76a82ca environ (à préciser par document d'arpentage) pour un prix de 20 €/m² soit un montant total d'environ 553 640 € H.T , les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur</p> <p>3. De différer l'entrée en jouissance par VEDICI NANTES de la partie de l'emprise de la rue Ampère à février 2014.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice –Président délégué, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte à intervenir.</p>

Unanimité	09	<p>MANDAT DSP 2 MODIFIE « INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES RESEAU TCSP ET BUSWAY » - MANDAT « MISE EN SECURITE RESEAU TRAMWAY 2012-2015 » - RENOVATION RESEAU TRAMWAY (SECTEUR PIRMIL – 8 MAI) – AVANT PROJET – MANDATS DSP 3 MODIFIE « INFRASTRUCTURES NON FERROVIAIRES RESEAU TCSP ET BUSWAY » - 5 MODIFIE « INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DES DEPOTS Y COMPRIS GNV » - REFECTION QUAIS DE STATIONS TRAMWAY ET VOIRIE DEPOTS – TRAVAUX DE SERRURERIE – EXTRACTEURS DE FUMEE DES DEPOTS BUS – LANCEMENT DE CONSULTATIONS</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve la modification du programme initial et l'avant-projet de l'opération de rénovation tramway « PIRMIL – 8 mai » pour un coût prévisionnel des travaux de 4 500 000 € HT soit 5 382 000 € TTC ; 2. Autorise le lancement par la SEMITAN des procédures adaptées suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - une consultation pour les travaux de rénovation et de modernisation du réseau tramway (secteur Pirmil – 8 mai) ; - une consultation pour les travaux de réfection et mise aux normes de quais des stations tramway, et de réfection des voiries des remisages bus ; - une consultation pour les travaux de serrurerie ; - une consultation pour le remplacement et la mise aux normes des extracteurs de fumées des dépôts bus ; 3. Approuve les dossiers de consultations correspondants, consultables à la Direction Générale des Déplacements ; 4. Autorise M. le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés correspondants ; 5. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
Unanimité	10	<p>CARQUEFOU – AMENAGEMENT DU CARREFOUR BELE / TERTRE / MAINGUAIS LIE AUX ADAPTATIONS DE LA LIGNE 95 – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve le programme de l'opération « Aménagement du carrefour Bêle / Tertre / Mainguais » sur la commune de Carquefou 2. Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 494 983,28 € HT soit 592 000 € TTC 3. Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux 4. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultable au pôle Erdre et Loire 5. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, et le cas échéant résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité	11	<p>PRESTATIONS DE COMPTAGES ROUTIERS SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE POUR LA PERIODE 2014-2017 – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour des prestations de comptages routiers couvrant la période 2014-2017, 2. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultable à la direction de la circulation, 3. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer, et le cas échéant à résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 												
Unanimité	12	<p>NANTES – LE NOUVEAU MALAKOFF, GRAND PROJET DE VILLE – ZAC MALAKOFF CENTRE – RUE MARCEL PAUL - CESSION A TITRE ONEREUX A NANTES METROPOLE AMENAGEMENT</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décide de déclasser du domaine public, la parcelle non bâtie située sur la commune de Nantes, cadastrée section WZ 4 pour partie d'une superficie de 2 279 m². 2. Décide de céder à Nantes Métropole Aménagement ladite parcelle pour un montant de 320 000 € H.T, les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. 3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte à intervenir. 												
Unanimité	13	<p>REZE – AMENAGEMENT DE LA RUE ALSACE LORRAINE ET DU QUAI DE LA VERDURE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve le programme d'aménagement de la rue Alsace Lorraine et du quai de la Verdure sur la commune de Rezé. 2. Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 766 722,41 € HT soit 917 000 € TTC. 3. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 												
Unanimité	14	<p>NANTES – STADE COUVERT D'ATHLETISME - AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve la conclusion de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de construction du stade couvert d'athlétisme : <table border="1" data-bbox="316 1637 1477 1771"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Marché N°</th> <th rowspan="2">Entreprise titulaire</th> <th rowspan="2">Montant HT présent avenant</th> <th colspan="2">Nouveaux montants du marché</th> </tr> <tr> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2010-1460</td> <td>Jean GUERVILLY</td> <td>25 880,00</td> <td>2 066 900,00</td> <td>2 472 012,40</td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> 2. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant. 	Marché N°	Entreprise titulaire	Montant HT présent avenant	Nouveaux montants du marché		HT	TTC	2010-1460	Jean GUERVILLY	25 880,00	2 066 900,00	2 472 012,40
Marché N°	Entreprise titulaire	Montant HT présent avenant				Nouveaux montants du marché								
			HT	TTC										
2010-1460	Jean GUERVILLY	25 880,00	2 066 900,00	2 472 012,40										

Unanimité	15	<p>MILIEUX AQUATIQUES – LANCEMENT DE CONSULTATION – AVENANT</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de l'opération « Restauration et mise en valeur de la vallée de la Chézine ». 2. Approuve le dossier de consultation des entreprises correspondant et comportant les projets de marchés consultables à la direction du cycle de l'eau. 3. Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général. 4. Approuve la conclusion de l'avenant n°2 au marché de travaux (lot n°1) relatif au curage d'étiérs dans le cadre de l'opération de restauration et mise en valeur des étiérs nord <table border="1" data-bbox="316 488 1248 696"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Marché N°</th> <th rowspan="2">Groupement titulaire</th> <th rowspan="2">Montant € HT présent avenant</th> <th colspan="2">Nouveau montant du marché</th> </tr> <tr> <th>€ HT</th> <th>€ TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2011-650/lot1</td> <td>CHARIER GC/SEMEN TP</td> <td>31 869,30</td> <td>501 776,80</td> <td>600 125,05</td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> 5. Autorise M. le Président ou M. le Vice- Président délégué à exercer les attributions confiées par le Code des marchés publics au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, le cas échéant résilier les marchés, signer l'avenant ; et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	Marché N°	Groupement titulaire	Montant € HT présent avenant	Nouveau montant du marché		€ HT	€ TTC	2011-650/lot1	CHARIER GC/SEMEN TP	31 869,30	501 776,80	600 125,05
Marché N°	Groupement titulaire	Montant € HT présent avenant				Nouveau montant du marché								
			€ HT	€ TTC										
2011-650/lot1	CHARIER GC/SEMEN TP	31 869,30	501 776,80	600 125,05										
Unanimité	16	<p>ESPACES PUBLICS – VOIRIE - PROGRAMMES ENVELOPPES - LANCEMENT DE PROCEDURES ADAPTEES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve les programmes et fixe les enveloppes financières prévisionnelles des opérations suivantes : <table border="1" data-bbox="316 1081 1501 1272"> <thead> <tr> <th>COMMUNES</th> <th>OPERATIONS</th> <th>MONTANTS HT</th> <th>MONTANTS TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>NANTES</td> <td>Rénovation du pont du Général de la Motte Rouge</td> <td>1 672 240,80 €</td> <td>2 000 000 €</td> </tr> <tr> <td>BOUAYE</td> <td>Aménagement du chemin de la Rive</td> <td>292 642,14 €</td> <td>350 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> 2. Autorise le lancement de procédures adaptées pour la réalisation des travaux : <ol style="list-style-type: none"> a. de rénovation du pont du Général de la Motte Rouge à Nantes, b. d'aménagement du village de la Couillauderie sur la commune de Bouguenais, c. d'aménagement du chemin de la Rive sur la commune de Bouaye. 3. Approuve les dossiers de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultables à la direction de l'Espace Public et au pôle Sud Ouest, 4. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, et le cas échéant résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	COMMUNES	OPERATIONS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC	NANTES	Rénovation du pont du Général de la Motte Rouge	1 672 240,80 €	2 000 000 €	BOUAYE	Aménagement du chemin de la Rive	292 642,14 €	350 000 €
COMMUNES	OPERATIONS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC											
NANTES	Rénovation du pont du Général de la Motte Rouge	1 672 240,80 €	2 000 000 €											
BOUAYE	Aménagement du chemin de la Rive	292 642,14 €	350 000 €											

Unanimité	17	<p>FOURNITURES ET TRAVAUX LIES A LA VOIRIE – LANCEMENT D’APPELS D’OFFRES OUVERTS – SIGNATURE DE MARCHÉ</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autorise le lancement d’appels d’offres ouverts : <ol style="list-style-type: none"> a. dans le cadre du groupement de commandes constitué entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes pour la fourniture de sable et de granulats, b. pour la fourniture de produits de marquage routier nécessaires aux besoins des services de Nantes Métropole 2. Approuve les dossiers de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultables au pôle Loire, Sèvre et Vignoble et au pôle Nantes Ouest, 3. Décide d’attribuer le marché à la société Loisirs Equipements SAS pour un montant de 226 854 € HT soit 271 317,38 € TTC pour la rénovation et le traitement anti-glissance du platelage bois du Cours du Champ de Mars à Nantes. 4. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics et notamment à signer, et le cas échéant à résilier les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.
Unanimité	18	<p>VOIRIE - TRANSFERT D’OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décide de prononcer le transfert d’office dans le domaine public de la voirie communautaire, conformément à l’article L. 318-3 du Code de l’urbanisme : <ol style="list-style-type: none"> a. de la parcelle cadastrée section AM n° 174 constituant le terrain d’assiette de l’avenue de l’Alberge à Mauves-sur-Loire, b. des parcelles cadastrées section AN n° 446 (1 352 m²), 447 (133 m²), 448 (2 252 m²), 449 (2 195 m²), 450 (618 m²), 451 (481 m²), 861 (1 702 m²), 453 (2 205 m²) et 470 (634 m²), constituant le terrain d’assiette des rues des Noisetiers, du Pré Fleuri, de l’impasse des Tilleuls et des avenues des Bouleaux et des Saules à Sainte-Luce-sur-Loire, 2. Approuve les plans d’alignement ci-annexés. 3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l’exécution de la présente délibération, notamment s’agissant des mesures relatives à la publicité foncière auprès de la Conservation des Hypothèques.
Unanimité	19	<p>ORVAULT - OPERATION REQUALIFICATION AVENUE DE LA FERRIERE – REALISATION ET FINANCEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES – APPROBATION DE LA CONVENTION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approuve la convention spécifique ci-jointe, établie entre Nantes Métropole et Electricité Réseau Distribution France, ayant pour objet la réalisation et la prise en charge des réseaux électriques à réaliser Avenue de la Ferrière sur la commune d’Orvault pour un montant de 91 086 € HT soit 108 938,85 € TTC, 2. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer cette convention.

Unanimité	20	<p>COUERON – SECTEUR LANDE BOURNE / LOTISSEMENT D'ACTIVITES - CESSION DE BIENS AU GROUPE NOX</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décide de céder au Groupe NOX les biens situés sur la commune de Couëron, cadastrés AN 129, AN 130 (bâti) et AN 131 d'une superficie de 9 060 m² pour un montant de 181 000 €, les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur, 2. Autorise le transfert au Groupe NOX des droits du permis de démolir délivré par la Commune de Couëron au profit de Nantes Métropole, 3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice –Président délégué, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte à intervenir.
Unanimité	21	<p>RESERVES FONCIERES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décide d'acquérir un immeuble non bâti situé sur la commune de Nantes, rue de la Papotière, cadastré AT n° 200 d'une superficie de 4 427 m² et appartenant aux consorts MEGRET pour un montant de CENT VINGT TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE SIX EUROS (123 956 €) net de taxe. 2. Décide de céder à CIF COOPERATIVE un immeuble bâti situé sur la commune de Brains, 5 Bis rue Jules Verne, cadastrés AB n^{os} 6 et 909, d'une superficie de 2 488 m² pour un montant de CENT SOIXANTE DOUZE MILLE NEUF CENT DIX HUIT EUROS (172 918 €) hors taxe, les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. 3. Décide de céder à NANTES HABITAT un immeuble non bâti situé sur la commune de NANTES, 23 rue Paul Bert, cadastré KW n°425 d'une superficie de 916 m² pour un montant de CENT SOIXANTE TROIS MILLE EUROS (163 000 €) hors taxe, les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. 4. Approuve la convention entre NANTES HABITAT et Nantes Métropole précisant les modalités de réalisation de l'opération de logements sociaux. 5. Abroge la délibération n°2013-83 en date du 31 mai 2013. 6. Décide d'acquérir un immeuble bâti situé sur la commune de Saint Aignan de Grand Lieu, 9 rue de la Garotterie, cadastré AO n^{os} 30, 218 et 225 d'une superficie de 1 800 m² et appartenant aux consorts LOUER pour un montant de CENT VINGT DEUX MILLE EUROS (122 000 €) net de taxe. 7. Décide d'acquérir le bien non bâti, situé sur la commune de Bouguenais, 27 rue de Beaulieu, cadastré section AW n°469 pour partie, d'une superficie de 373 m² et appartenant aux consorts HEGRON pour un montant de QUATRE-VINGT TROIS MILLE TROIS CENT EUROS (83 300 €) net de taxe, auquel s'ajoute une indemnité de dépréciation du surplus d'un montant de SIX MILLE SEPT CENT EUROS (6 700 €) net de taxe. 8. Décide de prendre en charge les frais de démolition du mur pour moitié d'un montant de MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (1 350 €), les frais de géomètre au prorata des surfaces d'un montant de MILLE CINQ CENT EUROS (1 500 €) et les frais de négociation au prorata du prix d'un montant de TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX EUROS (3 332 €), soit un total de SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT DEUX EUROS (6 182 €) TTC. 9. Décide d'acquérir la parcelle AW n°469 pour partie représentant le chemin d'accès, d'une superficie de 135 m², auprès d'ABITA DEMAIN, pour un montant de NEUF MILLE EUROS (9 000 €) net de taxe, dans un délai de 6 mois après la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux portant sur les immeubles situés sur le surplus de la parcelle vendue à ABITA DEMAIN. 10. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les actes à intervenir, payer le prix et le cas échéant les frais afférents aux actes.

Unanimité	22	<p>EAU – REMISE GRACIEUSE POUR FUITES</p> <p>1. Décide d'accorder une remise gracieuse aux abonnés figurant sur le tableau joint en annexe 1.</p> <p>2. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>																				
Unanimité	23	<p>DECHETS – AJUSTEMENT PROGRAMME ENVELOPPE – LANCEMENT APPELS D'OFFRES OUVERTS – SIGNATURE DE MARCHES – AVENANT</p> <p>1. Approuve l'ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle à hauteur de 950 000 € TTC pour l'opération de réaménagement des déchèteries de Carquefou, Saint Herblain et Saint Sébastien sur Loire.</p> <p>2. Approuve la conclusion de l'avenant n°2 au marché d'exploitation de la déchèterie de Mauves sur Loire, suivant :</p> <table border="1" data-bbox="316 651 1248 797"> <thead> <tr> <th>Marché N°</th> <th>Entreprise titulaire</th> <th>Montant € HT présent avenant</th> <th>Nouveau montant € HT du marché</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2009-847</td> <td>COVED</td> <td>19 948,5</td> <td>353 039,53</td> </tr> </tbody> </table> <p>3. Autorise le lancement d'appels d'offres ouverts pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> la gestion post-exploitation de la décharge réhabilitée de Tougas, pour le lot n° 2 - mise à disposition d'outils de gestion des déchets et communication associée, <p>4. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultable à la direction des déchets,</p> <p>5. Autorise la signature des marchés à bons de commande relatifs aux prestations de gestion des déchets sur manifestations événementielles, lots 1 et 3, avec les sociétés suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="328 1211 1233 1525"> <thead> <tr> <th>Lots n°</th> <th>Désignation</th> <th>Sociétés</th> <th>Montants maximum annuels en € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Organisation, coordination et communication</td> <td>TERRA 21</td> <td>60 000</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Mise à disposition de gobelets réutilisables</td> <td>ESPRIT PLANETE</td> <td>40 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>6. Autorise M. le Président ou Mme la Vice Présidente déléguée à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> signer les marchés passés par appel d'offres ouvert, le cas échéant résilier les marchés, signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation de la déchèterie de Mauves sur Loire, et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	Marché N°	Entreprise titulaire	Montant € HT présent avenant	Nouveau montant € HT du marché	2009-847	COVED	19 948,5	353 039,53	Lots n°	Désignation	Sociétés	Montants maximum annuels en € HT	1	Organisation, coordination et communication	TERRA 21	60 000	3	Mise à disposition de gobelets réutilisables	ESPRIT PLANETE	40 000
Marché N°	Entreprise titulaire	Montant € HT présent avenant	Nouveau montant € HT du marché																			
2009-847	COVED	19 948,5	353 039,53																			
Lots n°	Désignation	Sociétés	Montants maximum annuels en € HT																			
1	Organisation, coordination et communication	TERRA 21	60 000																			
3	Mise à disposition de gobelets réutilisables	ESPRIT PLANETE	40 000																			

Unanimité

24

MATERIELS POUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES – SIGNATURE DE MARCHES

1. Autorise la signature du marché à bons de commandes relatif à l'acquisition de véhicules de segment B1 à bicarburation essence/GNV dans le cadre du groupement de commandes constitué par Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le Centre communal d'action sociale de Nantes, dont le coordonnateur est Nantes Métropole avec la société INTERMAP – MOTOR VILLAGE NANTES pour les montants minimum annuels définis comme suit :

Périodes d'exécution du marché	Montants minimum annuels en € HT	Montants minimum annuels en € TTC
1 ^{ère} année	75 670 €	90 500 €
2 ^{ème} année	30 435 €	36 400 €
3 ^{ème} année	35 660 €	42 650 €
4 ^{ème} année	40 340 €	48 250 €

2. Autorise la signature des marchés suivants relatifs à l'acquisition de matériel et de gros outillage pour l'atelier de réparation mécanique sur le site de l'Etier de Nantes Métropole :

Lots	Désignation – Sociétés attributaires	Montants pour la durée des marchés	
		Minimum	Maximum
1	Acquisition de ponts de levage de véhicules ➤ société DIFAC	55 000 € HT	70 000 € HT
2	Acquisition d'outillage spécifique automobile ➤ société DIFAC	50 000 € HT	100 000 € HT
3	Acquisition de guillotine pour atelier de mécanique automobile ➤ société DESCOMBES PRECIMECA	25 000 € HT	35 000 € HT
4	Acquisition de distributeur de pneumatiques ➤ société SYSTEO INDUSTRIE	20 000 € HT	40 000 € HT
5	Acquisition d'établis, servantas et étaux ➤ société DISTRIMESURE	20 000 € HT	35 000 € HT
6	Acquisition de système de couverture de fosses d'atelier mécanique ➤ société REUS TECHNOLOGIES	15 000 € HT	35 000 € HT
7	Acquisition d'outillage de redressage ➤ société DIFAC	4 000 € HT	8 000 € HT
8	Acquisition de bacs à utilisations diverses ➤ société DIFAC	3 000 € HT	6 000 € HT

3. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur et, le cas échéant, à résilier les marchés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 voix pour et 1 abstention	25	<p>BATIMENTS – LANCEMENT PROCEDURES ADAPTEES - AJUSTEMENT ENVELOPPE FINANCIERE – AVENANT MARCHES DE TRAVAUX – AVENANT CONVENTION</p> <p>1. Autorise le lancement de procédures adaptées pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> la réalisation de travaux de réfection de couverture et de divers aménagements à la patinoire de la Trocardière à Rezé la réalisation de prestations d’insertion et de qualifications professionnelles, ayant pour activité support l’entretien des espaces verts du patrimoine bâti et non bâti de Nantes Métropole <p>2. Approuve le dossier de consultation des entreprises comportant les projets de marchés consultables à la direction du BATI.</p> <p>3. Décide de conclure avec les villes de Nantes et de Rezé un avenant n°1 à la convention tripartite relative aux travaux de mise aux normes de la patinoire de la Trocardière à Rezé en vue de la réalisation d’un programme de travaux supplémentaires de 750 000 € TTC et de prolonger la convention jusqu’au 1^{er} janvier 2016.</p> <p>4. Décide de porter le montant de l’enveloppe financière prévisionnelle de l’opération de construction d’un centre technique du Pôle Nantes Loire sur l’Île de Nantes, de 1 505 016,70 € HT à 1 613 712,30 € HT soit 1 930 000 € TTC.</p> <p>5. Approuve la conclusion des avenants aux marchés de travaux suivants :</p> <table border="1" data-bbox="464 860 1415 1283"> <thead> <tr> <th rowspan="2">marchés N°</th> <th rowspan="2">Entreprise titulaire</th> <th rowspan="2">Montant €HT marché initial</th> <th colspan="2">Montant présent avenant</th> <th rowspan="2">Nouveau Montant €HT du marché</th> </tr> <tr> <th>€ HT</th> <th>€ TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2013-11320</td> <td>MORISSET</td> <td>86 162,96</td> <td>6 441,55</td> <td>7 704,09</td> <td>92 604,51</td> </tr> <tr> <td>2013-13760</td> <td>GUITTENY</td> <td>54 013,91</td> <td>3 263,64</td> <td>3 903,31</td> <td>57 277,55</td> </tr> <tr> <td>2013-11380</td> <td>BATICERAM</td> <td>28 369,85</td> <td>4 274,90</td> <td>5 112,78</td> <td>32 644,75</td> </tr> <tr> <td>2013-11410</td> <td>BLI</td> <td>104 921,52</td> <td>7 309,24</td> <td>8 741,85</td> <td>112 230,76</td> </tr> </tbody> </table> <p>6. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics et notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> attribuer et signer les marchés passés par procédure adaptée, le cas échéant résilier les marchés, signer l’avenant à la convention, signer les avenants aux marchés de travaux, <p>et à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.</p>	marchés N°	Entreprise titulaire	Montant €HT marché initial	Montant présent avenant		Nouveau Montant €HT du marché	€ HT	€ TTC	2013-11320	MORISSET	86 162,96	6 441,55	7 704,09	92 604,51	2013-13760	GUITTENY	54 013,91	3 263,64	3 903,31	57 277,55	2013-11380	BATICERAM	28 369,85	4 274,90	5 112,78	32 644,75	2013-11410	BLI	104 921,52	7 309,24	8 741,85	112 230,76
marchés N°	Entreprise titulaire	Montant €HT marché initial				Montant présent avenant			Nouveau Montant €HT du marché																									
			€ HT	€ TTC																														
2013-11320	MORISSET	86 162,96	6 441,55	7 704,09	92 604,51																													
2013-13760	GUITTENY	54 013,91	3 263,64	3 903,31	57 277,55																													
2013-11380	BATICERAM	28 369,85	4 274,90	5 112,78	32 644,75																													
2013-11410	BLI	104 921,52	7 309,24	8 741,85	112 230,76																													
Unanimité	26	<p>BOUAYE - CONVENTION PORTANT TRANSFERT DE GESTION D’UN TERRAIN DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE DE LA SNCF CADASTRE AE 318 ET 319 ALLEE LOUIS ARMAND A BOUAYE AU PROFIT DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide de conclure avec la SNCF une convention portant transfert de gestion d’un terrain dépendant du domaine public ferroviaire de la SNCF cadastré AE 318 et 319 situé allée Louis Armand à Bouaye au profit de Nantes Métropole pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} octobre 2013, à titre gracieux.</p> <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l’exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention.</p>																																

27 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Budget principal :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET INNOVATION			
L'Institut Cancérologie de l'Ouest (ICO)	Soutien aux Journées scientifiques de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO) qui se dérouleront les 18 et 19 octobre 2013 à la Cité Internationale des Congrès de Nantes <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	6 500 €
INRA (Etablissement public)	Soutien au Congrès Biopolymers 2013 qui se déroulera du 4 au 6 décembre 2013 à la Cité Internationale des Congrès de Nantes <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	10 000 €
GIP MSH Ange Guépin <i>Confer conventions jointes</i>	Soutien au Colloque « les 20 ans de la MSH Ange Guépin : 20 ans de projets interdisciplinaires » qui se déroulera les 3 et 4 octobre 2013 à la MSH	Fonctionnement	6 000 €
	Soutien au Colloque « Usages des chiffres dans l'Action Publique Territoriale – UCAP » qui se déroulera du 16 au 18 octobre 2013 à la MSH		2 500 €
Les Badauds Associés (Association)	Soutien au projet Aire 38 <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	50 000 €
Ile-PAD (Association)	Soutien au projet Ile Pad <i>Confer conventions jointes</i>	Fonctionnement	100 000 €
SONGO (Association) <i>Confer conventions jointes</i>	Soutien au laboratoire Arts et Technologies	Fonctionnement	50 000 €
	Soutien aux technologies numériques innovantes de l'association SONGO		50 000 €
SIFE-Université de Nantes (Association)	Soutien à la participation à Enactus World	Fonctionnement	3 000 €
CNRS DR 17	Soutien au colloque « RX et matière 2013 » qui se déroulera du 12 au 15 novembre 2013 à la Cité Internationale des Congrès de Nantes <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	7 000 €
CNRS	Soutien au projet « XEMIS2 » <i>Confer convention jointe</i>	AP 010 OP 2013-648	151 321 €
Observatoire des Droits des Marins (Association)	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	7 300 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
Réseau Entreprendre Atlantique (Association)	Soutien à la soirée des lauréats du Réseau Entreprendre Atlantique qui aura lieu le 24 septembre 2013 au LC Club à Nantes <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionne ment	2 000 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (Etablissement public)	Soutien au Salon des Métiers d'Art 2013 qui aura lieu du 6 au 8 décembre 2013 à la Cité Internationale des Congrès de Nantes <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionne ment	6 000 €
Centre de Communication de l'Ouest (Association)	Soutien au Forum RH 2013 qui aura lieu le 17 octobre 2013 à la CCI Nantes St Nazaire <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionne ment	3 000 €
Réseau Entreprendre Pays de la Loire (Association)	Soutien « aux entrepreneuriales » – promotion 2013- 2014 et célébration des 10 ans qui se dérouleront entre octobre 2013 et mars 2014 <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionne ment	6 400 €
Mini Rail Nantais (Association)	Soutien à l'exposition nationale du modélisme ferroviaire et les 10 ans du « Module Junior » qui se dérouleront les 26 et 27 octobre 2013 à la Halle de la Trocadière à Rezé <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionne ment	500 €
Cercle des Associations Philatéliques de l'arrondissement Nantais-CAPAN (Association)	Soutien à l'exposition philatélique « Phila Ouest 2013 » qui s'est déroulée les 25 et 26 mai 2013 à la Halle de la Trocadière à Rezé <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionne ment	300 €
Association pour l'évaluation et la Formation continue des psychiatres- AEFCP (Association)	Soutien aux Journées de la Société de l'information psychiatrique « ados et jeunes adultes » qui se déroulera du 2 au 5 octobre 2013 à la Cité Internationale des Congrès de Nantes <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionne ment	5 000 €
CCI Nantes St Nazaire (Etablissement public) <i>Confer conventions jointes</i>	Participation à l'étude relative au pôle de production, de transformation et de services à vocation agro- alimentaire sur le parc d'activités Océane nord à Rezé	Fonctionne ment	37 253 €
	Montant à régulariser sur la participation à l'étude relative à l'évolution du secteur automobile sur la Route de Vannes		- 4 885 € en déduction des 21 735 € délibération 29/03/2013
	Soutien au dispositif PLATO		5 000 €

TOURISME ET GRANDS EQUIPEMENTS			
Fondation BELEM (Fondation)	Aide à l'acquisition d'une centrale de traitement des eaux usées	AP 007 OP 2013-2957	20 000 €
ATTRACTIVITE INTERNATIONALE			
Europa (Association)	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	5 000 €
SONGO (Association)	Soutien au projet Eotone <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	8 500 €
EMPLOI dont ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE			
Pôle Emploi (Etablissement à caractère administratif)	Soutien au dispositif Maison de l'Emploi <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	129 000 €
Itinéraire International (Association) <i>Confer avenant n°1 joint</i>	Soutien au dispositif européen des bourses "Leonardo Da Vinci"	Fonctionnement	4 000 €
	Soutien complémentaire à l'action "Jeunes à l'International"		3 000 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de Loire Atlantique (Etablissement public)	Soutien à l'action "Plateforme de préparation à l'alternance" <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	14 000 €
Face Loire Atlantique (Association)	Soutien aux actions Job Academy et Seniors Academy <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	15 000 €
OGIM (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	70 000 €
Ménage service (Association)	Soutien dans le cadre des 20 ans de l'association <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	2 000 €
OSER Forêt Vivante (Association) <i>Confer convention jointe</i>	Aide au fonctionnement de l'Association Intermédiaire	Fonctionnement	20 000 €
	Aide au fonctionnement des chantiers d'insertion		40 000 €

Hepdalé Nantes Services (Association)	Aide au développement <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	5 000 €
IPFA Motiv'action (Association)	Soutien à l'action "Chantier école Cap Loire" <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	27 500 €
Chantier Vert Environnement (SARL SCOP)	Aide au développement d'une nouvelle activité <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	5 000 €
INSERIM (SA)	Aide au développement <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	20 000 €
OCEAN (Association) <i>Confer conventions jointes</i>	Soutien aux chantiers d'insertion	Fonctionnement	135 000 €
	Soutien à l'expérimentation menée sur la valorisation des déchets dans le cadre de l'appel à projet ESS		5 000 €
Réseau des chantiers d'insertion de Loire-Atlantique (Association)	Aide au fonctionnement <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	8 000 €
Réagir Ensemble (Association)	Aide exceptionnelle au développement <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	20 000 €
Les Ecossoles (Association)	Soutien au pôle de coopération ESS <i>Confer avenant joint</i>	Fonctionnement	12 000 €
L'équipage Café Librairie (Association)	Aide au fonctionnement dans le cadre de la démarche LCP	Fonctionnement	8 000 €
The serious road trip (Association)	Aide au fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
Accueil Paysan (Association)	Aide au fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
La Cour des Miracles (Association)	Aide au fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
Créalters (Association)	Aide au fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
	Soutien à l'expérimentation d'un espace citoyen sur le marché Nantes Nord		5 000 €
Transformeurs (Association)	Soutien à l'expérimentation menée sur la valorisation des déchets dans le cadre de l'appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €

SIFE Université de Nantes Métropole (Association)	Soutien au projet Entr'Apprendre dans le cadre de l'appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
Paq la Lune (Association)	Aide au fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
AMI (Association)	Aide au fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet ESS	Fonctionnement	5 000 €
CSC Allée Verte (Association)	Soutien au projet Jardin'Ages	Fonctionnement	12 000 €
Cultures du cœur 44 (Association)	Aide exceptionnelle au fonctionnement	Fonctionnement	5 000 €
Les Amis de TV Rezé (Association)	Soutien au projet de pôle numérique social - volet communication	Fonctionnement	10 000 €
Mediagraph (Association)	Soutien au projet de pôle numérique social - volet formation	Fonctionnement	10 000 €
Libertic (Association)	Soutien au projet de pôle numérique social - volet développement	Fonctionnement	10 000 €
Ouvre-Boîtes 44 (SCOP SARL)	Soutien dans le cadre des 10 ans d'Ouvre-Boîtes 44 <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	7 500 €
BGE Atlantique Vendée (Association)	Soutien à l'édition d'un ouvrage "De BGO à BGE Atlantique Vendée" <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	2 500 €
Les Marchands de sable (Association)	Emplois solidaires (2 postes)	Fonctionnement	2 784 €
L'Ilot Familles (Association)	Emploi solidaire	Fonctionnement	1 392 €
Des Idées Plain la Prod-DIPP (Association)	Emploi solidaire	Fonctionnement	1 392 €
Vélocampus (Association)	Emploi solidaire	Fonctionnement	1 392 €
Hermine Amateurs (Association)	Emploi d'avenir	Fonctionnement	2 437 €
Ecole des parents (Association)	Emploi d'avenir	Fonctionnement	2 437 €

Fondation Apprentis d'Auteuil (Fondation)	Emploi d'avenir	Fonctionnement	2 437 €
Auteuil Formation Continue (Association)	Emplois d'avenir (2 postes)	Fonctionnement	4 874 €
Sporting Club de Nantes (Association)	Emploi d'avenir	Fonctionnement	2 437 €
Artitudes (Association)	Emploi d'avenir	Fonctionnement	2 437 €
Arlène (Association)	Emploi d'avenir	Fonctionnement	2 437 €
Atelier du Retz Emploi (Association)	Emplois d'avenir (2 postes)	Fonctionnement	4 874 €
Fédération des Amicales Laïques (Association)	Emplois d'avenir (3 postes)	Fonctionnement	7 311 €
Volleyball Nantes (Association)	Emploi d'avenir	Fonctionnement	2 437 €
Ressourcerie de l'île (Association)	Emplois d'avenir (2 postes)	Fonctionnement	4 874 €
Comité de Tennis de Table de Loire Atlantique (Association)	Emploi d'avenir	Fonctionnement	2 437 €
SOLIDARITES ET COOPERATIONS INTERNATIONALES			
Secrétariat Permanent International des Droits de l'Homme et Gouvernements Locaux – SPIDH (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer avenant n°1 joint</i>	Fonctionnement	70 000 €
MOBILITES			
L'Ilot Familles (Association)	Soutien au service de locations de vélos familiaux	Fonctionnement	5 000 €

Conseil Régional (Collectivité locale)	Participation aux coûts de fonctionnement du dispositif Métrocéane pour l'année 2012 Protocole du 1er avril 2009 au 31 décembre 2014	Fonctionnement	4 641,28 €
Conseil Général (Collectivité locale)	Bacs de Loire - Participation au coût annuel d'exploitation du Conseil Général - Versement du solde de l'année 2012 Convention 2009 - 2015	Fonctionnement	86 421,20 €
Place au vélo (Association) <i>Confer convention jointe</i>	Soutien à l'action « Brico Vélo »	Fonctionnement	4 000 €
	Soutien à l'action « contrôles techniques décentralisés dans les communes et quartiers »		5 000 €
	Soutien à l'action « Bourses aux vélos »		1 900 €
	Soutien à l'action « cyclistes brillez »		1 900 €
	Soutien à l'action « sécurité routière »		1 000 €
	Soutien à l'action « marquages de vélos à assistance électronique subventionnés »		1 100 €
	Soutien à l'action « éco mobilité scolaire »		7 500 €
	Soutien à l'action « vélo école adulte »		2 100 €
	Soutien à l'action d'accompagnement « mobilité vers l'emploi »		7 500 €
	Soutien à l'action « conseils, études, avis et accompagnement « plans communaux » »		950 €
	Soutien à l'action « coaching vélo »		1 550 €
	Soutien à l'action « Interventions en entreprise » : cours de vélo urbain, formation référents vélo, participation forum défi mobilité durable (ex Défi-vélo et cours de vélo urbain)		3 450 €
	Soutien à l'action « vélo en fête »		20 000 €
	Aide au fonctionnement général		550 €
POLITIQUE DE LA VILLE			
Les Am'arts (Association)	Soutien à l'action « façades exquises »	Fonctionnement	3 000 €
Association des Maires Ville et Banlieue de France (Association)	Les 30 ans de Ville et Banlieue	Fonctionnement	7 000 €
CIMADE (Association)	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	3 000 €

DEPLACEMENTS			
Prévention routière (Association)	Aide au fonctionnement général de l'antenne Loire Atlantique	Fonctionnement	1 500 €
ENVIRONNEMENT			
SCIC nord Nantes	Soutien au défrichage <i>Confer convention jointe</i>	OP 2013/522 AP012	2 160 €
EARL La Bergerie des Isles	Soutien au défrichage <i>Confer convention jointe</i>	OP 2013/522 AP012	2 480 €
EARL Ferme du Creux Chemin	Soutien au défrichage <i>Confer convention jointe</i>	OP 2013/522 AP012	3 310 €
SCEA du Buzard	Soutien au défrichage <i>Confer convention jointe</i>	OP 2013/522 AP012	3 600 €
Entreprise individuelle Hubert-Chiché	Soutien au défrichage <i>Confer convention jointe</i>	OP 2013/522 AP012	2 969,60 €
Terre de liens (Association)	Soutien à l'initiation de démarches collectives et partenariales pour la préservation de l'espace agricole	Fonctionnement	2 000 €
Réseau IDEAL (Association)	Soutien à l'organisation des 3èmes assises nationales de la biodiversité <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	50 000 €
Fédération française de randonnée pédestre (Association)	Soutien à la réalisation du topoguide intitulé "Nantes métropole...à pied" Convention 2012	Fonctionnement	10 000 €
AFFAIRES GENERALES			
Amicale Sportive et culturelle des Municipaux Nantais et de l'agglomération nantaise – ASMN (Association)	Montant à régulariser sur l'aide au fonctionnement général Convention 2011-2015	Fonctionnement	- 4 250 € en déduction des 15 000 € délibération 22/02/2013

Budget annexe Déchets :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° OP	Montant proposé
Atelier Retz Emploi (Association)	Mise en place et animation d'un lieu de collecte des objets et encombrants, réparation, vente et sensibilisation au réemploi dans le quartier du Breil	Fonctionnement	20 000 €
Transformeurs (Association)	Réduction et valorisation des encombrants, quartier de Bellevue	Fonctionnement	10 000 €
CLCV (Association)	Programme d'animations sur la consommation responsable et la réduction des déchets	Fonctionnement	15 000 €

Budget annexe Eau :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° OP	Montant proposé
COOPERATION DECENTRALISEE			
Ville de Saint-Sébastien sur Loire (Collectivité locale)	Soutien au programme de coopération eau – assainissement entre Saint-Sébastien sur Loire et Kati (Mali) <i>Confer convention 2013 jointe</i>	Fonctionnement	30 000 €
Ville d'Orvault (Collectivité locale)	Soutien au programme de coopération Orvault – Sô Ava (Bénin) <i>Avenant n°1 à la convention 2011-2013</i>	Fonctionnement	45 000 €

Budget annexe Assainissement :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° OP	Montant proposé
M. Thierry BROWAEYS	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Lionel RAMIER et Mme Catherine DUJARDIN	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 964,30 € plafonnés
M. Damien HAMON	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	951,05 € plafonnés

M. Alban LUCAS	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 044 € plafonnés
Mme Josick GRELIER	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	946,65 € plafonnés
Mme Martine GALLOT	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Laurent GUILLON	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. RAPHAEL MENANTEAU	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Laurent POTIRON (résidence principale)	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	863,74 € plafonnés
M. Laurent POTIRON (extension)	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	863,74 € plafonnés
Mme Isabelle HEULIN	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Eric JOUIN	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
Mme Laurence BARTRA-CLAQUIN	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
Mme Marie-Thérèse ARBERT	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	816 € plafonnés
M. Philippe REYBEROLLE	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	866,25 € plafonnés

M. Jean-Claude GUIBERT	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Jean-Pierre FONTENEAU	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Daniel MORICEAU	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 272,50 € plafonnés
M. Stéphane PRETAGUT	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
Mme Rosianne BRICAUD	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	982,61 € plafonnés
M. Denis LECLAIR	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 031,32 € plafonnés
Mme Véronique CORBARD	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	594,97 € plafonnés
M. et Mme Loïc BRETAGNE	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	594,97 € plafonnés
Mme Mireille DOUILLARD	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	594,97 € plafonnés
M. Marcel ARNAUDEAU	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	714 € plafonnés
M. et Mme Fouad RAMI	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	927,71 € plafonnés
M. Daniel PRUDHOMME	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés

M. Anthony ROBERT Mme Anne LAMBOURG	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Grégory AUGUSTE Mme Julie CUIZINAUD	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Vincent GUERLAIS	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	999,75 € plafonnés
M. et Mme Jean et Fatma BOUYER	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Gabriel BOURGUIGNON	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
Mme Monique MENUET	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Jean-Pierre GUILLET	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Robert GUILLET	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Anthony PREVOT	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 050 € plafonnés
M. Nicolas COMTE	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	968,23 € plafonnés
M. Michel PINSON	Aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif <i>Confer convention consultable à la direction contrôle de gestion</i>	Fonctionnement	1 270 € plafonnés

**LE BUREAU DELIBERE ET,
PAR 24 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS**

1. Approuve les attributions de subventions selon les listes définies dans l'exposé.
2. Approuve les conventions et avenants correspondants ci-joints.
 - Institut de Cancérologie de l'Ouest : 1 convention
 - INRA : 1 convention
 - MSH Ange Guépin : 2 conventions
 - Les Badauds Associés : 1 convention
 - Ile Pad : 2 conventions
 - SONGO : 3 conventions
 - CNRS : 1 convention
 - CNRS DR 17 : 1 convention
 - Réseau Entreprendre Atlantique : 1 convention
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 2 conventions
 - CCO : 1 convention
 - Réseau Entreprendre Pays de la Loire : 1 convention
 - Mini Rail Nantais : 1 convention
 - CAPAN : 1 convention
 - AEFCP : 1 convention
 - CCI : 3 conventions
 - Pôle Emploi : 1 convention
 - Itinéraire International : 1 avenant
 - Face Loire Atlantique : 1 convention
 - OGIM : 1 convention
 - Ménage Service : 1 convention
 - Oser Forêt Vivante : 1 convention
 - Hepdalé Nantes Services : 1 convention
 - IPFA Motiv'action: 1 convention
 - Chantier Vert Environnement : 1 convention
 - Inserim : 1 convention
 - OCEAN : 2 conventions
 - Réseau des chantiers d'insertion Loire Atlantique : 1 convention
 - Réagir Ensemble : 1 convention
 - Ecosolies : 1 avenant
 - OB44 : 1 convention
 - BGE Atlantique Vendée : 1 convention
 - SPIDH : 1 avenant
 - Place au Vélo : 1 convention
 - SCIC Nord Nantes : 1 convention
 - EARL Bergerie : 1 convention
 - EARL Ferme Creux Chemin : 1 convention
 - SCEA Buzard : 1 convention
 - EI Chiché : 1 convention
 - Réseau IDEAL : 1 convention
 - Ville de Saint-Sébastien sur Loire : 1 convention
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature des conventions et avenants.

Unanimité	28	<p>ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES – OPERATION DE REHABILITATION DE L'ECOLE ET CREATION DE NOUVEAUX ATELIERS PEDAGOGIQUES - INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE POUR JEUNES HANDICAPES LA PAPOTIERE A NANTES – EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE PARTIELLE DE NANTES METROPOLE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décide d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% à l'association « Moissons Nouvelles » pour le prêt de 1 000 000 € maximum (dont les caractéristiques financières sont présentées ci-dessus), souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et destiné à financer la 4^{ème} tranche des travaux de réhabilitation de l'ITEP pour jeunes handicapés la Papotière à Nantes. 2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations d'une part et l'association Moissons Nouvelles d'autre part. 3. Approuve la convention à conclure avec l'association Moissons Nouvelles consultable à la direction contrôle de gestion. 4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.
Unanimité	29	<p>SA D'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION – OPERATION DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX – CHEMIN DES CHATS PENDUS A NANTES - EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE DE NANTES METROPOLE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100% à la Société Anonyme d'HLM Aiguillon Construction pour les prêts PLAI d'un montant de 98 872 € maximum souscrits par la Caisse des Dépôts et Consignations dont les caractéristiques financières sont présentées dans l'exposé, et destiné à financer la construction de deux logements locatifs sociaux sur la commune de Nantes, 3 Chemin des Chats Pendus. 2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d'une part et la Société Anonyme d'HLM Aiguillon Construction d'autre part. 3. Approuve les conventions à conclure avec la Société Anonyme d'HLM Aiguillon Construction consultables à la direction contrôle de gestion. 4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

Unanimité	30	<p>SA D’HLM LA SAMO – OPERATION DE CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – LES TERRASSES DU PLESSIS A SAUTRON - EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 100% à la Société Anonyme d’HLM SAMO pour les prêts dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération et destinés à financer l’opération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération de construction de 35 logements locatifs sociaux, dénommée « Les Terrasses du Plessis » sur la commune de Sautron <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d’une part et la Société Anonyme d’HLM SAMO d’autre part.</p> <p>3. Approuve les conventions à conclure avec la Société Anonyme d’HLM SAMO consultables à la direction contrôle de gestion.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.</p>
Unanimité	31	<p>SA HLM ATLANTIQUE HABITATIONS – OPERATIONS DE REHABILITATION ET D’ACQUISITION EN VEFA DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIES DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 100% à la Société Anonyme d’HLM Atlantique Habitations pour les prêts dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération, et destinés à financer les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération de réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux, dénommée « Le Petit Raffuneau » sur la commune d’Orvault, - Une opération d’acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux, dénommée « La Ferrière – Résidence Aurélia 2 » sur la commune d’Orvault, - Une opération d’acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux, dénommée « Le Clos d’Hélène » sur la commune de Thouaré-sur-Loire <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d’une part et Atlantique Habitations d’autre part.</p> <p>3. Approuve les conventions à conclure avec Atlantique Habitations consultables à la direction contrôle de gestion.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.</p>

Unanimité	32	<p>SA D’HLM HARMONIE HABITAT – OPERATIONS DE REHABILITATION ET DE RACHAT DE PATRIMOINE DU PARC SOCIAL PUBLIC DE LA SAMO COMPOSE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - GARANTIES DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 100% à la Société Anonyme Harmonie Habitat pour les prêts dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération, et destinés à financer les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération de rachat d’un patrimoine de 15 logements locatifs sociaux à la SAMO, dénommée « Résidence Arc-en-ciel » sur la commune de Couëron, - Une opération de réhabilitation de 42 logements locatifs sociaux, dénommée « Bois Saint Lys » sur la commune de Carquefou. <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d’une part et la Société Anonyme Harmonie Habitat d’autre part.</p> <p>3. Approuve les conventions à conclure avec la Société Anonyme Harmonie Habitat consultables à la direction contrôle de gestion</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions</p>
Unanimité	33	<p>SA HLM LA NANTAISE D’HABITATIONS – OPERATION DE REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – LA GRANDE NOUE A NANTES - EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – MODIFICATION DE LA GARANTIE DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Abroge pour partie la délibération n°2012-195 du 30 novembre 2012 pour le prêt PAM d’un montant de 591 921 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l’opération de réhabilitation de 24 logements locatifs sociaux, dénommée « La Grande Noue » sur la commune de Nantes.</p> <p>2. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 100% à la Société Anonyme d’HLM La Nantaise d’Habitations pour le prêt dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération, et destiné à financer une opération de réhabilitation de 24 logements locatifs sociaux, dénommée « La Grande Noue » sur la commune de Nantes.</p> <p>3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations d’une part et la Nantaise d’Habitations d’autre part.</p> <p>4. Approuve la convention à conclure avec la Nantaise d’Habitations consultable à la direction contrôle de gestion.</p> <p>5. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.</p>

Unanimité	34	<p>OFFICE PUBLIC D’HLM NANTES HABITAT – OPERATIONS DE CONSTRUCTION, D’ACQUISITION EN VEFA ET DE REHABILITATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIES DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 100% à l’Office Public Nantes Habitat pour les prêts dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération, et destinés à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération de construction de 13 logements locatifs sociaux, dénommée « Callot B1 » sur la commune de Nantes, - Une opération de construction de 18 logements locatifs sociaux, dénommée « Civelière » sur la commune de Nantes, - Une opération de construction de 18 logements locatifs sociaux, dénommée « Civelière 2 » sur la commune de Nantes, - Une opération de construction de 23 logements locatifs sociaux, dénommée « Degas » sur la commune de Nantes, - Une opération de construction de 6 logements locatifs sociaux, dénommée « Frères Amieux » sur la commune de Nantes, - Une opération de construction de 56 logements locatifs sociaux, dénommée « Gambetta » sur la commune de Nantes, - Une opération d’acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, dénommée « High Park » sur la commune de Nantes, - Une opération de construction de 29 logements locatifs sociaux, dénommée « Résidence du Bêle » sur la commune de Nantes, - Une opération de réhabilitation de 62 logements locatifs sociaux, dénommée « Callot B1 » sur la commune de Nantes, - Une opération de réhabilitation de 129 logements locatifs sociaux, dénommée « 10 Brest/1 Camaret » sur la commune de Nantes. <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d’une part et l’Office Public d’HLM Nantes Habitat d’autre part.</p> <p>3. Approuve les conventions à conclure avec l’Office Public d’HLM Nantes Habitat consultables à la direction contrôle de gestion.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.</p>
Unanimité	35	<p>SA D’HLM IMMOBILIERE 3F – OPERATION D’ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – NOVEO A NANTES – EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 100% à la SA d’HLM Immobilière 3F pour les prêts dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération, et destinés à financer l’opération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération d’acquisition en VEFA de 21 logements locatifs sociaux, dénommée « Noveo » sur la commune de Nantes. <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d’une part et la SA d’HLM Immobilière 3F d’autre part.</p> <p>3. Approuve les conventions à conclure avec la SA d’HLM Immobilière 3F consultables à la direction contrôle de gestion</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.</p>

Unanimité	36	<p>SA D’HLM VILOGIA – OPERATIONS D’ACQUISITION EN VEFA ET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIES DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 100% à la Société Anonyme d’HLM Vilogia pour les prêts dont les caractéristiques financières sont présentées en annexe jointe à la présente délibération, et destinés à financer les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération d’acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux, dénommée « Villa Ciconia » sur la commune de Couéron, - Une opération de construction de 19 logements locatifs sociaux, dénommée « Les Jardins de Lucie » sur la commune de Sainte-Luce sur Loire. <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations d’une part et la Société Anonyme d’HLM Vilogia d’autre part.</p> <p>3. Approuve les conventions à conclure avec la Société Anonyme d’HLM Vilogia consultables à la direction contrôle de gestion.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité nécessaire à l’exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.</p>
Unanimité	37	<p>SAEM LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT – FINANCEMENT DE L’OPERATION DE LA ZAC DES HAUTS DE COUERON 3 A COUERON - EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE – GARANTIE PARTIELLE DE NANTES METROPOLE</p> <p>1. Décide d’accorder sa garantie à hauteur de 80% à Loire Océan Développement pour le prêt de 3 500 000 € contracté auprès de La Banque Postale et dont les caractéristiques financières sont présentées ci-dessus, en vue du financement de la ZAC des Hauts de Couéron 3.</p> <p>2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre La Banque Postale d’une part et la SAEM Loire Océan Développement d’autre part.</p> <p>3. Approuve la convention de garantie d’emprunt à conclure avec la SAEM Loire Océan Développement et consultable à la direction contrôle de gestion.</p> <p>4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.</p>

III – DECISIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

N°	Signataire	Date	Objet
2013-273	Aunette B.	31/05/2013	Convention conclue avec la commune de BOUGUENAIS en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section AW n°428 situé 7 Place Jean Baptiste Say, dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière.
2013-440	Bolzer B.	29/03/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'acheteur projet à la Direction Générale des Finances et Gestion. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum IB 379 et au maximum IB 801, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-451	Fougerat JP	19/06/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue d'effectuer les travaux d'aménagement d'une voie verte rue de la Charlière à la Chapelle-sur-Erdre, conclu avec la société LANDAIS pour une durée de 20 jours, à compter de la date indiquée par l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux. Le montant du marché est fixé à 118 640,60 € HT soit 141 894,16 € TTC.
2013-562	Fougerat JP	10/06/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés, dans l'emprise de la RD 17 au PR 52+700 en agglomération sur le territoire de la commune de Couëron, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-585	Fougerat JP	24/04/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AT699 située 14, rue de la Minée sur la commune Vertou.
2013-593	Rolland J.	04/06/2013	Convention conclue avec la société ERENA ayant pour objet de définir les modalités de participation de Nantes Métropole pour le dévoiement du réseau de chaleur situé sur la parcelle MA1 à Malakoff dans le cadre de l'aménagement du Nouveau Malakoff, à compter de la date de son caractère exécutoire, jusqu'au paiement des sommes dues par Nantes Métropole. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 88 840 € nets de taxe, au profit de la société ERENA.
2013-619	Bolzer B.	16/05/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé de prospective financière à la Direction des finances. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché principal, à savoir au minimum IB 504 et au maximum IB 966, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-626	Fougerat JP	26/04/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Messieurs Robert BELOUARD et André HERBRETEAU, en qualité de consultants, à l'occasion du déplacement à Agadir (MAROC) du 21 au 26 avril 2013, dans le cadre du projet de ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) à Agadir, pour lequel ils réalisent une mission technique.

2013-631	Bolzer B.	07/07/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé de communication Projets Urbains à la Direction de la Communication Externe. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché territorial, à savoir au minimum IB 379 et au maximum IB 801, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-634	Fougerat JP	20/06/2013	Avenant n°13 à la convention de groupement de commandes conclue entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, l'ESBANM et Nantes Métropole, ayant pour objet de modifier son périmètre défini par l'annexe 1, en introduisant la Location de vaisselle et de mobilier (Coordonnateur Nantes Métropole), l'Acquisition de matériaux de construction/enrobés à froid en seau (Coordonnateur Nantes Métropole), les Achats de sables et granulats (Coordonnateur Nantes Métropole), la Fourniture de bois divers et de plastiques à vitre (Coordonnateur Ville de Nantes) et le Matériel professionnel de nettoyage (Coordonnateur Ville de Nantes). Par ailleurs, une modification du groupement est effectuée concernant la prestation d'impression avec l'intégration des besoins de Nantes Métropole et le coordonnateur qui devient Nantes Métropole, et la Prestation de location de chapiteaux et structures provisoires pour laquelle Nantes Métropole devient le coordonnateur.
2013-649	Chiron P.	11/06/2013	Avenant n°1 au marché n°2013-11210, relatif à l'évaluation du Plan Climat Territorial de Nantes Métropole, conclu avec la société Eureval, ayant pour objet la réalisation de prestations supplémentaires par rapport à ce qui était prévu initialement dans le cadre de la phase 2 et la modification des modalités de règlement des comptes afin de payer les prestations réalisées, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 8 050 € HT, portant le marché à 61 983,90 € HT, soit 74 132,74 € TTC.
2013-652	Bolzer B.	22/05/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chef de projet multimédia à la Direction de la communication externe. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des Attachés, à savoir au minimum B 379 et au maximum B 801, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-683	Fougerat JP	30/05/2013	Accord cadre relatif aux travaux de réfection de voirie sur le territoire de Nantes Métropole - Attribution et signature d'un marché subséquent n°3 relatif aux travaux de réfection de voirie sur les communes de Nantes Sud, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou, Les Sorinières et Basse-Goulaine, conclu avec le groupement SCREG Ouest/COLAS Centre ouest, pour une durée de 23 semaines pour la tranche ferme et de 9 semaines pour les tranches conditionnelles à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Le montant du marché est fixé à 2 045 340,30 € HT, soit 2 446 227,00 € TTC.
2013-688	Rolland J.	04/07/2013	Avenant n°1 à la convention relative au financement des dépenses d'ingénierie et de conduite globale du projet du quartier Bellevue à Nantes et Saint-Herblain, conclu avec la Ville de Saint-Herblain en vue de proroger la convention jusqu'au 31/12/2015 et tenir compte des ajustements entre les différentes prestations de la mission d'ingénierie opérés par l'avenant n° 2 à la convention ANRU en date du 3/02/2011. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-690	Galliot G.	06/06/2013	Avenant n°1 à la convention pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Confluence Nantes Rezé ayant pour objet d'actualiser la liste des immeubles ciblés par l'OPAH en modifiant l'annexe 5 de celle-ci, conclu avec l'Agence nationale de l'habitat, la commune de Rezé et la commune de Nantes, à compter de sa signature, pour une durée équivalente à la durée de la convention concernée. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2013-693	Bolzer B.	17/05/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé(e) de mission - développement des parcours professionnels des cadres - à la Direction des Ressources Humaines. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans les grilles indiciaires relevant du cadre d'emplois des attachés, à savoir au minimum Indice Brut 379 et au maximum Indice Brut 985, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-698	Daniel K.	11/06/2013	Avenant n°1 à la convention conclue avec l'Université de Nantes relative au financement du projet de recherche "Apprentissage du FLE » chez les élèves nouvellement arrivés en France, ayant pour objet de proroger la durée du programme jusqu'au 01 juin 2014 ainsi que la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2014, à compter de la date de notification de celui-ci. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-699	Fougerat JP	03/06/2013	Convention précaire de mise à disposition d'un terrain, d'environ 4 000 m ² , cadastré DX 213, situé boulevard de la Prairie au Duc à Nantes, géré par Nantes Métropole au profit du Voyage à Nantes, pour un usage de stationnement des bus et cars de tourisme. La convention prend effet le 27 avril 2013 jusqu'au 31 décembre 2013. Elle est reconductible trois fois un an, et se terminera au plus tard le 31 décembre 2016. Celle-ci est conclue à titre gracieux.
2013-706	Retière G.	10/06/2013	Convention cadre conclue avec la Caisse des Dépôts, l'Etat, la Caisse d'Épargne, la Maison de l'Emploi, BGE, l'Ouvre-Boîtes 44 et le FONDES Pays de la Loire, ayant pour objet de définir les modalités de partenariat dans le cadre du dispositif « Osez Entreprendre » pour sa mise en œuvre expérimentale du 01 mars 2013 au 31 décembre 2014. Cette convention cadre est sans effet financier pour Nantes Métropole, les modalités de financement faisant l'objet d'une convention propre indépendante.
2013-720	Fougerat JP	30/05/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de réaliser un modèle de projection démographique pour le compte de Nantes Métropole, conclu avec la société TMO REGIONS pour une durée globale maximum de 2 ans et 6 mois, à compter de sa date de notification. Le montant du marché est fixé à 80 000 € HT maximum soit 95 680 € TTC pour la durée globale du marché, reconductions comprises.
2013-722	Gautier C.	10/06/2013	Avenant n° 2 au bail professionnel conclu avec le Cabinet médical du centre commercial Espace de la Halle à Saint-Jean-de-Boiseau, ayant pour objet de prendre en compte, suite à cessions, le remplacement des docteurs ORHAN, FODOREAN et KAYSER par Mesdames RAKOTOMALALA, BOUILLOT et SARNI entraînant le transfert des droits au bail au profit de celles-ci, à compter de sa date de notification. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-723	Pras P.	30/05/2013	Charte des EcoQuartiers conclue avec le ministère de l'égalité des territoires et du logement, en vue d'adhérer à celle-ci et au Club National EcoQuartier, engageant Nantes Métropole dans une démarche sur le long terme qui pourra aboutir à la labellisation d'un ou plusieurs EcoQuartiers sur son territoire, pour la durée de la démarche. Cette Charte est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2013-724	Fougerat JP	03/06/2013	Contrat de prestation de services et de mise à disposition de locaux d'une surface de 184 m ² au 3 ^{ème} étage d'un immeuble situé 12 boulevard Carnot à Nantes, par la société MULTIBURO au profit de Nantes Métropole, pour pallier les besoins de la Direction Générale du Développement Economique et Attractivité Internationale. Le contrat prend effet le 1er mai 2013 pour une durée de 18 mois, renouvelable tacitement par période de 6 mois. Le loyer mensuel toutes charges comprises est de 5 857,67 € HT soit 7 005,77 € TTC. Des prestations de service complémentaires pourront être demandées. Un droit d'entrée de 950 € HT, un dépôt de garantie de 2 606 € versés à l'entrée dans les locaux et des frais d'honoraires de 3 180 € HT sont également dus.
2013-728	Fougerat JP	03/06/2013	Convention conclue avec la SPL le Voyage à Nantes, portant mise à disposition de 3 places de stationnement dans le parking en sous sol de l'immeuble du Champ de Mars, sis 2 cours du Champ de Mars à Nantes, par Nantes Métropole au profit de celle-ci durant les manifestations estivales organisées par la SPL. La convention prend effet le 21 mai 2013 et se terminera au plus tard le 21 juillet 2013, 2 places seront mises à disposition du 21 mai 2013 au 14 juillet 2013 et une place du 27 mai au 21 juillet 2013. Le loyer de cette mise à disposition est de 551 € HT soit 659 € TTC.
2013-734	Nedelec MH	21/05/2013	Convention cadre conclue avec l'Association des Maires de la Grand'Anse (AMAGA), en Haïti, ayant pour objet de définir les engagements mutuels de chacun pour la bonne exécution du programme DANK entre 2013 et 2016, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-735	Nedelec MH	21/05/2013	Convention cadre conclue avec la Commune de Dschang (Cameroun), ayant pour objet de définir les engagements mutuels de chacun pour la bonne exécution du programme DANK entre 2013 et 2016, pour une durée de 4 ans, à compter de sa date de signature. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-736	Nedelec MH	21/05/2013	Convention cadre conclue avec la Commune de Kindia (Guinée), ayant pour objet de définir les engagements mutuels de chacun pour la bonne exécution du programme DANK entre 2013 et 2016, pour une durée de 4 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-740	Lannuzel R.	07/06/2013	Fuites d'eau potable – Remise gracieuse inférieure à 5 000 € TTC au profit de 6 abonnés selon les critères définis dans le règlement de service de distribution d'eau potable. Opérateur : Régie.
2013-746	Fougerat JP	30/05/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section CL n° 349 pour 21 m ² d'emprise située rue des Drouards à Bouguenais appartenant à la SCI SHERIGAN, nécessaire pour l'élargissement de la voirie. Prix d'acquisition : 21,00 € auxquels s'ajoutent les frais de notaire. En abrogation de la décision n° 2009-718 du 17 août 2009.
2013-749	Garreau J.	11/06/2013	Attribution à 52 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, bipporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-758	Fougerat JP	04/06/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle AC1041 pour 36 m ² d'emprise située 41 route de la Fontenelle sur la commune de Vertou, appartenant à M et Mme Michel MARCHAND, nécessaire pour l'aménagement de celle-ci. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.

2013-759	Fougerat JP	04/06/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle AC1043 pour 29 m ² d'emprise située 75 route de la Fontenelle sur la commune de Vertou, appartenant à DENTIX (M. Jean Charles LANDOIS et M. Bertrand DELESTRE), nécessaire pour l'aménagement de celle-ci. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-760	Garreau J.	04/06/2013	Cession à titre gratuit à la commune de Basse-Goulaine, de la parcelle cadastrée AP 1162 située route du Loroux Bottereau, d'une contenance de 415 m ² , et acquisition à titre gratuit, auprès de la dite commune, des parcelles AP 1160 et AP 1114 situées route du Loroux Bottereau, d'une contenance totale de 239 m ² . Cet échange est nécessaire pour la réalisation d'une piste cyclable le long du futur centre aquatique. Il est réalisé sans soulte, étant précisé que les frais de géomètre et de publication de l'acte seront à la charge de Nantes Métropole. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT. France Domaines a donné son avis en date du 7 février 2013.
2013-761	Galliot G.	31/05/2013	Autorisation de signer le marché passé par appel d'offres ouvert relatif à l'étude pré-opérationnelle pour la définition d'une stratégie d'intervention sur le parc d'habitat privé ancien du centre historique de Nantes – Traitement des copropriétés en difficulté, conclu avec la société URBANIS pour une durée de 18 mois, à compter de l'ordre de service. Le montant du marché est fixé à 83 710 € HT soit 100 117,16 € TTC.
2013-762	Fougerat JP	18/06/2013	Acquisition auprès de la SNC Cours Raspail des parcelles de terrain situées rue Colette Magny à Nantes, cadastrées section KX numéros 1160, 1161 et 1162 pour une contenance de 1 357 m ² , nécessaire pour parvenir au classement effectif de cette voie et de ses dépendances dans le domaine public de voirie. Prix d'acquisition : 9 137,44 euros net vendeur, les frais inhérents à la présente acquisition sont à la charge de Nantes Métropole.
2013-763	Galliot G.	06/06/2013	Modification de la décision n°2013-133 du 6 février 2013, suite à une nouvelle décision de l'ANAH en date du 19 avril 2013. Attribution à Madame et Monsieur LE MITOUARD et MONTEBELLO Yann et Pauline d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de leur logement privé, situé sur la commune de Sainte-Luce-sur-Loire, 43, rue du stade, dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2013-764	Fougerat JP	03/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 2 agents de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Bruxelles du 3 au 6 juin 2013 pour le premier agent et du 6 au 7 juin pour le second, dans le cadre des rencontres « Green Week » organisées par la Commission Européenne, pour lesquelles ils représentent Nantes Métropole.
2013-775	Fougerat JP	06/06/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de construire un local de stockage au Zénith de Nantes Métropole, conclue avec la société GRELIER pour le lot 4 : Serrurerie, pour une durée de 4 mois, à compter de l'ordre de service. Le montant du marché est fixé à 5 418,00 € HT soit 6 479,93 € TTC, soit un montant total des lots 1 à 5 de 122 352,33 € HT, soit 146 333,39 € TTC.
2013-776	Fougerat JP	11/06/2013	Accord cadre relatif à la fourniture et la pose de signalisation verticale (Lot n°1) - Attribution et signature d'un marché subséquent relatif aux besoins récurrents de fourniture de signalisation verticale permanente et temporaire de police sur le territoire de Nantes Métropole, conclu avec la société LACROIX SIGNALISATION, pour une durée de 1 an renouvelable une fois un an à compter de sa notification. Le montant annuel du marché est estimé à 204 841,75 € HT, soit 244 990,73 € TTC s'agissant d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.

2013-777	Fougerat JP	11/06/2013	Accord cadre relatif à la fourniture et la pose de signalisation verticale (Lot n°2) - Attribution et signature d'un marché subséquent relatif aux besoins récurrents de fourniture et pose de jalonnement et de signalétique locale, conclu avec la société LACROIX SIGNALISATION, pour une durée de 1 an renouvelable une fois un an à compter de sa notification. Le montant annuel du marché est estimé à 384 341,09 € HT, soit 459 671,94 € TTC s'agissant d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.
2013-778	Fougerat JP	11/06/2013	Accord cadre relatif à la fourniture et la pose de signalisation verticale (Lot n°3) - Attribution et signature d'un marché subséquent relatif aux besoins récurrents de fourniture de plaques de rues, conclu avec la société LACROIX SIGNALISATION, pour une durée de 1 an renouvelable une fois un an à compter de sa notification. Le montant annuel du marché est estimé à 46 520,30 € HT, soit 55 638,28 € TTC s'agissant d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.
2013-779	Fougerat JP	04/06/2013	Classement dans le domaine public communautaire, des parcelles cadastrées section AH n°485 pour 12 m ² , n°489 pour 63 m ² et n°491 pour 16 m ² , situées place du Vieux Cimetière à Carquefou.
2013-780	Pras P.	11/06/2013	Autorisation donnée à Nantes Métropole Aménagement, mandataire, pour signer l'accord cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre urbaine pour le renouvellement urbain du secteur de bas Chantenay à Nantes, conclu avec la société Reichen et Robert et associés pour une durée de 6 ans, à compter de sa notification. Le montant maximum des marchés à passer au titre de l'accord- cadre dans le cadre des premières études du mandat est fixé à 150 000 € HT soit 179 400 € TTC.
2013-782	Couturier C	03/06/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de procéder aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées situé Rue de la Chaussée sur la commune de Rezé, conclu avec SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE – Agence SBTP pour une durée de 3 semaines, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux. Le montant du marché est fixé à 58 000,00 € H.T. soit 69 368,00 € T.T.C.
2013-783	Fougerat JP	04/06/2013	Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section CB 230 et 232 pour 120 m ² d'emprise situées rue du Général de Gaulle à Saint-Sébastien-sur-Loire appartenant à PROMOGIM – SCI OUEST, nécessaire pour l'élargissement du trottoir. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-784	Fougerat JP.	04/06/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section DL 354, d'une superficie totale de 3 206 m ² , sise rue des Hirondelles sur la commune de Couéron.
2013-785	Fougerat JP	04/06/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AM 1756 située 23, rue du Launay Sillay sur la commune de Basse-Goulaine.
2013-786	Fougerat JP	04/06/2013	Déclassement de la voirie communautaire de la parcelle cadastrée section BC n°286, de 1578m ² , située sur la commune d'Orvault et cession à la SPLA Nantes Métropole Aménagement en vue de l'aménagement de la ZAC d'activité Orvault-Grand Val. Prix de cession : 63 000 € HT les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur. France Domaines a donné un avis favorable le 23 janvier 2012.

2013-787	Fougerat JP	13/06/2013	Convention conclue avec COFIROUTE ayant pour objet de fixer les modalités techniques, administratives et financières pour l'occupation du domaine public dans le cadre de la réalisation de travaux pour le passage d'un réseau de fibre optique à l'intérieur de 3 fourreaux de diamètre 120mm sur le Domaine Public Autoroutier. Celle-ci est conclue pour une durée de 18 ans, à compter du 1 ^{er} janvier 2013. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 88,80 € HT, soit 106,20 € TTC, au profit de COFIROUTE sous forme de redevance annuelle.
2013-789	Fougerat JP	13/06/2013	Avenants n°1 conclus avec les sociétés 3D-Dominique Declercq Distribution SAS et MATHIEU SA ayant pour objet le transfert des marchés n°2013/2480 relatif à l'acquisition de pièces détachées captives et à la réalisation de prestations associées pour les poids-lourds et équipements de voirie de marque SCARAB, et n°2012/16550 relatif à l'acquisition de balayeuses compactes gazole, au profit de la société MATHIEU SA à compter de la date de notification de l'avenant correspondant.
2013-790	Fougerat JP.	17/06/2013	Attribution et signature de 2 marchés passés selon la procédure adaptée en vue de réaliser des travaux d'aménagement d'un mail piétons/vélos entre l'avenue de l'Angevinière et le lotissement Bagatelle à Saint-Herblain, conclus avec la société Colas pour le lot n°1 (voirie) pour une durée de 3 mois à compter de l'ordre de service, et avec la société Vigilec pour le lot n°2 (éclairage public) pour une durée de 2 mois à compter de l'ordre de service. Le montant du marché est fixé à 123 463,90 € HT soit 147 662,82 € TTC pour le lot n°1, et 44 549 € HT soit 53 280,60 € TTC pour le lot n°2, soit un montant total de 168 012,90 € HT.
2013-791	Roussel F.	05/06/2013	Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 11 juin 2013 à 9h00 salle de la Loire et convocation de ses membres en conséquence.
2013-792	Roussel F.	05/06/2014	Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 19 juin 2013 à 9h00 salle de l'Erdre et convocation de ses membres en conséquence.
2013-793	Fougerat JP	10/06/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 91 du PR 01+365 au PR 01 + 500 en agglomération sur le territoire de la commune de Couéron, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-794	Fougerat JP	10/06/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie sur la RD 965 au PR 2+615 et au PR 2+215 hors agglomération sur le territoire de la commune de Saint-Herblain, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-795	Fougerat JP	10/06/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie sur la RD 17 du PR 53+900 au PR 54 + 050 hors agglomération sur le territoire de la commune de Saint-Herblain, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-796	Pras P.	05/06/2013	Autorisation donnée à la Société d'Equipement de la Loire-Atlantique, en sa qualité de concessionnaire de la ZAC des Indulgences et de bénéficiaire de la DUP, pour solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique la prorogation, pour 5 ans, de la Déclaration d'Utilité Publique prononcée par arrêté préfectoral du 27 octobre 2008.

2013-797	Retière JF.	06/06/2013	Accord cadre relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des opérations d'infrastructures, de réhabilitation ou de création d'espaces publics - Attribution et signature d'un marché subséquent relatif à la mise en œuvre d'une étude de faisabilité pour la réalisation de trois parkings en centre ville de Nantes, conclu avec la société SCE, pour une durée de trois mois à compter de l'ordre de service n° 1. Le montant du marché est fixé à 89 805 € HT, soit 107 406,78 € TTC.
2013-798	Fougerat JP	19/06/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée DO820 située route des Sorinières sur la commune Vertou.
2013-799	Fougerat JP	05/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Bordeaux du 5 au 6 juin 2013, dans le cadre d'une visite du pont levant de Bordeaux, à laquelle il accompagne un élu communautaire.
2013-801	Garreau J.	11/06/2013	Attribution à 20 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, bipporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-802	Fougerat JP	19/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 1 agent de Nantes Métropole, à l'occasion du déplacement à Vienne, du 9 au 14 juin 2013, dans le cadre de l'événement «Vélocity 2013 », auquel il accompagne un élu communautaire.
2013-803	Gressus M.	06/06/2013	Approbation des études d'avant-projet relatives au réaménagement des déchetteries de Carquefou, Saint-Herblain et Saint-Sébastien, établies par le maître d'œuvre, le groupement conjoint EURL HERMANT (mandataire) / INOVADIA, ces études constituant l'avant-projet définitif. Conclusion d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2011-197 conclu avec le dit groupement arrêtant le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à la somme de 603 000 € HT valeur février 2013 (pour un coût prévisionnel provisoire de 565 000 € HT) et fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 21 470 € HT. Par ailleurs, il convient d'augmenter le montant de la mission de base par l'ajout d'une prestation d'étude complémentaire de réalisation de dossiers d'enregistrement et un plan de gestion sur les déchetteries de Carquefou et Saint-Herblain, soit une plus-value de 17 030 € HT.
2013-805	Couturier C.	07/06/2013	Approbation du programme de l'opération relative à la réhabilitation du réseau d'eaux usées situé Allée des Pouillots à la Chapelle-sur-Erdre. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC (valeur octobre 2013).
2013-806	Rolland J.	04/07/2013	Protocole d'Accord conclu avec la Préfecture de Loire Atlantique, la Ville de Nantes, Nantes Habitat, la Société d'HLM des Marchés de l'Ouest (SAMO) et La Nantaise d'Habitations (LNH), ayant pour objet d'autoriser, à titre expérimental, les bailleurs Nantes Habitat, LNH et la SAMO à ne présenter qu'un seul candidat en commission d'attribution des logements sociaux sur le périmètre du Nouveau Malakoff, pour une durée de trois ans. Ce Protocole est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2013-807	Couturier C	11/07/2013	Protocole transactionnel conclu avec la Société Nationale d'Etude et de Coordination (SNEC) ayant pour objet de définir les concessions réciproques des parties, suite à la réalisation d'une mission complémentaire de mars à septembre 2011 par la société et à son intervention pour deux réunions spécifiques organisées à l'initiative de Nantes Métropole, à compter de sa notification. Au titre de cette convention, Nantes Métropole versera à SNEC un montant de 4 862, 44 € HT, dont 3 798, 36 € HT pour les six mois de mission sécurité protection de la santé effectuée de mars à septembre 2011 et 1 064,08 € HT pour les deux réunions spécifiques organisées par Nantes Métropole. En contrepartie, l'entreprise SNEC convient que les autres réunions spécifiques étaient comprises dans son offre financière et s'engage à livrer le dossier complet d'intervention ultérieure sur l'ouvrage dans un délai de quatre semaines à compter de la notification du présent protocole.
2013-808	Fougerat JP	19/06/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées BD427, BD428 et BD429 situées chemin du Pâtis de la Croix sur la commune de Vertou.
2013-809	Gressus M.	04/06/2013	Convention conclue avec la Mairie Annexe Nantes Sud, la Mairie Annexe Bellevue, la Mairie Annexe Doulon, la Mairie Centrale, la Maison Quartier Champs de Mars (mairie de Nantes), et Nantes Métropole – Champs de Mars, ayant pour objet de définir les règles du partenariat pour la distribution contrôlée de sacs à déchets aux habitants. Chaque convention est conclue pour la période qui s'étend du 1er août 2013 au 30 juin 2014. Ces conventions sont sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-810	Fougerat JP	13/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole, à l'occasion du déplacement à Bonn (Allemagne) du 30 mai au 04 juin 2013, dans le cadre de la réunion préparatoire à la session de négociation « Climate Talks » organisée par ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives), à laquelle il accompagne un élu communautaire.
2013-811	Fougerat JP	21/06/2013	Approbation des études d'avant-projet relatives à l'aménagement de la rue d'Aquitaine établi par le maître d'œuvre CERAMIDE, ces études constituant l'avant projet définitif. Le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le forfait définitif de sa rémunération seront arrêtés conformément aux dispositions du marché au terme des études de projet.
2013-812	Fougerat JP	10/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Salvador Rueda, directeur de l'Agence d'Écologie Urbaine de Barcelone (Espagne), à l'occasion du déplacement à Nantes du 3 au 5 juin 2013, dans le cadre de la tenue à Nantes de la première version française des base City portant sur "L'évènement pour une ville et des infrastructures durables", pour lequel Nantes Métropole l'a invité.
2013-813	Fougerat JP	25/06/2013	Modification de la décision n° 2013-615 du 06 mai 2013, en vue de changer les dates du déplacement du 12 au 16 juin 2013, afin de pouvoir assurer la prise en charge directe ou le remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées à l'occasion du déplacement à Varsovie effectué par 2 agents, dans le cadre du Comité exécutif politique d'Eurocities, pour lequel ils accompagnent un élu communautaire.
2013-815	Fougerat JP	08/07/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AR423 située 6 rue des Marzilles sur la commune de Vertou.
2013-816	Fougerat JP	19/06/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées BO 274 et 275 situées rue du Chanoine Doussin sur la commune de Vertou.

2013-817	Fougerat JP	19/06/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AL927 pour 117 m ² d'emprise située rue de la Razée sur la commune de Basse Goulaine, appartenant à la société LAMOTTE, nécessaire pour l'aménagement de la rue. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-818	Fougerat JP	19/06/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AL316 pour 4 572 m ² d'emprise située allée de la Maladrie sur la commune de Vertou, appartenant à la commune de Vertou, nécessaire pour le classement de la voie dans le domaine public communautaire. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par la commune. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-819	Fougerat JP	19/06/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section DL 71p pour 78 m ² d'emprise située rue du Lieutenant Marty à Saint-Sébastien-sur-Loire appartenant aux conjoints BAUDOIN, nécessaire au maintien de la liaison piétonne entre la Place Alfred Radigois et la rue du Lieutenant Marty. Nantes Métropole supporte les frais liés à la transaction (géomètre et notaire). La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-820	Fougerat JP	19/06/2013	Acquisition des parcelles cadastrées section AN 299p et AN 589p pour 34m ² d'emprise situées route des Landes de la Plée à Basse-Goulaine appartenant à M. et Mme BRUN, nécessaire à l'aménagement de la route. Prix d'acquisition : 20 € le m ² auxquels s'ajoute une indemnité de dépréciation à hauteur de 720€.
2013-821	Fougerat JP	19/06/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section AN 1010p pour 42m ² d'emprise située route des Landes de la Plée à Basse-Goulaine appartenant à M. et Mme LEPRON, nécessaire à l'aménagement de la route des Landes de la Plée. Prix d'acquisition : 20 € le m ² auxquels s'ajoute une indemnité de dépréciation à hauteur de 980€.
2013-822	Fougerat JP	14/06/2013	Avenant n°1 à la convention conclue avec le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire relative à l'occupation temporaire du domaine public portuaire boulevard Benoni Goullin à Nantes, car le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire restreint cette mise à disposition aux parcelles DW 90 et DW 102, à compter du 1 ^{er} janvier 2013.
2013-823	Aunette B.	05/06/2013	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Mauves-sur-Loire pour acquérir l'immeuble bâti cadastré AO n° 90, d'une superficie de 438 m ² , situé en zone UA, 3 rue du Carteron à Mauves-sur-Loire, propriété de Monsieur LE CARDIEC, nécessaire pour constituer une réserve foncière, répondant à un intérêt général et à un des objets de l'art L. 300-1 permettant la réalisation d'une opération d'aménagement d'un équipement public, à savoir l'extension de l'école publique Jules Verne ainsi que le renforcement de l'îlot regroupant les services publics municipaux. Prix d'acquisition : 170 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 11 600 €.
2013-824	Fougerat JP	21/06/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de deux giratoires réalisés sur la RD 37 au PR 26 + 1015 en agglomération sur le territoire de la commune de Carquefou, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-825	Fougerat JP	21/06/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 68 du PR 12 + 450 au PR 12 + 585 en agglomération sur le territoire de la commune de Mauves-sur-Loire, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2013-826	Aunette B.	05/06/2013	Délégation du droit de préemption urbain à NANTES HABITAT pour l'immeuble bâti cadastré sections CH n°826 et 894, d'une superficie de 597 m ² , situé en zone UA à Nantes, 116 boulevard Ernest Dalby, propriété de la SARL STUDIO 116, car cela répond à un intérêt général et à un des objets de l'art L. 300-1 à savoir, la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat par la réhabilitation du bâtiment, qui après transformation en résidence sociale, accueillera 25 studios gérés par l'association Eaux Vives. Prix d'acquisition : 1 450 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 60 900 €.
2013-827	Gillaizeau J.	11/06/2013	Convention conclue avec France TELECOM ayant pour objet de définir les modalités de participation financière relatives à l'enfouissement des équipements de communications électroniques situés rue Marie Curie à Saint-Sébastien-sur-Loire pour une durée de 60 jours calendaires, la convention prenant effet à compter de sa notification. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 3 650,30 € HT, au profit de FRANCE TELECOM, En contrepartie, l'opérateur devra à Nantes Métropole la somme de 2 155,20 € HT.
2013-828	Aunette B.	05/06/2013	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble non bâti, cadastré BA n°14, d'une superficie de 1 423 m ² , situé dans la zone d'aménagement différé de La Haie à Sainte-Luce-sur-Loire, La Robinière, appartenant à Monsieur et Madame Joël DUIGOU, en vue de la constitution de réserves foncières et à long terme la maîtrise de l'ouverture à l'urbanisation du secteur de La Haie qui pourrait se révéler stratégique pour les futures extensions urbaines, notamment en y évitant la spéculation foncière. Prix d'acquisition : 2 500,00 € augmenté de la quote part taxe foncière temporis.
2013-829	Bolo P.	11/06/2013	Demande adressée au Trésorier Payeur Général pour le remboursement de façon récursoire de la part des intérêts moratoires versés par Nantes Métropole à ses créanciers autres que SPIE OUEST CENTRE au cours de l'année 2011, et imputables au comptable public, pour un montant de 8 088,31 €.
2013-830	Bolo P.	11/06/2013	Demande adressée au Trésorier Payeur Général pour le remboursement de façon récursoire de la part des intérêts moratoires versés par Nantes Métropole à ses créanciers entre le 1er mai 2012 et le 31 décembre 2012, et imputables au comptable public, pour un montant de 5 661,44 €.
2013-831	B.Chesneau	11/06/2013	BOUAYE. Opération PSLA "EKO" - Décision de réservation d'agrément pour la construction de 12 logements en location-accession - Programmation 2013 - Bénéficiaire : SARL Eko Bouaye
2013-832	Aunette B.	05/06/2013	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble non bâti, cadastré sections AC n°s 425 et 427, d'une superficie de 202 m ² , situé en zone UA à Bouaye, 1 avenue Notre Dame de la Route, appartenant à Madame Béatrice CHOBLET, en vue de la constitution d'une réserve foncière pour favoriser le renouvellement urbain et l'animation commerciale par la création de logements collectifs et l'implantation de commerces en rez-de-chaussée des constructions, avec un nombre minimum d'environ 105 logements, dont 30% de logements sociaux. Prix d'acquisition : 52 000 €, avec faculté, à défaut d'acceptation de cette offre, de faire fixer le prix comme en matière d'expropriation, toute autre charge ou indemnité non mentionnée dans la DIA restant exclue.
2013-833	Fougerat JP	18/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par les intervenants invités, à l'occasion de leur déplacement à Nantes du 16 au 18 juin 2013 dans le cadre des « Rendez-vous des cadres », pour lesquels Nantes Métropole les a conviés.

2013-834	Fougerat JP	02/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Monsieur Robert BELOUARD, en qualité de consultant, à l'occasion du déplacement à Agadir (MAROC) du 3 au 7 juin 2013, dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre la Commune urbaine d'Agadir et Nantes Métropole, relative au projet d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) à Agadir, pour lequel il va se déplacer pour réaliser des missions techniques sur le plan de circulation associé au BHNS.
2013-837	Vince Y.	28/06/2013	Avenant n°1 conclu avec la société Lucitéa Atlantique ayant pour objet le transfert du marché n°2013-10680 relatif à la mise en valeur patrimoniale par la lumière de la place Graslin à Nantes de la société Cegelec Loire Océan à la société Lucitéa Atlantique à compter de la date de notification de l'avenant correspondant.
2013-838	Fougerat JP	19/06/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée BZ 336 située Rue Condorcet sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-839	Fougerat JP	13/06/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée BK n°193 située route de Nantes sur la commune d'Orvault.
2013-840	Fougerat JP	26/06/2013	Avenant N°1 à la convention de sous location de locaux sis 37 rue Charles Chollet à Vertou par Nantes Métropole au profit de la Caisse du Crédit Mutuel de Vertou, afin de la prolonger jusqu'au 15 octobre 2013. Le présent avenant prend effet le 31 juillet 2013.
2013-841	Fougerat JP	07/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Monsieur Pierre-Antoine Leyrat, expert en mobilité et accessibilité, à l'occasion du déplacement à Nantes le 11 juin 2013, dans le cadre du projet de développement d'un système d'information géographique (SIG) accessibilité piloté par la Direction Solidarités, pour lequel Nantes Métropole lui a demandé de présenter les outils SIG développés par le Centre de Ressources et d'innovation Mobilité Handicap (CEREMH).
2013-842	Gressus M.	11/06/2013	Conventions conclues avec Le Fournil d'Aristide, Aux Délices de Procé, La Cabane à Pain, La Boulangerie RAINARD, Le Monselet, Le Carrefour City situé 3 rue Cassini, Le Carrefour City situé 6 avenue Carnot, Le Super U Saint Jacques, Le Casino situé 21 Chaussée de la Madeleine, Le Tabac Presse situé 17 Allée Duguay Trouin, Le Tabac Presse Le Voltaire et Glubs, implantés à Nantes, ayant pour objet de définir les règles du partenariat pour la distribution contrôlée de sacs à déchets aux habitants. Chaque convention est conclue du 1er août 2013 au 30 juin 2014. Au titre de ces conventions, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à la somme forfaitaire de 1 375 euros pour 11 mois d'exécution, par établissement.
2013-843	Fougerat JP	19/06/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AM575p pour 30 m ² d'emprise située 83 bis route du Vignoble sur la commune de Vertou, appartenant à monsieur Yannick MAURIER, nécessaire pour l'alignement de la route du Vignoble. Les frais de géomètre et d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-844	Couturier C	12/06/2013	Concession accordée dans le cimetière métropolitain des Sorinières au nom de mademoiselle Charlotte GARCIA à l'effet de fonder une sépulture particulière d'une durée de 30 ans à compter du 1 ^{er} mars 2013 pour un emplacement de dépôt d'urne funéraire. Celle-ci est accordée moyennant le paiement de la somme totale de 234 euros versée dans la caisse du receveur des finances Nantes municipale suivant le titre de recette n°2013-789 du 22 mars 2013.

2013-845	Fougerat JP	08/07/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AH350 située Rue de la Haute Lande sur la commune des Sorinières.
2013-846	Fougerat JP	08/07/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AH356 située Rue de la Haute Lande sur la commune des Sorinières.
2013-847	Fougerat JP	08/07/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AH358 située Rue de la Haute Lande sur la commune des Sorinières.
2013-848	Fougerat JP	08/07/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées AH360 et AH363 situées Rue de la Haute Lande sur la commune des Sorinières.
2013-849	Fougerat JP	26/06/2013	Bail professionnel de location d'une surface de 314,16 m ² de bureaux situés rue de Chypre à Nantes par la SAS Lamotte Constructeur au profit de Nantes Métropole, en vue de loger une association dans le quartier de Malakoff. Celui-ci prend effet à la date de remise des clés envisagée au plus tard le 15 novembre 2014 pour une durée ferme de 10 ans. Le loyer annuel est de 49 000 € HT soit 58 604 € TTC et les charges locatives par an sont de 5 340 € HT soit 6 386,64 € TTC.
2013-850	Retière G.	02/07/2013	Avenants n°2 relatifs à la convention d'exécution du projet de recherche « Génie Civil Environnemental et gestion durable de la Ville », à la convention d'exécution du projet de recherche « Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) et calculs » et à la convention d'exécution de programmes de constructions universitaires d'enseignement supérieur et de recherche – Département de la Loire-Atlantique, afin de prendre acte des évolutions et ajustements entérinés dans le cadre de l'avenant n°3 au CPER 2007/2013 signé entre l'Etat et la Région Pays de la Loire portant révision des opérations du volet « Enseignement Supérieur et Recherche ». Ces avenants prennent effet à compter de leur date de signature par les parties. Ils sont sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-851	Bolzer B.	26/06/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de dessinateur projeteur à la Direction du BATI. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux de 2ème classe, à savoir au minimum IB 378 et au maximum IB 614, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-852	Couturier C.	14/06/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de procéder au dévoiement du réseau d'assainissement d'eaux usées situé rue du Lieutenant Monti sur la commune de Rezé, conclu avec la société DLE OUEST pour une durée de 4 semaines, à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Le montant du marché est fixé à 59 420,00 € HT soit 71 066,32 € TTC.
2013-853	Fougerat JP	17/06/2013	Bail conclu avec le GRETA Nantes Service en vue de louer des locaux d'une surface de 912 m ² dans l'immeuble de Bellevue situé 46, boulevard Jean Moulin à Nantes, pour une durée minimale de 6 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2014 pour se terminer le 31 août 2020. Il pourra être reconduit tacitement. En contrepartie, Nantes Métropole percevra du GRETA Nantes Services un loyer annuel de 83 879,60 € HT soit 100 320 € TTC.

2013-854	Fougerat JP	10/06/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 751A, en agglomération sur le territoire de la commune de Bouaye, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-855	Lannuzel R.	17/06/2013	Défense des intérêts de Nantes Métropole suite à la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Nantes par la SCP Chauvin Le Meur-Delouche, exploitante de la Clinique vétérinaire de l'Eraudière à Nantes, tendant à demander l'annulation du refus de dégrèvement de leur facture d'eau par un courrier de Nantes Métropole du 4 décembre 2012, et à demander le réexamen de leur situation. Nantes Métropole confie au cabinet MRV Avocats, le soin de défendre ses intérêts dans cette affaire.
2013-856	Fougerat JP	19/06/2013	Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section BW 903, 914 et 976, d'une superficie totale de 1 802 m ² situées Cité Bessonneau et rue Pierre et Lucien Taillandier sur la commune de Couëron, appartenant à la société Loire Océan Développement, et aménagées en nature de voirie. L'acquisition de la parcelle BW 914 s'intègre dans le projet d'élargissement de la rue de Pologne et l'acquisition des parcelles BW 903 et 976 est nécessaire pour régulariser le prolongement de la rue Pierre et Lucien Taillandier à Couëron. Les frais de notaire sont supportés par la société Loire Océan Développement. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-857	Fougerat JP	20/06/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section CP n° 695 pour 166m ² d'emprise située impasse Bélouga à Bouguenais appartenant à la SCI Les Prairies de Loire, nécessaire pour réaliser les travaux d'aménagement de voirie de la rue de l'Aviation. Les frais de bornage et de notaire sont pris en charge par Nantes Métropole, ainsi que les frais de dépose et de repose de la clôture grillagée et de la barrière infrarouge de la propriété du vendeur, sous la forme d'une indemnité de 6 338,80 € TTC. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT. Retrait de la décision 2013-460 du 8 avril 2013.
2013-858	Fougerat JP	20/06/2013	Avenant n°1 conclu avec les sociétés SYBASE France SARL et SAP France SA ayant pour objet le transfert du marché n°2012-10070 relatif au contrat de support des produits Sybase power builder et concepteur studio à la société SAP France SA à compter de la date de notification de l'avenant correspondant.
2013-859	Gillaizeau J.	27/06/2013	Convention conclue avec France Télécom ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières relatives à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Fontenelle et de la rue du 1 ^{er} Mai sur la commune de Vertou, à compter de la date de notification par Nantes Métropole, pour la durée de validité des travaux. En contrepartie Nantes Métropole versera à France Télécom la somme de 4 831,84 € HT et France Télécom versera à Nantes Métropole 4 823,55 € HT. Ces montants seront ajustés en fonction du coût réel des travaux réalisés.

2013-861	Fougerat JP	17/06/2013	Groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et l'ESBANM - Autorisation donnée à la ville de Nantes, coordonnateur du groupement de commandes, pour signer un marché passé par procédure adaptée en vue de procéder aux Contrôles techniques périodiques des installations de ventilation, de l'exposition professionnelle des personnes aux agents chimiques dangereux et de l'IPCE, avec la société IRH Ingénieur conseil. La période initiale de ce marché débute à compter de sa notification jusqu'au 02 novembre 2013 et est renouvelable 2 fois. Le montant global des commandes pour l'ensemble du groupement de commandes ne saurait dépasser le seuil maximum de 169 000€ HT tous lots confondus, période initiale et périodes de reconductions incluses. Pour Nantes Métropole, ce seuil est fixé à 100 000,00 € HT, soit, 119 600,00 € TTC.
2013-862	Fougerat JP	26/06/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – études préalables, de faisabilité et de programmation – Espaces publics Feydeau Ouest Commerce conclu avec le groupement BARRIQUAND & FRYDLENDER – ARCADIS – REUSSIR L'ESPACE PUBLIC pour des durées de 2 à 5 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des études de la tranche considérée. Le montant du marché est fixé à 89 650,00€ HT soit 107 221,40 € TTC.
2013-863	Retière JF.	17/06/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de réaliser les travaux d'aménagement d'un couloir de bus sur le boulevard Marcel Paul à Saint-Herblain, conclu avec la société Colas pour une durée de 3 mois à compter de l'ordre de service. Le montant du marché est fixé à 135 163,15 € HT soit 161 655,12 € TTC.
2013-864	Fougerat JP	21/06/2013	Accord cadre relatif à la réalisation de travaux de rénovation de voirie sur les communes de Nantes Métropole - Attribution et signature d'un marché subséquent n°2 relatif aux travaux de rénovation de voirie sur les communes du pôle Erdre et Cens (La Chapelle-sur-Erdre, Nantes quartier 8, Orvault et Sautron) pour l'année 2013 avec la société COLAS (agence Nantes Nord), pour une durée de 4 mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux. Le montant du marché est fixé à 1 398 945,66 € HT, soit 1 673 139,00 € TTC.
2013-865	Fougerat JP	25/06/2013	Résiliation pour un motif d'intérêt général du marché de maîtrise d'œuvre n° 2007-4330 conclu avec le Groupement Artelia Ville & Transport (ex Sogreah Consultants) – Forma 6 relatif au réaménagement du quai Van Iseghem à Nantes et versement d'une indemnité de 1 344,51 € net de taxe à ce Groupement pour rupture de contrat, en application de l'article 27.1 du C.C.A.P.
2013-866	B.Chesneau	11/06/2013	LE PELLERIN. Opération "Le Pellerin - Le Delta" - Décision d'annulation de réservation d'agrément pour la construction de 6 logements en location-accession - Programmation 2010 - Bénéficiaire : SCCV le Pellerin - Le Delta
2013-867	Fougerat.JP	13/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Varsovie du 12 au 14 juin 2013 dans le cadre de la réunion du Comité Exécutif Excom d'Eurocities à laquelle il accompagne des élus communautaires.
2013-869	Fougerat JP	19/06/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AV282 située 25 rue du Bignon sur la commune des Sorinières.

2013-870	Fougerat JP	19/06/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AH349 située 2 avenue de la Corberie sur la commune des Sorinières.
2013-871	Aunette B.	12/06/2013	Acquisition des biens non bâtis cadastrés section BK n ^{os} 531, 532 et 533 d'une superficie de 1 100 m ² situés en zones 2AU et UBb, à Rezé, Le Moulin des Barres, appartenant à Madame Paulette CHAUVIN, nécessaire pour constituer une réserve foncière et réaliser la future liaison Mendès France, au Nord, laquelle assurera un rôle structurant en continuité du boulevard Jean Monnet et permettra la connexion de toutes les Zones d'Aménagement Concerté Habitat, nouvelles et à venir sur le sud de la commune. Prix d'acquisition : 6 600,00 € auxquels s'ajoutent les frais notariés.
2013-872	Couturier.C	26/06/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de procéder au remplacement des conduites internes et travaux associés – Station de refoulement des eaux usées de la « Haute Ile » à Rezé, conclu avec la société DLE Spécialités pour une durée de 5 semaines, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des travaux. Le montant du marché est fixé à 60 275,00 € HT soit 72 088,90 € TTC.
2013-873	Fougerat JP	18/06/2013	Convention ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes avec la CARENE pour la passation et l'exécution d'un marché ayant trait à la réalisation de prestations de communication et d'événementiel pour le salon des Entrepreneurs Grand Ouest (20 et 21 novembre 2013) et pour définir les modalités de fonctionnement du groupement. Nantes Métropole en sera le coordonnateur. Cette convention prend effet dès qu'elle aura revêtu son caractère exécutoire et prendra fin à l'achèvement de la mission du coordonnateur. Le montant du marché envisagé s'élève à 40 000 € HT. La part financière de Nantes Métropole sera de 2/3 de ce montant. Nantes Métropole assurera le paiement des prestations et se fera rembourser la quote-part financière de la CARENE définie dans la convention, soit 1/3 dans la limite de 20 000€ TTC.
2013-874	Fougerat JP	08/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 4 agents de Nantes Métropole, à l'occasion du déplacement à Vienne du 9 juin au 15 juin 2013 dans le cadre du congrès Vélo city, pour lequel ils accompagnent un élu communautaire, par retrait de la décision n° 2013-403 du 24 avril 2013 suite au remplacement de l'un d'entre eux.
2013-875	Fougerat JP	21/06/2013	Avenant n°14 à la convention de groupement de commandes avec la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, l'ESBANM et Nantes Métropole concernant la Mise à jour des familles d'achat concernées, ayant pour objet de modifier son périmètre défini par l'annexe 1, en introduisant un suivi de l'hygiène de la restauration dans les équipements (Coordonnateur Ville de Nantes), un approvisionnement en fuel domestique (Coordonnateur Nantes Métropole), une maintenance des appareils de cuisine professionnelle (Coordonnateur Ville de Nantes), des prestations de formation langue anglaise (Coordonnateur Ville de Nantes), la traduction, l'interprétariat et la transcription (Coordonnateur Nantes Métropole) et des prestations de nettoyage de vitres pour les bâtiments de la Ville de Nantes et du CCAS (Coordonnateur Ville de Nantes). Par ailleurs, des modifications ont eu lieu concernant les prestations de reprographie (Nantes Métropole devient le coordonnateur), les prestations de services juridiques (la Ville de Nantes devient coordonnateur) et les prestations de contrôles périodiques des installations techniques et des bâtiments (intégration des besoins de l'ESBANM et de Nantes Métropole).

2013-876	Fougerat JP	18/06/2013	Déclassement de la parcelle cadastrée section IV n° 619, d'une superficie de 5,00 m ² , située sur la commune de Nantes, 25 rue du Bois Hardy et cession à Monsieur LAPEYRADE et Madame CAMPS en vue de réaménager les abords de l'habitation sise 25 rue du Bois Hardy. Prix de cession : 100,00 €HT, les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur. France Domaines a donné son avis en date du 29 mai 2013.
2013-877	Fougerat JP	19/06/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AK433 située 2 rue de la Pierre Percée sur la commune des Sorinières.
2013-878	Fougerat JP	19/06/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AK448 située 2 rue des Bruyères sur la commune des Sorinières.
2013-879	Fougerat JP	25/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport de Monsieur François MICHAUD-NERARD, Directeur Général des Services funéraires de la ville de Paris, à l'occasion de sa participation à la réunion publique relative au projet de pôle funéraire métropolitain sur la commune de Saint-Jean-de-Boiseau le 30 mai 2013, pour laquelle Nantes Métropole lui a demandé de participer.
2013-880	Fougerat JP	20/06/2013	Avenant n°1 conclu avec les sociétés ORANGE France et France TELECOM ayant pour objet le transfert du marché n°2009-4140 relatif à la fourniture de services de téléphonie mobile pour le compte du groupement de commandes informatiques constitué par Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS, à la société France TELECOM à compter de la date de notification de l'avenant correspondant.
2013-881	Rolland J.	26/06/2013	Convention conclue au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme, entre le constructeur SNC LIDL, et Nantes Métropole, ayant pour objet de déterminer la participation au coût des équipements publics de la ZAC Ile de Nantes pour le projet portant sur la démolition et la reconstruction du magasin LIDL situé dans la ZAC. Cette convention prend effet dès sa notification et prend fin au terme de la durée de validité du permis de construire (2 ans). Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole et le montant de la participation est nul.
2013-882	Rolland J.	26/06/2013	Convention conclue au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme, entre le constructeur, la SCI 16 Tour d'Auvergne, et Nantes Métropole ayant pour objet de déterminer la participation au coût des équipements publics de la ZAC Ile de Nantes pour le projet portant sur la rénovation d'un bâtiment collectif dont la création d'un local commercial. Cette convention prend effet dès sa notification et prend fin au terme de la durée de validité du permis de construire (2 ans). Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole et le montant de la participation est nul.
2013-883	Garreau J.	24/06/2013	Attribution à 72 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, bipporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-885	Couturier C	18/06/2013	Avenants n°1 aux marchés n°2011-10282 et 2011-10292, relatifs à l'entretien et la réparation d'hydrocureurs conclus avec les sociétés HUWER HYDROVIDE OUEST pour le lot 1 (réparation, entretien d'équipements combinés hydrocureurs et fourniture de pièces détachées, d'outils de curage et accessoires) et SONAFI pour le lot 2 (fourniture et réparation de flexibles de curage d'égouts, de tuyaux d'aspiration des sables de curage et d'accessoires), ayant pour objet la suppression de la clause relative à la retenue de garantie, à compter de la date de sa notification. Ces avenants n'ont pas d'effet financier pour Nantes Métropole.

2013-886	Lannuzel R.	14/06/2013	Avenant n°1 conclu avec les sociétés AEES et NETWORK POWER INDUSTRIALS SYSTEMS SAS ayant pour objet le transfert du marché n°2011/10311 relatif au contrat de maintenance préventif de 3 ozoneurs MBF 280 et des alimentations secourues pour l'usine de production d'eau potable de Nantes Métropole à la société EMERSON NETWORK POWER INDUSTRIALS SYSTEMS SAS à compter de la date de notification de l'avenant correspondant.
2013-887	Fougerat JP	09/07/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BC n°808 pour 12 m ² d'emprise, située devant le n°49 route de Sainte Luce à Nantes et appartenant à la SAS « LAMOTTE CONSTRUCTEUR », nécessaire pour permettre un élargissement de la route de Sainte Luce ainsi qu'un réaménagement de l'espace public aux abords de l'opération. Les frais d'acte notarié sont à la charge de Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-888	Garreau J.	19/06/2013	Attribution à 17 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, bipporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-889	Fougerat JP	27/06/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie sur la RD 358 au PR 1 + 860 et au PR 1 + 905 en agglomération sur le territoire de la commune de La Montagne, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-890	Fougerat JP	18/06/2013	Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section OS n° 380 pour une emprise de 148 m ² , située 8 rue Georges Meynieu à Nantes, appartenant à Monsieur et Madame LEBAIL, nécessaire pour la création d'un cheminement piéton permettant de relier la rue Meynieu à la rue Massenet. Prix d'acquisition : 12 400 € auxquels s'ajoutent les frais liés à l'acquisition. En abrogation de la décision n°2013-55 en date du 24 janvier 2013.
2013-891	Fougerat JP	25/06/2013	Réitération du transfert de propriété des voies, réseaux, espaces publics et cheminements constituant la ZAC des Landes du Launay à Nantes, cadastrés VZ n°424, VZ n°504, VZ n°507, VZ n°509, VZ n°510, VZ n°516, VZ n°518, VZ n°465 et VZ n°520 pour une contenance totale de 24 902 m ² et classement de l'ensemble de ces parcelles dans le domaine public communautaire. Cet acte ne donne pas lieu au versement d'un prix. Les frais résultants de la passation de l'acte authentique seront à la charge de l'aménageur Harmonie Habitat. En abrogation de la décision n°2012-764 en date du 9 mai 2012.
2013-892	Bolzer B.	23/05/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé des relations sociales à la Direction des Ressources Humaines. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire relevant du grade de rédacteur territorial, à savoir au minimum Indice Brut 325 et au maximum Indice Brut 576, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-893	Fougerat JP	26/06/2013	Acquisition à titre gratuit auprès de Monsieur et Madame François ALLAERT situés 12, av. Praud à Nantes, de la quote-part indivise qu'ils possèdent sur les parcelles cadastrées section BS n° 215 (670 m ²), 221 (21 m ²), 223 (31 m ²), 225 (35 m ²), 227 (33 m ²), 229 (35 m ²), 231 (33 m ²) et 233 (138 m ²), constituant une partie de l'avenue Praud à Nantes, en vue de son classement dans le domaine public et en abrogation de la décision n° 2009-472 du 5 juin 2009. Les frais résultant de l'acte authentique sont supportés par Nantes Métropole. Nantes Métropole procède également au classement dans le domaine public de ces parcelles de voirie. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 € HT.

2013-894	Fougerat JP	28/06/2013	Décision de poursuivre les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement de voirie rue Gadebois à Nantes, attribué à la société COLAS au-delà de la masse initiale de 113 823,90 € HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 120 796,81 € HT, soit 144 472,98 € TTC, représentant une augmentation de 6 972,91 € HT.
2013-895	Couturier C	20/06/2013	Approbation du programme de l'opération relative à la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue du Marais, à Couëron. En effet, celle-ci s'avère nécessaire du fait que pour des raisons hydrauliques, le réseau s'est obstrué à plusieurs reprises générant des débordements chez des riverains. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC (valeur Juin 2013). Par ailleurs, Nantes Métropole sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
2013-896	Fougerat JP	26/06/2013	Avenant n°1 au bail rural de location de terres agricoles sises aux lieux dits « les Prés de la Rivière » et « la Mériaïs » sur la commune de Couëron, appartenant à Nantes Métropole au profit du GAEC de la Chataigneraie, ayant pour objet de remplacer l'indice départemental des fermages par l'indice national des fermages afin de réviser le loyer. Cet avenant prend effet le 1er mai 2013.
2013-897	Fougerat JP	17/06/2013	Signature de deux marchés passés par appel d'offres ouvert relatifs à l'acquisition d'équipements et mobiliers d'athlétisme (lot 1) et l'acquisition d'équipements de musculation (lot 2) pour le stade couvert d'athlétisme de Nantes Métropole, conclus avec la société DIMA SPORT pour le lot 1 et METALSPORT pour le lot 2 pour une durée de 12 mois, à compter de la notification. Le montant du marché est fixé à 82 963,46 € HT soit 99 224,29 € TTC pour le lot 1 et à 28 590,53 € HT soit 34 194,27 € TTC pour le lot 2.
2013-898	Fougerat JP	25/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Monsieur Pablo Sanchez Centellas et Madame Véronique Vandenabeele qui travaillent pour la Fédération européenne des Services Publics, à l'occasion du déplacement à Nantes du 22 au 26 mai 2013, dans le cadre du Forum mondial des droits de l'homme pour lequel ils tiennent le stand Right 2 water.
2013-899	Fougerat JP	20/06/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Bordeaux du 5 au 6 juin 2013 dans le cadre d'une rencontre avec les élus de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour laquelle il accompagne un élu communautaire.
2013-900	Fougerat JP	30/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, et d'hébergement engagées par le journaliste Miguel Desnerck, à l'occasion du déplacement à Nantes, du 14 au 15 juin 2013, dans le cadre de l'événement «Nantes Capitale verte » pour lequel il a été convié.
2013-901	Fougerat JP	26/06/2013	Contrat de location d'une partie d'un terrain cadastré WL 13 sis, 382, route de Sainte-Luce à Nantes, par Nantes Métropole au profit de la société JC DECAUX France pour l'installation d'un panneau d'affichage publicitaire "simple face" à partir du 1 ^{er} juillet 2013. Celui-ci prend effet à compter de sa signature par les parties pour une durée de 6 ans. Le loyer annuel est de 1 722 euros.

2013-902	Rimbert P.	19/06/2013	Convention conclue avec le groupement d'employeurs VENETIS ayant pour objet de définir les conditions de la mise à disposition d'un salarié de ce groupement pour une mission de webmastering, à raison de 2 jours par semaine, afin de mettre en place un portail sur la responsabilité sociétale des entreprises sur une durée d'environ 7 mois, la mission devant s'achever le 31 décembre 2013. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole est estimé à un montant maximal de 11 848 € HT soit 14 170,21 € TTC au profit de VENETIS.
2013-903	Aunette B.	19/06/2013	Convention conclue avec la commune d'Indre en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section AL n° 2223, 2224, 2225 et 2226 situé rue Emmanuel Mocquard, dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-904	Fougerat JP	25/06/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de procéder aux travaux d'aménagement de la rue du Calvaire sur la commune de La Montagne, conclu avec la société SAS BREHARD TP pour une durée de 3 mois, à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant le commencement d'exécution des travaux. Le montant du marché est fixé à 85 108,69 € HT soit 101 789,99 € TTC.
2013-905	Fougerat JP	23/08/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle CN39p d'environ 70 m ² d'emprise située 6 rue de la Ville Henri sur la commune de Vertou, appartenant à M et Mme Michel PAGOT, nécessaire pour la régularisation foncière de la rue. Les frais de géomètre et d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-906	Fougerat JP	08/07/2013	Avenant n°2 à la convention précaire de mise à disposition d'une propriété appartenant à Nantes Métropole, située 16 rue de l'Eraudière à Nantes, au profit des Restaurants du Cœur de Nantes en vue de la prolonger d'une année supplémentaire jusqu'au 15 novembre 2014. Celle-ci est renouvelable 2 fois par égale période d'un an et s'achèvera au plus tard le 15 novembre 2016.
2013-907	Pras P.	24/06/2013	Convention conclue avec la SARL Le Saule Blanc ayant pour objet la mise à disposition du public de la voirie de la ZAC du Saule Blanc à Thouaré-sur-Loire (parcelles cadastrées BA 452, 425, 415 et 423) à compter du 27 mai 2013 jusqu'au 30 août 2013, date prévue d'achèvement des travaux communautaires impactant le trafic. Cette convention est conclue à titre gratuit.
2013-908	B.Chesneau	25/06/2013	NANTES. Opération PSLA "Résidences Estéban" - Décision de confirmation d'agrément de 22 logements en location-accession - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SCI Les Résidences Esteban
2013-909	Couturier C	20/06/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1452, pour 6630m ² d'emprise située chemin du Bois Rivaux à La Chapelle-sur-Erdre, appartenant aux Consorts BUSSON, propriétaires indivis, en vue de la réalisation d'une station de traitement des eaux usées dans le cadre des travaux d'assainissement des secteurs La Mirais/La Brosse sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre. Prix d'acquisition : 3 700 €, les frais d'actes liés à cette acquisition sont pris en charge par Nantes Métropole.

2013-910	Retière JF.	20/06/2013	Acquisition du bien non bâti cadastré VO n°457, issu de la division de la parcelle VO n°409, pour une superficie de 287 m ² incluse dans le périmètre du projet d'aménagement de la ligne de transport collectif Chronobus C6 déclaré d'Utilité Publique et pour une superficie de 96 m ² hors de ce même périmètre, situé à Nantes, 2 rue Edouard Nignon, appartenant à la SCPI LFP PIERRE. Prix d'acquisition : 13 032,00 € dont une indemnité principale de 8 610,00 € net de taxe, une indemnité de emploi de 1 542,00 € net de taxe et un prix d'acquisition de 2 880,00 € net de taxe.
2013-911	Gressus M.	02/07/2013	Avenants n°1 aux marchés 2012-11207, 2012-11217, 2012-11437, relatifs à la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes et d'ateliers de réparation de véhicules sur le site de la Prairie de Mauves à Nantes (lot n°12 : Murs ossatures bois, lot n°13 : Bardage et lot n°28 : Equipements fluides atelier), conclus avec les sociétés LCA (lot n°12), CRUARD (lot n°13) et S2D (lot 28) à compter de la date de leur notification. Le montant de ces avenants s'élève à 3 752,36 € HT pour le lot n°12, portant le marché initial à 138 983,58 € HT, à 7 563,50 € HT pour le lot n°13, portant le marché initial à 886 563,50 € HT et à 7 500,00 € HT pour le lot n°28 portant le marché initial à 163 089,00 € HT.
2013-912	Fougerat JP	05/07/2013	Approbation du programme de l'opération relative à l'aménagement de la Rue du 8 Mai 1945 sur la commune de Vertou. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 150 501,67 €HT, soit 180 000 € TTC (valeur 2013).
2013-913	Pras P.	25/06/2013	Défense des intérêts de Nantes Métropole dans l'affaire n° 1302164-1, suite à la requête déposée le 18 mars 2012, par laquelle les époux GUEDON et Autres demandent au Tribunal Administratif d'annuler la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2012 approuvant la révision simplifiée du PLU de Nantes, secteur de La Persagotière. Nantes Métropole confie au cabinet MRV Avocats le soin de défendre ses intérêts dans cette affaire.
2013-914	Fougerat JP	25/06/2013	Cession aux consorts DUPAS, de la parcelle cadastrée section BP n°217 pour 28 m ² située chemin des Ragosses sur la commune de Carquefou. Prix de cession : 1 120 €. Les frais d'acte notarié sont à la charge de Nantes Métropole. France Domaines a rendu un avis favorable le 16 mai 2013.
2013-915	Fougerat JP	25/06/2013	Déclassement du domaine public communautaire, de la parcelle cadastrée section XB n°398 à usage de voirie ayant une contenance de 40 m ² , située rue du Port Durand à Nantes, afin de procéder à un échange foncier sans soulte avec la SCI du Ranzay représentée par Monsieur Patrice CAMUS, régularisant ainsi les limites de propriétés cadastrales.
2013-916	Gressus M.	25/06/2013	Avenant N° 1 à la convention d'accès aux déchetteries conclue entre le Syndicat mixte pour l'hébergement des gens du voyage, Nantes Métropole et la Société VAGO, ayant pour objet de proroger la durée de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2014. La convention et l'avenant n°1 sont conclus à titre gratuit.
2013-917	Couturier C	24/06/2013	Approbation du programme de l'opération relative aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées "Le Gros Chêne" sur la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 90 000,00 € HT, soit 107 640,00 € TTC (valeur 2013).

2013-918	Fougerat JP	27/06/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 119 au PR 2 + 083 et au PR 2 + 427 en agglomération sur le territoire de la commune de Basse-Goulaine, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-919	Fougerat JP	18/06/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée pour l'aménagement de la rue Jean de la Fontaine à Nantes, conclu avec la société DLE OUEST pour une durée de 6 semaines, à compter de l'Ordre de Service de démarrage des travaux. Le montant du marché est fixé à 94 693,89 € HT, soit 113 253,89 € TTC.
2013-920	Fougerat JP	25/06/2013	Décision de poursuivre les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement de la rue du 8 mai 1945 – lot n°1 : Voirie – sur la commune de Bouaye attribué à la société BREHARD TP SAS au-delà de la masse initiale de 132 638,48 € HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 140 903,18 € HT, soit 168 520,20 € TTC, représentant une augmentation de 8 264,70 € HT.
2013-921	Fougerat JP	12/07/2013	Approbation des études d'avant-projet relatives à la modification des accès au passage inférieur sous les voies ferrées face au château de Nantes, établies par le maître d'œuvre, la société SCE. Ces études constituent l'avant projet définitif. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société SCE, arrêtant le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à la somme de 1 640 000,00 € HT et fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 162 852,50 € HT.
2013-922	Garreau J.	12/07/2013	Approbation des études d'avant-projet relatives aux aménagements cyclables structurants – Liaison Ouest Est – Place Jacksonville – CHU établi par le maître d'œuvre, le groupement Arcadis/RR&A/Alfred Peter. Ces études constituent l'avant projet définitif. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Arcadis/RR&A/Alfred Peter arrêtant le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à la somme de 773 000,00 € HT et fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 96 090,30 € HT.
2013-923	Fougerat JP	05/07/2013	Accord cadre relatif aux travaux de réfection de voirie – Attribution et signature d'un marché subséquent relatif aux travaux de rénovation de voirie sur les communes de Carquefou, Mauves-sur-Loire, Nantes quartier Bottière-Doulon, Nantes quartier Erdre, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, conclu avec la société Brethomé, pour une durée de 3 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage. Le montant du marché est fixé à 218 561,07 € HT, soit 261 399,04 € TTC.
2013-924	Chiron P.	08/07/2013	Attribution à Monsieur Dominique GOBIN, situé sur la commune de La Chapelle sur Erdre, d'une subvention du montant maximum de 400 €, pour l'installation d'un système de production d'eau chaude solaire, sous réserve de la réalisation effective des travaux d'installation présentés dans son dossier de demande d'aide.
2013-925	Bolo P.	28/06/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de réaliser une mission d'assistance au repositionnement de la fonction comptable au sein de Nantes Métropole, conclu avec la société STRATYS à compter de la date de notification jusqu'au 30 juin 2015. Le montant du marché est fixé à 19 500 € HT soit 23 322 € TTC pour la partie forfaitaire, et respectivement 1 000 € HT (1 196 € TTC) et 600 € HT (717,60 € TTC) pour le coût à la journée et à la demi-journée pour la partie unitaire.

2013-926	Fougerat JP	05/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole et un chargé de mission à l'occasion du déplacement à Paris du 1er au 2 juillet 2013 dans le cadre du 4ème Forum de l'action internationale des collectivités, auquel ils accompagnent un élu communautaire.
2013-927	Roussel F.	30/07/2013	Avenant n°2 au marché n°2012-13772, relatif à la réhabilitation de réseaux eaux usées et eaux pluviales situés sur le trajet de la Ligne C7 du Chronobus à Thouaré, Sainte-Luce-sur-Loire et Nantes, conclu avec la société ATP, ayant pour objet la prolongation des délais d'exécution ainsi que l'augmentation du montant global du marché pour procéder à des travaux non prévus initialement, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 51 086,66 € H.T., portant le marché initial à 1 295 822,66 € H.T., soit 1 549 803,90 € T.T.C. (avenant 1 et 2 compris)
2013-928	Fougerat JP	27/06/2013	Alliégation et cession à titre gratuit du véhicule de marque Renault Master, immatriculé 651 ALF 44 au profit de l'association La Clé des champs, dont le siège social se situe chemin de la Ranjonnière à Bouguenais et sortie de l'inventaire comptable de ce bien.
2013-929	Bolzer B.	04/07/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de contrôleur de gestion à la Direction Générale Finances et Gestion. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché territorial, à savoir au minimum IB 379 et au maximum IB 801, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-930	Fougerat JP	08/07/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AT n°218 pour une contenance de 23 m ² , située rue de la Bougrière à Sainte-Luce-sur-Loire appartenant aux conjoints ROBINET, nécessaire pour régulariser la situation foncière de cette emprise aménagée en voirie. Nantes Métropole supporte les frais de géomètre et d'acte notarié. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000,00€ HT.
2013-931	Fougerat JP	05/07/2013	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure de marché subséquent relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'images de synthèse dans le cadre du projet Château Mercœur.
2013-932	Garreau J.	12/07/2013	Approbation des études d'avant-projet relatives aux aménagements cyclables structurants – Liaison Est Ouest – CHU – Loire à Vélo Est établi par le maître d'œuvre, le groupement Arcadis/RR&A/Alfred Peter. Ces études constituent l'avant projet définitif. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Arcadis/RR&A/Alfred Peter arrêtant le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à la somme de 873 000,00 € HT et fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 106 777,11 € HT.
2013-933	Fougerat JP	20/06/2013	Accord cadre relatif aux travaux de réfection de voirie sur le territoire de Nantes Métropole – Avenant n°1 au marché subséquent n°2012-15250, relatif aux travaux de réfection de voirie à Nantes, conclu avec la société Colas Centre Ouest, ayant pour objet la réalisation des travaux de nuit du boulevard Gaétan Rondeau pour ne pas impacter la circulation, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 21 561,30€ HT portant le marché initial à 285 484,39€ HT, soit 341 439,33€ TTC.

2013-934	Fougerat JP	20/06/2013	Accord cadre relatif aux travaux de réfection de voirie sur le territoire de Nantes Métropole – Avenant n°1 au marché subséquent n°2012-11870, relatif aux travaux de réfection de voirie à Nantes avec la société Colas Centre Ouest, ayant pour objet de recalculer la structure de chaussée pour satisfaire aux exigences de pérennité de l'ouvrage, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 50 048,01€ HT, portant le marché initial à 605 226,74€ HT, soit 723 851,18€ TTC.
2013-935	Fougerat JP	05/07/2013	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure travaux de remplacement des garde-corps Boulevard de Sarrebruck à Nantes, suite à une erreur matérielle, intervenue dans le déroulement de la procédure, et susceptible d'en affecter la régularité.
2013-936	Couturier C	28/06/2013	Convention conclue avec la SARL A.G.L. Assainissement, ayant pour objet de fixer les modalités de déversement de ses matières de vidange pour le traitement à la station d'épuration de Basse-Goulaine. Celle-ci est conclue pour une durée de 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction sans excéder une durée totale de 3 ans, à compter de sa date de notification. En contrepartie, Nantes Métropole percevra de cette société spécialisée la somme de 7,85 € HT par m3 déposé de matières de vidange (valeur 2013), avec application du taux de TVA en vigueur. Par ailleurs, l'entreprise prendra en charge les analyses trimestrielles (55 € HT par trimestre environ).
2013-937	Guist'hau E	01/07/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée afin de lutter contre les pollutions et traiter les situations d'urgence sur le territoire de Nantes Métropole (travaux de mise en œuvre de dispositifs de mesures conservatoires, de dépollution et d'élimination de déchets résultant de pollutions), conclu avec la société SANITRA FOURRIER pour une durée de 4 ans, à compter du 07 juillet 2013 ou de la date de notification si cette dernière est postérieure. Le montant maximum du marché est fixé à 199 000 € HT soit 238 004 € TTC.
2013-938	Fougerat JP	08/07/2013	Attribution et signature d'un marché subséquent relatif aux travaux de réfection de voirie sur les communes de Bouguenais, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint Aignan de Grand Lieu et Saint Léger les Vignes, conclu avec la société Charier TP Sud – Agence Brethomé, pour une durée de 6 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Le montant du marché est fixé à 1 149 937,50 € HT, soit 1 375 325,25 € TTC.
2013-939	Bolzer B.	19/06/2013	Convention conclue avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL) ayant pour objet la mise à disposition d'un agent du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux de Nantes Métropole, à compter du 1 ^{er} juillet 2013 pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. Les conditions de mise à disposition ainsi que les modalités de participation financière sont explicitées dans la convention.
2013-940	Fougerat JP	18/07/2013	Convention conclue avec la Ville de Nantes, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement d'une aire de jeux sur le secteur Grande Noue Nord / Basinerie - la Bottière à Nantes, à compter de sa date de signature par les parties jusqu'au paiement dû par la Ville de Nantes. En contrepartie, Nantes Métropole percevra de la Ville de Nantes la somme de 60 957,90 € HT soit 72 905,65 € TTC.
2013-941	Gillaizeau J.	08/07/2013	Convention conclue avec France Telecom ayant pour objet l'effacement des réseaux situés rue de la Bourgonnière à Saint-Herblain pour une durée de 12 mois, à compter de sa notification. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 5 322,57 € HT, au profit de France Telecom. Par ailleurs, l'opérateur devra 3 315,87 € HT à Nantes Métropole.

2013-942	Gillaizeau J.	08/07/2013	Convention conclue avec FRANCE TELECOM ayant pour objet l'effacement des équipements de communications électroniques situés Rue du Moulin Soline à Basse-Goulaine, pour toute la durée des travaux à compter de la date de signature de la convention. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 1 206,51 € H.T., au profit de FRANCE TELECOM.
2013-944	Fougerat JP	15/07/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AO 924 située Rue des Prunus sur la commune de Basse-Goulaine.
2013-945	Fougerat JP	15/07/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées AM 1787, AM 1794 et AM 1793 situées rue du Moulin Soline sur la commune de Basse-Goulaine.
2013-946	Fougerat JP	15/07/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée DM 412 située route de Saint-Sébastien sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-947	B.Chesneau	10/07/2013	NANTES. Opération "La Civielière 2" - Décision de financement - Agrément et subvention de 41 200 € pour la construction de 18 logements locatifs sociaux (14 PLUS et 4 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-948	Rolland J.	04/07/2013	Convention conclue au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme, entre le constructeur, la Ville de Nantes, et Nantes Métropole ayant pour objet de déterminer la participation au coût des équipements publics de la ZAC Ile de Nantes pour le projet de construction d'un bâtiment de service pour le personnel du SEVE et d'un local de stockage pour la Direction des Sports de la ville de Nantes sur un terrain appartenant à la Ville de Nantes et situé dans la ZAC Ile de Nantes. Cette convention prend effet dès sa notification et prend fin au terme de la durée de validité du permis de construire (2 ans). Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-949	Galliot G.	07/08/2013	Convention conclue avec la société Citémétrie, ayant pour objet la mise à disposition d'un local commercial sis 8 quai Hoche à Nantes pour lui permettre d'assurer l'accueil du public sur le site dans le cadre du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Confluence à Nantes et Rezé, pour une durée de six ans, à compter du 05 février 2013. La convention pourra être reconduite tacitement par période de 6 mois sans que celle-ci n'excède 12 ans. En contrepartie, Nantes Métropole percevra de Citémétrie une redevance d'occupation annuelle de 2400 € et une provision sur charges estimée annuellement à 996 €. Le montant des charges sera intégralement remboursé chaque année à Nantes Métropole sur justificatif.
2013-950	Fougerat JP	05/07/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée relatif à un contrat de service de gestion de bases de données pour les besoins du Département Général des Ressources Numériques, conclu avec la société GFI INFORMATIQUE pour une durée de 1 an reconductible 3 fois un an à compter de la date de notification du marché. Le montant de ce marché à bons de commande est fixé à 90 000 € HT soit 107 640 € TTC maximum sur la durée globale du marché.
2013-951	Rimbert P.	10/07/2013	Charte de réciprocité conclue avec les partenaires du Pôle Ressources RSE ayant pour objet de définir les engagements des parties sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises, pour une durée d'un an. Celle-ci est conclue à titre gratuit.

2013-952	Gressus M.	02/07/2013	Avenant n°1 au marché n° 2012-11187, relatif à la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes et d'ateliers de réparation de véhicules sur le site de la Prairie de Mauves à Nantes (lot n°10 : Charpente métallique), ayant pour objet la suppression de l'auvent C et la réalisation d'un écran de cantonnement, conclu avec la société LEROUX à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à – 992,50 € HT soit 1 187,03 € TTC portant le marché initial à 1 141 722,50 € HT, soit 1 365 500,11 € TTC.
2013-953	Fougerat JP	04/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 1 agent de Nantes Métropole, à l'occasion du déplacement à Paris du 24 au 25 juin 2013 dans le cadre de la Fête Nationale du Québec organisée par le Délégué Général du Québec à Paris, à laquelle il accompagne un élu communautaire.
2013-954	Gressus M.	02/07/2013	Avenant n°1 au marché n° 2012-11047, relatif à la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes et d'ateliers de réparation de véhicules sur le site de la Prairie de Mauves à Nantes (lot n°3 : Réseaux de pleine masse), ayant pour objet la mise en place d'un drain en pied des murs de soutènement et la modification des séparateurs hydrocarbures, conclu avec la société BLANLOEIL à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 18 078,20 € HT portant le marché initial à 473 253,48 € HT, soit 566 011,16 € TTC.
2013-955	Chesneau B	25/07/2013	Avenant n°1 au marché n°2010-101 relatif à l'exploitation du service d'eau potable de Vertou, Basse Goulaine et les Sorinières avec la société Veolia Eau, ayant pour objet la modification du bordereau de prix unitaire et du mémoire technique, à compter de la date de sa notification. Cet avenant n'a pas d'effet financier pour Nantes Métropole.
2013-956	Bolo P.	04/07/2013	Emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur fonds d'épargne, pour un montant de 23 450 000 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : Phase de mobilisation non revolving (2 ans maxi), Index durant la phase de mobilisation (Euribor + 1,45%), Départ d'amortissement (en 2015), Durée d'amortissement (25 ans maxi), Index en phase d'amortissement (Livret A + 1,00%), Amortissement (Constant), Périodicité (Annuelle ou semestrielle), Base de calcul (Période fixe / 365 (méthode équivalente)), Indemnité de remboursement anticipé (Forfaitaire 6 mois d'intérêts), Commission d'instruction (0,025 % du montant du prêt, soit 5 862,50 €), Pénalité de dédit (0,50% du montant du prêt annulé) et signature du contrat afférent.
2013-957	Fougerat JP	11/07/2013	Avenant n°1 au marché n°2013-10490, relatif aux travaux d'aménagement de la place Graslin et des rues Racine et Piron à Nantes – lot 3 : fabrication des ventilations, des caniveaux et vasques en fonte, conclu avec la société TECHNIVAL INDUSTRIE, ayant pour objet l'ajout d'un prix nouveau, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 3 280,00 € HT portant le marché initial à 158 269,00 € HT soit 189 289,72 € TTC.
2013-958	Fougerat JP	11/07/2013	Avenant n°1 au marché n°2013-10500, relatif aux travaux d'aménagement de la place Graslin et des rues Racine et Piron à Nantes – lot 4 : fourniture de matériel d'éclairage public équipé, conclu avec la société GHM, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 4 923,00 € HT, portant le marché initial à 264 361,00 € HT soit 316 175,76 € TTC.

2013-959	Fougerat JP	08/07/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section BW n° 919 pour 117 m ² d'emprise située à Couëron, rue de Pologne appartenant aux Consorts HENIN Louis, nécessaire pour la réalisation du projet d'élargissement de la rue de Pologne conformément à l'emplacement réservé n° 20 inscrit au Plan Local d'Urbanisme de Couëron. Prix d'acquisition : 4 680 € auxquels s'ajoutent les frais de notaire, une indemnité pour la reconstruction du mur (11 000 €) et le déplacement des compteurs d'eau potable et de gaz.
2013-960	Fougerat JP	05/07/2013	Avenant n°1 au marché n°2013-10580, relatif à la tierce maintenance applicative sur la solution Open Data de Nantes Métropole, conclu avec la société SMILE S.A., ayant pour objet de corriger le bordereau de prix unitaires, à compter de la date de sa notification. Cet avenant n'entraîne aucune modification du montant maximum du marché.
2013-961	Retière JF.	05/07/2013	Convention conclue avec l'UITP (Union Internationale des Transports Publics) ayant pour objet de définir les droits et devoirs de chacune des parties ainsi que les conditions d'exécution techniques et financières dans lesquelles se déroulera le projet 3iBS pour une durée de 30 mois à compter de la date de sa signature. En contrepartie, Nantes Métropole percevra de l'UITP la somme maximum de 18 000 € HT.
2013-962	Retière JF.	05/07/2013	Groupement de commandes entre Nantes Métropole, le Conseil Général de Loire-Atlantique et la CARENE dont Nantes Métropole est coordonnateur - Marché passé par appel d'offres ouvert relatif à l'animation et la promotion du service de covoiturage pour Nantes Métropole, le Conseil Général de Loire-Atlantique et la CARENE, conclu avec le groupement l'Ouvre boîtes/Arais pour une durée de 4 ans, à compter de la notification. Le montant global du marché est estimé à 136 970 € HT. Pour Nantes Métropole, la part est estimée à 63 645 € HT soit 76 119,42 € TTC.
2013-963	Fougerat JP	08/07/2013	Avenant n°2 au bail de location de locaux sis 2 bis rue Bon Secours et impasse de Haute Saulzaie à Nantes, par la SCI Arc en Ciel au profit de Nantes Métropole en vue de le prolonger pour une durée de 3 ans, le bail s'achevant le 30 juin 2016.
2013-964	Couturier C	16/07/2013	Convention conclue avec la société E.T.P.O., située sur la commune d'Orvault et exerçant une activité de construction d'ouvrages d'art, aire de lavage, pour une durée de trois ans renouvelable deux fois par tacite reconduction, définissant les conditions de déversement des eaux usées autres que domestiques de celle-ci dans le réseau public d'assainissement, à compter de sa date de notification.
2013-965	Couturier C	09/07/2013	Convention conclue avec la société Boscher Signalétique, située sur la commune de Couëron et exerçant une activité de fabrication de panneaux signalétiques, pour une durée de trois ans renouvelable deux fois par tacite reconduction, définissant les conditions de déversement des eaux usées autres que domestiques de celle-ci dans le réseau public d'assainissement, à compter de sa date de notification.
2013-966	Couturier C	09/07/2013	Convention conclue avec le groupe de sociétés associées aux Nouvelles Cliniques Nantaises, situées sur les communes de Nantes et Rezé et exerçant des activités médicales et hospitalières pour une durée de trois ans renouvelable deux fois par tacite reconduction, définissant les conditions de déversement des eaux usées autres que domestiques de celles-ci dans le réseau public d'assainissement, à compter de sa date de notification.

2013-967	Pras P.	02/07/2013	Protocole d'accord valant convention entre le constructeur, la SCI CRUCY, l'aménageur, Nantes Métropole Aménagement et le concédant, Nantes Métropole, ayant pour objet de déterminer les modalités financières de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC Madeleine Champs de Mars sur le territoire de Nantes. Celui-ci prend effet dès sa notification et prend fin deux ans après la délivrance de l'arrêté de permis de construire. Au titre de ce protocole, le constructeur s'engage à verser le montant de la participation fixée à 29 716 € à Nantes Métropole Aménagement. Il est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-968	Retière JF.	17/07/2013	Autorisation donnée à Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN pour signer l'avenant n°1 au marché n°12M81/102, relatif à la réalisation des travaux de réseaux souples, dans le cadre de la phase 1 du réaménagement de l'allée Baco à Nantes, conclu avec l'entreprise ETDE. Celui-ci a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires, liés à des modifications de programme, des aléas de chantiers et les quantités réellement exécutées, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 6 809,18 € HT, portant le marché initial à 151 727,38 € HT, soit 181 465,95€ TTC.
2013-969	Retière G.	02/07/2013	Avenant n° 3 au protocole d'accord concernant le dispositif d'intégration tarifaire Métrocéane, conclu avec la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire Atlantique, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire et l'Association Communautaire de l'Estuaires de la Loire, ayant pour objet de prendre acte du retrait de l'ACELL du protocole et de définir les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'intégration tarifaire Métrocéane, à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-971	Retière JF.	17/07/2013	Autorisation donnée à Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN pour signer l'avenant n°1 au marché n°12M81/101, relatif à réalisation des travaux de terrassements – assainissements - voirie, dans le cadre de la phase 1 du réaménagement de l'allée Baco à Nantes, conclu avec le groupement COLAS/SCREG. Celui-ci a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires, liés à des modifications de programme, des aléas de chantiers et les quantités réellement exécutées, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 30 398,38 € HT, portant le marché initial à 799 365,38 € HT, soit 956 040,99 € TTC.
2013-972	Fougerat JP	09/07/2013	Acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée section DP n° 211 pour 42 m² d'emprise située sur la commune de Saint-Herblain au lieu-dit « L'Orevière » appartenant aux Consorts BOUSSEAU, nécessaire pour incorporer dans le domaine public cette parcelle à usage de circulation publique, dont le terrain d'assiette supporte par ailleurs des canalisations publiques d'eau potable et d'eaux usées. Prix d'acquisition : 294 € auxquels s'ajoutent les frais de géomètre et de notaire.
2013-973	Pras P.	22/07/2013	Autorisation de signer le marché passé par appel d'offres ouvert relatif à l'étude d'élaboration du schéma de cohérence des espaces publics du centre ville de Nantes, conclu avec le groupement PONANT STRATEGIES URBAINES – PHYTO LAB – ARTELIA VILLE & TRANSPORTS pour une durée de 12 mois, à compter de l'ordre de service. Le montant du marché est fixé à 117 025€ HT soit 139 961,90€ TTC.

2013-974	Fougerat JP	09/07/2013	Cession à ORANGE de la parcelle cadastrée section DC 801 située au niveau du giratoire rue du Docteur Boubée à Saint-Herblain, d'une surface de 38 m ² , en vue d'y installer un local technique destiné à accueillir un NRA (central téléphonique) pour desservir les habitations de la ZAC de la Pelousière et raccorder les foyers éloignés du central téléphonique de la Chabossière. Prix de cession : 570 €, ainsi que les frais de géomètre et de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur. Par ailleurs, Nantes Métropole demande à Orange de reconstituer l'espace vert après la réalisation des travaux d'implantation du local technique. France Domaine a donné son avis en date du 6 novembre 2012.
2013-975	Gressus M.	09/07/2013	Attribution à 76 personnes d'une subvention de 20 €, ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci est inférieure, pour l'acquisition d'un composteur ou lombricomposteur.
2013-976	Lannuzel R.	02/07/2013	Fuites d'eau potable – Remise gracieuse inférieure à 5 000 € TTC au profit de 35 abonnés selon les critères définis dans le règlement de service de distribution d'eau potable. Opérateur : Régie
2013-977	Fougerat JP	09/07/2013	Classement dans le domaine public de la voirie de Nantes Métropole, de la parcelle cadastrée section AW n° 424 (635 m ²) située rue Claire Fontaine sur la commune de Couéron.
2013-978	Fougerat JP.	08/07/2013	Prise en charge des frais de transport Aller/Retour y compris les frais supplémentaires de bagage, ainsi que tous les frais annexes liés à l'exécution de la mission de Cyrielle BONOLA à l'occasion de son déplacement à Québec durant la période du contrat de volontaire international, soit du 1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2014. De même, les frais de déplacements (transports, hébergement, restauration) liés à la demande de Nantes Métropole de lui faire rencontrer l'ensemble des partenaires du VIE pour une présentation du territoire, préalablement à son départ, seront pris en charge. Ce déplacement intervient dans le cadre de la reconduction du dispositif de Volontariat International à Québec afin d'œuvrer au rapprochement des territoires Nord-Américain et des métropoles Nantes, Saint-Nazaire et Rennes.
2013-979	Fougerat JP.	09/07/2013	Acquisition à titre gratuit de deux parcelles cadastrées section BO n°321 (24 m ²) et n°322 (1 m ²) qui se situent rue Léonard de Vinci à Carquefou et qui appartiennent à la Société Civile Immobilière de Construction dénommée « ATARAXIA LE FLORENTIN » représentée par son directeur Monsieur Jean-François LEROUX, nécessaire pour régulariser une situation de fait puisqu'elles sont à usage de voirie. Les frais d'acte notarié sont à la charge de Nantes Métropole. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 € HT.
2013-980	Gressus M.	09/07/2013	Convention conclue avec l'Eco-organisme Eco-DDS, ayant pour objet la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques des ménages (D.D.S.) . La convention prendra effet au premier jour du mois calendaire suivant la contre-signature par Eco-DDS, et durera le temps qu'Eco-DDS demeure titulaire d'un agrément. En contrepartie, Nantes Métropole percevra un montant fixe de 812 euros par déchetterie, 0,03 euros/habitant* pour la communication locale et 0,20 euros/habitant* en guise de Forfait de compensation des coûts opérateurs pour les DDS ménagers, pour la Phase transitoire 2013 (au prorata de la date d'adhésion). Pour la Phase opérationnelle (dès le 1er janvier 2014), EcoDDS prendra également en charge la Formation des agents de déchetterie.

2013-981	Fougerat JP	09/07/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°136p pour 75 m ² d'emprise (future parcelle AV n° 974) située 14 bis rue Jules Laisné à Rezé appartenant aux Consorts Delage, nécessaire pour réaliser le projet d'aménagement de voirie de la rue Jules Laisné, dans l'objectif d'une incorporation ultérieure dans le domaine public. Prix d'acquisition : 1 125 € auxquels s'ajoutent les frais de notaire.
2013-982	Fougerat JP	09/07/2013	Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées CZ587 et CZ600 pour 1 110 m ² d'emprise situées route du Bignon sur la commune de Vertou appartenant à la société EIFFAGE Immobilier, nécessaire pour le classement de la station de refoulement et du cheminement piétons dans le domaine public communautaire. Les frais d'acte notarié sont à la charge de la société EIFFAGE Immobilier. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-983	Fougerat JP.	18/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport et frais de visa, des dépenses d'hébergement et de restauration engagées par Monsieur Ousmane BAH, à l'occasion de son séjour à Nantes du 2 au 8 juin 2013, dans le cadre du Congrès ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) pour lequel il intervient en qualité d'expert guinéen en développement local durable.
2013-984	Fougerat JP.	11/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Saint-Etienne du 04 juillet au 05 juillet 2013, dans le cadre des journées annuelles de Terres en Ville (visites, assemblée générale et Séminaire) auxquelles il accompagne 1 élu de Nantes Métropole.
2013-985	Chiron P.	10/07/2013	Convention conclue avec la commune de Bouguenais, en application des dispositions de l'article L5215-27 du code général des collectivités territoriales, ayant pour objet de définir les modalités de gestion par la commune d'une centrale photovoltaïque d'une surface totale de 143 m ² de capteurs sur la Maison de Quartier de la Grande Ouche. La présente convention prend effet à compter de sa date de notification. Elle s'achèvera en même temps que le contrat d'achat qui a une durée de 20 ans. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-986	Fougerat JP.	15/07/2013	Bail commercial conclu entre Nantes Métropole et l'association Centre de Communication de l'Ouest (CCO) pour la location de la terrasse et des bureaux sis au 32 ^{ème} étage de la Tour de Bretagne, 2, place Bretagne à Nantes, appartenant à Nantes Métropole au profit du CCO. Le bail prend effet le 1er juillet 2013, pour une durée de 9 ans, et se termine le 30 juin 2022. Le loyer est composé d'un loyer fixe de 12 000 € HT par an soit 14 352 € TTC et d'un supplément de loyer correspondant à la différence éventuelle entre 2% du chiffre d'affaires HT et le montant du loyer. Une franchise de loyer d'une année est consentie.
2013-987	Fougerat JP	09/07/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 423, d'une contenance de 29 m ² , située chemin des Bouillons à Thouaré-sur-Loire, appartenant à Madame Colette CHEVET, nécessaire pour assurer la viabilisation du chemin des Bouillons dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) du secteur des Buissons à Thouaré-sur-Loire. Prix d'acquisition : 725,00 € auxquels s'ajoutent les frais d'acte notarié.
2013-988	Fougerat JP	15/07/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AL 907 située sur la commune de Basse-Goulaine.

2013-989	Gressus M.	02/07/2013	Attribution et signature d'un marché négocié sans publicité préalable ni mise en concurrence sur le fondement de l'article 35-II-5 du code des marchés publics, conclu avec le groupement ARCAU (mandataire) – GIRUS – INDIGGO. Le délai d'exécution court de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Ce marché a pour objet de réaliser la reprise de la mission d'Ordonnancement pilotage et coordination dans le cadre de la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes et d'ateliers de réparation de véhicules sur le site de la Prairie de Mauves. Le montant de ce marché est fixé à 24 255,50 € HT, soit 29 009, 58 € TTC.
2013-990	Pras P.	04/07/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de réaliser une étude de stratégie urbaine sur le secteur Sud-Ouest de l'agglomération nantaise, conclu avec le groupement ALPHAVILLE – LANKRY ARCHITECTES – TUGEC Ingénierie – BASSINET TURQUIN PAYSAGE, pour une durée de 30 mois, à compter de sa notification. Le montant du marché est fixé à 154 682 € HT soit 185 000€ TTC maximum, dont un montant forfaitaire de 93 275 € HT pour l'étude de stratégie urbaine phases 1, 2 et 3 suivant la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et un montant maximum de 61 407 € HT pour l'étude urbaine – secteur à enjeux, notifié par ordres de service selon le bordereau des prix unitaires.
2013-991	Chiron P.	10/07/2013	Aide financière aux particuliers pour la substitution des installations de chauffage fortement émettrices en CO2 et pour l'installation de systèmes de production d'eau chaude solaire, au profit de 2 habitants de Nantes Métropole. Le montant de la subvention est de 1 000 € pour chacun d'eux (600€ éco-prime + 400€ prime solaire).
2013-992	Couturier C	16/07/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de procéder à la réhabilitation de la plateforme de stockage des boues de la Remaudière-Savinière au Loroux Bottereau, conclu avec la société CHÉZINE BATIMENT pour une durée de 8 semaines, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des travaux. Le montant du marché est fixé à 52 000,00 € H.T. soit 62 192,00 € T.T.C.
2013-993	Fougerat JP	09/07/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section DI 926 pour 47 m ² d'emprise située 26 rue de la Pommeraye à Couëron appartenant à Monsieur Laurent DUFLANC et Madame Agnès KIRION, nécessaire pour l'élargissement de la rue de la Pommeraye, conformément à l'emplacement réservé n° 17 inscrit au Plan Local d'Urbanisme de Couëron. Prix d'acquisition : 470 €. Les frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par Nantes Métropole.
2013-994	B.Chesneau	09/07/2013	BOUAYE. Opération PSLA "Les Canotiers 1" - Décision de confirmation d'agrément de 1 logement en location-accession - Programmation 2010 - Bénéficiaire : SCCV Les Canotiers (GHT)
2013-995	Retière JF.	04/07/2013	Acquisition du bien cadastré section BT n°273 pour partie, d'une superficie de 5 m ² , situé à Nantes, 20 rue des Forges, appartenant à Monsieur et Madame KINGSTON, nécessaire pour l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Doulon, afin de permettre l'élargissement du trottoir de la rue des Forges, ainsi qu'une meilleure giration du Chronobus. Prix d'acquisition : 180 euros ainsi qu'une indemnité compensatoire de 4 275 euros auxquels s'ajoutent les frais de géomètre et de notaire.
2013-996	Couturier C	08/07/2013	Approbation du programme de l'opération relative à l'extension d'un réseau d'eaux usées situé rue des Buissons à Thouaré-sur-Loire. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 190 000 € HT (valeur juin 2013).

2013-997	Retière JF.	11/07/2013	Groupement de commandes entre Nantes Métropole et le Conseil Général de Loire-Atlantique, dont Nantes Métropole est le coordinateur, pour la réalisation d'un site internet et l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le service de covoiturage - Autorisation de signer le marché passé par appel d'offres ouvert relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le service de covoiturage, conclu avec le groupement Kaliterre / UmanIT pour une durée de 4 ans, à compter de la notification. Le montant global du marché est estimé à 103 610 € HT. Pour Nantes Métropole, la part est estimée à 50 785 € HT soit 60 738,86 € TTC.
2013-998	Retière JF.	11/07/2013	Groupement de commandes entre Nantes Métropole et le Conseil Général de Loire-Atlantique, dont Nantes Métropole est le coordinateur, pour la réalisation d'un site internet et l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le service de covoiturage - Autorisation de signer le marché passé par appel d'offres ouvert relatif à la mise en œuvre d'un service internet de covoiturage, conclu avec le groupement Ecolutis / Green Cove pour une durée de 4 ans, à compter de la notification. Le montant global du marché est estimé à 238 000 € HT (tranche ferme + tranches conditionnelles). Pour Nantes Métropole, la part est de 119 000 € HT soit 142 324,00 € TTC (tranche ferme + tranches conditionnelles).
2013-999	Garreau J.	11/07/2013	Attribution à 17 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, bipporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-1000	Fougerat JP	08/07/2013	Autorisation donnée à la Ville de Nantes, coordonnateur du groupement de commandes pour signer un marché passé par procédure adaptée en vue de procéder au montage, démontage, entreposage et fabrication d'oriflammes, montage, démontage d'une arche et d'un stand pour les manifestations organisées sur le territoire de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, conclu avec le groupement formé par les sociétés OTT et CAP. Ce marché dure 1 an, (renouvelable 2 fois), à compter de sa notification. Le montant total du marché est sans minimum et s'élève au maximum à 66 650 € HT par an, soit, 79 713,40 € TTC par an, pour l'ensemble du groupement de commandes. Pour Nantes Métropole, ce montant est fixé au maximum à 25 400 € HT par an, soit, 30 378,40 € TTC par an.
2013-1001	Bolo P.	25/07/2013	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général du lot n° 2, mise à disposition d'outils de gestion des déchets et communication associée, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour des prestations de gestion des déchets sur manifestations événementielles, ce marché devant faire l'objet d'une redéfinition dans sa forme et son contenu.
2013-1002	Bolzer B.	05/07/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé(e) de mission à la Direction Générale Développement Economique et Attractivité Internationale. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des Directeurs, à savoir au minimum IB 701 et au maximum IB 985, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-1003	Gressus M.	12/07/2013	Aide à l'acquisition d'un composteur ou d'un lombricomposteur – Attribution à 62 habitants de Nantes Métropole d'une subvention d'un montant maximum de 20 euros.
2013-1004	B.Chesneau	18/07/2013	SAINT-JEAN-DE-BOISEAU. Opération "La Croix Truin" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 116 500 € pour la construction de 16 logements locatifs sociaux (10 PLUS et 6 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Gambetta Locatif

2013-1005	B.Chesneau	10/07/2013	BOUAYE. Opération "Résidence L'Agapanthe" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 59 000 € pour l'acquisition en VEFA de 11 logements locatifs sociaux (7 PLUS et 4 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1006	B.Chesneau	10/07/2013	SAINT-HERBLAIN. Opération "Kériadenn" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 123 000 € pour la construction de 17 logements locatifs sociaux (11 PLUS et 6 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Harmonie Habitat
2013-1007	B.Chesneau	10/07/2013	BOUAYE. Opération "Rue du Pâtis" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 81 000 € pour l'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs sociaux (10 PLUS et 4 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : SAMO
2013-1008	B.Chesneau	10/07/2013	INDRE. Opération "Bodiguel" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 88 500 € pour l'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux (10 PLUS et 5 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Immobilière 3 F
2013-1009	B.Chesneau	10/07/2013	ORVAULT. Opération "Aurélia 2 - La Ferrière" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 30 000 € pour l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux (4 PLUS et 1 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1010	B.Chesneau	18/07/2013	SAINT-LEGER-LES-VIGNES. Opération "L'Acheneau" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 16 500 € pour la construction de 4 logements locatifs sociaux (2 PLUS et 2 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1011	B.Chesneau	28/08/2013	SAINT-HERBLAIN. Opération "Le Clos Hermeland" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 18 000 € pour l'acquisition en VEFA de 4 logements locatifs sociaux (3 PLUS et 1 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1013	Fougerat JP	19/07/2013	Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées AC1051, 1053, 1054 et 1056 pour 29 m ² d'emprise situées 59 route de la Fontenelle sur la commune de Vertou, appartenant à M et Mme Alexandre PROVOST, nécessaire pour l'aménagement de la route. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-1014	Fougerat JP	19/07/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle AC1049 pour 16 m ² d'emprise située 61 route de la Fontenelle sur la commune de Vertou, appartenant à M. David LAGADEC et Mme Alexandra PIBERNE, nécessaire pour l'aménagement de la route. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-1015	Fougerat JP	19/07/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle AC1047 pour 24 m ² d'emprise située 63 route de la Fontenelle sur la commune de Vertou, appartenant à M. et Mme René COTTREL, nécessaire pour l'aménagement de la route. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.

2013-1016	Fougerat JP	19/07/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle AC1045 pour 25 m ² d'emprise située 65 route de la Fontenelle sur la commune de Vertou, appartenant à M et Mme André TALBOURDET, nécessaire pour l'aménagement de la route. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-1017	Fougerat JP	15/07/2013	Convention conclue avec la société EXPONANTES, ayant pour objet la mise à disposition des parkings de la Beaujoire durant les Foires Internationales qui se sont déroulées à Nantes en 2012 et 2013, pour permettre le stationnement des véhicules des exposants afin de les accueillir dans les meilleures conditions. Celle-ci prend effet à compter de sa notification et dure jusqu'à ce que toutes les clauses décrites soient exécutées. En contrepartie, Nantes Métropole percevra de la société EXPONANTES, la somme de 60 980 €.
2013-1018	Lannuzel R.	14/08/2013	Approbation du programme de l'opération relative à la rénovation des équipements électriques et des automatismes de la station de surpression d'eau potable de Gesvrine et du château d'eau de la Vrière à la Chapelle Sur Erdre. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC (valeur 2013).
2013-1019	Fougerat JP	12/07/2013	Approbation du programme de l'opération relative au prolongement de la rue Claude Lorrain à Nantes jusqu'au boulevard du Massacre. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 50 167,22 € HT, soit 60 000,00 € TTC (valeur juin 2013).
2013-1020	Bolzer B.	17/07/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé(e) de mission appui et coordination à la Direction Générale Organisation et Ressources Humaines. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs chef, à savoir au minimum IB 325 et au maximum IB 675, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-1022	Retière JF.	10/07/2013	Décision de poursuivre les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement d'un P+R entre la rue de la Planchonnais et la rue du Pavillon à Sainte-Luce-sur-Loire (lot n°2 – travaux d'éclairage) attribué à la société VIGILEC PAULY, au-delà de la masse initiale de 23 820,60€ HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 29 100,00€ HT, soit 34 803,60€ TTC, représentant une augmentation de 5 279,40€ HT.
2013-1023	Bolzer B.	17/07/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé de mission à la Direction Générale Développement Economique et Attractivité Internationale. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum IB 341 et au maximum IB 801, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-1024	Robert A.	16/07/2013	Convention conclue avec le supermarché GAIA Marché bio/La Vie Claire, représenté par Monsieur Dominique BAUDET et situé 14, Rue Pitre Chevalier à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 2 419 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Avril 2013.
2013-1025	Robert A.	16/07/2013	Convention conclue avec l'Institut « Yao Lin », représenté par Madame Stéphanie MAILLARD-GERGAUD, et situé 14 Place de la République à Thouaré sur Loire pour le règlement à son profit d'une indemnité de 1 586 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Avril 2013.

2013-1026	Robert A.	16/07/2013	Convention conclue avec la SAS Rophidina/Intermarché, représentée par Monsieur Jérôme TOIN, et située 20, Rue Pitre Chevalier à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 52 507 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Avril 2013.
2013-1027	Robert A.	16/07/2013	Convention conclue avec la SARL MAINGUY « Jardin dit vert », représentée par Madame Yolaine MAINGUY, et située 6 Rue de Carquefou à Thouaré sur Loire, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 2 279 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Avril 2013.
2013-1028	Roussel F.	09/08/2013	Attribution à l'association ECOS d'une subvention d'un montant maximum de 5 000 € dans le cadre de l'Appel à projets citoyens - Nantes Capitale Verte 2013, sous réserve de la réalisation effective de l'action présentée dans son dossier de demande de subvention.
2013-1029	Robert A.	16/07/2013	Convention conclue avec la SARL « Jem and Co »/ Hémisphère Sud Nantes Centre, représentée par Madame Laurence AUDY et située 21 Allée d'Orléans/Cours des 50 Otages à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 18 828 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Juin à Octobre 2012.
2013-1030	Robert A.	16/07/2013	Convention conclue avec la SNC Pharmacie de Montbazou, représentée par Mesdames Françoise LAINE et Stéphanie PAJDAK-HOCHEDEZ et située 58 Boulevard des Belges à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 6 455 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Avril 2013.
2013-1031	Robert A.	16/07/2013	Convention conclue avec la SNC Pharmacie THORETTE et ORIEUX, représentée par Mesdames Marie-Cécile THORETTE et Sylvie ORIEUX et située 25 Boulevard Georges Pompidou à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 14 488 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Avril 2013.
2013-1032	Robert A.	16/07/2013	Convention conclue avec le Tabac Presse BOCQUIER, représenté par Monsieur Blaise BOCQUIER, et situé 27 Boulevard Georges Pompidou à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 2 727 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Avril 2013.
2013-1033	Fougerat JP.	12/07/2013	Décision de poursuivre les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement d'un giratoire et d'un plateau sur la RD68 au carrefour des rues du Cellier et de la Fontaine Bruno à Mauves sur Loire (lot n°2 : Eclairage public) attribué à la société VIGILEC au-delà de la masse initiale de 14 817,60€ HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 16 606,95€ HT, soit 19 861,91€ TTC, représentant une augmentation de 1 789,35€ HT.
2013-1034	Bolzer B.	08/07/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Documentaliste à la Direction Générale Organisation et Ressources Humaines. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs, à savoir au minimum IB 325 et au maximum IB 576, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.

2013-1035	Bolzer B.	08/07/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé(e) de marchés publics pour le Centre de Services Partagés Ressources Humaines. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs, à savoir au minimum IB 325 et au maximum IB 576, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-1036	B.Chesneau	11/07/2013	NANTES - Décision de confirmation d'agrément - 2 PSLA - Opération "Le Verger de la Chenaie" - Programmation 2010 - Bénéficiaire : ESPACIL HABITAT
2013-1037	B.Chesneau	18/07/2013	SAINT-JEAN-DE-BOISEAU - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 46 400 € - Opération "La Croix Truin" - 10 PLUS et 6 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : GAMBETTA locatif
2013-1038	B.Chesneau	18/07/2013	SAINT-JEAN-DE-BOISEAU - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 11 200 € - Opération "La Croix Truin" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : GAMBETTA Locatif
2013-1039	B.Chesneau	10/07/2013	BOUAYE - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 31 400 € - Opération "Résidence de l'Agapanthe 2" - 7 PLUS et 4 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1040	B.Chesneau	10/07/2013	BOUAYE - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat de 7 700 € - Opération "Résidence de l'Agapanthe 2" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1041	B.Chesneau	10/07/2013	SAINT-HERBLAIN - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 47 200 € - Opération "Kériadenn" - 11 PLUS et 6 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Harmonie Habitat
2013-1042	B.Chesneau	10/07/2013	SAINT-HERBLAIN - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 11 900 € - Opération "Kériadenn" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Harmonie Habitat
2013-1043	B.Chesneau	10/07/2013	BOUAYE - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 35 600 € - Opération "Rue du Patis"- 10 PLUS et 4 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : SAMO
2013-1044	B.Chesneau	10/07/2013	BOUAYE - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 9 800 € - Opération "Rue du Patis" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : SAMO
2013-1045	B.Chesneau	10/07/2013	INDRE - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 41 000 € - Opération "Bodiguel" - 10 PLUS et 5 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Immobilière 3F
2013-1046	B.Chesneau	10/07/2013	INDRE - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 10 500 € - Opération "Bodiguel" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Immobilière 3F
2013-1047	B.Chesneau	10/07/2013	ORVAULT - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 10 400 € - Opération "Aurélia 2" - 4 PLUS et 1 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations

2013-1048	B.Chesneau	10/07/2013	ORVAULT - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat de 3 500 € - Opération "Aurélia 2" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1049	B.Chesneau	18/07/2013	SAINT-LEGER-LES-VIGNES - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 13 600 € - Opération "L'Acheneau" - 2 PLUS et 2 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1050	B.Chesneau	18//07/2013	SAINT-LEGER-LES-VIGNES - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 2 800 € - Opération "L'Acheneau" - 2 PLUS et 2 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1051	B.Chesneau	28/08/2013	SAINT HERBLAIN - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 9 000 € - Opération "Le Clos Hermeland" - 3 PLUS et 1 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1052	B.Chesneau	28/08/2013	SAINT HERBLAIN - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 2 800 € - Opération "Le Clos Hermeland" - Programmation 2013- Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1055	B.Chesneau	11/07/2013	SAINT-HERBLAIN - Décision de clôture - Opération "Résidence Milin" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SCCV Saint Heblain
2013-1056	B.Chesneau	11/07/2013	SAINT HERBLAIN - Décision de confirmation d'agrément - 11 PSLA collectifs - Opération "Résidence Milin" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SCCV Saint Herblain
2013-1057	B.Chesneau	11/07/2013	SAINT HERBLAIN - Décision de clôture - Opération "Clos Ami 3" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1058	B.Chesneau	11/07/2013	LA-CHAPELLE-SUR-ERDRE - Décision de clôture - Opération "Les Terrasses de l'Erdre" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1059	B.Chesneau	12/07/2013	ORVAULT - Décision de clôture - Opération "Résidence du Parvis" - Programmation 2010 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1060	B.Chesneau	12/07/2013	SAINT HERBLAIN - Décision de clôture - Opération "Le Clos Ami 2" - Programmation 2010 -Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1061	B.Chesneau	12/07/2013	SAUTRON - Décision de clôture - Opération "Carré Nature" - Programmation 2009 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1062	B.Chesneau	12/07/2013	SAINT-LEGER-LES-VIGNES - Décision de clôture - Opération "Les Saules" - Programmation 2010 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1063	Robert A.	16/07/2013	Convention conclue avec le Restaurant « Les Vespées », représenté par Monsieur Dominique HEGRON, et situé 313 Route de Sainte-Luce à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 7 591 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois d'Octobre 2012 à Avril 2013.
2013-1064	Fougerat JP	19/07/2013	Sollicitation de Nantes Métropole pour obtenir une subvention du FEDER, ayant pour objet le versement de 2 430 865 € pour la réalisation de la salle sportive métropolitaine.

2013-1065	Fougerat JP	19/07/2013	Sollicitation de Nantes Métropole pour obtenir une subvention du FEDER, ayant pour objet le versement de 342 516,73 € pour la réalisation des études liées à la construction de l'Institut de Recherche en Santé (IRS) Campus.
2013-1066	B.Chesneau	10/07/2013	CARQUEFOU. Opération "Les Jardins de Chateaubriand " - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 30 000 € pour l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux (3 PLUS et 2 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1067	B.Chesneau	10/07/2013	THOUARE-SUR-LOIRE. Opération "Le Clos d'Hélène" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 37 000 € pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux (4 PLUS et 3 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1068	B.Chesneau	11/07/2013	NANTES. Opération "Novéo" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 51 000 € pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 2 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Immobilière 3F
2013-1069	Fougerat JP.	19/07/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées DI 307 et DI 308 situées rue du Grand Taillis sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-1070	Fougerat JP.	19/07/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section AP 661p pour 90 m ² d'emprise située rue de Tasmanie sur la commune de Basse-Goulaine et appartenant à M. et Mme PINGAULT, nécessaire à l'aménagement des rues de Tasmanie et du Loroux Bottereau. Prix d'acquisition : 20€ le m ² , auxquels s'ajoutent les frais liés à la transaction (géomètre et notaire).
2013-1071	Bolzer B.	15/07/2013	Groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS et l'ESBANM relatif à des « Prestations de formation à la prévention des risques liés à l'amiante », dont Nantes Métropole est coordonnateur - Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de réaliser des prestations de formation à la prévention des risques liés à l'amiante, conclu avec la société APAVE NORD OUEST SAS pour une durée de 1 an reconductible 3 fois 1 an, à compter de sa notification. Le montant du marché est fixé à 75 975 € HT soit 90 866,10 € TTC pour les membres du groupement. La part de Nantes Métropole est estimée à 68 377,50 € HT soit 81 779,49 € TTC, s'agissant d'un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 130 000 € HT pour l'ensemble du groupement.
2013-1072	Fougerat JP	18/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole, à l'occasion du déplacement à Paris le 10 juillet 2013, dans le cadre de la réunion des membres du bureau de l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe), à laquelle il accompagne 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1073	Fougerat JP	26/08/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 2 agents de Nantes Métropole, à l'occasion du déplacement à Hambourg du 21 au 23 août 2013, dans le cadre du projet l'Aéroflorale organisé par Nantes Capitale Verte, pour lequel ils accompagnent 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1074	B.Chesneau	11/07/2013	VERTOU - Décision de clôture - Opération "Les Fontenelles" - Programmation 2010 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations

2013-1075	B.Chesneau	11/07/2013	THOUARE-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "Le Clos des Navigateurs" - Programmation 2010 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1076	B.Chesneau	11/07/2013	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "Résidence Althéa" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1077	B.Chesneau	11/07/2013	THOUARE-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "Résidence Les Terrasses de Thouaré" - Programmation 2008 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1078	B.Chesneau	11/07/2013	LES SORINIERES - Décision de clôture - Opération "Le Moulin des Landes" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1079	B.Chesneau	11/07/2013	NANTES - Décision de clôture - Opération "La Garde - Novea" - Programmation 2010 - Bénéficiaire : Aiguillon Construction
2013-1080	B.Chesneau	11/07/2013	THOUARE-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "Les Terrasses de Thouaré" - Programmation 2009 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1081	B.Chesneau	11/07/2013	THOUARE-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "La Pie Margot" - Programmation 2009 - Bénéficiaire : Harmonie Habitat
2013-1082	B.Chesneau	11/07/2013	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - Annulation de la décision de clôture n° 2013-475 du 2 avril 2013 - Opération "Résidence Les Liards 1" - Programmation 2009 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1083	B.Chesneau	11/07/2013	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "Résidence Les Liards 1" - Programmation 2009 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1084	B.Chesneau	11/07/2013	NANTES - Décision de clôture - Opération "Domaine de Chévry" - Programmation 2009 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1085	B.Chesneau	10/07/2013	CARQUEFOU - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 14 400 € - Opération "Les Jardins de Chateaubriand" - 3 PLUS et 2 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1086	B.Chesneau	10/07/2013	CARQUEFOU - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 3 500 € - Opération "Les Jardins de Chateaubriand" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1087	B.Chesneau	10/07/2013	THOUARE-SUR-LOIRE - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 21 800 € - Opération "Le Clos d'Hélène" - 4 PLUS et 3 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1088	B.Chesneau	10/07/2013	THOUARE-SUR-LOIRE - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 4 900 € - Opération "Le Clos d'Hélène" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations

2013-1089	B.Chesneau	11/07/2013	NANTES - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur 16 600 € - Opération "Novéo" - 5 PLUS et 2 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Immobilière 3F
2013-1090	B.Chesneau	11/07/2013	NANTES - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 4 900 € - Opération "Novéo" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Immobilière 3F
2013-1091	B.Chesneau	10/07/2013	NANTES. Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 12 600 € - Opération "La Civielière 2" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1092	B.Chesneau	11/07/2013	NANTES - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 26 400 € - Opération "Square Saint-Aignan" - 9 PLUS et 3 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1093	B.Chesneau	11/07/2013	NANTES - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 8 400 € - Opération "Square Saint-Aignan" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1094	Bolzer B.	15/07/2013	Groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS et l'ESBANM, relatif à des « Ateliers de co-développement : Formation action pour les managers » dont Nantes Métropole est coordonnateur - Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de réaliser des Ateliers de co-développement : Formation action pour les managers, conclu avec la société MANAGEMENT ET PROGRESSION pour une durée d' 1 an reconductible 3 fois 1 an, à compter de sa notification. Le montant du marché est fixé à 63 600 € HT pour les membres du groupement. La part de Nantes Métropole est estimée à 31 800 € HT, s'agissant d'un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 160 000 € HT pour l'ensemble du groupement.
2013-1095	B.Chesneau	12/07/2013	REZE - Décision de clôture - Opération "Les Terrasses d'Aglaé" - Programmation 2010 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1096	B.Chesneau	12/07/2013	BOUGUENAIS - Décision de clôture - Opération "Résidence du Bourg" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1097	Fougerat JP	12/07/2013	Avenant n°3 au marché n° 2011-10760 relatif à la construction d'un stade couvert d'athlétisme à Nantes (lot n°16 : Sols sportifs salle complémentaire), conclu avec la société SPORTINGSOLS, ayant pour objet de supprimer du bardage dans la cour anglaise et de compléter le bardage en sous face de panneaux photovoltaïques, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 2 034,50 € HT, portant le marché initial à 343 093,90 € HT, soit 410 340,30 € TTC (avenants 1 et 2 compris).
2013-1098	Fougerat JP	12/07/2013	Avenant n°2 au marché n° 2011-10640 relatif à la construction d'un stade couvert d'athlétisme à Nantes (lot n°4 : Charpente métallique) conclu avec la société NESTADOUR, ayant pour objet de renforcer le raccordement provisoire de chantier, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 7 100 € HT, portant le marché initial à 2 183 384,57 € HT, soit 2 611 327,94 € TTC, (avenant 1 compris.)

2013-1099	Bolzer B.	17/07/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé(e) de mission à la Direction Attractivité Internationale. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum IB 341 et au maximum IB 801, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-1100	Fougerat JP.	12/07/2013	Avenant n°1 au marché n° 2011-12790 relatif à la construction d'un stade couvert d'athlétisme à Nantes (lot n°5 : Bardage métallique) conclu avec la société SMAC, ayant pour objet la suppression de bardage dans la cour anglaise et un complément de bardage en sous face de panneaux photovoltaïques, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 32 551,16 € HT portant le marché initial à 712 551,16 € HT, soit 852 211,18 € TTC.
2013-1101	Fougerat JP.	12/07/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section DE 437 pour 92m ² d'emprise située rue des Champs de Bougon à Bouguenais appartenant à la SARL « Les Ecuries du Clos », nécessaire pour l'élargissement de la voirie. Prix d'acquisition : 92, 00 € auxquels s'ajoutent les frais de notaire. En abrogation de la décision n° 2009-717 du 17 août 2009.
2013-1102	Fougerat JP	12/07/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section AA n° 699 pour 4 m ² d'emprise située rue du Château au Pellerin appartenant à Monsieur ROLLIN Frédéric et Mademoiselle DELQUEUX Juliette, nécessaire pour l'aménagement de la voirie. Prix d'acquisition : quatre euros auxquels s'ajoutent les frais de notaire. En abrogation de la décision 2012-1497 du 29 août 2012.
2013-1103	Chesneau B	11/07/2013	Convention conclue avec la SELA, le COSFIC et la commune de la Chapelle-sur-Erdre ayant pour objet la mise à disposition d'un terrain d'une surface d'environ 6,5 ha situé dans la Zone d'Aménagement Concertée des Perrières à la Chapelle-sur-Erdre, et définissant les aménagements nécessaires à réaliser par Nantes Métropole, afin d'accueillir un camping temporaire, à compter du 01 juillet 2013 jusqu'au 4 septembre 2013. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 47 209 € TTC.
2013-1104	Chesneau B	11/07/2013	Convention conclue avec la SELA, le COSFIC et la commune de Sainte-Luce-sur-Loire ayant pour objet la mise à disposition d'un terrain d'une surface d'environ 8 ha situé entre la Rue de la Gare, la rue de la Gironnière, la rue de la Poitevinière et la rue de la Rongère sur la commune de Sainte-Luce-sur-Loire, et autorisant Nantes Métropole à réaliser les aménagements nécessaires destinés à accueillir un camping temporaire, à compter du 01 juillet 2013 jusqu'au 4 septembre 2013. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 47 378 € TTC.
2013-1105	Gillaizeau J.	15/07/2013	Convention conclue avec FRANCE TELECOM ayant pour objet la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques situés rue des Alizées à la Chapelle-sur-Erdre, à compter de la date de notification pour la durée de validité des travaux. Celle-ci prend fin à la date du paiement intégral des sommes dues par Nantes Métropole. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 2 266,42 € HT, au profit de FRANCE TELECOM. En contrepartie, Nantes Métropole percevra de l'opérateur la somme de 3 080,47 € HT.
2013-1106	Gillaizeau J.	15/07/2013	Convention conclue avec ERDF ayant pour objet la réalisation des travaux d'effacement des réseaux aériens basse tension situés rue des Alizées à la Chapelle-sur-Erdre, à compter de la date de signature par les parties pour la durée de validité des travaux, et prenant fin à la date du paiement intégral des sommes dues par Nantes Métropole. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 7 269,00 € HT, au profit d'ERDF.

2013-1107	Couturier C	12/07/2013	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure de réhabilitation du réseau d'eaux usées situé allée des Pouillots à la Chapelle-sur-Erdre, car la réglementation concernant le retraitement de l'amiante a évolué et par conséquent, l'enveloppe financière approuvée se révèle insuffisante.
2013-1108	Fougerat JP	12/07/2013	Approbation du programme de l'opération relative à l'aménagement d'un parking au droit des nouveaux halls d'entrée de l'immeuble sis n°1 et n°3 rue de la Dordogne à Nantes. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 100 334,45 € HT, soit 120 000 € TTC (valeur 2013).
2013-1109	Fougerat JP	18/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Monsieur Jean-Claude Boual, membre de jury, à l'occasion du déplacement à Nantes du 10 au 11 juillet 2013, dans le cadre des auditions pour le choix des candidats ayant postulé pour obtenir la bourse CIFRE.
2013-1110	Fougerat JP	18/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Monsieur Olivier Ponti, qui travaille pour la société « Amsterdam marketing », à l'occasion du déplacement à Nantes du 20 au 22 juin 2013, dans le cadre de la conférence des Grands Acteurs du Tourisme pour laquelle Nantes Métropole lui a demandé de participer.
2013-1111	Fougerat JP	09/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Hambourg du 21 au 23 août 2013, dans le cadre de la « mission Nantes Capitale Verte » représentée par l'expédition Aéroflorale, pour laquelle 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1112	Rolland J.	16/07/2013	Autorisation donnée à la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement, en sa qualité de concessionnaire de la ZAC de Malakoff Centre et de bénéficiaire de la DUP, pour solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Loire Atlantique la prorogation pour cinq ans, de la Déclaration d'Utilité publique prononcée par arrêté Préfectoral du 11 septembre 2008.
2013-1113	Galliot G.	12/07/2013	Attribution au cabinet CEVIC d'une subvention totale d'un montant maximum de 1 921 € pour la réalisation d'un diagnostic technique et architectural et la réalisation de travaux sur les parties communes de l'immeuble situé 5 rue de la Tour d'Auvergne à Nantes, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Confluence Nantes Rezé.
2013-1114	Galliot G.	12/07/2013	Attribution à Madame Clémentine Jocelyne PINSON d'une subvention totale d'un montant maximum de 1 099 € pour la refonte des millièmes de l'immeuble situé 7 rue Alsace Lorraine à REZE, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Confluence Nantes Rezé.
2013-1115	Galliot G.	12/07/2013	Attribution au cabinet CITYA d'une subvention totale d'un montant maximum de 6 203 € pour la refonte des millièmes et la réalisation d'un diagnostic technique et architectural de l'immeuble situé 78 rue du Maréchal Joffre à NANTES, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Confluence Nantes Rezé.
2013-1116	Retière JF.	11/07/2013	Attribution et autorisation donnée à Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN pour signer un marché passé selon la procédure adaptée en vue de réaliser des travaux de rénovation et de sécurisation des toitures des remisages et ateliers de Saint-Herblain, conclu avec la société ARTELIA pour une durée de 15 mois, à compter de la notification. Le montant provisoire d'honoraires du marché est fixé à 71 202,50 € HT soit 85 158,19 € TTC.

2013-1117	Bolo P.	19/07/2013	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré VV 79, d'une superficie de 3 510 m ² , situé en zone UB à Nantes, 24 chemin de Port La Blanche, appartenant à Monsieur Michel LHOPITALIER, en vue de constituer une réserve foncière, répondant à un intérêt général et à un des objets de l'article L. 300-1 à savoir la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat par la réalisation à terme d'un immeuble collectif confortant la rue de Port La Blanche et de maisons individuelles dans la profondeur de la parcelle VV 79, offrant ainsi une diversité de logements et un traitement paysager en cohérence avec l'aménagement au sein de la zone d'aménagement concerté Erdre-Porterie située à proximité. Prix : 345 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 15 000 €.
2013-1118	Fougerat JP	11/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Hambourg du 20 au 23 août 2013, dans le cadre du projet « L'Aéroflorale » au titre de « 2013, Nantes Capitale Verte Européenne », pour lequel il accompagne 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1119	Fougerat JP	11/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Hambourg du 23 au 26 août 2013, dans le cadre du projet « L'Aéroflorale » au titre de « 2013, Nantes Capitale Verte Européenne », pour lequel il accompagne 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1120	Robert A.	16/07/2013	Convention conclue avec la SARL NBK Restauration/Restaurant « Joe Carpa » représentée par Monsieur Raymond EVREVIN et située 6, Rue de l'Héronnière à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 2 486 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération «Graslin » pour les mois d'Octobre et Novembre 2012, et de Janvier à Mars 2013.
2013-1121	Fougerat JP	18/07/2013	Approbation du programme de l'opération relative à l'aménagement de la voirie rue Jean Baptiste Delambre à Nantes. le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 118 729,10 € HT, soit 142 000 € TTC (valeur 2013).
2013-1122	Fougerat JP	22/07/2013	Convention portant mise à disposition d'une partie d'un hangar sis rue du Moulin Boisseau à Carquefou, au profit de la Ville de Nantes (le SEVE), en vue d'y entreposer des round ballers dans le cadre des Floralties 2014. Celle-ci est conclue à titre gratuit pour une durée d'un an à compter du 10 juin 2013.
2013-1123	Gautier C.	16/07/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée relatif à une étude de positionnement économique du parc technologique de la Chantrerie sur la commune de Nantes, conclu avec la société SOFRED Consultants pour une durée de 8 mois, à compter de la date de sa notification. Le montant du marché est fixé à 52 150 € HT soit 62 371,40 € TTC.
2013-1124	Fougerat JP	19/07/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AM 1757 située rue du Launay sur la commune de Basse-Goulaine.
2013-1125	Fougerat JP	19/07/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section AT n°827 d'une contenance de 4 m ² , située route de la Haie à Sainte-Luce-sur-Loire et appartenant à Mme TESSIER Annie, nécessaire pour l'aménagement de la route, à savoir l'amélioration de la visibilité. Prix d'acquisition : 140,00 € auxquels s'ajoutent la réalisation d'une clôture d'une hauteur maximum de 0,80 cm, les frais d'acte et de géomètre.

2013-1126	Fougerat JP	19/07/2013	Déclassement du domaine public communautaire, d'une emprise foncière à usage de voirie de 3 m ² environ située allée Roland de Lassus à Nantes, en vue de sa cession ultérieure au profit de Nantes Métropole Aménagement.
2013-1127	Fougerat JP	22/07/2013	Convention portant mise à disposition de 2 propriétés sises 33 et 33 bis rue des alouettes à Nantes par Nantes Métropole au profit de l'association St Benoît Labre, afin d'y effectuer temporairement le suivi social des familles de RROMS. La convention prend effet le 1er juin 2013 et se termine le 31 mai 2014. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.
2013-1128	Fougerat JP	19/07/2013	Décision de poursuivre les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement de la place Graslin et des rues Racine et Piron à Nantes – lot 3 : fabrication des ventilations, des caniveaux et vasques en fonte, attribué à la société TECHNIVAL INDUSTRIE, au-delà de la masse initiale de 158 269,00 € HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 164 781,00 € HT, soit 197 078,08 € TTC, représentant une augmentation de 6 512,00 € HT.
2013-1129	Fougerat JP	09/07/2013	Accord-cadre relatif aux travaux de réfection de voirie sur le territoire de Nantes Métropole - Attribution et signature d'un marché subséquent relatif aux travaux de réfection de voirie à Nantes, conclu avec le groupement EIFFAGE TP OUEST, pour une durée de 8 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Le montant du marché est fixé à 181 215,60 € HT, soit 216 733,86 € TTC.
2013-1130	Bolzer B.	17/07/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de contrôleur de gestion performance (H/F) à la Direction du contrôle de gestion. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum IB 341 et au maximum / IB 801, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-1131	Retière JF.	18/07/2013	Cession à la SCI du Ranzay de la parcelle cadastrée section XB n° 398 sise à Nantes, rue du Port Durand, d'une superficie de 40 m ² , au prix de 1 600 €, et acquisition auprès de la SCI du RANZAY de la parcelle cadastrée section XB n°397 sise à Nantes rue du Port Durand, d'une superficie de 18 m ² au prix de 720 €. Cet échange est nécessaire dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie réalisés par la SEMITAN, pour le projet de connexion des lignes 1 et 2 du tramway. Il est réalisé sans soulte, les frais d'acte notarié seront supportés par Nantes Métropole. France Domaine a donné son avis en date du 19 juin 2013.
2013-1132	Garreau J.	12/07/2013	Attribution à 27 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, bipporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-1133	Fougerat JP	18/07/2013	Décision de poursuivre les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement d'un giratoire et d'un plateau sur la RD68 au carrefour des rues du Cellier et de la Fontaine Bruno à Mauves sur Loire (lot n°1 : Voirie), attribué à la société BUREAU TP, au-delà de la masse initiale de 73 105,50 € HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 76 058,12 € HT, soit 90 965,51 € TTC, représentant une augmentation de 2 952,62 € HT.

2013-1134	Retière JF.	17/07/2013	Autorisation donnée à Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN pour signer l'avenant n°1 au marché n°12M79/194, relatif à réalisation des travaux d'aménagements urbains sur les communes de Sainte-Luce-sur-Loire et de Thouaré-sur-Loire, dans le cadre de la création de la ligne Chronobus C7, conclu avec le groupement EIFFAGE TP OUEST / BRETOME ET CIE, ayant pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires, liés à des modifications de programme, des aléas de chantiers et les quantités réellement exécutées, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 135 909,69 € HT, portant le marché initial à 4 782 242,35 € HT, soit 5 719 561,85 € TTC.
2013-1135	Retière JF.	17/07/2013	Autorisation donnée à Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN pour signer l'avenant n°1 au marché n°12M79/193, relatif à réalisation des travaux d'aménagements urbains entre la Souillarderie et l'entrée de Sainte-Luce-sur-Loire, dans le cadre de la création de la ligne Chronobus C7, conclu avec le groupement BRETOME ET CIE / EIFFAGE TP OUEST, ayant pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires, liés à des modifications de programme, des aléas de chantiers et les quantités réellement exécutées, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 163 662,13 € HT, portant le marché initial à 4 775 581,22€ HT, soit 5 711 595,14 € TTC.
2013-1136	B.Chesneau	10/07/2013	NANTES. Opération "La Civièrre 2" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 79 500 € pour la construction de 18 logements locatifs sociaux (14 PLUS et 4 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1137	B.Chesneau	11/07/2013	NANTES. Opération "Square Saint-Aignan" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 75 000 € pour la construction de 12 logements locatifs sociaux (9 PLUS et 3 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1138	B.Chesneau	11/07/2013	CARQUEFOU. Opération "Carré Maubreuil" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 71 500 € pour la construction de 11 logements locatifs sociaux (7 PLUS et 4 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1139	Gressus M.	16/08/2013	Avenant n°1 au marché n° 2012-11327, relatif à la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes et d'ateliers de réparation de véhicules sur le site de la Prairie de Mauves à Nantes (lot n°18 : Métallerie), ayant pour objet diverses modifications dont la modification des caniveaux des aires de lavage et la suppression des glissières et des chasse-roues, conclu avec la société Ouest Industries à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 11 497,89 € HT, portant le marché initial à 469 338,89 € HT, soit 561 329,31 € TTC.
2013-1140	Fougerat JP	19/07/2013	Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section ZB n° 193p-194-195-200-201-202-203-204-205-214-215-216-217 pour 1 727 m ² d'emprise situées rue du Clémou à Saint-Léger-les-Vignes, appartenant à l'Association Syndicale Libre du lotissement « La Haute Galerie », nécessaire pour leur intégration dans le domaine public communal. Les frais liés à ce dossier sont intégralement pris en charge par les résidents. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-1141	Chesneau B	11/07/2013	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "7ème Sud - Milord 2" - 5 PLUS - 5 PLAI - Programmation 2010 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations

2013-1142	Chesneau B	11/07/2013	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "Les Filets Bleus" - 15 PLUS - 3 PLAI - Programmation 2010 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1143	Chesneau B	11/07/2013	CARQUEFOU - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur 30 800 € - Opération "Carré Maubreuil" - 7 PLUS et 4 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1144	Chesneau B	11/07/2013	CARQUEFOU - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 7 700 € - Opération "Carré Maubreuil" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1145	Chesneau B	11/07/2013	LA MONTAGNE - Décision de clôture - Opération "Résidence du Clos Sonia" - 30 PLUS - 7 PLAI - Programmation 2009 - Bénéficiaire : SAMO
2013-1146	Chesneau B	16/07/2013	VERTOU - Décision de clôture - Opération "Les Mortiers" - Programmation 2010 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1147	Chesneau B	16/07/2013	CARQUEFOU - Décision de clôture - Opération "ZAC du Souchais 4" - Programmation 2008 - Bénéficiaire : SAMO
2013-1148	Nedelec MH	19/07/2013	Modification de la décision n°2011-1198 du 28 juillet 2011 autorisant la signature du marché n°2502 relatif à une mission d'études urbaines et voies et réseaux divers, conclu avec le groupement OBRAS / COTEBA / SOGREAH / BERENICE car le montant indiqué de 150 630 € HT correspond à la seule tranche ferme et qu'il convient de prendre en compte les tranches conditionnelles 1 et 2 pour un montant global du marché initial de 164 205 € HT. Conclusion d'un avenant n°1 au marché n°2502 avec le même groupement, ayant pour objet de prendre en compte les modifications réglementaires découlant de l'ordonnance du 29 décembre 2011 relative à la définition des surfaces plancher, à compter de la date de sa notification. Cet avenant n'a pas d'effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1149	Bolo P.	18/07/2013	Conventions conclues avec "Du vert en Ville" situé 23 rue Racine, la Boulangerie située 4 Allée Duquesne, la Boulangerie GAUGUET située 25 Rue des Bourderies, la Papeterie POUTEAU située 4 et 6 Rue de l'évêché, le Tabac PITOIS situé 9 rue de Budapest et le Tabac Presse du Pilori situé 2 place du Pilori à Nantes, ayant pour objet de définir les règles du partenariat pour la distribution contrôlée de sacs à déchets aux habitants. Chaque convention est conclue pour la période qui s'étend du 1er août 2013 au 30 juin 2014. Au titre de ces conventions, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à la somme forfaitaire de 1 375 euros pour 11 mois d'exécution, par établissement.
2013-1150	Fougerat JP	22/07/2013	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure d'appel d'offres, relative à l'acquisition de lubrifiants pour les véhicules et les petits matériels du parc automobile géré par Nantes Métropole, et réalisation de prestations associées, car les conditions de participations des candidats à l'appel d'offres n'ont pas permis une mise en concurrence optimum et nécessitent des modifications.
2013-1151	Fougerat JP	17/07/2013	Autorisation donnée à la Ville de Nantes, coordonnateur du groupement de commandes pour signer un marché en vue de procéder à l'installation et à l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes, de boissons froides, de denrées alimentaires et tri'sacs dans les bâtiments administratifs et techniques des membres du groupement pour les établissements recevant du public et pour l'espace public (lot 2), conclu avec la société PAUSE CAFE VENDING D'ACCUEIL pour une durée de six ans à compter de la notification. Le marché donne lieu au versement d'une redevance d'occupation du domaine public égale à 22% du chiffre d'affaire réalisé pour ce lot par le titulaire.

2013-1152	Fougerat JP	17/07/2013	Autorisation donnée à la Ville de Nantes, coordonnateur du groupement de commandes pour signer un marché en vue de procéder à l'installation et à l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes, de boissons froides, de denrées alimentaires dans les bâtiments administratifs et techniques des membres du groupement à l'attention du personnel (lot 1), conclu avec la société SELECTA pour une durée de six ans à compter de la notification. Le marché donne lieu au versement d'une redevance d'occupation du domaine public égale à 10% du chiffre d'affaire réalisé pour ce lot par le titulaire.
2013-1153	Gressus M.	16/08/2013	Avenant n°1 au marché n°2012-15167, relatif à la construction de locaux pour l'Opérateur Public de collecte de Nantes sur le site de Bas Chantenay Janvraie à Nantes (lot n°7 : Serrurerie – Métallerie –Clôture), conclu avec la société Ouest Industries, ayant pour objet de fournir et poser des fers de roulement sur les aires de déchets, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 2 835,00 € HT, portant le montant du marché à 130 557,00 € HT, soit 156 146,17 € TTC.
2013-1154	Fougerat JP	15/07/2013	Accord-cadre relatif à la réalisation de travaux de rénovation de voirie sur les communes de Nantes Métropole - Attribution et signature d'un marché subséquent n°3 relatif aux travaux de voirie avenue du Bout des Landes à Nantes, conclu avec la société COLAS, pour une durée de 40 jours à compter de la date indiquée à l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux. Le montant du marché est fixé à 77 212,66 € HT, soit 92 346,34 € TTC.
2013-1155	Fougerat JP	21/07/2013	Accord cadre relatif aux travaux de réfection de voirie - Attribution et signature d'un marché subséquent n°21 relatif à des travaux de réfection de voirie sur les communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain, conclu avec l'entreprise CHARIER TP/BRETHOME, pour une durée de 6 mois à compter de la notification du marché. Le montant du marché est fixé à 749 906 € HT, soit 896 887,58 € TTC.
2013-1156	Fougerat JP	19/07/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue d'aligner la politique de sécurité du système d'information (PSSI) sur les principes de la norme Iso 27001 pour le DGRN de Nantes Métropole, conclu avec la société SOLUCOM pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification du marché. Le montant du marché est fixé, au maximum, à 90 000 € HT soit 107 640 € TTC, dont 13 800 € HT soit 16 504,80 € TTC correspondant à la phase 1 de la tranche ferme et aux tranches conditionnelles 1 et 2 et 76 200 € HT maximum soit 91 135,20 € TTC correspondant à la phase 2 de la tranche ferme traitée à bons de commande.
2013-1157	Fougerat JP	12/07/2013	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture de mobiliers de voirie pour les services de Nantes Métropole (potelets, barrières, arceaux et pieux d'ancrage).
2013-1158	B.Chesneau	19/08/2013	NANTES. Opération "Frères Amieux" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 39 000 € pour la construction de 6 logements locatifs sociaux PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1159	Bolo P.	16/07/2013	Cession de la parcelle cadastrée section CL n° 276 d'une surface de 204 m ² située sur la commune de Saint-Herblain entre les rues de Bordeaux et de Saint-Nazaire, au profit du concessionnaire Loire Océan Développement dans le cadre du traité de concession d'aménagement signé le 29 juin 2010. Prix de cession : 28 000 €. Les frais de notaire sont pris en charge par l'acquéreur. France Domaine a donné son avis en date du 28 mai 2013.

2013-1160	Galliot G.	05/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Madame Marguerite et Monsieur Joseph BEAUFRETON, pour la réhabilitation d'un logement privé de propriétaire occupant, situé à Nantes, au 54 rue de Coulmiers, une subvention totale d'un montant maximum de 285 € dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration Confluence Nantes Rezé.
2013-1161	Galliot G.	05/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Madame Isabelle CHANSON, pour la réhabilitation d'un logement privé de propriétaire occupant, situé à Nantes, 3 avenue de la Calypso, une subvention totale d'un montant maximum de 689 € dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration Confluence Nantes Rezé.
2013-1162	Galliot G.	05/09/2013	Attribution au cabinet CITYA d'une subvention totale d'un montant maximum de 1 540 € pour la réalisation d'un diagnostic technique et architectural de l'immeuble situé 39 rue Grande Biesse à NANTES, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Confluence Nantes Rezé.
2013-1163	Galliot G.	05/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Madame Apolline et Monsieur Charles D'AVIAU DE TERNAY, pour la réhabilitation d'un logement privé d'un propriétaire occupant, situé à Nantes, au 11 rue Dobrée, une subvention totale d'un montant maximum de 3 000 € dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Confluence Nantes Rezé.
2013-1164	Galliot G.	05/09/2013	Attribution au cabinet DEMARE IMMOBILIER d'une subvention totale d'un montant maximum de 2 730 € pour la réalisation d'un diagnostic technique et architectural de l'immeuble situé 32 rue Léon Jamin à NANTES, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Confluence Nantes Rezé.
2013-1165	Galliot G.	05/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Madame Marie POIZAT, pour la réhabilitation du logement privé d'un propriétaire occupant, situé à Rezé, au 47 avenue de la libération, une subvention totale d'un montant maximum de 924 € dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Confluence Nantes Rezé.
2013-1166	Fougerat JP	19/07/2013	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure de consultation relative au conseil éditorial du journal communautaire, car il y a une insuffisance de concurrence nécessitant l'interruption de la procédure.
2013-1167	Garreau J.	02/09/2013	Attribution à 46 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, bipporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-1168	Fougerat JP	19/07/2013	Acquisition à titre gratuit auprès de l'association syndicale libre du lotissement « Domaine de la Brosse » à Nantes, représentée par son président Monsieur Roland Loiseau, des parcelles sections BO n°355 pour 27 m ² , SY n°378 pour 2 921 m ² et SY n°699 pour 1 429 m ² qui constituent l'assiette foncière d'une partie de la rue d'Erquy, de l'avenue Landevennec et de l'avenue Locmariaquer. Cette acquisition est nécessaire à leur intégration dans le domaine public communautaire. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'association syndicale libre du Domaine de la Brosse. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 € HT.
2013-1169	Chesneau B	29/07/2013	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "Les Amandiers" - Programmation 2010 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1170	B.Chesneau	18/07/2013	SAINT-JEAN-DE-BOISEAU - Annulation de la décision de financement 2013-737 du 21 mai 2013 - Opération "La Croix Truin" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Gambetta Locatif

2013-1171	Chesneau B	19/08/2013	NANTES - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 54 000 € - Opération "Frères Amieux" - 6 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1172	Chesneau B	19/08/2013	NANTES - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 4 200 € - Opération "Frères Amieux" - 6 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1173	Chesneau B	29/07/2013	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "Les Amandiers" - Programmation 2010 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1174	Fougerat JP	19/07/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de fournir, installer et maintenir des solutions audiovisuelles et prestations associées, conclu avec la société P44-PENTASONIC pour une durée de 4 ans, à compter de la notification du marché. Le montant maximum du marché à bons de commande est fixé à 180 000 € HT soit 215 280 € TTC sur la durée totale du marché.
2013-1175	Pras P.	22/07/2013	Protocole ayant pour objet de définir les engagements réciproques ainsi que les modalités d'attribution et de versement de la subvention de la Ville de Bouguenais à Nantes Métropole pour la réalisation de l'étude de programmation urbaine – secteur Centre-Ouest sur la commune de Bouguenais. Celui-ci prend effet à compter de la date de sa notification par Nantes Métropole à la Ville de Bouguenais et prendra fin après le versement de la subvention. En contrepartie, Nantes Métropole percevra de la Ville de Bouguenais 50% du coût TTC de l'étude, soit 30 737,20 €.
2013-1176	Retière JF.	18/07/2013	Avenant n° 1 au marché n° 2012-16429, relatif à l'exploitation du parking en ouvrage "Les Machines" avec mise à niveau des équipements, conclu avec la société Effia Stationnement, ayant pour objet d'apporter des précisions sur les modalités relatives à la retenue de garantie en modifiant l'article 7 du CCAP, à compter de la date de sa notification. Cet avenant n'a pas d'effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1177	Retière JF.	18/07/2013	Avenants n° 1 aux marchés n° 2011-11819, 2011-11829, 2012-12139, 2013-14039 et 2013-13269, relatifs à l'exploitation des parkings et des parcs en enclos avec fourniture et mise en service des matériels de contrôle péage, conclus avec la société NGE, ayant pour objet d'apporter des précisions sur les modalités relatives à la retenue de garantie, à compter de la date de sa notification. Ces avenants n'ont pas d'effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1178	Pras P.	24/07/2013	Convention conclue entre le constructeur, la SAS Enfantillages, l'aménageur, Nantes Métropole Aménagement et le concédant, Nantes Métropole, ayant pour objet de déterminer les modalités financières de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC Madeleine Champs de Mars sur le territoire de Nantes. Cette convention prend effet dès sa notification et prend fin deux ans après la délivrance de l'arrêté de permis de construire. Au titre de celle-ci, le constructeur s'engage à verser le montant de la participation fixée à 18 012 TTC à Nantes Métropole Aménagement. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1179	Fougerat JP	19/07/2013	Modification par acte complémentaire, des termes de l'acte notarié en date du 19 juillet 2010, portant réitération du transfert de propriété des parcelles de voirie de la ZAC multiservices du Moulin neuf. Cette modification vise à mentionner le versement complémentaire réalisé par Nantes Métropole à la SELA en vertu de la Convention Publique d'Aménagement. Les frais résultant de la passation de l'acte authentique et de l'attestation rectificative sont à la charge de Nantes Métropole.

2013-1180	Roussel F.	24/07/2013	Avenant n°1 au bail civil conclu avec la société SAS Loire Atlantique Tertiaire au profit de Nantes Métropole pour la location d'un ensemble immobilier sis, 1, rue Franklin à Saint-Herblain en vue d'en fixer la date d'effet au 18 juillet 2013.
2013-1181	Chesneau B	23/07/2013	Convention conclue avec la commune de la Chapelle-sur-Erdre et le COSFIC ayant pour objet la mise à disposition d'un terrain d'une surface d'environ 2 ha, situé au sein du complexe sportif du Buisson de la Grolle à la Chapelle-sur-Erdre, afin d'accueillir un camping temporaire, à compter du 29 juillet 2013 jusqu'au 16 août 2013. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1182	Roussel F.	05/07/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de procéder à des mesures de déflexions à grand rendement sur le territoire de Nantes Métropole, conclu avec la société CETE DE L'OUEST pour une durée de 3 ans à compter de la notification, pour un montant minimum de 15 000,00 € HT et un montant maximum de 90 000,00 € HT.
2013-1183	Roussel F.	24/07/2013	Saisie du Président du Tribunal de Grande Instance en référé pour défendre les intérêts de Nantes Métropole, suite au refus récurrent de M. ELAHIANI, propriétaire du hammam sis 75 rue de la Montagne à Nantes, de laisser les agents de Nantes Métropole procéder à un contrôle de conformité des installations intérieures d'assainissement. Nantes Métropole confie au cabinet MRV Avocats le soin de défendre ses intérêts dans cette affaire.
2013-1184	Bolo P.	19/07/2013	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré AB n°128 d'une superficie de 83 m ² , situé en zone UA à Brains, 1 rue du Plessis, appartenant à Mademoiselle Laëtitia BOIZIEAU. Le droit de préemption est exercé en vue de constituer une réserve foncière destinée à permettre la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat par la réalisation d'une opération d'habitat social dans le cadre du réaménagement du centre-bourg de Brains répondant aux objets de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme. Prix : 84 000 € avec faculté, à défaut d'acceptation de cette offre, de faire fixer le prix comme en matière d'expropriation, toute autre charge ou indemnité non mentionnée dans la DIA restant exclue.
2013-1185	Bolo P.	19/07/2013	Sollicitation de Nantes Métropole auprès de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique afin de procéder à l'acquisition et au portage des parcelles BP 279, 315 et 409, sises chemin des bateliers, à Nantes, d'une superficie totale de 53 574 m ² , pour le compte de Nantes Métropole, car celles-ci sont, pour leur partie non bâtie, destinées à accueillir un équipement public. France Domaine a donné un avis favorable en date du 14 juin 2013.
2013-1186	Roussel F.	25/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 9 agents de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Bordeaux du 27 au 29 novembre 2013, dans le cadre des 24 ^{ème} Rencontres nationales du transport public – congrès national du transport organisé par le GART/UTP, pour lesquels ils accompagnent 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1187	Roussel F.	22/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole, à l'occasion du déplacement à Hambourg du 20 au 23 août 2013, dans le cadre de l'événement « Nantes Capitale verte – Aéroflorale II », pour lequel il accompagne 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1189	Roussel F.	26/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 6 agents de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Marseille du 20 au 23 novembre 2013, dans le cadre des 41 ^{èmes} Journées des Communautés Urbaines de France, pour lesquelles ils accompagnent 1 élu de Nantes Métropole.

2013-1190	Roussel F.	26/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Bruxelles (Belgique) le 29 novembre 2012, dans le cadre de la cérémonie de transmission du Green Book organisée par Eurocities, pour laquelle il accompagne 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1191	Bolo P.	26/07/2013	Sollicitation par Nantes Métropole de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique afin de procéder à l'acquisition et au portage des parcelles AL 142, 9001 rue de l'Abbé Grégoire et AL 145, rue du Seil, à Rezé, d'une superficie totale de 103 522 m ² , situées dans la ZAC des Iles pour le compte de Nantes Métropole, afin d'accueillir des activités économiques, des logements et du commerce. France Domaine a donné un avis favorable en date du 18 juillet 2013.
2013-1192	Bolo P.	24/07/2013	Création de la régie de recettes et d'avances pour l'exploitation du parking en ouvrage FEYDEAU auprès de la société NGE (Nantes Gestion Equipements) pour l'encaissement des produits et les remboursements des usagers liés à ce parking, tel qu'il figure dans le marché 2013- 13269 d'exploitation du parking en ouvrage FEYDEAU avec fourniture et mise en service des équipements de contrôle péage. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 100 000 €. Ce montant est justifié par la nature de l'activité. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 000 €
2013-1193	Bolo P.	24/07/2013	Modification de la régie de recettes et d'avances créée auprès de la société NGE (Nantes Gestion Equipements), pour l'encaissement des produits et les remboursements des usagers liés aux parcs de stationnement en enclos BACO-LU, CHATEAU, GLORIETTE I, HOTEL-DIEU, CHU, BELLAMY, VIVIANI, GLORIETTE II et CHANTIERS NAVALS et le nouveau parc en enclos LES FONDERIES, tels qu'ils figurent dans les marchés 2011-11819, 2011-11829, 2012-12139 et 2013-14039 d'exploitation des parcs en enclos et de remise à niveau des équipements. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200 000 €. Ce montant est justifié par la nature de l'activité. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 6 000 €
2013-1194	Bolo P.	24/07/2013	Modification de la régie de recettes et d'avances créée auprès de la société EFFIA Stationnement pour l'encaissement des produits et les remboursements des usagers liés au parking en ouvrage LES MACHINES, tels qu'ils figurent dans le marché 2012-16429 pour l'exploitation de ce parking avec mise à niveau des équipements. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 110 000 €. Ce montant est justifié par la nature de l'activité. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500 €
2013-1195	Roussel F.	12/08/2013	Avenant n°1 à la convention précaire de mise à disposition d'une maison appartenant à Nantes Métropole, sise 57, rue de la Blordière à Rezé, au profit de Madame MILCENT suite à la demande de l'intéressée pour la prolonger. L'avenant est conclu pour 6 années et s'achèvera au plus tard le 8 juin 2019.
2013-1196	Roussel F.	26/07/2013	Avenant n°1 au marché n°2012-16080, relatif aux travaux d'aménagements définitifs - Lot n°1 Terrassements - Voirie - Assainissement – Signalisation, conclu avec la société EUROVIA, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 21 708,70 € HT, portant le marché initial à 1 221 884,45 € HT soit 1 461 373,80 € TTC.
2013-1197	Chesneau B	26/07/2013	Fuites d'eau potable – Remise gracieuse inférieure à 5 000 € TTC au profit de 14 abonnés, selon les critères définis dans le règlement de service de distribution d'eau potable. Opérateur : Public

2013-1198	Vince Y.	31/07/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Responsable adjoint(e) pôle presse mutualisé à la Direction de la communication externe. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum IB 379 et au maximum IB 801, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-1199	Pras P.	24/07/2013	Défense des intérêts de Nantes Métropole dans l'affaire n°1305262-1, suite à la requête déposée le 1er juillet 2013 par M. Bruno KONRAT et Mme Anne-Sophie MOURRIERAS, tendant à solliciter l'annulation de la délibération du conseil communautaire du 19 avril 2013 portant approbation de la procédure de modification du PLU de Saint-Herblain. Nantes Métropole confie au cabinet MRV Avocats le soin de défendre ses intérêts dans cette affaire.
2013-1200	Roussel F.	22/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 1 agent de Nantes Métropole, à l'occasion du déplacement à Hambourg, du 21 au 23 août 2013, dans le cadre de l'événement «Nantes Capitale verte - Aéroflorale II », pour lequel il accompagne 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1201	Roussel F.	22/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par Emeric Le Mée, caméraman, à l'occasion du déplacement à Hambourg, du 21 au 23 août 2013, dans le cadre de l'événement «Nantes Capitale verte - Aéroflorale II » sur lequel il réalise un reportage vidéo pour Nantes Métropole.
2013-1202	Roussel F.	30/08/2013	Avenant n° 3 à la convention relative à l'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public portuaire de la parcelle sise Quai des Antilles à Nantes, conclu avec le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, afin de prolonger la période d'occupation de 6 mois, du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013.
2013-1203	Roussel F.	08/08/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BY 405 pour 10 m ² d'emprise située 38, rue du Sergent Thierry sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire, appartenant à M. et Mme FORGAS, nécessaire pour l'élargissement du trottoir. Nantes Métropole prend en charge les frais de géomètre, d'acte notarié, le surbaissé de trottoir ainsi qu'une indemnité de 3 000 € pour couvrir les frais de démolition et de reconstruction à l'identique du mur de clôture non impacté par le projet d'ouverture de M. et Mme FORGAS. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-1204	Roussel F.	26/07/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue d'effectuer des travaux de bardage et d'ossature métallique aux Nefs Dubigeon, conclu avec le Groupement Blandin/Sermci pour une durée de 10 semaines, à compter de l'ordre de service. Le montant du marché est fixé à 123 220,99 € HT soit 147 372,30 € TTC.
2013-1205	Lannuzel R.	14/08/2013	Convention ayant pour objet d'aliéner des compteurs d'eau et de procéder à la sortie de l'inventaire comptable de ces biens au profit de la société GDE. Celle-ci est conclue pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par période d'un an calendaire, à compter de sa notification, après signature par les parties contractantes. La cession de ces biens à la société GDE est effectuée pour la somme de 2 280 € la tonne pour le lot 1, et de 230 € la tonne pour le lot 2.

2013-1206	Roussel F.	30/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 1 agent de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à LILLE du 24 au 26 septembre 2013, dans le cadre du Congrès National de l'USH, pour lequel il accompagne 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1207	Nedelec MH	05/08/2013	Avenant n° 2 au contrat pour l'action et la performance conclu avec Eco Emballages, ayant pour objet l'actualisation de l'annexe 9.2 (actualisation de l'expérimentation scientifique) suite à la mise à jour du prévisionnel des dépenses prises en charge par Eco Emballages dans le cadre de l'expérimentation, sur la base du réalisé 2012, à compter de sa notification. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1208	Roussel F.	02/08/2013	Avenant n°1 au marché n°2013-14960 relatif à l'aménagement de la voie Nouvelle – Centre bourg sur la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu (lot n°1 : voirie) conclu avec la société SAS MABILEAU TP, au marché n°2013-14970 (lot n°2 : éclairage public) conclu avec la société CEGELEC Nantes Infras, et au marché n°2013-14980 (lot n°3 : espaces verts) conclu avec la société SAS ATLANTIC SUD PAYSAGES, ayant chacun pour objet la modification de l'article 3.2 du CCAP, à compter de la date de sa notification. Ces avenants n'ont pas d'effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1209	Roussel F.	08/09/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de procéder au remplacement du chariot télescopique de la station d'épuration de la Petite Californie à Rezé, conclu avec la société M3 pour une durée de 10 semaines, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations. Le montant du marché est fixé à 74 340,00 € H.T. soit 88 910,64 € T.T.C.
2013-1210	Bolzer B.	10/08/2013	Prise en charge des frais supportés par un agent de la Direction des déchets de Nantes Métropole au titre de la protection fonctionnelle et désignation de Me Benoît RIVAIN, avocat au barreau de Nantes, pour représenter Nantes Métropole et son agent dans cette affaire, suite à l'agression dont il a été victime dans le cadre de ses fonctions d'agent de nettoyage 2ème classe.
2013-1211	Roussel F.	26/07/2013	Approbation du programme de l'opération relative à l'aménagement de la Rue Agaisse sur la commune de Rezé. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 125 418,06 € HT, soit 150 000,00 € TTC (valeur juillet 2013).
2013-1212	Roussel F.	26/07/2013	Approbation du programme de l'opération relative à l'aménagement de la Rue Gendron sur la commune de Rezé. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 83 612,04 € HT, soit 100 000 € TTC (valeur juillet 2013).
2013-1213	Vince Y.	20/08/2013	Avenant n° 2 au marché n° 2010-137, relatif à la collecte des déchets ménagers en sud-Loire, conclu avec la société SITA Ouest, ayant pour objet de modifier le lieu de vidage des ordures ménagères résiduelles pour certaines communes (notamment par un arrêt du basculement des vidages entre les deux usines d'incinération), d'ouvrir la possibilité d'utiliser le transfert de collecte sélective sur l'usine de valorisation des déchets de la prairie de Mauves et d'intégrer ces modifications techniques et administratives par une mise à jour des documents du marché, à compter de sa date de notification. Cet avenant n'a pas d'effet financier pour Nantes Métropole.

2013-1214	Roussel F.	23/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par les intervenants sollicités, à Nantes le 19 septembre 2013 dans le cadre de l'organisation d'un séminaire de réflexion Open Data.
2013-1215	Garreau J.	02/09/2013	Modification de la décision 2013-883 du 24 juin 2013 concernant l'un des montants alloués au titre de la subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, biporteur ou triporteur, et conclusion de la convention correspondante.
2013-1216	Roussel F.	29/07/2013	Déclassement de la parcelle cadastrée section IV n° 619, d'une superficie de 5,00 m ² , située sur la commune de Nantes, 25 rue du Bois Hardy, en vue de réaménager les abords de l'habitation localisée à cette adresse et cession à titre gratuit à Monsieur LAPEYRADE et Madame CAMPS. Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 € HT. En retrait de la décision n°2013-876 en date du 18 juin 2013.
2013-1217	Roussel F.	02/08/2013	Acquisition des parcelles cadastrées section AP 1140 et AP 1143 pour 28 m ² d'emprise situées 329, route des Landes de la Plée à Basse-Goulaine, appartenant à M. et Mme BOTINEAU, nécessaire pour l'alignement de la route. Prix d'acquisition : 20 euros le m ² ainsi qu'une indemnité complémentaire de 1 500 € pour couvrir les frais liés aux arbustes et à la pose d'une clôture, les frais de géomètre et d'acte notarié.
2013-1218	Roussel F.	26/07/2013	Convention conclue avec la SCI Champ de Mars 2015 et le CIC-OUEST, ayant pour objet la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation publique sur la parcelle cadastrée section CS n°130 située avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, propriété du CIC-OUEST, et sur les parcelles cadastrées section CS n°135-137, situées avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, propriété de la SCI Champ de Mars 2015. Cette servitude consiste à reconnaître l'existence du collecteur d'eaux pluviales, d'un diamètre de 1400 mm, d'une longueur de 155m environ, d'une profondeur de 6m environ au niveau du radier. Cette servitude est établie pour la durée de fonctionnement de la canalisation et est acceptée sans indemnité. La régularisation de la servitude est établie par acte authentique, et les frais d'acte sont supportés par la SCI Champ de Mars 2015 et le CIC-OUEST.
2013-1219	Roussel F.	26/07/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Peggy BUHAGIAR, intervenante, à l'occasion du déplacement à Nantes du 16 au 18 juin 2013 dans le cadre de "Rendez-vous des cadres" pour lequel Nantes Métropole lui a demandé de participer.
2013-1220	Pras P.	31/07/2013	Avenant n°1 au protocole conclu avec la commune de Bouaye pour la réalisation de l'étude de programmation urbaine, ayant pour objet de prendre en compte la participation du bureau d'études Atelier Villes et Paysages pour assister Nantes Métropole et la ville de Bouaye dans l'établissement d'un projet de support de présentation, la participation à une réunion préparatoire, la reprise du projet suite à la réunion et l'animation de la réunion publique pour un montant de 1 012,50 € HT. L'avenant prend effet à compter de la date de sa notification par Nantes Métropole à la Commune de Bouaye et prendra fin après le versement de la subvention. Au titre de cet avenant, Nantes Métropole percevra de la Commune de Bouaye 20 081,25 € HT.

2013-1221	Pras P.	29/07/2013	Avenant n°1 au protocole conclu avec la commune du Pellerin pour la réalisation de l'étude de programmation urbaine sur le centre-bourg, ayant pour objet de prévoir, dans la Tranche Conditionnelle n° 1 : Etude d'impact « Sourdille Château », la réalisation d'une étude « Pédologie – Reconnaissance des Zones Humides » pour un montant de 2 000,00 € HT. L'avenant prend effet à compter de la date de sa notification par Nantes Métropole à la Commune du Pellerin et prendra fin après le versement de la subvention. Au titre de cet avenant, Nantes Métropole percevra de la Commune du Pellerin, un montant maximum de 31 887,50 € HT.
2013-1222	Bolo P.	26/07/2013	Exercice du droit de préemption sur les immeubles bâtis, cadastrés AL n°s 1450, 2001, 688, 689 et 690 d'une superficie de 1 430 m ² , situés en zone UBa à Indre, 8 rue Emmanuel Mocquard, appartenant à Monsieur et Madame Jean-Pierre SENARD, en vue de constituer une réserve foncière répondant à un intérêt général et à un des objets de l'article L. 300-1, à savoir mettre en œuvre la politique locale de l'habitat, en favorisant la densification urbaine par la production de logements sociaux, conformément aux objectifs du périmètre d'études approuvé par délibération du Conseil de Nantes Métropole en date du 6 avril 2012. Prix : 410 000 € avec faculté de faire fixer le prix comme en matière d'expropriation et, sur justification d'un mandat régulier, des honoraires de négociation dont le montant indiqué dans la DIA est de 23 500 €, mais pour lesquels elle se réserve la faculté de solliciter leur réduction à proportion du prix de l'acquisition, y compris en cas de rémunération forfaitaire, toute autre charge ou indemnité non mentionnée dans la DIA restant exclue.
2013-1223	Bolo P.	26/07/2013	Exercice du droit de préemption sur les immeubles non bâtis, cadastrés AL n°s 2142 et 2216, d'une superficie de 412 m ² , situés en zone UA à Indre, 7 rue Emmanuel Mocquard, appartenant à Monsieur et Madame Jean-Pierre SENARD, en vue de constituer une réserve foncière répondant à un intérêt général et à un des objets de l'article L. 300-1, à savoir mettre en œuvre la politique locale de l'habitat, en favorisant la densification urbaine par la production de logements sociaux, conformément aux objectifs du périmètre d'études approuvé par délibération du Conseil de Nantes Métropole en date du 6 avril 2012. Prix : 130 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 10 100 €.
2013-1224	Bolo P.	26/07/2013	Exercice du droit de préemption sur les immeubles non bâtis, cadastrés TW 27, 31, 53, 54, d'une superficie de 19 205 m ² , situés en zone 2AU, chemin des Garniers, lieudits la Roulais, le Linot, appartenant aux Consorts BLAIS, en vue de constituer une réserve foncière, répondant à un intérêt général et à un des objets de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, à savoir la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat par l'aménagement futur du secteur du Port des Charettes et la création d'une potentialité de construction à long terme, permettant à la ville de Nantes de satisfaire aux obligations définies au Programme Local de l'Habitat et de répondre aux objectifs du projet de zone d'aménagement différé Saint Joseph de Porterie. Prix : 446 760 €, dont un prix de 28€/m ² pour les immeubles cadastrés TW 53 et 54 pour partie (sur une profondeur d'environ 80m) et un prix de 18€/m ² pour les immeubles cadastrés TW 27, 31 et 54 pour le surplus, excluant toute charge ou indemnité non mentionnée dans la DIA avec faculté, à défaut d'acceptation de cette offre, de faire fixer le prix comme en matière d'expropriation.
2013-1225	Garreau J.	06/09/2013	Avenant n°1 au marché n°2013-11720, relatif à la fourniture et la pose de consignes individuelles de stationnement vélo à destination de lieux à enjeux patrimoniaux, conclu avec la société Altinnova, ayant pour objet l'ajout d'une référence au bordereau des prix unitaires pour la fourniture d'une offre de stationnement plus importante sous la forme de pompes à vélo positionnées sur l'espace public, à compter de la date de sa notification. Le montant maximum du marché (400 000€ HT sur la période initiale) demeure inchangé.

2013-1226	Lannuzel R.	14/08/2013	Approbation du programme de l'opération relative à la fermeture et à l'éclairage des aspirations de la station de pompage en Erdre. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC (valeur juillet 2013). Par ailleurs, Nantes Métropole sollicite une subvention pour la partie "fermeture des aspirations" auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
2013-1227	Gressus M.	16/08/2013	Avenant n°1 au marché n° 2013-10897, relatif à la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes et d'ateliers de réparation de véhicules sur le site de la Prairie de Mauves à Nantes (lot n°24 : électricité - courants faibles) ayant pour objet de réaliser des adaptations diverses (notamment les contrôles d'accès et la protection par vidéo surveillance ainsi qu'un lecteur de badge et un interphone complémentaire) à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 7 262,50 € HT, portant le marché initial à 170 983,10 € HT, soit 204 495,79 € TTC.
2013-1228	Garreau J.	02/09/2013	Attribution à 69 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, bipporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-1229	Fougerat JP	30/08/2013	Convention conclue à titre gracieux portant mise à disposition de bureaux et de places de parking dans l'immeuble du Champ de Mars 2, cours du Champ de Mars à Nantes par Nantes Métropole au profit de l'Agence d'Etudes Urbaine de la Région Nantaise (AURAN) pour une durée de 4 ans. La convention prend effet le 6 juin 2013 et s'achèvera au plus tard le 5 juin 2017.
2013-1230	Fougerat JP	30/08/2013	Convention conclue à titre gracieux portant mise à disposition de locaux et de places de parking dans l'immeuble du Champ de Mars 2, cours du Champ de Mars à Nantes par Nantes Métropole au profit de Nantes Métropole Développement durant quatre ans. La convention prend effet le 6 juin 2013 et s'achèvera au plus tard le 5 juin 2017.
2013-1231	Gressus M.	16/08/2013	Avenant n°1 au marché n°2013-13977, relatif à la restructuration de la déchèterie de Rezé, conclu avec la société CROCHET, ayant pour objet de modifier la composition du béton pour prendre en compte la pollution du sol, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 1 557,60 € HT, portant le marché initial à 335 666,35 € HT soit 401 456,95 € TTC.
2013-1232	Gressus M.	16/08/2013	Avenants n°1 aux marchés relatifs à la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes et d'ateliers de réparation de véhicules sur le site de la Prairie de Mauves à Nantes, conclus avec les sociétés Eiffage Thermie Ouest (lot n°25 - Chauffage - ventilation), FEE (lot n°26 - Plomberie) et MADIC (lot 29 - Station service), ayant pour objet de prendre en compte diverses modifications, à compter de la date de leur notification. Le montant de ces avenants s'élève à 4 084,56 € HT, portant le marché initial à 354 084,56 € HT pour le lot n°25, à 5 342,04 € HT, portant le marché initial à 125 321,46 € HT pour le lot n°26 et à 2 705,00 € HT, portant le marché initial à 80 573,80 € HT, pour le lot n°29.
2013-1233	Roussel F.	06/08/2013	Acquisition à titre gratuit, auprès de la société EDIVIDEO, représentée par M. GIRAULT, de la parcelle cadastrée AP 907p (contenance d'environ 1 513m ²) et cession à titre gratuit à cette société de la parcelle cadastrée AP 664p (contenance d'environ 1 428m ²) situées rue de Tasmanie et route du Loroux Bottereau sur la commune de Basse-Goulaine, nécessaire pour l'aménagement de ces rues. Cet échange est réalisé sans soulte étant précisé que les frais de géomètre et les frais liés à la rédaction de l'acte authentique sont à la charge de Nantes Métropole. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT. France Domaine a donné son avis en date du 16 juillet 2013.

2013-1234	Garreau J.	26/08/2013	Attribution à 28 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, bipporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-1235	Fougerat JP	26/08/2013	Avenant n°2 au marché n° 2011-10750 relatif à la construction d'un stade couvert d'athlétisme à Nantes (lot n°15 : Revêtements de sols sportifs de la halle) conclu avec le groupement conjoint MONDO / EUROVIA, ayant pour objet d'intégrer un complément de revêtement sportif dans la grande halle dans les circulations contigües, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 5 186,44 € HT portant le marché initial à 450 573,24 € HT, soit 538 885,59 € TTC (compris avenant n° 1).
2013-1236	Fougerat JP	26/08/2013	Avenant n°1 au marché n° 2011-10730 relatif à la construction d'un stade couvert d'athlétisme à Nantes (lot n°13 : Revêtements de sols coulés) conclu avec la société EUROSINTEC, ayant pour objet de supprimer le revêtement résine dans les circulations vestiaires, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à - 5 567,50 € HT portant le marché initial à 130 904,89 € HT, soit 156 562,25 € TTC.
2013-1237	B.Chesneau	31/07/2013	NANTES - Décision de clôture - Opération "Erdrea ZAC Erdre Porterie - Ilot Tranche 2" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SCCV Erdrea
2013-1238	B.Chesneau	31/07/2013	NANTES - Décision de confirmation d'agrément - 4 logements - Opération "Erdrea ZAC Erdre Porterie - Ilot Tranche 2" - programmation 2011 - Bénéficiaire : SCCV Erdrea
2013-1239	B.Chesneau	31/07/2013	NANTES - Décision de confirmation d'agrément - 9 logements - Opération "Erdrea ZAC Erdre Porterie" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SCCV Erdrea
2013-1240	B.Chesneau	31/07/2013	NANTES - Décision de confirmation d'agrément - 9 logements - Opération "Erdrea ZAC Erdre Porterie" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SCCV Erdrea
2013-1241	B.Chesneau	31/07/2013	NANTES - Décision de confirmation d'agrément - 15 logements - Opération "Erdrea ZAC Erdre Porterie" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SCCV Erdrea
2013-1242	B.Chesneau	31/07/2013	NANTES - Décision de clôture - Opération "Erdrea ZAC Erdre Porterie" - Programmation 2011 - 34 logements - Bénéficiaire : SCCV Erdrea
2013-1243	B.Chesneau	28/08/2013	SAINT-HERBLAIN - Décision de confirmation d'agrément - 25 logements collectifs - Opération "Pradenn - Zac de la Pelousière" - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Harmonie Habitat
2013-1244	B.Chesneau	28/08/2013	SAINT-HERBLAIN - Décision de Clôture - Opération "Pradenn - Zac de la Pelousière" - Programmation 2011 - 38 logements - Bénéficiaire : Harmonie Habitat
2013-1245	B.Chesneau	28/08/2013	NANTES - Décision de clôture - Opération "Bottière Chénaie - Ilot 14" - 101 PLA1 - Programmation 2008 - Bénéficiaire : Adoma
2013-1246	B.Chesneau	28/08/2013	COUERON - Décision de clôture - Opération "ZAC Ouest Centre Ville" - 14 PLUS - Programmation 2008 - Bénéficiaire : O.P.H 44

2013-1247	B.Chesneau	28/08/2013	SAINT-HERBLAIN - Décision de clôture - Opération "La Bouvardière" - 10 PLUS - Programmation 2008 - Bénéficiaire : Aiguillon Construction
2013-1248	B.Chesneau	28/08/2013	SAINT-HERBLAIN - Décision de clôture - Opération "La Baraudière" - 2 PLAI - Programmation 2010 - Bénéficiaire : Aiguillon Construction
2013-1249	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 11 400 € - Opération "EHPAD Fonteny" - 19 PLUS - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1250	B.Chesneau	03/09/2013	BASSE-GOULAINNE - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 15 000 € - Opération "Anjou - Châtaigneraie" - 3 PLUS et 2 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1251	B.Chesneau	03/09/2013	BASSE-GOULAINNE - Décision de subvention pour surcharge Etat à hauteur de 3 500 € - Opération "Anjou - Châtaigneraie" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1252	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 71 200 € - Opération "Romanin" - 20 PLUS et 8 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1253	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 19 600 € - Opération "Romanin" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1254	B.Chesneau	29/08/2013	NANTES. Opération "Novéo". Décision d'agrément pour la construction de 14 logements PLS - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Immobilière 3F
2013-1255	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES. Opération "EHPAD Fonteny" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 76 000 € pour la construction de 19 logements locatifs sociaux PLUS - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1256	B.Chesneau	03/09/2013	BASSE-GOULAINNE - Opération "Anjou - Châtaigneraie" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 48 000 € pour la construction de 5 logements locatifs sociaux (3 PLUS et 2 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1257	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES - Opération "Romanin" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 80 000 € pour la construction de 28 logements locatifs sociaux (20 PLUS et 8 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Nantes Habitat
2013-1258	Rolland J.	10/09/2013	Convention conclue au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme, entre le constructeur SCI MAD Oasis, et Nantes Métropole ayant pour objet de déterminer la participation au coût des équipements publics de la ZAC Ile de Nantes pour le projet de réhabilitation d'un entrepôt en bar/restaurant et d'un local bureau. Cette convention prend effet dès sa notification et prend fin au terme de la durée de validité du permis de construire (2 ans). Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2013-1259	Roussel F.	06/08/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de la réhabilitation du réseau eaux usées – Rues Aristides Briand & de la Commune de Paris sur la commune de Bouguenais, conclu avec la société LOIRE TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT pour une durée de 2 mois, à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant le commencement d'exécution des travaux. Le montant du marché est fixé à 141 865,00 € HT soit 169 670,54 € TTC.
2013-1261	Garreau J.	02/09/2013	Attribution à 29 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, biporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-1262	Roussel F.	06/08/2013	Avenant n°1 ayant pour objet le transfert du marché n° 2012-16890 relatif à l'acquisition et la maintenance de traceurs et scanners pour les besoins de Nantes Métropole et de la ville de Nantes. Ce marché est transféré de la Société OCE France à la Société CANON France, à compter de la date de notification de cet avenant. Celui-ci n'a pas d'effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1263	Vince Y.	19/08/2013	Attribution à 48 personnes d'une subvention de 20 €, ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci est inférieure, pour l'acquisition d'un composteur ou lombricomposteur.
2013-1264	Vince Y.	19/08/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de procéder à l'achat de sacs type cabas destinés à la pré collecte du verre et à des opérations de communication, conclu avec la Société PLAST-UP pour une durée d'un an reconductible un an, à compter de sa date de notification. Le montant du marché est fixé à 10 000 € HT minimum et 30 000 € HT maximum par année.
2013-1265	Fougerat JP	26/08/2013	Avenant n°3 au marché n° 2012-10500 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique à la Blordière à Rezé, conclu avec le groupement conjoint GLV Architecte (mandataire) / INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE / AREST / O2C / ECOBATI, ayant pour objet d'intégrer une mission complémentaire relative à l'implantation d'une station GNV, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 2 000,00 € HT, portant le marché initial à 119 520,00 € HT, soit 142 945,92 € TTC, (compris avenants 1 et 2 et la tranche conditionnelle 1).
2013-1266	Fougerat JP	26/08/2013	Avenant n°2 au marché n°2012-14880 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle sportive métropolitaine à Rezé, conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre CHAIX & MOREL et Associés (mandataire) – SNC LAVALIN – Bureau Michel FORGUE, ayant pour objet d'intégrer une mission complémentaire relative à la réalisation de la maquette de présentation de la salle sportive métropolitaine, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 16 300,00 € HT portant le montant initial du marché à 2 615 400 € HT, soit 3 128 018,40 € TTC (avenant n° 1 compris).
2013-1267	Vince Y.	09/08/2013	Convention conclue avec NGE ayant pour objet la mise à disposition de trois vélos traditionnels dans le cadre des déplacements professionnels des agents de Nantes Métropole, pour une durée d'un an, à compter du 1 ^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2014. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 288€ TTC, au profit de NGE.

2013-1268	Vince Y.	09/08/2013	Convention conclue avec NGE ayant pour objet la mise à disposition de cinq vélos à assistance électrique dans le cadre des déplacements professionnels des agents de Nantes Métropole, pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2016. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 3 540 € TTC/an, au profit de NGE.
2013-1269	Chiron P.	04/09/2013	Avenant n°1 au marché n°2010-5200, relatif à la préfiguration du dispositif pérenne d'animation « rénovation énergétique des copropriétés » envisagé par Nantes Métropole, démarche expérimentale des copropriétés en vue d'une rénovation énergétique, conclu avec la société Urbanis, ayant pour objet de proroger d'un an la durée du marché, à compter du 27 novembre 2013. Les montants minimum et maximum du marché restent inchangés.
2013-1270	Roussel F.	07/08/2013	Exercice du droit de préemption sur le tiers indivis des parcelles AN n°s 336, 370, 374, 375 et 376 classées en zone 1AUe du Plan local d'urbanisme, dépendant de l'immeuble non bâti, cadastré AN n° 368 en pleine propriété et AN n°s 336, 370, 374, 375 et 376 pour un tiers indivis. Ce bien est d'une superficie de 22 574,00 m2 et est situé à Couëron, La Barrière Noire, appartenant à Madame Paule PRAMPART. Le droit de préemption est exercé en vue de constituer une réserve foncière afin d'accueillir des activités économiques conformément aux objectifs de l'orientation d'aménagement La Barrière Noire. Prix d'acquisition : 32 260 €, et, sur justification d'un mandat régulier, des honoraires de négociation d'un montant de 23 920 € en sus. Par ailleurs, si le propriétaire souhaite céder la fraction de l'unité foncière située en zone NNf non soumise, le prix global est de 56 096 €.
2013-1271	Roussel F.	07/08/2013	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré section BH n°119, lot n°2, d'une superficie de 902 m2, situé en zone UA à Sautron, 40 rue de Bretagne, appartenant à Monsieur TOPDEMIR Taner et Madame SOYDEMIR Reyhan en vue de constituer une réserve foncière répondant à un intérêt général et à un des objectifs de l'article L.300-1 destinée à la mise en oeuvre des objectifs communaux au titre du programme local de l'habitat, à la réalisation d'un projet de commerces et à l'aménagement d'espaces publics de qualité, conformément au programme de l'orientation d'aménagement La Rivière, prévoyant la réalisation de programmes d'habitat collectif accueillant en rez-de-chaussée un ou des commerces de détail, représentant une surface de plancher habitat minimale de 4800m2 dont 25% réservé au logement locatif social et 15% réservé au logement abordable. Prix d'acquisition : 165 000 €.
2013-1272	Plantive L.	14/08/2013	Avenant n°1 au marché n° 2012-17550 relatif à la reconversion du site du CHR Nord Guillaume et René Laënnec, étude de diagnostic, de programmation et de faisabilité à Saint-Herblain, conclu avec le groupement ATELIER VILLES & PAYSAGES/ EGIS France / CMN PARTNERS, ayant pour objet de prévoir une extension du périmètre de l'étude de reconversion du site Laënnec sur le secteur limitrophe situé Rue de la Rousselière/Cochardière, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 7 050 € HT, portant le marché initial à 75 550 € HT soit 90 357,80 € TTC.
2013-1275	Roussel F.	07/08/2013	Délégation du droit de préemption au titre de la Zone d'Aménagement Différé Les Isles à l'Agence Foncière de Loire-Atlantique pour l'immeuble bâti cadastré AE 116, d'une superficie de 2 000 m2, situé à Rezé, Rue Piguet, propriété du SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE, en vue de la réalisation d'une opération de renouvellement urbain sur ce secteur (habitat et commerces), au prix de 390 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 23 222 €.

2013-1276	Vince Y.	19/08/2013	Convention ayant pour objet de définir les règles du partenariat pour la distribution contrôlée de sacs à déchets aux habitants, conclue avec l'établissement "La Mie Câline" situé 1 Allée Cassard à Nantes. Cette convention est conclue pour la période qui s'étend du 1er août 2013 au 30 juin 2014. Au titre de celle-ci, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à la somme forfaitaire de 1 375 euros pour 11 mois d'exécution.
2013-1277	Roussel F.	12/08/2013	Approbation du programme de l'opération relative à la réhabilitation du réseau eaux usées situé Rue Pierre Chanson sur la commune du Pellerin. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 50 000,00 € HT, soit 59 800,00 € TTC (valeur 2013).
2013-1278	Fougerat JP	23/09/2013	Avenant n°1 au marché n°2010-3530, relatif aux services de sondages et de reconnaissances de sols, de chaussées ou d'ouvrages existants avec la société GINGER CEBTP, ayant pour objet l'ajout de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires, à compter de la date de sa notification. S'agissant d'un marché à bons de commandes avec minimum et avec maximum, le montant de ce marché demeure inchangé.
2013-1279	Fougerat JP	16/09/2013	Approbation des études d'avant-projet relatives à l'aménagement du village de la Couillauderie à BOUGUENNAIS établi par le maître d'œuvre SCE, ces études constituant l'avant projet définitif. Conclusion d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec la société SCE arrétant le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à la somme de 573 365,40 € H.T. et fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 45 265,00 € H.T.
2013-1280	Bolzer B.	26/08/2013	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien Hygiène, Sécurité et Conditions de travail au Pôle Nantes Ouest. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux, à savoir au minimum B 325 et au maximum B 675, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2013-1281	Fougerat JP	27/08/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 80 au PR 0 + 130 au PR 0 + 386 en agglomération sur le territoire de la commune du Pellerin, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1282	Fougerat JP.	27/08/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 115 au PR 18 + 720 à PR 18 + 920 en agglomération sur le territoire des communes de Basse Goulaine et Saint-Sébastien-sur-Loire, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1283	Galliot G.	16/08/2013	Attribution à 2 habitants de Nantes Métropole, situés sur la commune de Nantes, d'une subvention du montant maximum de 1 300 €, soit 900 € pour les travaux de renouvellement des installations de chauffage + 400 € pour l'installation d'un chauffe eau ou chauffage solaire thermique, sous réserve de la réalisation effective des travaux d'installation présentés dans leur dossier de demande d'aide.
2013-1284	Fougerat JP	27/08/2013	Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section AL n° 598 (34 m ²), 599 (92 m ²), 616 (53 m ²), 636 (17 m ²), 638 (99 m ²), 639 (143 m ²), 644 (69 m ²), 723 (902 m ²), 726 (7 m ²), 727 (399 m ²) et 729 (3 939 m ²) constituant la voirie du lotissement de la Papelière à Thouaré-sur-Loire, cela afin d'assurer la continuité publique du réseau viaire, notamment en connectant la partie sud de la ZAC des deux ruisseaux. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 € HT.

2013-1285	Garreau J.	16/08/2013	Décision de poursuivre les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal du boulevard de Doulon à Nantes attribué à la société EIFFAGE TP, au-delà de la masse initiale de 670 726,05 HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 703 032,28€ HT, soit 840 826,60€ TTC, représentant une augmentation de 32 306,23€ HT.
2013-1286	Garreau J.	14/08/2013	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Herblain pour l'immeuble bâti cadastré DT 159, d'une superficie de 646,00 m ² , situé en zone UA à Saint-Herblain, 23 rue des Calvaires, appartenant aux Consorts RINCE, en vue de constituer une réserve foncière, répondant à un intérêt général et à un des objets de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, à savoir mettre en œuvre une politique locale de l'habitat et réaliser des équipements collectifs, au prix de 345 000,00 €.
2013-1287	Fougerat JP	27/08/2013	Classement dans le domaine public de la voirie des parcelles cadastrées section AE n° 103 ; AN n° 504 et 536 ; AO n° 234, 236, 263 et 264 ; BA n° 405 et BB n° 77 constituant divers terrains de voirie sur la commune de Thouaré-sur-Loire.
2013-1288	Fougerat JP	27/08/2013	Classement dans le domaine public de la voirie des parcelles cadastrées section AV n° 73, 74 et 110 ; AX n° 36, 47, 61, 81, 96, 102, 119, 134, 156, 158, 162, 166 et 167 ; AY n° 29, 32 et 42 ; AV n° 108 et AX n° 107 et 108 constituant divers terrains de voirie sis zone d'activités Maison Neuve 1 sur la commune de Sainte-Luce-sur-Loire.
2013-1289	Fougerat JP	27/08/2013	Classement dans le domaine public de la voirie des parcelles cadastrées section AB n° 166 et 595 ; AH n° 81 ; AK n° 627, 630, 632 et 633 ; AM n° 375 et 376 ; AN n° 732 ; AT n° 220, 222, 228 et 230 ; AX n° 20, 149, 152 et 154 ; AZ n° 47, 48, 49 et 61 ; BA n° 164 et BM n° 445, 449, 453 et 457 constituant divers terrains de voirie sur la commune de Sainte-Luce-sur-Loire.
2013-1290	Fougerat JP	27/08/2013	Classement dans le domaine public de la voirie des parcelles cadastrées section AY n° 251 ; AT n° 396, 401 et 539 et DK n° 420 constituant divers terrains de voirie sur la commune de Nantes.
2013-1291	Plantive L.	16/08/2013	Convention conclue avec la Ville de Carquefou, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux et de matériel (Auditorium de l'Ecole Municipale de Musique, site des Renaudières), par la Ville de Carquefou au profit de Nantes Métropole, pour l'organisation le 20 septembre 2013 d'une session de sensibilisation à la biodiversité à destination des agents de Nantes Métropole et des communes.
2013-1292	Rolland J.	10/09/2013	Convention au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme, conclue entre le constructeur, la SARL ALTY, et Nantes Métropole ayant pour objet de déterminer la participation au coût des équipements publics de la ZAC Ile de Nantes pour le projet d'extension d'une salle de restaurant. Cette convention prend effet dès sa notification et prend fin au terme de la durée de validité du permis de construire (2 ans). Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1293	Rolland J.	10/09/2013	Convention au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme, conclue entre le constructeur Immo Invest 44, et Nantes Métropole ayant pour objet de déterminer la participation au coût des équipements publics de la ZAC Ile de Nantes pour le projet portant sur le changement de destination d'un local (Transformation d'un restaurant en établissement d'enseignement supérieur et modification des ouvertures) prenant effet dès sa notification et prenant fin au terme de la durée de validité du permis de construire (2 ans). Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2013-1294	Garreau J.	14/08/2013	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble non bâti, cadastré AC n ^{os} 346 pour partie et 390 pour partie, d'une superficie de 206,00m ² environ, situé en zone UA à Bouaye, place François Guilbaudeau, appartenant à Madame Béatrice CHOBLET, en vue de constituer une réserve foncière destinée à mettre en œuvre une politique locale de l'habitat conformément au programme de l'orientation d'aménagement dit « Ilot Pommeraie/Ancienne Eglise » inscrite au Plan Local d'Urbanisme de la commune, prévoyant la réalisation d'un programme d'habitat diversifié R+1. Prix d'acquisition : 52 000,00 € et, sur justification d'un mandat régulier, des honoraires de négociation d'un montant de 8 500,00 € en sus.
2013-1295	B.Chesneau	28/08/2013	COUERON - Décision de clôture - Opération P.S.L.A. "Les Libellules" - Programmation 2011 - 16 logements - Bénéficiaire : SCI Couëron Les Libellules
2013-1296	B.Chesneau	28/08/2013	COUERON - Décision de confirmation d'agrément - Opération P.S.L.A. "Les Libellules" - Programmation 2011 - 14 logements - Bénéficiaire : SCI Couëron Les Libellules
2013-1297	Garreau J.	19/08/2013	Approbation du programme de l'opération relative au captage des eaux pluviales du parking aérien Gare Sud à Nantes. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 167 224 € HT, soit 200 000,00 € TTC (avril 2013). Par ailleurs, Nantes Métropole sollicite une subvention d'un montant de 68 603,68 € HT auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.
2013-1298	Lannuzel R.	23/08/2013	Fuites d'eau potable – Remise gracieuse inférieure à 5 000 € TTC au profit de 16 abonnés selon les critères définis dans le règlement de service de distribution d'eau potable. Opérateur : Public.
2013-1299	Fougerat JP	23/08/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée BH287 située 18 bis rue du Tenant sur la commune Vertou.
2013-1301	Fougerat JP	28/08/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 2 agents de Nantes Métropole dans le cadre de leur déplacement à Courtrai (Belgique) du 21 au 22 Octobre 2013, à l'occasion de BUSWORLD, le 22 ^{ème} salon Européen de l'Autocar et l'Autobus organisé par le B.A.A.V, auquel ils accompagnent 1 élu de Nantes Métropole.
2013-1302	Fougerat JP	29/08/2013	Règlement à l'agence de voyages des billets d'avion aller-retour PORT AU PRINCE / PARIS / DOUALA et de la réservation d'hôtel à Paris (nuit du 1 ^{er} mars 2013) pour Monsieur Jean-Claude FIGNOLÉ, président de l'Association des Maires de Grande Anse - HAITI, Monsieur Pierre Ronald ETIENNE, maire de la Commune de Jérémie et Monsieur Frantz BRICE, ingénieur eau et assainissement de l'AMAGA, pour le déplacement prévu à Dschang (CAMEROUN) du 28 février au 8 mars 2013, dans le cadre du projet DANK. DEPLACEMENT ANNULE
2013-1303	Fougerat JP	29/08/2013	Règlement à l'agence de voyages des billets d'avion aller-retour PORT-AU-PRINCE / PARIS / NANTES commandés pour Monsieur Pierre Ronald ETIENNE, maire de la Commune de Jérémie et Monsieur Frantz BRICE, ingénieur eau et assainissement de l'Association des Maires de Grande Anse - HAITI, pour le déplacement prévu à Nantes du 21 au 26 mai 2013, dans le cadre du projet DANK. DEPLACEMENT ANNULE

2013-1304	Fougerat JP	26/08/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Monsieur Alexandre Henry, Monsieur Assaf Shwartz et Madame Caterina Penone, à l'occasion de leur déplacement à Nantes du 01 au 02 juillet 2013, pour recevoir leur prix de thèse sur les problématiques de la biodiversité dans les espaces urbains, organisé par Nantes Métropole dans le cadre de Nantes Capitale Verte 2013.
2013-1305	Couturier C	28/08/2013	Convention conclue avec la société Super U SAS Brodis, située sur la commune de Sautron et exerçant une activité de vente de produits alimentaires, aire de lavage et station de distribution de carburants, définissant les conditions de déversement des eaux usées autres que domestiques de celle-ci dans le réseau public d'assainissement, pour une durée de trois ans renouvelable deux fois par tacite reconduction, à compter de sa date de notification.
2013-1306	Fougerat JP	27/08/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées DX395, DX410, DX422, DX442, DX445, DX447, DX459 et DX496 situées rues du Terroir, des Sillons, avenue des Nouelles, impasses des Semailles, des Battages, des Moissons, des Prairies et du Bocage sur la commune de Vertou.
2013-1307	Fougerat JP	27/08/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée DM716 située route du Drouillet sur la commune de Vertou
2013-1308	Fougerat JP	27/08/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées DM718, DM721 situées route du Drouillet sur la commune de Vertou
2013-1309	Lannuzel R.	28/08/2013	Convention conclue avec Voies Navigables de France relative à l'occupation temporaire du domaine public fluvial d'une surface de 73,50 m ² au PK 58,90 rive droite de la Loire boulevard de Sarrebruck à Nantes afin d'y installer une station de pompage. Celle-ci est consentie pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2018. La redevance annuelle d'occupation du domaine public est fixée en fonction de la taxe hydraulique 2013 perçue en application du code des transports, selon le décret n° 91-797 du 20 août 1991, modifié, relatif aux recettes instituées au profit de Voies Navigables de France.
2013-1310	Fougerat JP	30/08/2013	Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de 3 propriétés sises route de Clisson à Saint-Sébastien-sur-Loire appartenant à Nantes Métropole au profit de la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire afin de retirer de cette convention la propriété sise 375, route de Clisson. Cet avenant prend effet le 1er mai 2013.
2013-1311	Gillaizeau J.	03/09/2013	Convention conclue avec ERDF ayant pour objet de définir les modalités de participation de Nantes Métropole pour les travaux d'effacement des réseaux aériens basse tension situés rue Jean Fraix à Rezé. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 22 660,92 € HT, au profit d'ERDF. Ce montant sera ajusté en fonction du coût réel des travaux réalisés.
2013-1312	Fougerat JP	29/08/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section AT n°486p pour 36 m ² (future parcelle AT n°998) située 2 rue François Desmichel et rue Jules Laisné, appartenant à Monsieur et Madame GOU EFFIC Paul, nécessaire pour réaliser le projet d'aménagement de voirie de la rue Jules Laisné à Rezé. Prix d'acquisition : 540 € auxquels s'ajoutent les frais de notaire et de géomètre, et éventuellement, une indemnité de remploi de 108 € (calculée sur la base de 20 % du prix principal de 540 €) dans le cas où la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'élargissement des rues Jules Laisné et Aristide Nogues à Rezé serait prochainement délivrée par arrêté de Monsieur le Préfet de Loire Atlantique.

2013-1313	Fougerat JP	29/08/2013	Acquisition d'un terrain nu cadastré BE n°824 pour 37 m ² , BE n°825 pour 8 m ² et BE n°826 pour 3 m ² , situé 32 rue de la Coran à Rezé, appartenant à la Société DELTA MS, nécessaire pour l'élargissement de la rue de la Coran à Rezé. Prix d'acquisition : 480 € auxquels viendront s'ajouter une indemnité de 300 € pour participation aux frais de géomètre, ainsi que les frais de notaire.
2013-1314	Rimbert P.	29/08/2013	Convention avec UBIFRANCE ayant pour objet de déterminer les conditions d'accomplissement du Volontariat qui se déroulera sur une période d'un an à compter du 1 ^{er} septembre 2013. Ce contrat pourra être prolongé de 1 an maximum. En effet, dans le cadre de sa politique en faveur de l'attractivité internationale, Nantes Métropole souhaite mettre en place un dispositif de Volontariat International à Québec afin d'œuvrer au rapprochement des territoires Nord-Américain et des métropoles Nantes Saint-Nazaire et Rennes. Il est nécessaire de faire appel à UBIFRANCE, l'Agence Française pour le développement international des entreprises, établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, pour la gestion administrative et juridique du Volontaire International (prise en charge des aspects contractuels, du versement des indemnités et de la protection sociale du Volontaire). Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole est estimé à 29 728,55 € HT (35 555,35 € TTC) pour une période de 12 mois au profit d'UBIFRANCE.
2013-1315	Gautier C.	27/08/2013	Convention entre Nantes Métropole, la société L&G Immobilier (le constructeur) et la SEM Loire Océan Développement, ayant pour objet de déterminer les modalités de participation au coût d'équipement de la ZAC « des Hauts de Couéron 3 » en vue de la reconstruction après sinistre d'un atelier de 767,11 m ² de surface de plancher. Cette surface étant identique à celle avant sinistre aucune participation ne sera à verser par le constructeur. Cette convention prend effet dès sa notification et prend fin dans le délai d'1 mois à compter de la date de notification de l'arrêté de permis de construire. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1318	B. Chesneau	28/08/2013	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération "Square de la Minais" - Programmation 2012 - 4 logements - Bénéficiaire : Espacil Habitat
2013-1319	B.Chesneau	28/08/2013	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - Décision de confirmation d'agrément - Opération "Square de la Minais" - Programmation 2012 - 3 logements - Bénéficiaire : Espacil Habitat
2013-1320	B.Chesneau	28/08/2013	SAINT-HERBLAIN - Décision de confirmation d'agrément - Opération "Pradenn" - Programmation 2011 - 3 logements - Bénéficiaire : Harmonie Habitat
2013-1321	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES - Décision d'agrément et de financement Etat à hauteur de 37 000 € - Opération "Quai des Mariniers" - 11 PLUS et 4 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : VILOGIA
2013-1322	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES - Décision de subvention pour surcharge foncière Etat à hauteur de 10 500 € - Opération "Quai des Mariniers" - Programmation 2013 - Bénéficiaire : VILOGIA
2013-1323	B.Chesneau	28/08/2013	THOUARE-SUR-LOIRE - Décision de clôture - Opération P.S.L.A. "Square Cézanne" - Programmation 2011 - 14 logements - Bénéficiaire : S.C.P. La Maison Familiale
2013-1324	B.Chesneau	28/08/2013	THOUARE-SUR-LOIRE - Décision de confirmation d'agrément - Opération P.S.L.A. "Square Cézanne" - Programmation 2011 - 14 logements - Bénéficiaire : S.C.P. La Maison Familiale

2013-1325	Fougerat JP	28/08/2013	Les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement de la rue des Cadeniers - lot n°1 : voirie - sur la Commune du Pellerin attribué à la société CHARIER TP SUD - Agence BRETOME seront poursuivis au-delà de la masse initiale de 534 586,69 € HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 555 489,70 € HT, soit 664 365,68 € TTC, représentant une augmentation de 20 903,01€ HT.
2013-1326	Robert A.	03/09/2013	Indemnisation à hauteur de 300 € au profit de Monsieur Christian RIVAS, Premier Conseiller au Tribunal Administratif de Nantes, pour ses vacations effectuées les 21 Décembre 2012, 4 Février 2013, 22 Mars 2013, 17 Mai 2013, et 2 Juillet 2013 en qualité de Président des Commissions de Règlement Amiable des préjudices causés aux professionnels riverains par les travaux d'aménagement menés dans le cadre des opérations « Neptune-Bouffay », « Gigant Copernic », « Franklin-Bufferon », « Graslin », « Connexion lignes 1 et 2 », « Chronobus » et « place des Echoppes » à Bouaye.
2013-1327	Fougerat JP	29/08/2013	Avenant n°1 au marché n°2001-2260, relatif à l'acquisition, la maintenance et l'extension de licences AXWAY SOFTWARE avec la société AXWAY SOFTWARE, ayant pour objet de modifier les modalités de facturation des prestations de maintenance en instaurant un paiement à terme échu en lieu et place d'un paiement à terme à échoir, à compter de la date de sa notification.
2013-1328	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES - Décision agrément et financement Etat 39 600 € - Opération Confidences sur Parc - 12 PLUS et 5 PLAI - Prog 2013 - Bénéficiaire : NANTES HABITAT
2013-1329	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES - Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 11 900 € - Opération Confidences sur Parc - Prog 2013 - Bénéficiaire : NANTES HABITAT
2013-1330	B.Chesneau	29/08/2013	NANTES - Décision de clôture - Opération Clos Toreau - 16 PLUS - PROG 2009 - AIGUILLON CONSTRUCTION
2013-1331	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES. Opération "Quai des Mariniers" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 105 000 € pour la construction de 15 logements locatifs sociaux (11 PLUS et 4 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : VILOGIA
2013-1332	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES. Opération "Chemin des Réunis" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 160 000 € pour la construction de 32 logements locatifs sociaux (32 PLUS) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1333	B.Chesneau	03/09/2013	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE. Opération "Les 3 Chênes" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 46 500 € pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 2 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : la SAMO
2013-1334	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES. Opération "Confidences sur Parc" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 120 000 € pour l'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs sociaux (12 PLUS et 5 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : NANTES HABITAT
2013-1335	B.Chesneau	03/09/2013	NANTES - Décision agrément et financement Etat 25 600 € - Opération Chemin des Réunis - 32 PLUS - Prog 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations

2013-1336	B.Chesneau	03/09/2013	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - Décision agrément et financement Etat 17 800 € - Opération Les Trois Chênes - 5 PLUS et 2 PLAI - Prog 2013 - Bénéficiaire : SAMO
2013-1337	B.Chesneau	03/09/2013	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 4 900 € - Opération Les Trois Chênes - Prog 2013 - Bénéficiaire : SAMO
2013-1338	B.Chesneau	28/08/2013	BOUAYE - Décision agrément et financement Etat 6 800 € - Opération Plaisance 2 - 1 PLUS et 1 PLAI - Prog 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1339	B.Chesneau	28/08/2013	BOUAYE - Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 1 400 € - Opération Plaisance 2 - Prog 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1340	B.Chesneau	28/08/2013	BOUAYE. Opération "Plaisance 2" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 8 000 € pour la construction de 2 logements locatifs sociaux (1 PLUS - 1 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1345	Aunette B.	28/08/2013	Cession, par apport en nature, à Loire Océan Développement des parcelles non bâties cadastrées section BS n ^{os} 20 et 21, situées dans le périmètre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Brosse, concédée à LOD. Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.
2013-1346	Gressus M.	29/08/2013	Convention avec Energies Renouvelables Nantaises (ERENA) ayant pour objet le raccordement des installations du bâtiment de l'Opérateur Public de Collecte sur le site de la Prairie de Mauves au réseau de chaleur. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 73 041,04 € HT soit 87 357,08 € TTC, au profit de Energies Renouvelables Nantaises (ERENA).
2013-1347	B.Chesneau	28/08/2013	SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU - Décision de clôture - Opération Le Moulin des Rives - 16 PLUS ET 8 PLAI - PROG 2010 - AIGUILLON CONSTRUCTION
2013-1348	Aunette B.	28/08/2013	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré AC n°1060, pour une superficie de 438 m ² , situé en zone UA à La Montagne, 19 bis rue Aristide Briand, appartenant à Monsieur GLAZIOU et Madame MAJORS, en vue de constituer une réserve foncière, répondant à un intérêt général et à l'un des objets de l'art L. 300-1, à savoir permettre la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en favorisant la densification urbaine par la production de logements répondant aux objectifs de mixité sociale. Prix d'acquisition : 271 000 €.
2013-1349	Aunette B.	28/08/2013	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré CR 133, 134 et CR 132 pour 1/3 indivis, pour une superficie de 120 m ² , situé en zone UBb à Orvault, 2 avenue Félix Vincent, appartenant à Monsieur RUELLE et Madame RAMOS-MELCON en vue de constituer une réserve foncière, répondant à un intérêt général et à l'un des objets de l'art L. 300-1, à savoir de permettre le renouvellement urbain du secteur du Pont du Cens dont l'objectif sera à terme de modifier les contraintes actuelles de l'espace public par l'aménagement du carrefour de la rue Félix Vincent et de la Route de Rennes. Prix d'acquisition : 187 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 5 000 €.
2013-1350	Pras P.	20/09/2013	Acquisition du bien cadastré CA n°82 d'une superficie de 91 m ² situé à Saint-Herblain, Route de Saint Etienne de Montluc, appartenant à Monsieur Adrien LOGE, nécessaire dans le cadre du projet d'aménagement du boulevard de la Baule à Saint-Herblain. Prix d'acquisition : 13 650,00 € net de taxe, auxquels viendra s'ajouter une indemnité de compensation concernant le mur de parpaing situé en fond de parcelle de 250,00 € net de taxe, soit un total de 13 900,00 €, auxquels viendront s'ajouter les frais d'acte notarié pris en charge par Nantes Métropole.

2013-1351	Pras P.	20/09/2013	Acquisition du bien cadastré BX n°215 d'une superficie de 423 m ² situé à Saint-Herblain, « La Maison Blanche », appartenant à Monsieur Ambroise GOUZE, nécessaire dans le cadre du projet d'aménagement du boulevard de la Baule à Saint-Herblain. Prix d'acquisition : 5 499,00 € net de taxe, auquel viendra s'ajouter une indemnité de préjudice financier de 13 500,00 € net de taxe, soit un total de 18 999,00 €, auquel viendront s'ajouter les frais d'acte notarié pris en charge par Nantes Métropole.
2013-1352	Retière JF.	03/09/2013	Acquisition à titre gratuit du bien non bâti cadastré section AI 195, pour une superficie de 414 m ² situé à Sainte Luce sur Loire, rue de la Planchonnais, appartenant à la Ville de Sainte Luce sur Loire, nécessaire pour l'aménagement du parking relais de la Planchonnais, complémentaire à la mise en service de la ligne Chronobus C7 sur la commune. Les frais de notaire sont à la charge de Nantes Métropole.
2013-1353	Gillaizeau J.	17/09/2013	Convention avec Idex ayant pour objet la participation financière de Nantes Métropole pour la réalisation de tranchées accueillant des infrastructures de communications électroniques à l'occasion des travaux du réseau de chaleur effectués par Idex pour la durée des travaux à compter de la notification de la convention. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève au maximum à 74 222,40 €HT, au profit de l'entreprise Idex.
2013-1354	Fougerat JP	23/09/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section BV n° 557 pour 61 m ² d'emprise située boulevard Auguste Peneau à Nantes appartenant à la SNCF, nécessaire pour la réalisation d'un carrefour giratoire. Prix d'acquisition : 500,00 € hors taxes, auxquels s'ajouteront les frais d'actes et de géomètre.
2013-1355	Fougerat JP	06/09/2013	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée pour le captage des eaux pluviales du parking Gare Sud à Nantes, avec la société DLE OUEST pour une durée de 4 semaines, à compter de la notification du marché. Le montant du marché est fixé à 161 507,00 € HT soit 193 162,37 € TTC.
2013-1356	Fougerat JP	30/07/2013	Avenant n°2 au marché n°2012-13710, relatif à la Communication pour l'événement « Nantes Capitale Verte de l'Europe en 2013 », conclu avec la société Moswo et la Société Nouvelle Moswo, cette dernière se substituant à la société Moswo dans l'exécution du marché concerné, suite au changement de sa forme juridique. Cet avenant n'a pas d'effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1357	Couturier C	03/09/2013	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue de procéder à l'extension d'un réseau EU rue des Buissons à Thouaré-sur-Loire, avec la société Atlantique Travaux Publics, pour une durée d'exécution des travaux d'un mois, à compter de l'ordre de service de démarrage. Le montant du marché est fixé à 109 941,00 € HT soit 131 489,44 € TTC.
2013-1358	Gillaizeau J.	18/09/2013	Convention conclue avec ERDF ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de participation de Nantes Métropole pour l'effacement des réseaux aériens basse tension, avenue du Val de Loire à Thouaré-sur-Loire à compter de la date de sa signature, jusqu'au paiement intégral des sommes dues par Nantes Métropole. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 22 960 euros HT, soit 27 460,16 euros TTC, au profit d'ERDF.
2013-1359	Gillaizeau J.	18/09/2013	Convention conclue avec ERDF ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de participation de Nantes Métropole pour l'effacement des réseaux aériens basse tension, route de Carquefou à Nantes à compter de la date de sa signature et jusqu'au paiement intégral des sommes dues par Nantes Métropole. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 18 580,00 €HT, soit 22 221,68 € TTC, au profit de ERDF.

2013-1360	Fougerat JP	04/09/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole, à l'occasion de son déplacement à Bruxelles du 5 au 6 septembre 2013 pour représenter Nantes Métropole pour la préparation de l'exposition sur le récit du voyage en Europe de « L'Aéroflorale », dans le cadre de « 2013, Nantes Capitale Verte Européenne ».
2013-1361	Galliot G.	05/09/2013	Attribution au cabinet CITYA d'une subvention totale d'un montant maximum de 1 100 € pour la réalisation d'un diagnostic de géomètre visant la refonte du règlement de la copropriété située 6 rue Léon Blum à NANTES, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay à Nantes.
2013-1362	Galliot G.	05/09/2013	Convention en vue d'attribuer à Monsieur Patrice BARRAUD, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 6 rue Léon Blum, une subvention d'un montant maximum de 3 420 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay.
2013-1363	Galliot G.	05/09/2013	Convention en vue d'attribuer à Monsieur Daniel CHAMPRIGAUD, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 6 rue Léon Blum, une subvention totale d'un montant maximum de 9 119 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay.
2013-1364	Galliot G.	05/09/2013	Convention en vue d'attribuer à Monsieur Jean Claude GATINEAU, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 6 rue Léon Blum, une subvention d'un montant maximum de 8 207 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay.
2013-1365	Galliot G.	05/09/2013	Convention en vue d'attribuer à Madame Jeannine MILICE, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 6 rue Léon Blum, une subvention d'un montant maximum de 4 560 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay.
2013-1366	Galliot G.	05/09/2013	Convention en vue d'attribuer à Monsieur Daniel TAINURIER, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 6 rue Léon Blum à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 3 420 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay
2013-1367	Fougerat JP	09/09/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par deux agents de Nantes Métropole, à l'occasion de leur déplacement à Bruxelles du 30 septembre au 2 octobre 2013, pour accompagner un élu de Nantes Métropole, afin d'assister à des rencontres politiques organisées avec des responsables européens dans le cadre de la vice-présidence d'Eurocities.
2013-1368	Retière JF.	03/09/2013	Acquisition du bien non bâti cadastré VO n°461, issue de la division de la parcelle VO n°134, pour une superficie de 81 m ² incluse dans le périmètre du projet d'aménagement de la ligne de transport collectif Chronobus C6 déclaré d'Utilité Publique et pour une superficie de 19 m ² hors de ce même périmètre, situé à Nantes, Rue Edmé Mariotte, appartenant à la SCI des Travaux Publics des Pays de la Loire. Prix d'acquisition : 3 486,00 €.
2013-1369	Pras P.	20/09/2013	Acquisition du bien cadastré CA n°81 d'une superficie de 104 m ² situé à Saint-Herblain, Route de Saint Etienne de Montluc, appartenant à Monsieur Pierre DEROUET, Monsieur Jean-Pierre DEROUET, Madame Martine BLEIS et Madame Laurence DEROUET, nécessaire dans le cadre du projet d'aménagement du boulevard de la Baule à Saint-Herblain. Prix d'acquisition : 15 600,00 € net de taxe, auxquels viendra s'ajouter une indemnité de compensation concernant le mur de parpaing situé en fond de parcelle de 250,00 € net de taxe, soit un total de 15 850,00 €, auxquels viendront s'ajouter les frais d'acte notarié pris en charge par Nantes Métropole.

2013-1370	Fougerat JP	19/09/2013	Attribution et signature d'un marché subséquent relatif à la mise en œuvre de la signalétique des zones d'activités avec la société LACROIX SIGNALISATION, pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Le montant du marché est estimé à 198 070,50 € HT, soit 236 892,32 € TTC s'agissant d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.
2013-1371	Fougerat JP	10/09/2013	Autorisation de signer le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence selon l'article 35-II-5° du code des marchés publics relatif à des prestations complémentaires aux travaux d'aménagement de la place Graslin et des rues Racine et Piron – lot 5 « éclairage public et régulation de trafic » avec la société BOUYGUES ENERGIES SERVICES pour une durée de 1 mois, à compter de la notification. Le montant du marché est fixé à 87 218,53€ HT soit 104 313,36 € TTC.
2013-1372	Retière G.	12/09/2013	Désignation des représentants de Nantes Métropole - communauté urbaine au sein des commissions d'appel d'offres de LOMA et LOD.
2013-1373	Couturier C	11/09/2013	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure de consultation relative aux travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides du bassin versant des marais de l'Erdre. En effet, aucune offre n'a été reçue pour le lot 1 et pour le lot 2, le montant de la seule offre réceptionnée est très supérieur à l'estimation du marché. Il est donc nécessaire de redéfinir le besoin.
2013-1374	Fougerat JP	06/09/2013	Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section BI n°168 pour 12 m ² et BI n°169 pour 5m ² d'emprise, qui se situent devant le n°10 chemin de la Fauvelière à Carquefou et qui appartiennent à Madame Yamina TAGADIRT, nécessaire pour permettre, à terme, de les intégrer au domaine public communautaire. Les frais d'acte notarié seront pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-1375	Fougerat JP	06/09/2013	Décision de poursuivre les travaux faisant l'objet du marché relatif aux travaux de réfection de voirie à Nantes attribué à la société EIFFAGE TP au-delà de la masse initiale de 723 316,61€ HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 736 789,46 € HT soit 881 200,19 € TTC, représentant une augmentation de 13 472,85 € HT, soit 1,86 % de la masse initiale.
2013-1376	Fougerat JP	09/09/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section CH n° 427 pour 13 m ² d'emprise située rue de la Grande Noue à Bouguenais appartenant à Monsieur et Madame LE CLERC Jean-René, nécessaire à la régularisation de la voirie. Prix d'acquisition : 195 € auxquels viendront s'ajouter les frais de notaire. Classement dans le domaine public de ladite parcelle.
2013-1377	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Monsieur Lionel BITON, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 1 293 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décrété Bouffay.
2013-1378	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Cadre Conseil, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 720 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décrété Bouffay.
2013-1379	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Monsieur Emmanuel COUTEAU, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 1 249 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décrété Bouffay.

2013-1380	Galliot G.	18/09/2013	Attribution au Cabinet FONCIA BLANDIN une subvention totale d'un montant maximum de 2 730 € pour la réalisation d'un diagnostic architecte sur l'immeuble situé 1/3 rue du Cheval Blanc à Nantes, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décrété Bouffay à Nantes.
2013-1382	B.Chesneau	18/09/2013	REZE. Opération "Quai de la Verdure" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 38 000 € pour l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux (4 PLUS - 2 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : SAMO
2013-1383	B.Chesneau	18/09/2013	ORVAULT. Opération "La Jeunesse" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 7 000 € pour l'acquisition en VEFA de 1 logement locatif social (1 PLUS) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1384	B.Chesneau	13/09/2013	BOUGUENAIS. Opération "Les Hauts de Beauvoir" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 22 500 € pour l'acquisition en VEFA de 4 logements locatifs sociaux (3 PLUS - 1 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Gambetta Locatif
2013-1385	B.Chesneau	05/09/2013	NANTES - Décision de confirmation d'agrément définitifs - Opération P.S.L.A. "Résidence Esteban" - PROG 2011 - 48 logements locatifs sociaux - Bénéficiaire : SCCV Résidence Esteban
2013-1386	B.Chesneau	05/09/2013	NANTES - Décision de confirmation d'agrément définitifs - Opération P.S.L.A. "Résidence Esteban" - PROG 2011 - 9 logements locatifs sociaux - Bénéficiaire : SCCV Résidence Esteban
2013-1387	B.Chesneau	06/09/2013	REZE - Décision agrément et financement Etat 17 800 € - Opération Les Jardins du Génétais - 5 PLUS et 2 PLAI - Prog 2013 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1388	B.Chesneau	06/09/2013	REZE - Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 4 900 € - Opération Les Jardins du Génétais - Prog 2013 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1389	B.Chesneau	06/09/2013	NANTES - Décision de de réservation d'agrément - Opération P.S.L.A. "L'Orée de l'Erdre" - PROG 2013 - 28 logements - Bénéficiaire : SCP CIF Coopérative
2013-1390	B.Chesneau	06/09/2013	REZE. Opération "Les Jardins du Génétais" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 40 500 € pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux (5 PLUS - 2 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1391	Fougerat JP	16/09/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section CZ n° 656 pour 1 m ² d'emprise située rue du Planty à Bouguenais appartenant à Monsieur et Madame NAUDIN, nécessaire pour la régularisation de la voirie. Prix d'acquisition : 15,00 €, les frais de notaire étant pris en charge par Monsieur et Madame NAUDIN.
2013-1392	Fougerat JP	16/09/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 1103 pour 72 m ² d'emprise située rue de l'Etier au Pellerin appartenant à Monsieur POIRIER Bruno et à Mademoiselle GARRAUD Stéphanie, nécessaire pour la régularisation de la voirie. Prix d'acquisition : 72,00 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire. Abrogation de la décision 2010-36 du 08 janvier 2010.
2013-1393	Fougerat JP	13/09/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées BY 275 et BY 276 situées sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.

2013-1394	Fougerat JP	13/09/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée DK 495 située sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-1395	Fougerat JP	13/09/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée CZ 306 située sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-1396	B.Chesneau	13/09/2013	BOUGUENNAIS - Décision agrément et financement Etat 9 000 € - Opération Les Hauts de Beauvoir - 3 PLUS et 1 PLAI - Prog 2013 - Bénéficiaire : Gambetta Locatif
2013-1397	B.Chesneau	13/09/2013	REZE - Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 2 800 € - Opération Les Hauts de Beauvoir - 4 logements locatifs sociaux - Prog 2013 - Bénéficiaire : Gambetta Locatif
2013-1398	B.Chesneau	18/09/2013	REZE - Décision agrément et financement Etat 16 400 € - Opération Quai de la Verdure - 4 PLUS et 2 PLAI - Prog 2013 - Bénéficiaire : SAMO
2013-1399	B.Chesneau	18/09/2013	REZE - Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 4 200 € - Opération Quai de la Verdure - 4 PLUS et 2 PLAI - Prog 2013 - Bénéficiaire : SAMO
2013-1400	B.Chesneau	18/09/2013	REZE- Décision agrément et financement Etat 1 400 € - Opération La Jeunesse - 1 PLUS - Prog 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1401	B.Chesneau	18/09/2013	REZE- Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 700 € - Opération La Jeunesse - 1 PLUS - Prog 2013 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations
2013-1402	Fougerat JP	13/09/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée BY 360 située sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-1403	Fougerat JP	13/09/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée BY 362 située sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire
2013-1404	Fougerat JP	13/09/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée BY 364 située sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-1405	Fougerat JP	13/09/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée BY 366 située sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-1406	Fougerat JP	16/09/2013	Retrait de la décision n°2013-905 du 23 août 2013 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée CN39p, d'une contenance d'environ 70 m ² située 6 rue de la Ville Henri sur la commune de Vertou, auprès de M. et Mme PAGOT, propriétaires, suite à une erreur sur le plan fourni par M. et Mme PAGOT.
2013-1407	Bolo P.	10/09/2013	Remise gracieuse accordée à REALITES PROMOTION, à hauteur de 7 531 €, correspondant aux pénalités pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement pour la construction localisée 103 route de Vannes à Saint-Herblain.
2013-1408	Bolo P.	10/09/2013	Remise gracieuse accordée à REALITES PROMOTION, pour SCCV Bout des Landes 2, à hauteur de 1 942 €, correspondant aux pénalités pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement pour la construction localisée 25 A 33 CH du Bout des Landes à Nantes.
2013-1409	Bolo P.	10/09/2013	Remise gracieuse accordée à la SCCV La Rabotière, à hauteur de 27 588 €, correspondant aux pénalités pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement pour la construction localisée Les Bois Richeux à Saint-Herblain.

2013-1410	Bolo P.	10/09/2013	Remise gracieuse accordée à TKCJ PROMOTION, à hauteur de 7 970 €, correspondant aux pénalités pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement pour la construction localisée avenue Louis de Broglie à Nantes.
2013-1411	Fougerat JP.	23/09/2013	Avenant n°1 au marché n°2013-11060, relatif à l'exécution des études, le montage du dossier de marché de travaux ainsi que le suivi des travaux dans le cadre de l'aménagement d'un cimetière métropolitain sur la commune de Saint Jean de Boiseau avec le groupement GAROS/TRYEAU/NICOLET, ayant pour objet de porter le montant de l'élément de mission complémentaire « Etablissement du Dossier Loi sur l'Eau » de 3 500,00 € HT à 5 000,00 € HT, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 1 500,00 € HT, portant le marché initial à 64 180,00 € HT, soit 76 759, 28 € TTC.
2013-1412	Fougerat JP	12/09/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses d'hébergement et de restauration engagées par M. Barthelemy NDONGSON LEKANE, responsable du programme eau-assainissement de la commune de Dschang, à l'occasion de son séjour à Nantes du 22 mai au 8 juin 2013, dans le cadre de la réunion du comité de pilotage du projet DANK (coopérations de Nantes Métropole avec Dschang au Cameroun, AMAGA en Haïti et Kindia en Guinée) et du Congrès ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) pour lesquels Nantes Métropole lui a demandé de participer.
2013-1413	Fougerat JP	12/09/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses d'hébergement et de restauration engagées par M. Lansana Fadil SYLLA, directeur de l'agence communale eau-assainissement de Kindia, à l'occasion de son séjour à Nantes du 22 au 28 mai 2013, dans le cadre de la réunion du comité de pilotage du projet DANK (coopérations de Nantes Métropole avec Dschang au Cameroun, AMAGA en Haïti et Kindia en Guinée) pour laquelle Nantes Métropole lui a demandé de participer.
2013-1414	Fougerat JP	13/09/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 2 agents de Nantes Métropole à l'occasion du déplacement à Brest du 30 Septembre au 02 Octobre 2013, dans le cadre du CIVITAS FORUM 2013, organisé par le CIVITAS, auquel ils accompagnent un élu de Nantes Métropole.
2013-1415	Fougerat JP	23/09/2013	Avenant n°1 au marché n°2013-11450, relatif à la mise en œuvre du schéma directeur de la signalisation directionnelle et de la signalétique hôtelière et piétonne du centre ville de Nantes avec la société LACROIX SIGNALISATION, ayant pour objet l'ajout de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires et la prolongation de la durée du marché de 4 mois, à compter de la date de sa notification. S'agissant d'un marché à prix unitaires, le montant de ce marché demeure inchangé.
2013-1416	Fougerat JP	13/09/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée DI 72 située sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-1417	Fougerat JP	05/09/2013	Avenant n°2 au marché n°2011-10350, relatif aux animations événementielles grand public et enfants de 8-12 ans sur l'énergie, les déchets et le développement durable avec ECOPOLE, ayant pour objet de prolonger la durée de la période de reconduction du marché jusqu'au 30 juin 2014 et d'augmenter le montant maximum pour la période de reconduction, de 13 000 € HT, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève donc à 13 000 € HT, portant le marché initial à 193 000 € HT, soit 230 828 € TTC.

2013-1418	Fougerat JP	13/09/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 823 au PR 5 + 325 et au PR 5 + 660 en agglomération sur le territoire de la commune de Bouguenais, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1419	Fougerat JP	13/09/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 105 au PR 17 + 568 et au PR 17 + 788 hors agglomération sur le territoire de la commune de Vertou, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1420	Fougerat JP	13/09/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 751A au PR 3 + 475 et au PR 3 + 947 hors agglomération sur le territoire de la commune de Bouaye, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1421	Chiron P.	19/09/2013	Dispositif éco-prime d'aide à la substitution des installations de chauffage fortement émettrices de CO2 par un système de chauffage plus sobre en CO2 – Attribution à un habitant de Nantes Métropole d'une subvention d'un montant maximum de 900 euros.
2013-1422	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Monsieur Pierre CALVEZ, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier, une subvention d'un montant maximum de 1 686 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décréd Bouffay.
2013-1423	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Monsieur Bruno GUEDON, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 720 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décréd Bouffay.
2013-1424	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Monsieur Emmanuel KOCH, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 3 222 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décréd Bouffay.
2013-1426	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à la SCI FELIX, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 1 017 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décréd Bouffay.
2013-1427	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Madame Marika CHAUVIN, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 1 761 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décréd Bouffay.
2013-1428	B.Chesneau	13/09/2013	BOUGUENAIS Décision agrément et financement Etat 17 800 € - Opération Viléo 2 - 5 PLUS et 2 PLAI - Prog 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1429	B.Chesneau	13/09/2013	BOUGUENAIS - Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 4 900 € - Opération Viléo 2 - 5 PLUS ET 2 PLAI - Prog 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations

2013-1430	B.Chesneau	13/09/2013	BOUGUENNAIS. Opération "Viléo 2" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 46 500 € pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux (5 PLUS - 2 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations
2013-1431	Aunette B.	12/09/2013	Cession à Monsieur et Madame Patrick PERROUIN de la parcelle cadastrée section AL n° 716, d'une contenance de 36 m ² , pour un montant de 7,20 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain. France Domaine a donné un avis favorable le 8 juillet 2013.
2013-1432	Aunette B.	12/09/2013	Cession à Monsieur Yann LE HUR de la parcelle cadastrée section AL n° 707, d'une contenance de 50 m ² , pour un montant 10,00 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain. France Domaine a donné un avis favorable le 29 août 2013. Abrogation de la décision n° 2011-1934 du 16 décembre 2011.
2013-1433	Fougerat JP	16/09/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section PV n°681 et 683 situées sur la commune de Nantes.
2013-1434	Fougerat JP	13/09/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 751A au PR 10 + 030 et au PR 10 + 183 en agglomération sur le territoire de la commune de Saint-Léger-les-Vignes, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1435	Fougerat JP	19/09/2013	Déclassement de la parcelle cadastrée DP 899 d'une emprise de 350 m ² située ZAC de la Grande Noëlle sur la commune de Vertou et cession à titre gratuit à la commune de Vertou de la parcelle. Les frais d'acte sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 € HT.
2013-1436	Fougerat JP	13/09/2013	Approbation du programme de l'opération relative aux aménagements périphériques de la zone de la Mévelière sur la commune de Bouaye. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est fixé à 112 040,13 € HT, soit 134 000,00 € TTC (valeur juin 2013).
2013-1437	Gressus M.	18/09/2013	Attribution à 41 personnes d'une subvention de 20 €, ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci est inférieure, pour l'acquisition d'un composteur ou lombricomposteur.
2013-1438	Fougerat JP	23/09/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées BS 307 et BS 308 situées sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-1440	Fougerat JP	23/09/2013	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée BT 308 située sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.
2013-1441	Fougerat JP	24/09/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par 2 agents de Nantes Métropole à l'occasion de leur déplacement à Bordeaux du 27 au 29 novembre 2013, dans le cadre des 24ème Rencontres nationales du transport public – congrès national du transport organisé par le GART/UTP, pour lequel ils accompagnent un élu de Nantes Métropole.

2013-1442	Lannuzel R.	23/09/2013	Convention cadre conclue avec la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire, ayant pour objet de définir les engagements mutuels de chacun pour la bonne exécution entre 2013 et 2015 du programme de coopération de Saint-Sébastien-sur-Loire avec sa Ville partenaire Kati (Mali), à compter de sa date de signature. Cette convention sans effet financier pour Nantes Métropole arrivera à expiration au 31 décembre de l'année suivant le versement de la dernière subvention.
2013-1443	Couturier C	23/09/2013	Convention cadre conclue avec la ville d'Orvault, ayant pour objet de définir les engagements mutuels de Nantes Métropole et d'Orvault pour la bonne exécution entre 2013 et 2015 du programme de coopération EduKindia, à compter de sa date de signature. Cette convention sans effet financier pour Nantes Métropole arrivera à expiration au 31 décembre de l'année suivant le versement de la dernière subvention.
2013-1445	Fougerat JP	19/09/2013	Acquisition à titre gratuit de la parcelle AN645 pour 3 m ² d'emprise située 8 rue du Planty sur la commune de Vertou, appartenant à M. et Mme Jean François THUILLIER, nécessaire pour la régularisation foncière de la rue. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-1446	Fougerat JP	16/09/2013	Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section AW n°567 pour 46m ² environ, 579 pour 5m ² environ, 583 pour 3m ² environ et 587 pour 16m ² environ, soit au total 70m ² d'emprise, situées chemin du Vieux Moulin à la Chapelle-sur-Erdre, appartenant à la société LOTI OUEST ATLANTIQUE, nécessaire pour l'élargissement et l'aménagement du chemin. Nantes Métropole prend en charge les frais d'actes nécessaires à la régularisation de cette acquisition. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-1447	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Monsieur John TOLAN pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention totale d'un montant maximum de 3 682 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay.
2013-1448	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Madame Katerine VERNHES, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 888 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay.
2013-1449	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Monsieur Charles CROUE, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 1 345 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay.
2013-1450	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Monsieur Michel LANCIEN, pour la réhabilitation des parties communes, assortie de travaux en parties privatives, de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 2 665 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay.
2013-1451	Galliot G.	18/09/2013	Convention conclue en vue d'attribuer à Monsieur Claude GEORGES, pour la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 7 place Félix Fournier à Nantes, une subvention d'un montant maximum de 1 537 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Décré Bouffay.
2013-1452	Aunette B.	11/09/2013	Sollicitation de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique afin de procéder à l'acquisition et au portage des parcelles BP 279, 315 et 409, sises chemin des bateliers, à Nantes pour le compte de Nantes Métropole, car celles-ci sont, pour leur partie non bâties, destinées à accueillir un équipement public. Monsieur le Trésorier Payeur Général de France Domaine a rendu un avis favorable en date du 14 juin 2013.

2013-1453	Aunette B.	11/09/2013	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble non bâti, cadastré AB 554, pour une superficie de 311 m ² , situé en zone 1AUc de la Chapelle sur Erdre, lieudit les Grands Prés appartenant à l'EURL ROC LAND. Le droit de préemption est exercé en vue de la constitution d'une réserve foncière répondant aux objets de l'article L. 300-1 à savoir la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat répondant aux objectifs de l'orientation d'aménagement de ce secteur de la ville de la Chapelle sur Erdre, à savoir préserver le caractère de village du site en composant avec la nouvelle trame urbaine environnante afin d'offrir des logements répondant à l'enjeu de mixité sociale, ainsi que des aménagements de voirie. Prix d'acquisition : 1 700 €.
2013-1454	Aunette B.	11/09/2013	Exercice du droit de préemption sur les immeubles non bâtis, cadastrés AB 561 et 566, pour une superficie de 473 m ² , situé en zone 1AUc de la Chapelle sur Erdre, rue de la Bouillonnière, appartenant à l'EURL ROC LAND. Le droit de préemption est exercé en vue de la constitution d'une réserve foncière répondant aux objets de l'article L. 300-1 à savoir la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat répondant aux objectifs de l'orientation d'aménagement de ce secteur de la ville de la Chapelle sur Erdre, à savoir préserver le caractère de village du site en composant avec la nouvelle trame urbaine environnante afin d'offrir des logements répondant à l'enjeu de mixité sociale, ainsi que des aménagements de voirie. Prix d'acquisition : 4 730 €.
2013-1455	Aunette B.	11/09/2013	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble non bâti, cadastré AB 556, pour une superficie de 264 m ² , situé en zone 1AUc du PLU de la Chapelle sur Erdre, lieudit les Grands Prés appartenant à l'EURL ROC LAND. Le droit de préemption est exercé en vue de la constitution d'une réserve foncière répondant aux objets de l'article L. 300-1 à savoir la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat répondant aux objectifs de l'orientation d'aménagement de ce secteur de la ville de la Chapelle sur Erdre, pour préserver le caractère de village du site en composant avec la nouvelle trame urbaine environnante afin d'offrir des logements répondant à l'enjeu de mixité sociale, ainsi que des aménagements de voirie. Prix d'acquisition : 2 640 €.
2013-1456	Aunette B.	11/09/2013	Exercice du droit de préemption sur les immeubles non bâtis, cadastrés AC 73 et 93, pour une superficie de 395 m ² , situés en zones 1AUc et UC du PLU de la Chapelle sur Erdre, chemin de la Planche et rue de la Balline, appartenant à l'EURL ROC LAND. Le droit de préemption est exercé en vue de la constitution d'une réserve foncière répondant aux objets de l'article L. 300-1 à savoir la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat répondant aux objectifs de l'orientation d'aménagement de ce secteur de la ville de la Chapelle sur Erdre, à savoir préserver le caractère de village du site en composant avec la nouvelle trame urbaine environnante afin d'offrir des logements répondant à l'enjeu de mixité sociale, ainsi que des aménagements de voirie. Prix d'acquisition : 3 950 €.
2013-1457	Aunette B.	11/09/2013	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Herblain pour l'immeuble bâti cadastré section DT n°158, pour une superficie de 659 m ² , situé en zone UA à Saint-Herblain, 21 rue des Calvaires, appartenant aux Consorts BADION. En effet, l'acquisition de ce bien permettra de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'un pôle mixte d'habitat et d'équipements publics, en lien avec la restructuration en cours du quartier du Bourg.
2013-1459	Robert A.	19/09/2013	Convention conclue avec la SELARL « Pharmacie du Théâtre » représentée par Mesdames Marie-Christine GUIHARD et Patricia SAULNIER, et située 1 Place Graslin à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 13 517 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Graslin », pour les mois d'Avril à Juin 2013.

2013-1460	Robert A.	19/09/2013	Convention conclue avec la SARL FEB/Restaurant « Le Bouche à Oreille » représentée par Monsieur Franck BORDY, et située 14 Rue J.J Rousseau à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 13 069 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Graslin », pour les mois de Janvier à Juin 2013.
2013-1461	Robert A.	19/09/2013	Convention conclue avec la SARL « le Molière », représentée par Monsieur Pascal BAUDOIN, et située 2 Rue Racine à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 37 802 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Graslin », pour les mois d'Octobre 2012 à Mars 2013.
2013-1462	Robert A.	19/09/2013	Convention conclue avec la SARL « Nantland/Vyktor et Léo by Vancouver », représentée par Monsieur Patrick GERGAUD, et située 2 Rue Piron à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 39 673 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Graslin », pour les mois d'Octobre 2012, et de Janvier à Juin 2013.
2013-1463	Fougerat JP	20/09/2013	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par un agent de Nantes Métropole, à l'occasion de son déplacement à Paris le 14 février 2013, dans le cadre de la rencontre avec l'AIMF, à laquelle il a accompagné une élue de Nantes Métropole.
2013-1464	Fougerat JP.	19/09/2013	Déclassement de la parcelle cadastrée section CH n° 424 située rue de la Grande Noue à Bouguenais et cession à Monsieur et Madame LE CLERC Jean-René de ladite parcelle afin de régulariser la situation foncière. Prix de cession : 90 euros € HT. France Domaine a rendu son avis en date du 06 juin 2012.
2013-1465	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec la SARL « Les trois As »/Restaurant « La Poissonnerie » représentée par Monsieur Yves SCAVINER, et située 4 Rue Léon Maître à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 18 345 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Léon Maître », pour les mois de Mars à Juin 2013.
2013-1466	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec la SARL NBK Restauration/Restaurant « Joe Carpa » pour le règlement à son profit d'une indemnité complémentaire de 12 741 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération «Graslin» pour les mois d'Octobre et Novembre 2012, et de Janvier à Mars 2013.
2013-1467	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec la SARL NBK Restauration/Restaurant « Joe Carpa » représentée par Monsieur Raymond EVREVIN et située 6, Rue de l'Héronnière à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 41 280 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération «Graslin» pour les mois d'Avril à Juin 2013.
2013-1470	Fougerat JP	13/09/2013	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure adaptée pour le conseil et l'accompagnement en communication opérationnelle pour les services de Nantes Métropole, car les offres des candidats ne répondent pas complètement au besoin exprimé.

2013-1471	Pras P.	12/09/2013	Convention conclue entre le constructeur, Monsieur David MOINARD, l'aménageur, Nantes Métropole Aménagement et le concédant, Nantes Métropole, ayant pour objet de déterminer les modalités financières de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC Madeleine Champs de Mars sur le territoire de Nantes. Le montant de la participation est fixé à zéro euro. Celle-ci prend effet dès sa notification et prendra fin au terme de la durée de validité de l'autorisation de construire, soit deux ans après la délivrance de l'arrêté de permis de construire. Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1472	Garreau J.	18/09/2013	Attribution à 34 personnes d'une subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, bipporteur ou triporteur et conclusion d'une convention définissant les modalités d'octroi.
2013-1473	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec la Boulangerie de l'Eraudière, représentée par Madame Marie Thérèse BEGO, et située Rue Abel Gance/Rte de St Joseph à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 49 898 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Novembre 2012 à Mars 2013.
2013-1474	B.Chesneau	20/09/2013	BRAINS. Opération "Résidence Jules Verne" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 54 000 € pour la construction de 6 logements locatifs sociaux (3 PLUS - 3 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1475	B.Chesneau	20/09/2013	BRAINS - Décision agrément et financement Etat 20 400 € - Opération Résidence Jules Verne - 3 PLUS et 3 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1476	B.Chesneau	20/09/2013	BRAINS - Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 4 200 € - Opération Résidence Jules Verne - 3 PLUS et 3 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : CIF Coopérative
2013-1477	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec la SAS Richard/Carrosserie AD, représentée par Monsieur Frédéric RICHARD, et située 22 Rue Pitre Chevalier à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 50 661 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Juin 2013.
2013-1478	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec la SARL Boulangerie Pâtisserie de la Loire, représentée par Monsieur Eric MENARD, et située 2 Place de la République à Thouaré sur Loire, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 13 590 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Avril 2013.
2013-1479	B.Chesneau	20/09/2013	REZE. Opération "La Robinière" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 82 000 € pour la construction de 16 logements locatifs sociaux (11 PLUS - 5 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Aiguillon Construction
2013-1480	B.Chesneau	20/09/2013	REZE - Décision agrément et financement Etat 40 000 € - Opération La Robinière - 11 PLUS et 5 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Aiguillon Construction
2013-1481	B.Chesneau	20/09/2013	REZE - Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 11 200 € - Opération La Robinière - 11 PLUS et 5 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Aiguillon Construction

2013-1482	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec la Boulangerie Boucard/Le pain de Sophie, représentée par Monsieur Hervé BOUCARD, et située 10, Boulevard Babin Chevaye à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 16 009 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Février à Juin 2013.
2013-1483	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec la SARL Creusvaux/Café des Sports, représentée par Madame Maryse CREUSVAUX, et située 6 Place de la République à Thouaré sur Loire, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 7 423 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Avril 2013.
2013-1484	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec le Salon de Coiffure GENOT représenté par Monsieur Christian GENOT et situé 16, Rue Gaëtan Rondeau à Nantes pour le règlement à son profit d'une indemnité de 4 443 € HT en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Novembre 2012 à Avril 2013.
2013-1485	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec le Restaurant « la Rosace » représenté par Madame Amina DONVAL, et situé 398 Route de St Joseph à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 1 289 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Janvier à Juin 2013.
2013-1486	Robert A.	23/09/2013	Convention conclue avec le Tabac Presse « le Ranzay », représenté par Monsieur Michel BACONNAIS, et situé 196 Route de St Joseph à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 17 798 € HT, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « chronobus », pour les mois de Février à Juin 2013.
2013-1488	Fougerat JP	23/09/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section BV n° 558 pour 7 m ² d'emprise située boulevard Auguste Peneau à Nantes, appartenant à RFF (Réseau Ferré de France), nécessaire pour la réalisation du carrefour giratoire. Prix d'acquisition : 500,00 € hors taxes, auxquels s'ajoutent les frais d'actes et de géomètre.
2013-1489	Legendre JP	20/09/2013	Avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative au soutien de Nantes Métropole à la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP), ayant pour objet de proroger d'une année la durée de la convention pour permettre à la CIAP de réaliser l'ensemble des prestations définies, à compter de la date de sa notification, jusqu'au 31 décembre 2014. Cet avenant n'a pas d'effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1490	Fougerat JP	23/09/2013	Acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section BP n°717 pour 50m ² d'emprise, située rue Le Guyader à La Chapelle-sur-Erdre, appartenant à la SCCV Les Platanes, nécessaire pour l'élargissement de la voie et la réalisation d'un trottoir. Les frais d'acte nécessaire à la régularisation de cette acquisition seront pris en charge par Nantes Métropole. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-1492	Fougerat JP	20/09/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section KX numéros 1160, 1161 et 1162 situées sur la commune Nantes.
2013-1494	Retière JF.	19/09/2013	Protocole transactionnel pour indemniser la perte de jouissance exclusive sur la parcelle WM n°306 pour partie de 12 m ² situé à Nantes 8-10, rue de la Haltinière dont Madame TOURNADE, propriétaire du lot de copropriété n°49 bénéficiait, à hauteur de 1 820,00 € net de taxe, indemnité de remploi et de dépréciation du surplus compris conformément aux modalités du protocole.

2013-1495	Chiron P.	25/09/2013	Aides financières aux particuliers pour la substitution des installations de chauffage fortement émettrices en CO2 et pour l'installation de systèmes de production d'eau chaude solaire - Attribution à 1 habitant de Nantes Métropole d'une subvention de 600 € sous réserve de la réalisation effective des travaux présentés dans son dossier de demande d'aide.
2013-1496	Fougerat JP	24/09/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section AI n° 561 pour 59m ² d'emprise située rue Edouard Branly à La Montagne appartenant à Mesdames MENARD et POUPLIN, nées DOUCET, nécessaire pour régulariser l'emprise de voirie. Prix d'acquisition : 59 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire.
2013-1497	Fougerat JP	23/09/2013	Acquisition de la parcelle cadastrée section CO n° 224 pour 12 m ² d'emprise située Chemin de La Cendrie à Bouguenais appartenant à Monsieur et Madame MKRTCHIAN, nécessaire pour la régularisation de la voirie. Prix d'acquisition : 12,00 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire.
2013-1498	B.Chesneau	16/09/2013	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - Décision agrément et financement Etat 35 600 € - Opération Floréo - 10 PLUS et 4 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Gambetta Locatif
2013-1499	B.Chesneau	16/09/2013	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - Décision de subvention Surcharge Foncière Etat 9 800 € - Opération Floréo - 10 PLUS et 4 PLAI - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Gambetta Locatif
2013-1500	B.Chesneau	25/09/2013	NANTES. Opération "Quai West" - Décision d'agrément pour la construction d'un logement PLS - Programmation 2013 - Bénéficiaire : DOUARD Yvonnick et Chantal
2013-1501	B.Chesneau	25/09/2013	NANTES. Opération "Quai West" - Décision d'agrément pour la construction d'un logement PLS - Lot C72 - Programmation 2013 - Bénéficiaire : BESNARD Jérôme et Morgane
2013-1502	B.Chesneau	25/09/2013	NANTES. Opération "Quai West" - Décision d'agrément pour la construction d'un logement PLS - Lot C63 - Programmation 2013 - Bénéficiaire : BESNARD Jérôme et Morgane
2013-1503	B.Chesneau	25/09/2013	NANTES. Opération "EHPAD Croix Rouge" - Décision d'agrément pour la construction de 24 logements PLS - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Aiguillon Construction
2013-1504	B.Chesneau	16/09/2013	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE. Opération "Floréo" - Décision de financement - Convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 75 000 € pour la construction de 14 logements locatifs sociaux (10 PLUS - 4 PLAI) - Programmation 2013 - Bénéficiaire : Gambetta Locatif
2013-1505	Fougerat JP	20/09/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section MW numéros 822, 823, 825 et 827 situées sur la commune Nantes.
2013-1507	Pras P.	26/09/2013	Convention conclue entre le constructeur, la SCI CRUCY, l'aménageur, Nantes Métropole Aménagement et le concédant, Nantes Métropole, ayant pour objet de déterminer les modalités financières de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC Madeleine Champs de Mars, sur le territoire de Nantes. Celle-ci prend effet dès sa notification et prend fin deux ans après la délivrance de l'arrêté de permis de construire. Au titre de cette convention, le constructeur s'engage à verser le montant de la participation fixé à 29 412€ TTC à Nantes Métropole Aménagement, l'aménageur. Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole. En abrogation de la décision n°2013-967 du 02 juillet 2013.

2013-1508	Pras P.	20/09/2013	Défense des intérêts de Nantes Métropole dans l'affaire n° 1306709-1 suite à la requête déposée le 22 août 2013, par laquelle les époux DAVID demandent au Tribunal Administratif de Nantes d'annuler la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Vertou. Nantes Métropole confie au cabinet MRV Avocats, le soin de défendre ses intérêts dans cette affaire.
2013-1511	Fougerat JP	23/09/2013	Déclassement partiel de la rue André-Marie Ampère correspondant aux nouvelles parcelles cadastrées section BX n°s 364 et 365 pour 2 771 m ² , située sur la commune de Saint-Herblain, car suite à la réalisation d'une première phase de travaux, toutes les fonctions de circulation et de desserte assurées par cette section de la rue André-Marie Ampère ont été rétablies sur le boulevard de la Baule.
2013-1512	Fougerat JP	23/09/2013	Déclassement de la parcelle cadastrée section BX n° 363 pour 275 m ² située avenue Claude Bernard sur la commune de Saint-Herblain. En effet, celle-ci constitue un délaissé de voirie en fond d'impasse, sans intérêt pour les fonctions de circulation publique, et a vocation à intégrer le projet d'aménagement de la ZAC de la Baule.
2013-1513	Fougerat JP	23/09/2013	Déclassement de la voirie publique des parcelles cadastrées BS n°367 de 2347m ² et n°368 de 7m ² , soit une contenance totale de 2354m ² environ, situées sur la commune d'Orvault, lieu-dit « Le Bois Cesbron ». Cession à titre d'apport en nature à la SPLA Nantes Métropole Aménagement de ces deux parcelles représentant une valeur vénale de 12 000 euros, dans le cadre de la réalisation des aménagements de la ZAC du Bois Cesbron. France Domaine a donné un avis favorable en date du 26 août 2013.
2013-1514	Pras P.	20/09/2013	Convention conclue avec RTE ayant pour objet de définir les modalités de réalisation d'une étude technique et financière portant sur la mise en souterrain partielle de la ligne à 63 000 VOLTS – secteur GESVRES SAINT-JOSEPH à Nantes pour une durée de 6 mois, entrant en vigueur à compter de sa signature. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 7 500 € HT, au profit de RTE.
2013-1515	Pras P.	20/09/2013	Convention conclue entre le constructeur, Madame Rachel FILLEAU, Nantes Métropole Aménagement, l'aménageur, et Nantes Métropole, ayant pour objet de déterminer les modalités financières de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC « des Ormeaux » sur le territoire de Bouaye pour la réalisation d'une maison individuelle. Celle-ci prend effet dès sa notification et prend fin au terme de la durée de validité du permis de construire (2 ans). Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole. Au titre de cette convention, le constructeur s'engage à verser le montant de la participation fixée à 23,79 € par m ² de surface plancher, soit 3 663,66 € à l'aménageur.
2013-1519	Fougerat JP	23/09/2013	Acquisition à titre gratuit, auprès de la ville de Nantes, de deux parcelles sises boulevard des Batignolles à Nantes, cadastrées section RY n°271 et n°272 pour 1 370 m ² d'emprise, nécessaire pour régulariser une situation de fait puisqu'elles constituent l'assiette foncière d'un tronçon de la piste cyclable qui relie la porte de la Chapelle-sur-Erdre à la porte de Sainte-Luce-sur-Loire via le pont de la Jonelière, en dehors du périphérique. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT.
2013-1520	Fougerat JP	23/09/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 75 hors agglomération sur le territoire de la commune de La Chapelle-sur-Erdre, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2013-1521	Fougerat JP	23/09/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 42, en agglomération sur le territoire de la commune d'Orvault, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1522	Fougerat JP	23/09/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 42 au PR 49 + 550 et au PR 49 + 650 en agglomération sur le territoire de la commune d'Orvault, avec le Conseil Général de Loire Atlantique pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1523	Fougerat JP	23/09/2013	Convention conclue avec le Conseil Général de Loire Atlantique, ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de voirie réalisés sur la RD 39, hors agglomération, sur le territoire de la commune de La Chapelle-sur-Erdre, pour une durée de 10 ans, exécutoire à compter de la date de sa notification. Elle est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2013-1528	Aunette B.	18/09/2013	Exercice du droit de préemption sur les immeubles non bâtis, cadastrés AN n ^{os} 372 et 373 en pleine propriété (superficie de 20 352,00 m ²) et AN n ^{os} 336, 370, 374 et 375 pour un tiers indivis (superficie de 4 061 m ²) situés à Couéron, "La Barrière Noire", appartenant à Madame Roselyne PRAMPART veuve DROUET. Cette acquisition est nécessaire pour constituer une réserve foncière afin d'accueillir et développer des activités économiques conformément aux objectifs de l'orientation d'aménagement La Barrière Noire inscrite au Plan Local d'Urbanisme de Couéron dont le programme prévoit la réalisation de 27 000 m ² environ de surface de plancher, sur une superficie de 6,4 hectares environ de terrain, permettant l'accueil d'activités économiques et en priorité aux PME/PMI. Prix d'acquisition : 203 520 € pour les parcelles cadastrés AN n ^{os} 372 et 373 et 10 753 € pour la partie des droits indivis située en zone 1AUe.
2013-1529	Fougerat JP	23/09/2013	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées BY121, 333, 342, 346, 350, 356, 357, 363 et 365 situées sur la commune d'Orvault.
2013-1530	Bolo P.	20/09/2013	Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie et signature du contrat afférent avec la Banque Postale pour un montant de 5 000 000 €, une durée de 1 an et index Eonia + 1,53%. Le Paiement des intérêts est trimestriel, Base exact/360 jours, des Modalités des mouvements en J-1 avant 15 h30, une Commission d'engagement de 0,15% du montant de la ligne soit 7 500 €, et une Commission de non-utilisation de 0,20%.
2013-1534	Retière JF.	19/09/2013	Autorisation donnée à la SEMITAN, agissant en qualité de mandataire de Nantes Métropole, pour signer l'avenant n°1 au marché 12M46/045, de fourniture, installation et mise en service de systèmes de vidéo protection embarquée, ayant pour objet l'intégration des 15 bus CITARO d'occasion achetés à la ville de Dijon et d'ajuster certaines quantités, avec la société HITRONETIC, dans le cadre du mandat DSP 1.4 « Matériel roulant – Aménagements et Equipements MR », à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 46 777,56 € HT, portant le marché initial à 1 341 409,56 € HT, soit 1 604 325,83 € TTC.
2013-1541	Fougerat JP	20/09/2013	Attribution et signature d'un marché passé selon la procédure adaptée en vue de tourner et monter des vidéos journalistiques pour le bi-media (hors campagne de communication) pour Nantes Métropole avec la société MSTREAM à compter de la date de notification du marché. Le montant du marché est fixé à 55 620,00 € HT soit 66 521,52 € TTC.

2013-1567	Aunette B.	25/09/2013	<p>Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré AN 28, 30, 417, 632, 634, pour une superficie globale de 3 439 m², situé en zones UA et UBb à La Chapelle-sur-Erdre, 40 rue Martin Luther King, appartenant à la SASU AVF AUTOMOBILES, en vue de constituer une réserve foncière, répondant à un intérêt général et à l'un des objets de l'art L. 300-1, à savoir la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat par la réalisation d'une opération de renouvellement urbain respectueuse de son environnement bâti ancien et marquant une entrée qualitative dans le centre-ville historique de la Chapelle sur Erdre, et par la réalisation des objectifs de production de logements sociaux définis au programme local de l'habitat sur la commune. Prix d'acquisition : 830 000 €, versement des honoraires de négociation d'un montant de 77 500 € en sus.</p>
-----------	------------	------------	---